Le Bureau du commissaire, par Jules Moinaux. Préface par M. Alexandre Dumas fils...

Moinaux, Jules (1815-1895). Le Bureau du commissaire, par Jules Moinaux. Préface par M. Alexandre Dumas fils.... 1886.



J. THIERRY. PHOT

Le Bureau du Commissaire



Par

Jules Moinaux

Avec Lettre Préface

D'ALEXANDRE DUMAS FILS

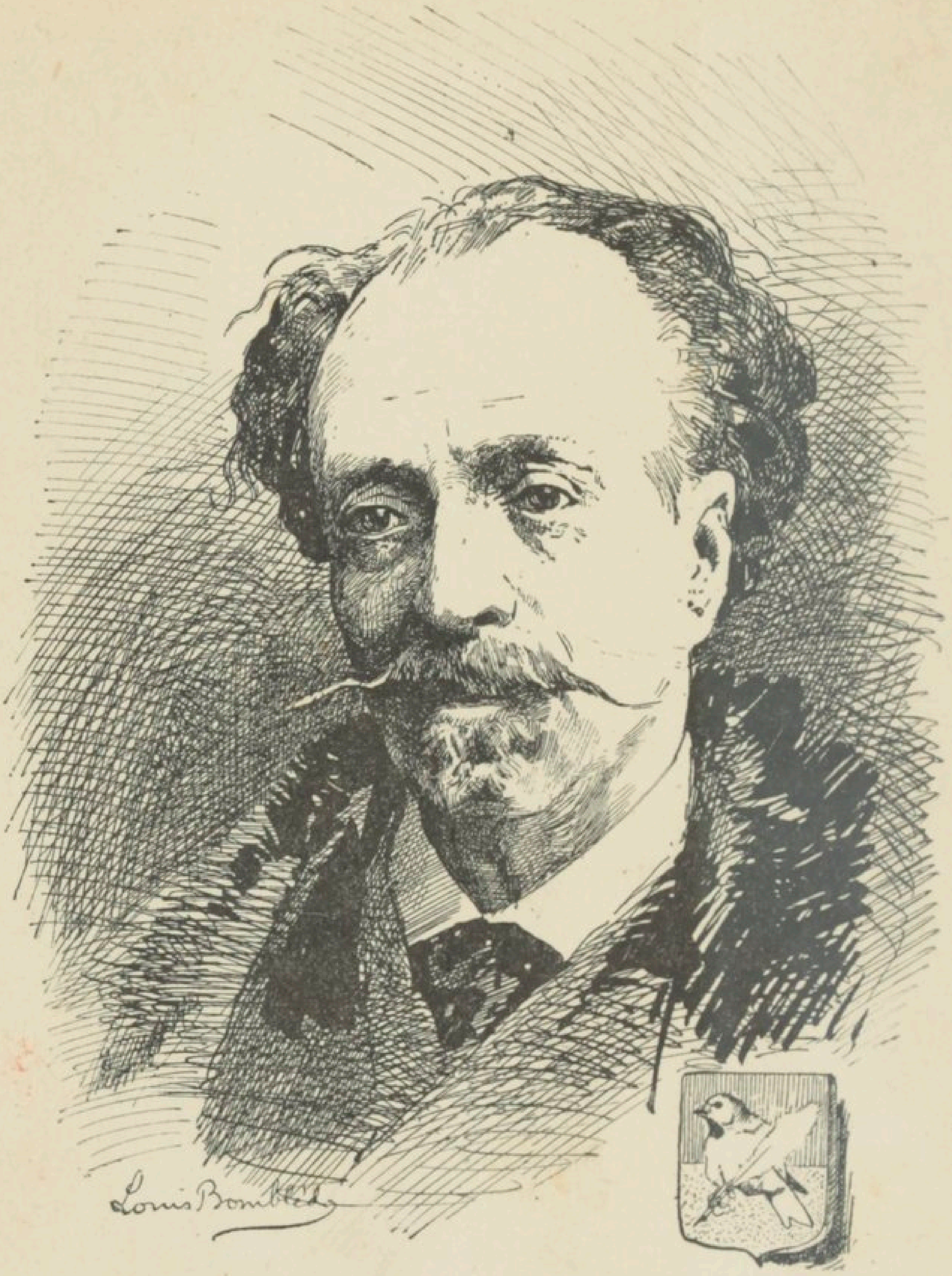
JULES LÉVY, EDITEUR

LE BUREAU DU COMMISSAIRE

DU MÊME AUTEUR

LES TRIBUNAUX COMIQUES

3 volumes illustrés — Chaque volume : **5** francs



Jules Moinaux

LE BUREAU

DU

COMMISSAIRE

PAR

JULES MOINAUX

PRÉFACE PAR

M. ALEXANDRE DUMAS FILS

154 dessins de Louis BOMBLED

CINQUIÈME MILLE

PARIS
JULES LÉVY, ÉDITEUR
2, RUE ANTOINE-DUBOIS, 2

1886

PRÉFACE

A M. JULES MOINAUX

MON CHER CONFRÈRE,

Que je veuille bien vous donner quelques lignes à mettre en tête de votre nouveau livre : Le Bureau du Commissaire, *voilà ce que vous me demandez et ce que je fais avec le plus grand plaisir ; mais ce que je me demande, moi, c'est à quoi ces quelques lignes peuvent bien vous servir, après le succès si grand et si mérité de vos* Tribunaux comiques.

Si je restais, vis-à-vis de vos lecteurs, dans les habitudes de sincérité dont je me vante quelquefois, je me contenterais de leur dire : « Ne vous occupez pas de moi; courez tout de suite aux récits de Moinaux, c'est-à-dire à ce rire rabelaisien qu'il va faire éclater en vous, à chaque page que vous

tournerez. » Voilà ce que je devrais dire à vos lecteurs et ce que je leur dis : si je continue d'écrire quelque chose, ce n'est pas pour eux, c'est pour vous. Nous causons. Je ne les empêche pas d'écouter, mais si ça ne les intéresse pas, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux.

La vérité, mon cher Moinaux, c'est que je suis heureux de vous dire publiquement ce que je vous ai dit si souvent, en vous serrant la main : que vous êtes un des conteurs les plus originaux et les plus désopilants qui aient jamais existé dans notre pays de France. Vous n'avez pas seulement repris et continué la tradition de la verte et saine gaieté, de Sénecé, de Gérard Bontemps, de Verboquet le généreux et de ce Tabarin qui débitait ses joyeux devis sur la place Dauphine, au pied même de cette vieille maison où vous écrivez vos articles ; vous avez créé un genre nouveau qui placera tôt ou tard vos petits récits entre les Contes de Boccace, les indiscrétions de Brantôme et les historiettes de Tallemant des Réaux. C'est que vous puisez comme eux à la source inépuisable de la perversité, ou plutôt de la bêtise humaine ; car ce qui fait le mal en ce monde, ce n'est pas la méchanceté, c'est la bêtise. L'homme veut être heureux, n'est-ce pas bien naturel ? et il veut l'être tout de

suite, c'est l'instinct. S'il a un désir, il veut le satisfaire ; s'il a une passion, il veut l'assouvir. Cet animal que vous nous présentez, a eu envie de quelque chose, d'une femme, d'un litre, ou d'un cervelas, il a étendu la main pour prendre ce dont il avait envie. Si on lui a fait obstacle, il a fermé le poing et il a cogné. Vous le prenez, ou plutôt, on vous l'amène, car vous avez des rabatteurs officiels expérimentés, les gardiens de la paix, vous le prenez au moment où il vient de s'apercevoir qu'il s'est trompé, qu'il n'a été ni assez fort pour résister à la tentation, ni assez malin pour en cacher le résultat. C'est l'heure mélancolique de la réflexion forcée et du repentir inutile. Vous et moi savons de quoi est fait le repentir de l'homme, surtout quand il est devant le juge : du regret de ne plus jouir tranquillement de sa faute, de la honte d'être pris et de la crainte d'avoir à expier. La contrition que le concile de Trente appelle une douleur et une détestation des péchés commis, jointes à la volonté de n'en plus commettre, n'a rien à voir ici. C'est la menace du châtiment qui fait tous les frais. Le plaisir est fini, l'embêtement commence, pour me servir d'un mot que le dictionnaire de Littré admet comme trivial, et que l'école naturaliste déclarerait incolore et insuffi-

sant. Pris entre l'agent qui l'a arrêté et le magistrat qui l'interroge, le délinquant n'a plus qu'une idée, c'est de trouver la fente par laquelle il va sortir de là. Le plus souvent, il n'est qu'une simple brute dont l'alcool a excité la brutalité jusqu'à ce qu'il détermine l'abrutissement final. Souvent aussi, c'est un coutumier du fait, un drôle qui a résolu de brouter le pré de son voisin, et qui, n'ayant ni feu, ni lieu, se trouve être le voisin de tout le monde. Quelquefois c'est un simple naïf, dont la machine à comprendre n'arrive pas à fonctionner complètement; qui se bute sur une idée ayant une apparence de logique et qui la déduit inconsciemment et implacablement jusqu'à produire une catastrophe quelconque; ou bien c'est un mauvais plaisant qui, croyant ne faire qu'une farce, a causé mort d'homme et qui ne sort pas de là : « Ce n'est pas ma faute, puisque c'était une farce! » Comme si la farce, en dehors de la politique, faisait nécessairement partie de la civilisation moderne. Enfin c'est toujours cette imbécillité humaine sur laquelle Darwin pourra s'appuyer pour nous faire descendre du singe, et Schopenhauer pour nous engager à ne plus nous reproduire.

Vous, mon cher Moinaux, vous n'allez pas si

loin, vous n'êtes ni transformiste ni pessimiste, vous ne vous occupez ni de nos origines obscures, ni de nos fins douteuses. Témoin régulier par profession, attentif par goût, des conflits quotidiens entre le péché et la justice, vous avez modestement choisi, pour vos comptes rendus, les menus délits courants, les crimes véniels, les levers de rideau du grand répertoire judiciaire, ce que nos pères auraient appelé les passe-temps de Thémis. La réalité vous fournit les faits et les personnages, ceux-ci presque toujours aussi vulgaires et aussi insignifiants que ceux-là, mais c'est tout; et alors plaçant ces choses et ces êtres, entre un commentaire qui pourrait être de Sterne et une moralité ou un axiome qui pourrait être de Gavarni, vous lâchez la bride au dialogue le plus cocasse, qui pourrait être de Duvert ou de Labiche. Le procédé est bien simple, seulement il vous est tout à fait personnel, et il restera probablement inimitable, comme les fantaisies de Cham et de Daumier.

Je dois vous dire, pour m'excuser auprès de vous de vous louer tant, que rien n'excite plus mon étonnement, mon envie et ma reconnaissance, que la faculté donnée par la nature, à certains esprits, de provoquer le rire irrésistible et à pleine

gorge, rien qu'avec un livre et de simples caractères d'imprimerie tout froids et tout secs, sur la première feuille de papier venue. Là, pas d'action indirecte sur celui à qui l'on s'adresse, pas d'auxiliaires, pas de moyens matériels comme au théâtre. La phrase n'est ni articulée, ni chantée, ni mimée; absence complète d'intonations bizarres, de costumes burlesques, de contorsions extravagantes. Ni les yeux, ni les oreilles ne sont séduits; ils ne sont même pas invités. La gaîté parfois grossière mais communicative du public n'influence pas. Un livre, la solitude et le silence. Des mots, rien que des mots tout nus, tout pareils les uns aux autres en apparence, mais si heureusement combinés dans leurs lignes rigides, qu'il faut que le ventre se secoue et que les larmes s'ensuivent. Ce don rare, vous l'avez, et, dans ce nouveau livre, plus que jamais. Peut-être parce que vous avez eu cette excellente idée de faire tourner vos scènes, rapides, colorées, légères et court vêtues, autour de cette excellente figure du commissaire, comme une ronde de nymphes et de faunes autour de la statue impassible et narquoise du dieu Pan. Mais il fallait votre grande et vieille connaissance de la matière, pour peindre si ressemblant ce type complexe du commissaire de police, ce personnage

légendaire dont nous apprenons à rire sur les genoux de nos bonnes, devant la baraque de Guignol, sous les coups de bâton de Polichinelle, ce pion de la societé à qui le pion du collège passe et confie l'éternel écolier qu'on appelle l'homme, cette providence des maris trompés, cette statue du commandeur des épouses infidèles, ce Minos de rez-de-chaussée qui juge, le matin, tous les pâles voyous, dans son temple boueux et fétide dont les quatre murs touchent à la prison, à l'hôpital, à la Morgue et à l'échafaud. Va-t-il être partial, quinteux, injuste, distrait, ce fonctionnaire modeste chargé de besogne et de responsabilité, sous les yeux et par les mains duquel passent, du matin au soir, toutes les turpitudes morales de la grande ville? Non ; vous nous le représentez doux, conciliant, moitié railleur, moitié paterne, fin, incapable de se laisser duper, encore capable de se laisser fléchir, sachant sur quoi il faut ouvrir les yeux, quand il faut les fermer, tel enfin que doit être celui qui, ayant à statuer tous les jours sur les faiblesses perpétuelles de l'humanité, conclut à la pitié plutôt qu'à la colère. Il est dessiné de main de maître et il restera.

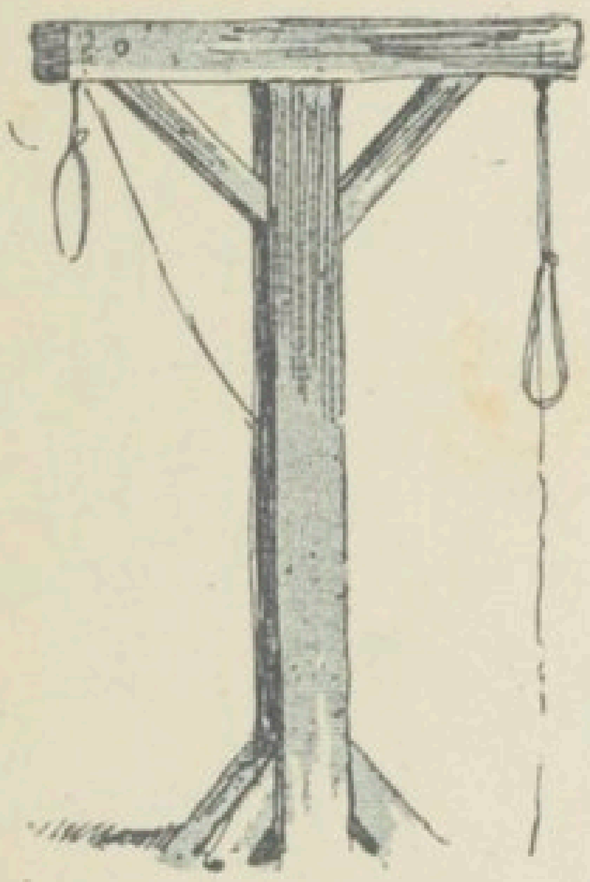
Là dessus, je vous serre la main, mon cher

Moinaux, et j'attends impatiemment tous les autres livres que vous écrirez. Faites-nous rire le plus possible pendant qu'il en est temps encore.

A vous,

A. DUMAS FILS.

MONOGRAPHIE DU COMMISSARIAT

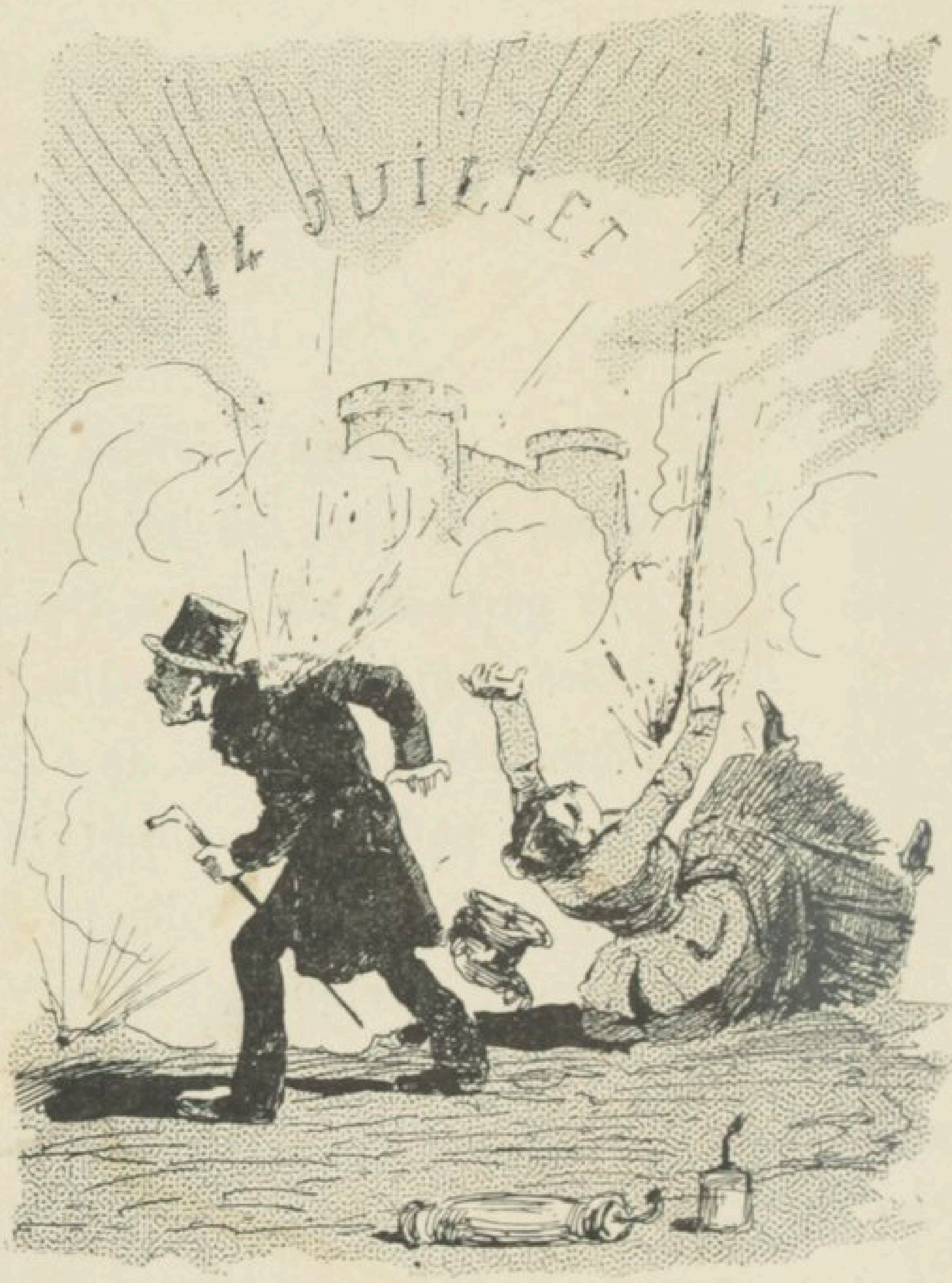


Tous les grincheux, voisins susceptibles, portières, cuisinières et autres partisans de la justice sommaire, à qui vous conseillerez de soumettre leurs griefs au commis. saire de police, vous diront : « Ah ! les commissaires de police ! à moins qu'on ait été assassiné, de quelque chose qu'on se plaigne à eux, ça ne les regarde jamais. Nous les connaissons, les commissaires de police. »

Et c'est aussi, parce que les commissaires de police les connaissent, qu'ils font la réponse, généralisée comme on l'a vu, à ces clients éconduits.

Or, vous allez voir comme rien ne regarde les commissaires de police :

Il n'y a pas, à l'heure qu'il est, moins de 2,000 ordonnances, de l'exécution desquelles ils sont chargés, et je n'en connais guère qu'une (celle interdisant les pétards,



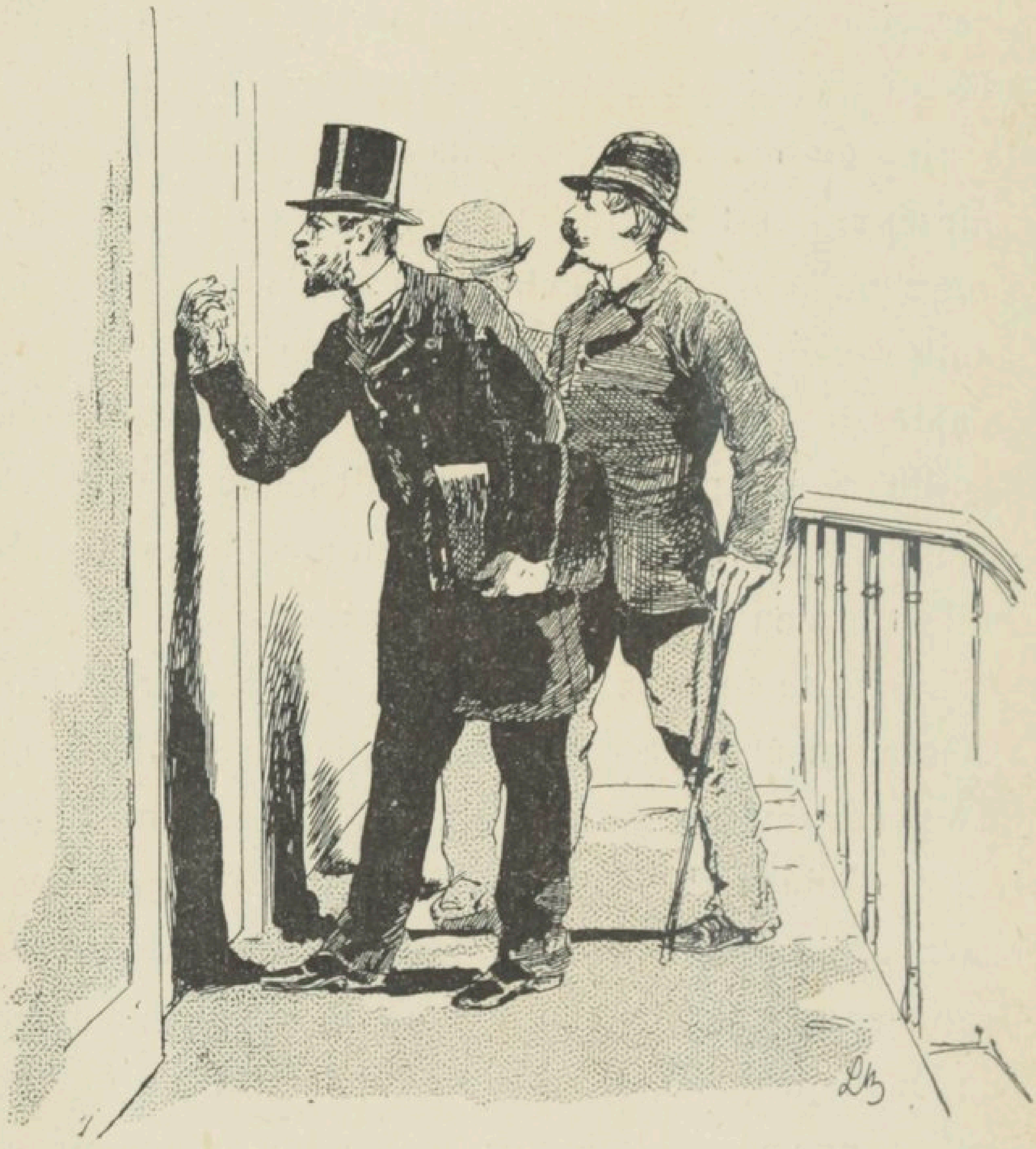
le jour de la fête nationale), qui soit, de leur part, l'objet d'une négligence, bien excusable d'ailleurs, un jour où l'enthousiasme patriotique se mesure au nom-

bre des détonations et où il serait de mauvaise politique de contrarier les électeurs et leurs héritiers.

Vous me direz que la satisfaction de ces jeunes et vieux citoyens a toujours pour résultat le transport, à l'hôpital, de bon nombre d'estropiés, et, à la morgue. de plus ou moins de passants tués au cri (consolant pour eux, il est vrai) de : Vive la République! Mais songez qu'on n'eût pu éviter ces petits accidents de détails qu'en mécontentant le peuple souverain, et qu'après tout, on ne peut pas célébrer la prise de la Bastille sans rappeler, par le bruit de la poudre, ce siège mémorable qui, du reste, en a coûté beaucoup moins que n'en coûtent ses anniversaires.

Car la prise de la Bastille a ceci de particulier qu'elle a été peu meurtrière et ne l'est devenue véritablement qu'à partir du jour où l'on a institué la fête commémorative d'une lutte héroïque de cent mille patriotes contre 32 suisses et 82 invalides. De sorte que si l'ordonnance en question continue à être exécutée comme elle l'a été jusqu'ici, le siège de Troie, qui n'a fait de victimes que pendant dix ans, n'aura été qu'une escarmouche d'avant-postes, comparé à celui de 1789, dont les funestes effets ont recommencé 90 ans après ce fait militaire, ont continué les années suivantes et conti-

nucront, vraisemblablement, jusqu'au jour où l'on respectera la loi, hypothèse à peu près inadmissible.



Donc, excepté l'ordonnance interdisant les pétards, toutes les autres sont strictement exécutées par les commissaires de police : au dehors, à toute heure de

jour et de nuit, les incendies, les constatations de crimes, de suicides, de noyés retirés de la Seine; les surprises en flagrant délit, de maisons de jeu clandestines, de maisons de débauches, de femmes ou de maris en rupture de ban conjugal; exhumations, réinhumations, embaumements, moulage des corps (toutes opérations auxquelles le commissaire de police doit assister), etc., etc.

A l'intérieur, les interrogatoires de délinquants, les procès-verbaux qui en sont la conséquence, l'audition obligatoire de toutes les variétés de grotesques, à rendre fou l'homme le plus placide; mais il y a 3 règnes dans la nature, plus l'habitude, qui est une 2e nature : c'est ce qui explique la conservation mentale des commissaires de police.

Ce n'est pas tout : y a-t-il à louer une nourrice avec ses dépendances, il lui faut l'autorisation du commissaire, autorisation aussi à donner aux femmes qui veulent se mettre gardeuses d'enfants; mioche disparu pendant la causerie de sa bonne avec un militaire et qu'on vient réclamer; bébés abandonnés sur la voie publique et qu'on apporte; certificats de toutes sortes, visa des livres de logeurs, bijoutiers et brocanteurs, légalisations, etc., etc., et c'est comme cela, de l'ouver-

ture à la fermeture du bureau. Voilà comment rien ne regarde les commissaires de police.

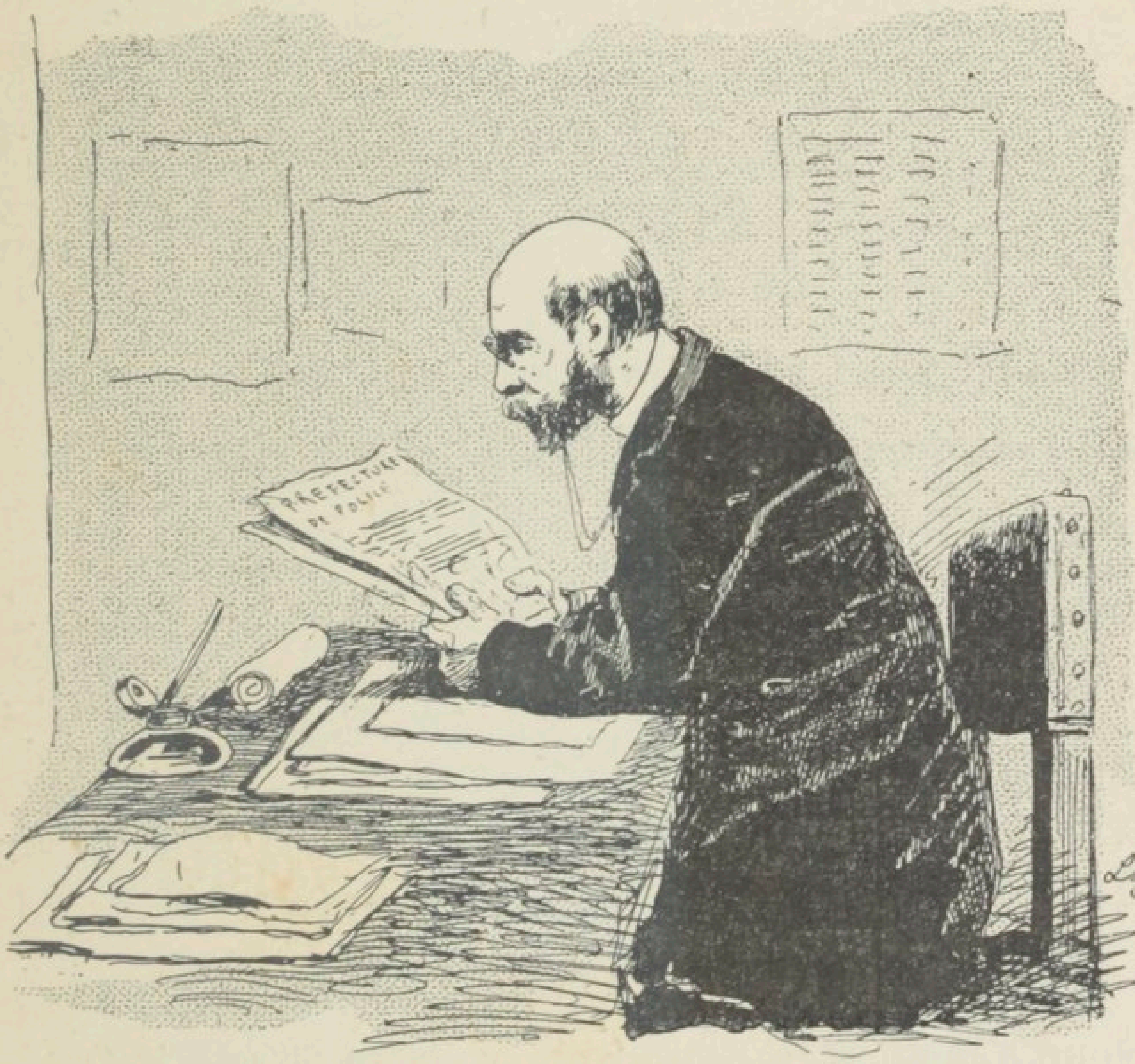
Nous verrons tout à l'heure les comédies qui se jouent continuellement au commissariat; voyons d'abord le décor, je devrais dire les décors, car ils sont plus ou moins confortables, selon les quartiers, sans que les plus soignés rappellent en rien, d'ailleurs, ceux de *Théodora* ou de *Messalina*.

LE COMMISSARIAT

La salle d'entrée, où se tiennent plus ou moins d'employés, deux inspecteurs et le *chien du commissaire*, — un ou plusieurs bancs, quelques chaises et un poêle; — à côté le cabinet du commissaire, celui du secrétaire et c'est tout.

Mais, comme je le disais, il y a mobilier et mobilier : « Tenez (me disait le commissaire d'un quartier excentrique), est-il possible de rien voir de plus dégoûtant que mon installation : voilà un poêle en terre, il est crevé, hors de service; c'est un ivrogne qui l'a défoncé à coups de pied; j'ai des banquettes de toile pour mes clients et c'est bien assez bon pour eux; ils étalent

dessus du cervelas. y renversent du vin, et, comme ils en ont souvent trop bu, ils mettent les banquettes dans l'état que vous voyez. »



Dieu vous garde, chers lecteurs, d'avoir jamais affaire dans un pareil commissariat et même dans tout autre suffisamment confortable.

LE COMMISSAIRE DE POLICE

Ce fonctionnaire n'est plus, aujourd'hui, celui à qui l'on pouvait chanter, autrefois :

Commissaire,
Commissaire,
Colin bat sa ménagère;
Commissaire
Laissez faire !

Il ne laisserait pas faire et enverrait Colin au poste, moins convaincu que ne l'était le chansonnier, qui lorsqu'un mari bat sa femme, dit

Pour l'amour,
C'est un beau jour,

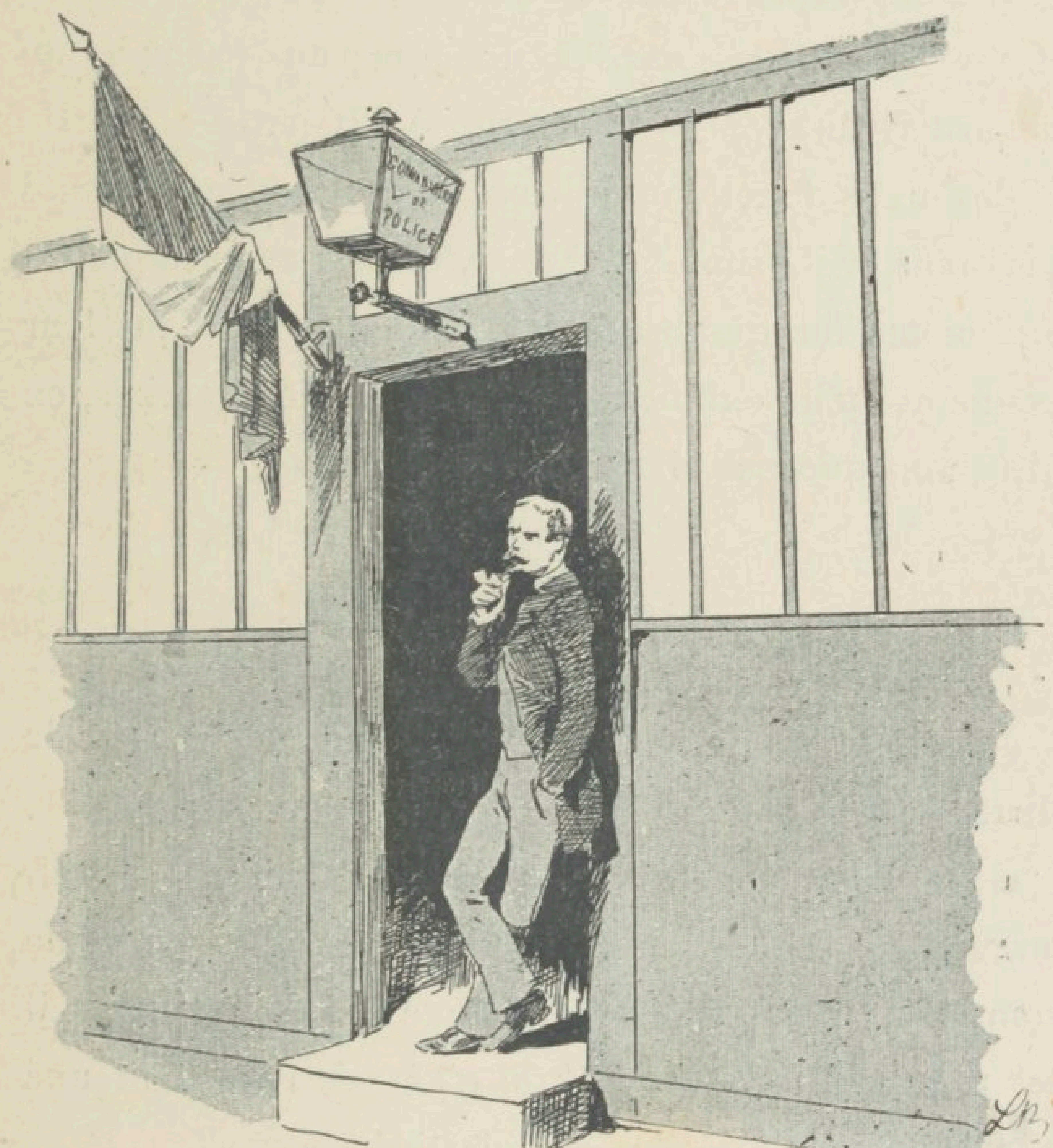
Il n'est pas de ceux qui disent :

..... Ce n'est rien. C'est une femme qui se noie.

Il courra sur la rive, recueillera le corps ou le cadavre, enverra le premier au poste de secours, ou le second à la morgue, et du tout, dressera procès-verbal.

Comme ses bureaux, le commissaire varie selon les quartiers. Nous avons le commissaire grave, solennel et cravaté de blanc. Le commissaire *bon zig*, comme disent ses clients qu'il appelle volontiers : mes amis, mes enfants. C'est lui qui engage deux pochards que le vin

a brouillés à revenir le lendemain, certain que, d'ici là, ils se seront réconciliés, et il ne se trompe jamais. Le commissaire sans façon qui fume sa pipe à la porte,



en chapeau de paille; le commissaire populaire qui trinque, à l'occasion, avec le marchand de vin et lui fait sa partie de billard.

Nous avons aussi l'ancien commissaire de province qui apporte à Paris ses vieilles habitudes, comme de consulter son perroquet dans les cas embarrassants (c'est une tradition); cet autre encore qui, ignorant des usages parisiens, envoya un jour au parquet un canard vivant volé, avec un scellé à la patte.

Ces naïfs fonctionnaires ont à apprendre les trucs parisiens et ils sont nombreux, celui, par exemple du cinquième fer que les cochers de fiacre ont dans leur poche et qu'ils exhibent pour refuser de marcher, en alléguant que leur cheval est déférré.

LE SECRÉTAIRE

Jules Noriac, dans le 101ᵉ régiment, décrit ainsi le lieutenant-colonel :

« Le lieutenant-colonel parle comme le colonel, marche comme le colonel, rit comme le colonel, grogne comme le colonel, fait tout comme le colonel ; mais il est plus vieux, pourquoi? Je n'en sais rien, c'est une affaire entre le ministre et la destinée. »

Le secrétaire du commissaire de police, lui, s'il voulait se modeler sur son supérieur, s'exposerait, à chaque instant, à des réflexions désobligeantes. En

effet, forcé de faire son stage dans tous les quartiers de Paris, ses souvenirs se confondant, il pourrait grogner avec un commissaire bon enfant qui le rappellerait au calme, et rire avec un commissaire grognon qui le rappellerait à la dignité.



Au surplus, dans un petit manuel dû, dit-on, a Joseph Prud'homme, qui l'aurait signé d'un pseudonyme pour cacher à ses contemporains qu'il a appartenu à la police, dans ce petit manuel, je trouve, à l'adresse du secrétaire, les sages conseils dont la

nullité auguste et les fleurs de rhétorique dans l'inepte trahissent leur auteur :

« Le secrétaire doit régler ses rapports avec le commissaire de police, en les basant sur leurs caractères respectifs.

« S'ils sont tendus... (Je pense qu'il s'agit des rapports et non des caractères), par suite d'incompatibilité d'humeur, le secrétaire doit modifier des tendances pouvant être agressives, afin d'atténuer celles du commissaire qui pourrait être d'un tempérament chagrin, atrabilaire ou d'un caractère personnel, voire même suffisant.

« Et calme, froid et d'humeur égale toujours, le secrétaire pourra dissiper tous orages si préjudiciables à tous. »

Même sagesse dans les instructions données au secrétaire, par l'illustre calligraphe, pour qui il n'y a pas de détails insignifiants ; ainsi, la façon d'attacher les pièces d'un dossier :

« Généralement, on se sert de ficelle rouge passée au bas, à gauche du *recto* des procès-verbaux, dans un trou pratiqué, avec un petit poinçon, dans l'angle droit, idéalement formé par deux lignes droites d'égale longueur, aboutissant, l'une au bord à gauche, l'autre

au bas du procès-verbal. Chaque côté de ce carré a ordinairement de cinq à six centimètres de longueur, et la ficelle a environ vingt-deux centimètres.

« Avec les deux bouts, on forme un nœud. »

Et avec toutes ces indications, on forme un secrétaire et quelquefois un imbécile.

Et après avoir, pendant trois ans, « dissipé des orages si préjudiciables à tous, fait de petits trous avec un poinçon, dans l'angle droit idéalement formé par deux lignes droites d'égale longueur et y avoir passé de la ficelle rouge, « le parfait secrétaire passe officier de paix, pour acquérir, plus tard, le titre qui lui permet de faire observer toutes les ordonnances y compris même celle qui interdit les pétards; mais celle-ci, je lui conseille de la lâcher, ayant remarqué que, chez nous, en fait de police, moins on exécute ses arrêtés et mieux on exécute ses agents.

LES DEUX INSPECTEURS

Il y en a un jeune et un vieux. Le vieux est chargé de l'éducation du jeune. Attaché au quartier depuis de longues années, il en possède les traditions, les habitudes, en connaît tous les habitants dont

il a vu naître un grand nombre. C'est lui qui est chargé de prendre les renseignements, confiance qu'il justifie par une discrétion sans défaillance; il porte les lettres de convocation, assiste le commis-



saire dans ses excursions ; fait les petits rapports, en style de gendarme, sur les rues barrées, les objets perdus ou trouvés, enregistre les procès-verbaux sur le répertoire, est souvent appelé « Monsieur » le com-

missaire — titre qui le flatte délicieusement et contre lequel il ne proteste jamais.

LE CHIEN DU COMMISSAIRE

C'est le garçon du bureau. Une casquette d'uniforme,



comme insigne. Outre le balayage, l'alimentation des encriers et l'entretien des lampes, c'est lui qui accompagne les brancardiers à l'hôpital où ils transportent

les blessés, lui qui porte les pièces au parquet, les dépêches au télégraphe ; enfin fait toutes les courses.

Le chien du commissaire, c'est l'ancien porte-sonnette qui précédait, autrefois, le commissaire à baguette, dans sa ronde matinale et avertissait de son carillon, les habitants, d'avoir à balayer le devant de leur maison, ce qui, du même coup, avertissait aussi les voleurs.

On rirait aujourd'hui de l'emploi de pareils moyens; heureusement, tout progresse, la police comme autre chose : le brigandage aussi, il est vrai, et même on peut dire qu'il y a, sur celle-ci, une avance de vingt longueurs de commissaire.

En possession de nombreux secrets professionnels, on arracherait plutôt la vie qu'un rapport indiscret au chien du commissaire, bien mal surnommé, on le voit, puisque le chien rapporte sans se faire prier.

LES CLIENTS DU COMMISSAIRE

Ceux que le commissaire redoute le plus, sont les clients au caractère pointu. Il y a trois façons d'être pointu : comme une vrille, comme une épée ou comme une seringue ; celle-ci est la pire et a inspiré le mot

« canuler » ; ce caractère est plus particulier aux vieilles dames, et sa plus irritante manifestation est dans les plaintes que lui suggère sa tendresse pour les animaux : par exemple, contre un charretier dont les chevaux



traînent une trop lourde charge, contre des voisins qui se sont absentés en laissant enfermé un pauvre chien dont les plaintes trahissent l'ennui que lui cause sa solitude.

Il y a aussi d'ailleurs, d'assez jolis pointus chez

l'autre sexe; je mentionne au hasard, trois des exemples qui m'ont été cités:

1° Un gaillard réclamant l'intervention de l'autorité, pour obliger une Phryné de trottoir à lui restituer les trois francs qu'il lui a imprudemment donnés d'avance, sinon à remplir la condition dont les trois francs étaient le prix;

2° Un locataire expulsé pour cause de termes accumulés et qui refuse de s'en aller, disant qu'il préfère une augmentation;

3° Un excellent locataire, celui-ci: un jour, aussitôt après avoir payé son terme, il se présente chez le commissaire de police, sa quittance de loyer à la main, et demande qu'on lui légalise la signature de son propriétaire.

Ah! ces légalisations!

« Un matin, me disait un commissaire de police, je vois entrer dans mon cabinet, une grande et belle fille, blonde, fraîche, vingt ans à peine. Elle m'informe qu'elle part en Russie; puis elle me présente un certificat de son médecin, attestant qu'elle est pure comme un lys, et elle me demande de légaliser la signature du docteur, afin de pouvoir, en Russie, produire au besoin cette pièce authentique, comme il y a quelques années, Mlle Jeanne May. »

L'honorable fonctionnaire, me disait encore ceci :

« Pour la plupart des gens auxquels nous avons affaire, surtout ceux des quartiers excentriques, un commissaire n'est pas un homme ; ils l'assimilent au médecin ou à un confesseur et lui font des confidences d'alcôve à faire rougir un souteneur. Une très jolie jeune femme vient, un jour, se plaindre à moi d'avoir été battue par son mari, notamment à coups de pieds dans le bas des reins où les *bleus* étaient marqués, et, à ma grande stupéfaction, elle releva ses jupons jusqu'aux aisselles, se courba en avant et me montra.... les bleus ! »

Et les vagabonds aux métiers fantaisistes ! Ainsi, pour n'en citer qu'un : le préparateur de guimauve pour chaussures, expliquant au commissaire de police que, amalgamée à du caoutchouc, on fabrique avec ce produit, des souliers qui attaquent le rhume à son berceau, c'est-à-dire par les pieds !

Gracieusement autorisé par quelques-uns de messieurs les commissaires de police à voir par moi-même les tableaux que je me proposais de reproduire, j'ai usé, peut-être abusé, de la permission ; mais j'ai du moins la certitude de connaître mon sujet.

CONCLUSION

Il résulte, de tout cet exposé, qu'il faut de la vertu aux commissaires de police et un genre de vertu dont la pratique est plus difficile que *les pratiques* des restaurants à trente-deux sous. Les clients de ces honorables fonctionnaires leur rendent leurs fonctions vraiment bien pénibles : s'ils se plaignent d'un mauvais payeur qui ne leur rend pas cinq francs prêtés, ils les accusent de protéger les voleurs parce que aucun article de loi ne s'applique à ce cas. S'ils sont accusés de coups à leur concierge et blâmés pour ce fait, ils leur reprochent de soutenir la canaille; s'ils ont mendié, ils leur imputent à crime de ne pas assurer du pain à tout le monde. Ils se plaignent si on accorde un piano, ils applaudissent si on accorde l'amnistie; l'accord est décidément impossible chez le peuple français.



LA JOURNÉE DU COMMISSAIRE



LE CHIEN TONDU EN LION

Nous ne sommes plus au temps des chevaliers de la désœuvrance; Romieu, Henri Monnier, ces grands mystificateurs, sont morts, le célèbre corniste Vivier est passé à l'état de souvenir, la charge d'atelier a disparu avec le rapin, et les derniers représentants de la farce seraient les fumistes si l'on devait en croire la réputation qu'on leur a faite; pourquoi? Tous les gens qui font ramoner leurs poêles et leurs cheminées vous diront qu'ils n'en savent absolument rien, n'ayant qu'à se louer du zèle et de la politesse de ces modestes artisans.

Donc, à moins d'un travail sérieux traitant de l'influence de la suie sur la gaieté française, il faut faire des réserves sur le goût attribué aux fumistes.

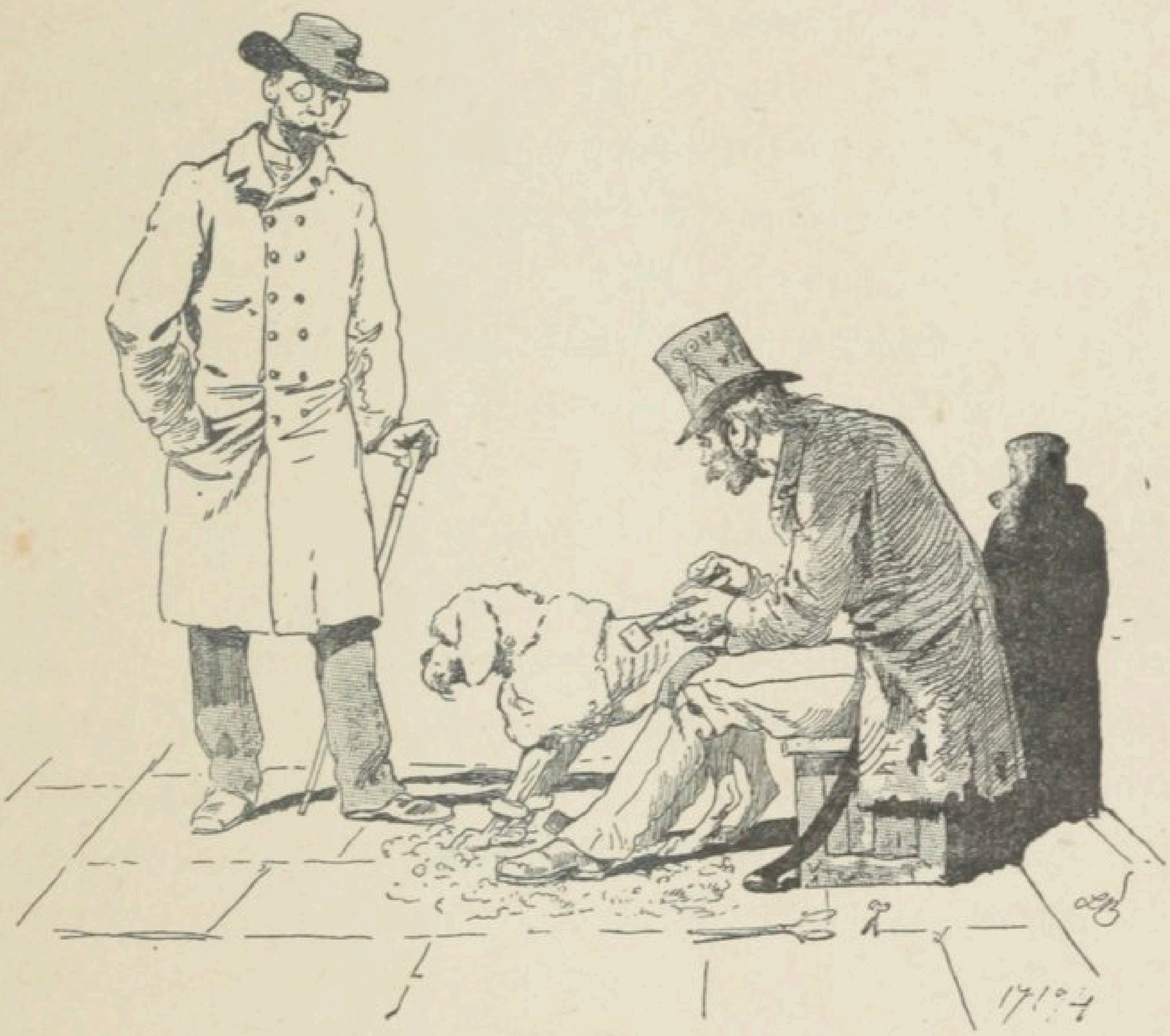
S'ensuit-il que ce goût a disparu avec ceux qui en ont poussé si loin la manifestation? Ce serait bien peu connaître « le Français né malin », comme a dit le poète, que de s'arrêter à cette supposition. Il est, au contraire, si bien acquis que nos compatriotes sont farceurs, qu'ils peuvent être pris pour tels, même en cas de simple malentendu. Est-ce le cas de M. Boulabert, amené devant le commissaire de police par un tondeur de chiens qui lui réclame 2 francs prix de la tonte en lion d'un caniche, plus 3 francs d'indemnité, pour le temps que ce monsieur lui fait perdre?

C'est ce que les explications des parties vont nous apprendre.

Fillard (c'est le nom du tondeur de chiens) raconte ainsi le fait :

Voilà. Je rendais à ma femme un chat que ses maîtres m'avaient dit qu'il avait du vice et que je disais à ma femme : « Tu peux leur garantir qu'il sera sage comme une image. » Pour lors, Monsieur s'arrête à regarder le chat et dit : « Pauvre bête! — Bah! que je réponds, il n'en deviendra que plus gras. Vous pouvez l'essayer par vous-même que je lui dis, en manière de rigoler. » Là-dessus, voyant que ce monsieur avait un chien, un sale barbet, une espèce de griffon, enfin un chien à poil, je dis comme ça : « Faut-il rafraîchir un peu ce cabot-là, bourgeois? — Le rafraîchir? qu'il me fait; ça ne peut pas lui faire de mal. » Moi, là-dessus je prends le chien et je dis à ce monsieur : « Voulez-

vous que je le tonde en lion? — En lion? qu'il me dit. — Oui, tondu seulement à partir des reins, et puis je lui ferai des manchettes aux pattes. — Dame, qu'il me répond, oui, en lion avec des manchettes, je crois que ça fera bon effet. »



Voyant ça, je tonds le chien en lion, avec des manchettes. Monsieur reste là, à me regarder travailler. Quand c'est fini, je mets le cabot sur ses pattes, et je dis : « Eh bien, bourgeois, comment le trouvez-vous votre toutou? — Ça lui va très bien, qu'il me répond.

— Un amour que je lui dis : 40 sous ! — C'est pas cher qu'il me fait. » Là-dessus, il s'en va et son chien qui le suit en remuant la queue, comme un chien qui est content qu'on lui a fait sa toilette. Moi, je rappelle monsieur, en lui criant : « Eh bien, et les 40 sous ? — Quels 40 sous ? qu'il me demande. — Comment quels 40 sous ? Mais, pour avoir tondu vot'chien. — Mon chien ! qu'il me dit ; ça ? il n'est pas à moi.

M. Boulabert : En effet, il n'était pas à moi ; c'était un sale chien que je ne connaissais pas du tout ; il m'avait suivi dans la rue.

Le Commissaire : Et vous le laissez tondre en lion par ce malheureux sans lui dire que le chien n'était pas à vous !

M. Boulabert : Je le lui ai dit.

Le Commissaire : Quand il a été tondu, oui.

Fillard : En lion et des manchettes. Pour lors je dis à Monsieur : « Allons chez le commissaire ! » Il m'envoie coucher et veut s'en aller ; je lui saute au collet, le monde s'amasse, des sergents de ville arrivent et nous mènent au poste. Voilà le chien qui nous suit en tortillant, remuant la queue, fier comme un coq ; il voulait entrer au poste avec nous ; les agents lui fichent des coups de pied pour le renvoyer ; nous entrons et on le laisse à la porte ; nous nous expliquons, dont le brigadier dit à Monsieur : « Voyons, ne nous la faites pas à la blague, donnez 40 sous à cet homme ? »

Il refuse ; alors le brigadier dit aux deux sergents de

ville de nous mener chez le commissaire de police. Nous sortons; qu'est-ce que nous trouvons à la porte? Le chien qui nous attendait et qui vient avec nous, toujours en frétillant, ce qui prouve bien qu'il est à monsieur qui voulait le faire tondre à l'œil.

M. Boulabert: Pas du tout, la preuve c'est que je l'ai chassé; mais il se cramponnait à moi, il ne voulait pas me lâcher.

Le Commissaire: Soit! vous n'en avez pas moins voulu faire une mauvaise plaisanterie à ce malheureux.

M. Boulabert: Aucunement, il me demande si je veux qu'il le tonde en lion; ça ne me regardait pas; il a fait ce qu'il a voulu.

Le Commissaire: Allons, ne persistez pas dans cette mauvaise explication. Vous n'avez pas l'air d'un naïf; donnez 2 francs à cet homme, plus les 3 francs qu'il demande pour le dérangement que vous lui causez.

M. Boulabert: Pardon, mais...

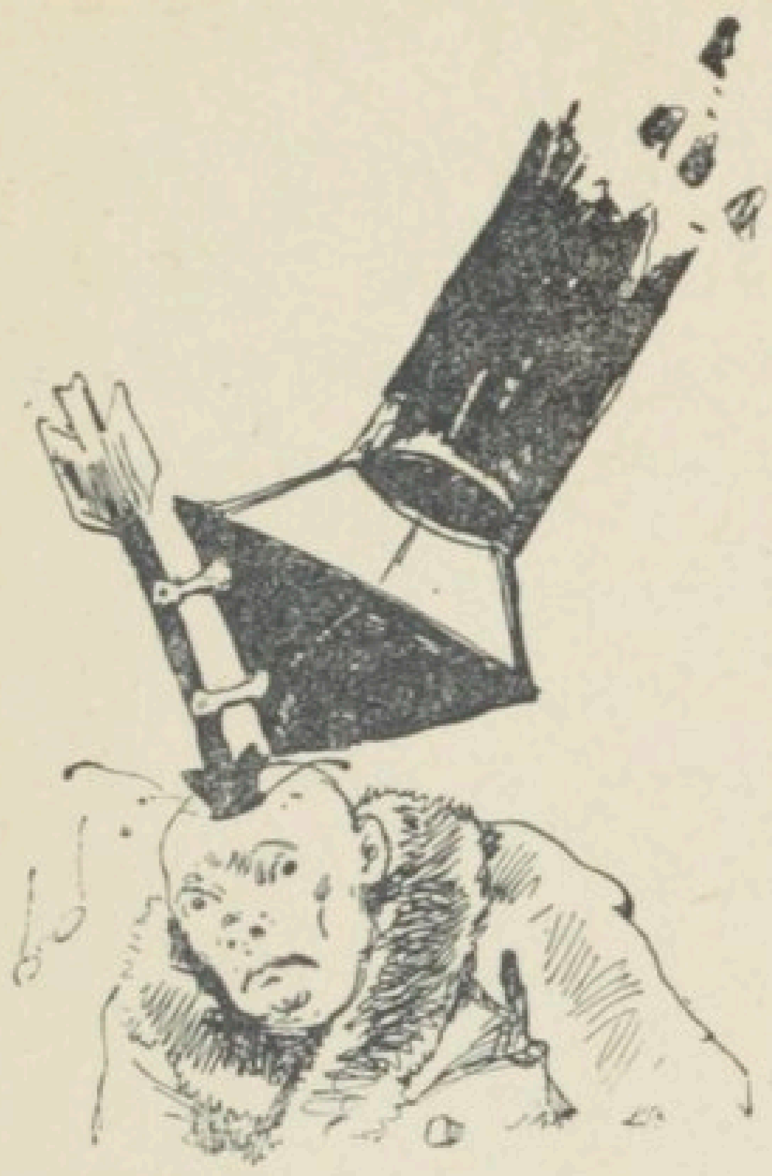
Le Commissaire: Vous refusez? Alors je vous dresse procès-verbal qui sera produit devant le juge de paix et vous serez condamné à plus de 3 francs de dommages-intérêts; réfléchissez.

M. Boulabert, tout bien réfléchi, se décide à donner sa pièce de 100 sous.

Quant au chien, qu'est-il devenu? Il est probable qu'il aura retrouvé son vrai maître. Mais celui-ci a dû

être bien surpris et s'est assurément demandé : où diable cet animal-là a-t-il trouvé de l'argent pour se faire tondre ?





UNE FUMISTERIE FÉROCE

Si les gens impressionnables conservaient, avec le souvenir des nombreux accidents arrivés dans les circonstances les plus ordinaires de la vie, le sentiment d'effroi que leur ont causé ces événements, parfois terribles, ils n'oseraient plus aller en voiture, parce que les chevaux peuvent s'emporter et faire verser le véhicule ; ni aller sur mer, parce que des navires y ont péri corps et biens; ni sortir, parce que des tuyaux de cheminées ont tué des passants; de sorte qu'avec cette appréhension pour soi-même, de ce qui est arrivé à autrui, on devrait, pour être logique, ne plus oser se mettre au lit, parce que généralement on y meurt.

Heureusement, tout s'oublie, et Mme de Sévigné pouvait écrire à Mme de Grignan, sauvée d'un danger couru en voyage et assez oublieuse d'une couche laborieuse pour en avoir risqué une seconde : « C'est ainsi, ma chère fille, que la fin du monde ne viendra jamais et qu'on fera toujours des voyages en Provence. »

Ajoutons : et aussi en chemin de fer, bien qu'on y assassine les préfets.

Mais l'émotion causée par ce crime mystérieux est encore très vive, et le départ des trains nous offre le spectacle réjouissant de voyageurs s'éloignant en hâte de wagons vides, et préférant, à leurs aises, le sort des harengs empilés, voire même les amateurs de coudées franches si désireux, jadis, d'étaler leur joli égoïsme sur les coussins d'un compartiment occupé par eux seuls.

Mais on trouve des exceptions chez ceux-ci : les malins qui n'ont pas peur et profitent de la panique, comme ces amateurs de melons insoucieux, qui, en temps de choléra, profitent du bon marché de ces cucurbitacés, pour s'en régaler.

Un de ces voyageurs qui n'ont qu'une crainte : celle d'être gêné par des voisins de banquette, s'était donc installé dans un compartiment vide; sa mine n'était pas très rassurante et on s'explique aisément l'inquiétude d'une vieille dame attardée, en se voyant, au dernier moment, enfermée, par un employé, avec notre voyageur, dont cette compagnie inattendue n'a-

vait pas rendu la physionomie plus aimable. La nouvelle venue ne pouvait songer à réclamer une autre voiture; toutes étaient combles, et, d'ailleurs, le signal du départ était donné!

Que se passa-t-il entre les deux compagnons de voyage? Nous allons l'apprendre au bureau du commissaire de police du chemin de fer.

Un Contrôleur : Monsieur le commissaire de police, voilà un voyageur que je vous amène, sur la plainte de Madame.

La Dame (haletante): Fouillez-le! monsieur le commissaire, fouillez-le... un grand couteau... dans sa poche.

Le commissaire veut s'élancer sur l'individu.

Le Voyageur (riant) : Ah! ah! ah! inutile; le voilà mon couteau (Il tire de sa poche un grand couteau à lame pointue): Est-ce que j'en ai frappé ou menacé Madame?

La Dame: Non mais... Ah! Monsieur le commissaire, cet homme m'a retourné le sang... avec sa figure de brigand et cet œil sur moi... Ah! si vous aviez vu son œil!...

(Le voyageur rit aux éclats).

Le Commissaire (au contrôleur) : Qu'avez-vous vu?

Le Contrôleur : Moi? rien; quand j'ai demandé les billets à la portière, Monsieur paraissait dormir dans son coin et Madame s'est élancée vers moi, en criant : « Arrêtez-le! arrêtez-le! » Alors comme Monsieur niait

avoir rien dit ni rien fait à Madame, je les ai amenés tous deux devant vous.

Le Commissaire : Enfin, Madame, que s'est-il passé?

La Dame: Voilà, monsieur le commissaire... d'abord quand je me suis vue seule avec cet homme qui a une figure effrayante...

Le Voyageur (riant) : Effrayante!... est-ce que c'est de ma faute? Est-ce que je me suis fait ma figure?. .

Le Commissaire : N'interrompez pas! continuez, Madame!

La Dame : Alors, Monsieur, je vais me mettre au coin opposé, sans perdre cet homme de vue. A peine hors de la gare, il se met à me regarder fixement et avec une telle obstination que, ne pouvant supporter son regard, je détourne la tête; mais je me dis : « S'il allait me frapper par derrière!...» alors, je me retourne de son côté... il me regardait toujours d'un air sinistre. Je commençais à être inquiète. Bientôt, et sans détourner ses yeux des miens, il se lève. Moi, fascinée comme l'alouette par l'épervier, je n'osais pas bouger. Jugez de mon effroi, monsieur le commissaire : cet homme... toujours avec ce regard fixé sur moi, tire de sa poche un long couteau et l'ouvre... les dents me claquaient... il s'avance vers moi, son couteau à la main... Je veux crier... impossible d'articuler un son... je me disais : « Je suis perdue... » et il s'avançait lentement... et toujours ce regard! Arrivé près de moi, il quitte son pardessus, puis sa redingote, puis son gilet... je ne

comprenais plus, j'étais folle... et je me disais : « Va-t-il encore se déshabiller davantage? » et une pensée révoltante me traverse l'esprit. Unne femme de mon âge,



me disais-je... mais non, ce n'était pas ce que je craignais. Cet homme saisit une des courroies de la vitre et la coupe... toujours en me regardant dans le blanc

des yeux; ceci fait, il coupe l'autre courroie : « Il va m'étrangler, » me dis-je... Et cet œil... toujours... alors, monsieur le commissaire, de la pointe de son couteau il incise les deux courroies à chaque bout... je ne comprenais plus... puis, toujours en me regardant... des courroies il se fait des bretelles qu'il fixe à son pantalon, remet son gilet, sa redingote, son pardessus et va se rasseoir dans son coin. C'est à ce moment-là que le contrôleur a demandé les billets.

Le Commissaire : C'est tout?

La Dame : Mais, monsieur, il me semble que c'est quelque chose de m'avoir épouvantée au point que j'en tremble encore.

Le voyageur rit aux éclats.

Le Commissaire : Ce n'est pas risible.

Le Voyageur : Si, de me prendre pour un assassin; je suis artiste et incapable de...

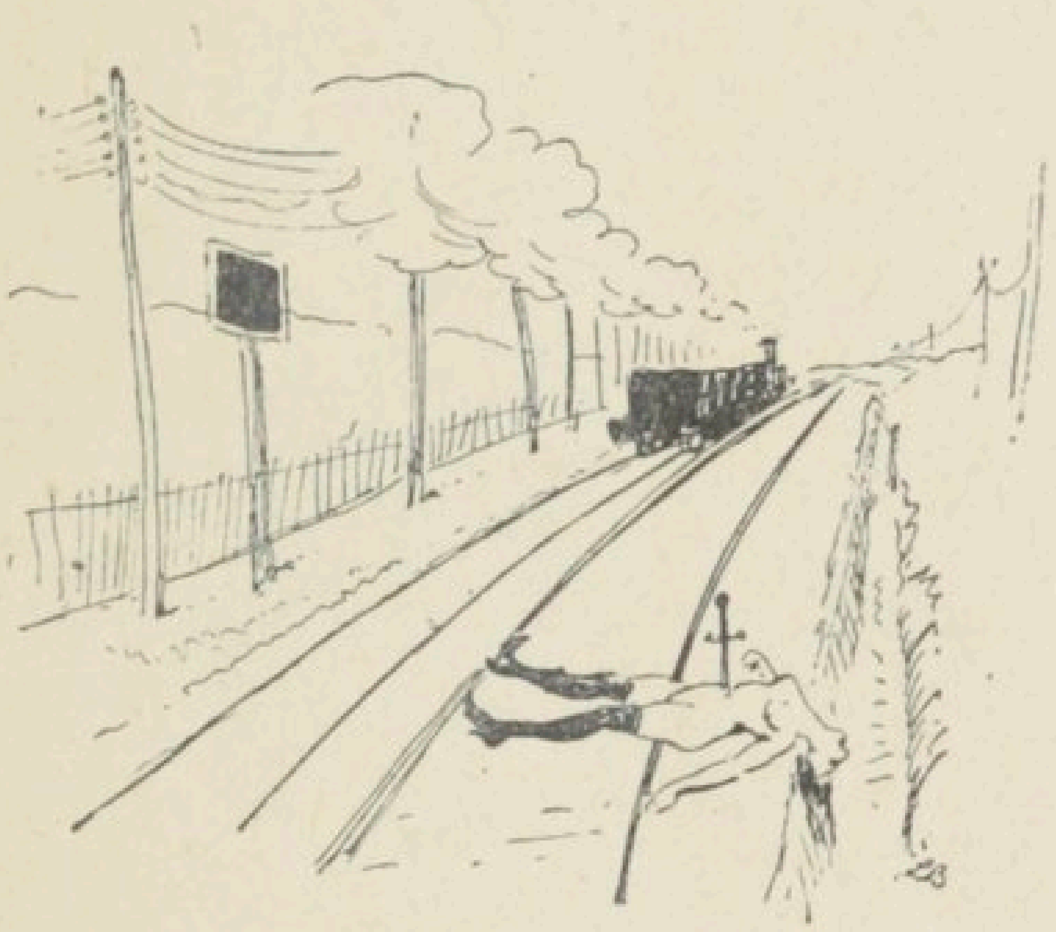
Le Commissaire : Ah! artiste... c'est une charge d'atelier que vous avez faite?

Le Voyageur : Mon Dieu... espérant être seul et fumer tranquillement ma pipe... en me voyant colloquer cette vieille dame... qui se met à me regarder avec épouvante... l'idée m'est venue...

Le Commissaire : De vous amuser à ses dépens; eh bien, Monsieur, tâchez de trouver d'autres amusements; en attendant, je dresse procès-verbal contre vous, pour lacération d'objets mobiliers au préjudice de la Compagnie que vous aurez à indemniser, si vous

voulez éviter une poursuite en police correctionnelle.

Et voilà comment les plus tragiques événements, s'ils inspirent l'effroi aux uns, inspirent aux autres de ces fumisteries parisiennes, comme celle qui a terrifié la compagne de voyage de notre artiste.



LE PLUS DROLE DE L'HISTOIRE

Les dames ont toujours protesté contre l'accusation d'intempérance de langue; mettez-les sur ce chapitre, elles vous citeront, comme preuve de la calomnie dont elles sont victimes, un fait qui, à moitié du récit, amènera tout naturellement une deuxième histoire, se reliant à une troisième laquelle est la suite logique d'une quatrième oubliée, ce qui rend la précédente incompréhensible ; la troisième y passe; après quoi on arrive fatalement à cette question : qu'est-ce que je disais donc? Et voilà le beau sexe justifié.

Il faut entendre cela à la barre des témoins de la police correctionnelle, pour avoir une idée de la patience dont les juges doivent être doués.

Les hommes, c'est autre chose : outre le chapitre des *verres* qui tient une large place dans leurs dépositions, celles-ci sont, la plupart du temps, faites avec la convic-

tion (apparente au moins) que le Tribunal connaît sur le bout du doigt et dans leurs moindres détails, les faits qu'il cherche précisément à connaître.

Ce qui est remarquable chez d'autres, c'est l'absence complète de préambule de leurs déclarations.

Exemple à propos d'un nommé Colard, inculpé de vol et de vagabondage.

Le plaignant attaque ainsi sa déposition devant le commissaire de police :

— Alors en me réveillant, qu'est-ce que je vois?

Le Commissaire : Vous dormiez donc?

Le Plaignant : Oh! comme un loir.

Le Commissaire : Où cela?

Le Plaignant (surpris) : Eh bien, dans mon lit.

Le Commissaire : Vous étiez chez vous, bien, dites-le donc!

Le Plaignant : Alors je lui demande : « Qu'est-ce que vous faites là? »

Le Commissaire : A qui demandiez-vous cela?

Le Plaignant : A l'individu.

Le Commissaire : Quel individu?

Le Plaignant : Celui-là (l'inculpé); là-dessus, il se couche.

Le Commissaire : Là-dessus, quoi?

Le Plaignant : Eh bien, sur mon lit.

Le Commissaire : Je vous demande à propos de quoi il s'est couché?

Le Plaignant : Je pense qu'il avait envie de dormir.

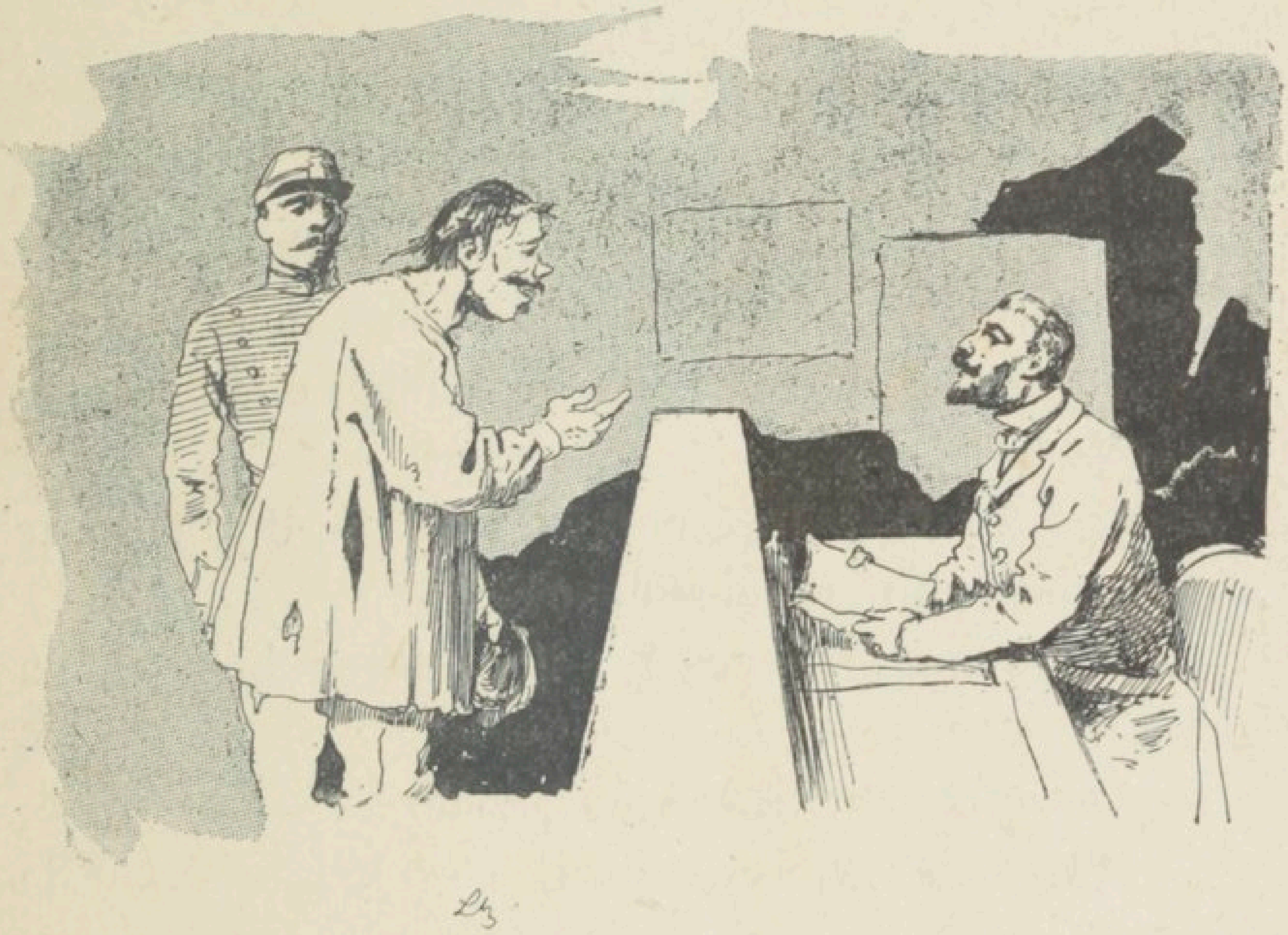
Alors, il me le rend, disant qu'il venait de le ramasser par terre.

Le Commissaire : Ramasser quoi?

Le Plaignant : Mon porte-monnaie. Je saute, je l'enfile d'un bond...

Le Commissaire : Vous enfilez quoi?

Le Plaignant : Mon pantalon!



Le Commissaire : Allez vous asseoir!

Le Plaignant : Oh! mais c'est que la suite est encore plus intéressante; pour lors...

Le Commissaire : Je vous dis d'aller vous asseoir!

Le Plaignant : Vous avez tort (il va s'asseoir), vous perdez le meilleur!

Le Commissaire (à l'inculpé) : Que faisiez-vous à sept heures et demie du matin, chez le plaignant?

L'Inculpé : Je ne savais pas que c'était lui.

Le Commissaire : Qu'est-ce que cela veut dire ?

L'Inculpé : Parce que je croyais que mon ami Jubier demeurait toujours là ; alors, ayant eu une querelle avec un de mes camarades depuis trois heures jusqu'à six heures et demie du matin et ayant envie de dormir, j'allais chez Jubier pour faire un somme.

Le Commissaire : Vous n'avez pas de domicile?

L'Inculpé : Les propriétaires vous étranglent, des prix... ! et puis, je n'ai pas de meubles; alors...

Le Commissaire : On a demandé à la concierge si elle avait eu un locataire du nom de Jubier; elle a répondu : « Jamais! »

L'Inculpé : Oh! Jubier demeurait là, il y a douze ans ; ça n'est plus la même concierge.

Le Plaignant (revenant) : J'ai même bien ri, vu que...

Le Commissaire : Allez vous asseoir !

Le Plaignant : Vous avez tort, c'est le plus drôle de l'histoire.

Le Commissaire (à l'inculpé) : La vérité est que vous alliez pour dévaliser des chambres d'ouvriers qui, à cette heure, sont partis à leur travail ; d'ailleurs, vous avez pris le porte-monnaie du plaignant.

(Au plaignant) : Où était-il votre porte-monnaie?

Le Plaignant : C'est ce que je voulais vous dire, qui est si drôle ; il y avait six sous dedans...

Le Commissaire : Je vous demande où était votre porte-monnaie.

Le Plaignant : Eh bien, je vous ai dit, dans sa main.

Le Commissaire : C'est à y renoncer. Où l'aviez-vous mis avant qu'il le prît?

Le Plaignant : Dans la poche de mon pantalon. Alors, quand je lui ai dit...

Le Commissaire : Retirez-vous!

Le Plaignant : Vous avez tort, c'est le plus drôle.

Il se retire et l'ami de Jubier est envoyé au Dépôt.

LA SOURIS



'IL est une allégation à l'abri de toute controverse, c'est bien celle émise par nous ne savons quel fantaisiste : « Rien ne ressemble autant à un homme qu'un Auvergnat. » Évidemment l'auteur de cette boutade visait son charbonnier, dont il avait sans doute à se plaindre, et il aurait reconnu, même, sans difficulté, qu'il est des Auvergnats auxquels ne ressemble pas le premier homme venu.

A un certain point de vue, le rapprochement ci-dessus peut s'expliquer; il signifie peut-être que les jeux, les manières, la démarche, les actes manuels, des petits industriels du Cantal, du Puy-de-Dôme ou de l'Aveyron, ressemblent, à la lourdeur près, à ceux des Parisiens, en général moins bruyants, qui ne font pas la cour aux

filles à grands coups de poing dans le dos et préfèrent le cancan des bastringues excentriques à la bourrée tapageuse des bals-musette.

Certainement, un ouvrier de Paris, animé de la même intention que l'Auvergnat dont il va être parlé, l'aurait mise à exécution d'une façon différente; mais, que voulez-vous? on n'est pas élevé à Saint-Flour comme on l'est à Paris.

Rouquette (c'est le nom de notre Auvergnat) est amené, ou plutôt apporté, au bureau du commissaire, par un robuste Savoyard, valet de chambre de son état, qui le tient au collet et le secoue avec une fureur impossible à décrire. Les fouchtra expirent dans la gorge de l'enfant de Saint-Flour, haletant et les yeux à moitié hors de la tête.

Le Commissaire : Mais qu'il y a-t-il? Lâchez donc cet homme!

Le Savoyard lâche l'Auvergnat et le foudroie du regard.

Rouquette : Il m'a déchiré ma vechte, fouchtra.

Le Commissaire : Voyons, de quoi s'agit-il?

Le Valet de chambre (à l'Auvergnat) : Brute! sauvage!

Le Commissaire : Je vous engage à vous calmer et à vous expliquer paisiblement.

Et, avec un calme relatif, le valet de chambre raconte ce qui suit :

— Le sieur Rouquette, qui est garçon charbonnier,

venait chez mes maîtres, voir la cuisinière avec qui il doit se marier.

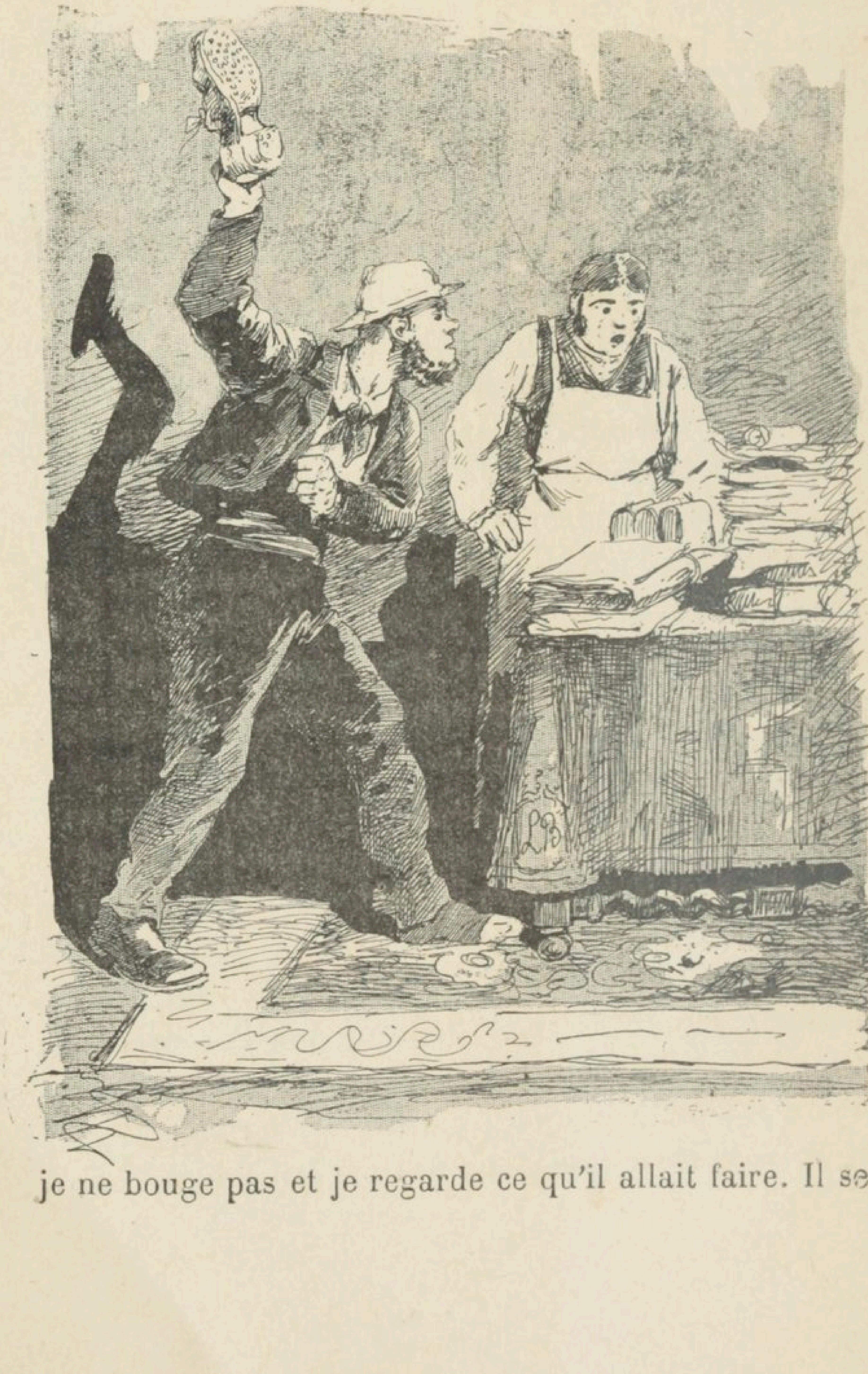
Rouquette : Nous chommes fayenchés, ch'est une payje.

Le Commissaire : N'interrompez pas!

Le Valet de chambre : J'étais dans le bureau de Monsieur, qui était dans la salle à manger, en train de déjeuner avec Madame et Mademoiselle, et je profitais de cela pour épousseter. Depuis quelque temps, monsieur se plaignait qu'il y avait une souris dans son bureau et qu'elle lui rongeait ses papiers. Tout à coup je vois la souris qui traverse le bureau et disparaît en passant sous un fauteuil. Je ne fais pas de bruit; ayant des pantoufles, je m'avance tout doucement vers le fauteuil dans l'intention de mettre le pied sur la souris, si je pouvais. A ce moment-là, voilà le sieur Rouquette qui entre avec ses gros souliers. Je lui fais : « Chut!... » en lui faisant signe aussi de ne pas bouger. La porte par laquelle il était entré est placée derrière le bureau de travail de Monsieur; le sieur Rouquette se trouvait donc à côté du bureau qui était couvert de papiers et de livres; alors il me dit tout bas : « Qu'est-ce qu'il y a? » Je lui réponds tout bas aussi : « C'est une souris! » Là-dessus, je me baisse pour voir sous le fauteuil; je ne vois rien. Pensant que la souris était peut-être allée sous la bibliothèque, j'y vais tout doucement, à petits pas, et je me baisse pour voir.

Voilà le sieur Rouquette qui me fait tout à coup :

« Chut! » Je le regarde; il me dit tout bas : « Je sais où elle est! Je l'entends. Ne bougez pas! » C'est bien,



je ne bouge pas et je regarde ce qu'il allait faire. Il se

baisse, retire un de ses gros souliers, se relève en le tenant à sa main; puis, tout à coup, il en assène un coup de toute sa force, sur des papiers empilés sur le bureau. J'entends un bruit singulier : « Ca y est! me dit le sieur Rouquette; elle est tuée; elle était sous ces papiers-là, je l'entendais. »

Je cours voir, je lève les papiers; c'était la montre de Monsieur! un chronomètre de 1,200 francs qu'il avait brisé d'un coup de soulier. Ce qu'il avait entendu, c'était le tic-tac!

Monsieur!... en voyant ça, je me sens devenir blanc, vert, rouge; je me dis : Monsieur va me mettre à la porte pour avoir laissé entrer cet Auvergnat dans son cabinet. Alors, dans une fureur comme je n'en avais jamais eue, je saute sur cette brute; je l'enlève par le collet, et voilà!

Le Commissaire : Et bien, que demandez-vous?

Le Valet de chambre : Comment, ce que je demande? Voilà un charabia qui s'en vient briser à coups de soulier, le chronomètre de Monsieur...

Le Commissaire : Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse? Cet homme a commis une maladresse et non un délit.

Le Valet de chambre : Alors, il en est quitte comme ça... et moi, Monsieur va me faire payer son chronomètre.

Le Commissaire : Faites un procès en dommages-intérêts.

Rouquette (inquiet) : Un procès!

Le Valet de chambre : Oui, je te le ferai, animal; justement, ta future m'a dit que tu avais 1,200 francs; je te les ferai cracher, tes 1,200 francs, et elle ne voudra plus de toi, comme n'ayant pas le sou.

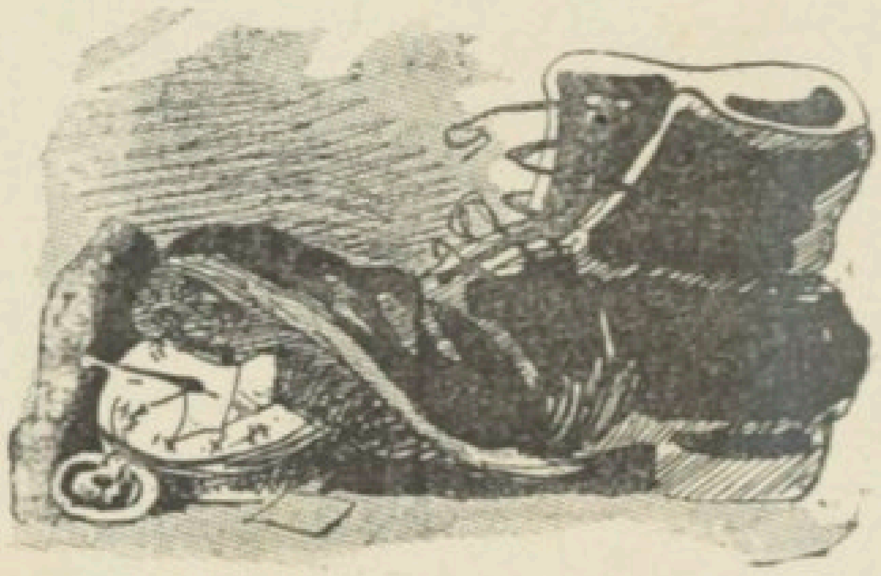
Rouquette (effrayé) : Oh! ne faites pas cha, mochieu Baptiste; tenez! nous j'allons nous j'arrangea. (Tirant de son gousset une grosse montre d'argent.) Je donne ma montre en remplachement.

Le Valet de chambre (furieux) : Un oignon! idiot, imbécile!

Le Commissaire : Allons, retirez-vous!

Le Valet de chambre : En remplachement! une bassinoire de 12 francs. Sauvage! auverpin!

Ils sortent en discutant.





LE DRAGON DE Mlle JULIETTE

Beaucoup de dames font de leurs années ce que les avares font de leurs écus : plus elles en ont, plus elles les cachent. Jugez, dès lors, de quelle influence jouit la bonne d'une de ces dames, sur sa maîtresse, dont une circonstance lui a fait connaître l'âge. Et si, en possession de ce secret, elle est à couteaux tirés avec le concierge, préposé de ladite dame, propriétaire de ladite maison, vous voyez tout de suite la déplorable situation du pauvre homme.

Un jour, poussé à bout par les insolences de Mlle Juliette Jarrois (c'est le nom de la bonne), il lui a administré un de ces coups de pied qu'on n'envoie guère qu'aux gamins, d'où la perte de sa loge, et le voici, par-dessus le marché, amené chez le commissaire de police.

Le Commissaire (à la plaignante) : Dans quelles circonstances cet homme vous a-t-il frappée ?

La Plaignante : Dans la circonstance qu'attendant une lettre de ma mère...

Le Concierge : Votre mère, qui a un casque? C'est un dragon!

La Plaignante : C'est faux !

Le Concierge : C'est faux ? même que je l'ai vu monter plusieurs fois par l'escalier de service.

La Plaignante : Pas pour moi.

Le Concierge : Non, qu'on demande à M[lle] Anaïs, la cuisinière, en face la porte, c'est elle qui me l'a dit.

La Plaignante : Elle a menti et vous aussi.

Le Concierge : Même que j'en ai prévenu votre patronne ; mais comme vous m'avez dit, un jour, que vous saviez son âge et que ça vous permettait de faire ce que vous vouliez...

Le Commissaire : Voyons, pas de discussion ici. (A la plaignante). A propos de quoi cette scène a-t-elle eu lieu?

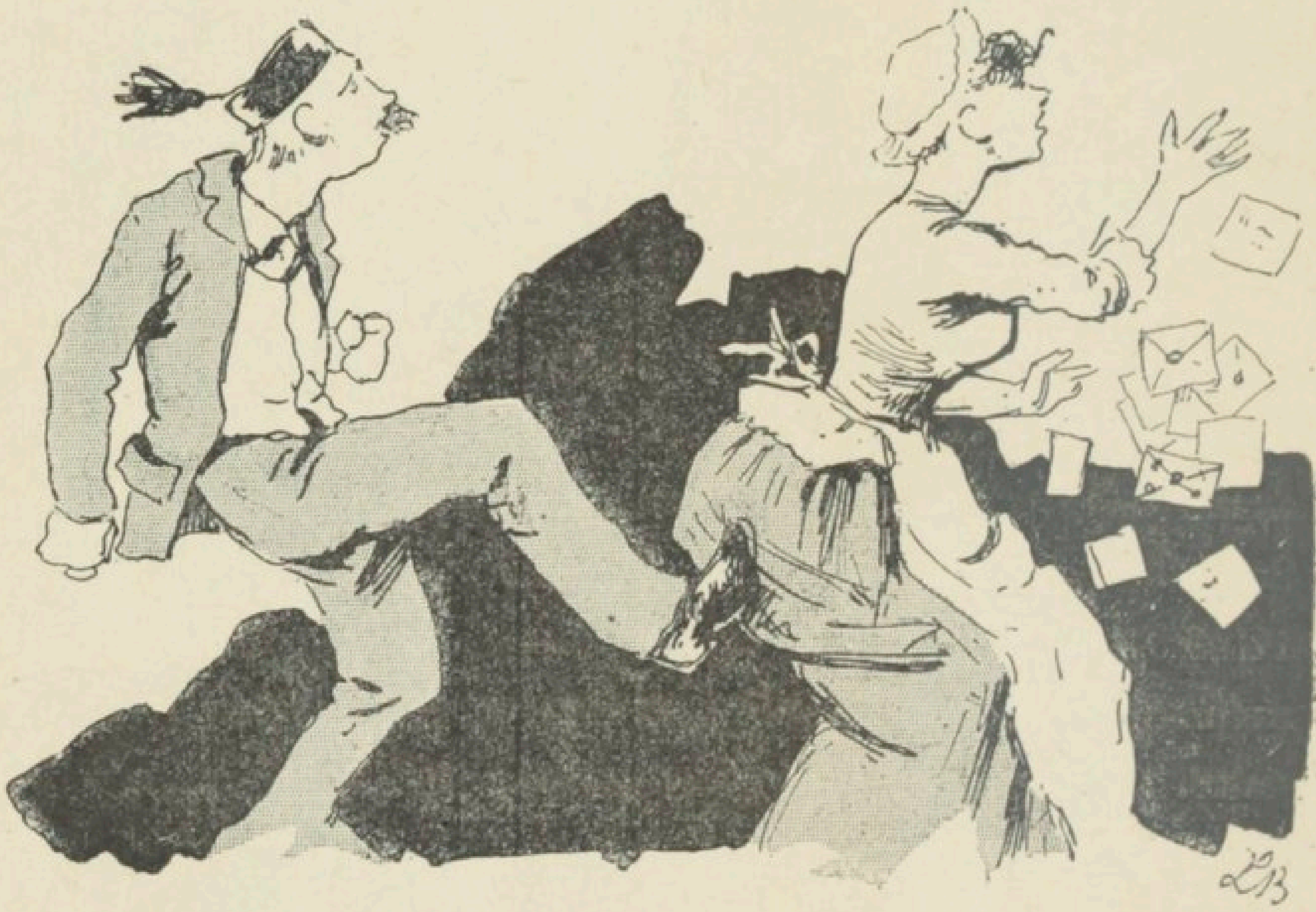
La Plaignante : A propos que je regardais dans les lettres si la mienne y était ; alors Monsieur est arrivé comme un furieux m'arracher les lettres de la main ; c'est donc de là...

Le Concierge : Moi, furieux ? mais, Messieurs, quand je lui ai retiré les lettres, qu'elle lisait toutes les adresses, ça l'a mise dans un état ! Je ne sais pas s'il vous est arrivé d'enlever les petits d'une hyène pen-



dant que la mère était là ; eh bien ! ça n'est rien auprès des fureurs de Mademoiselle qui a cherché à me griffer la figure. Aussi je me suis dit : « *Doré en avant*, je cacherai les lettres, vu l'habitude de Mademoiselle de les farfouiller. »

Le Commissaire : Enfin, c'est à ce propos que vous lui avez lancé un coup de pied.



Le Concierge : Mais, Monsieur, cette demoiselle me persécutait de sa haine, depuis que j'ai parlé à la propriétaire du dragon, à preuve que c'était vrai.

La Plaignante : C'est faux !

Le Concierge : J'ai des certificats de plusieurs locataires qui déclarent comme par lequel cette demoiselle...

Le Commissaire : Ils ne prouveront pas que vous ne l'avez pas frappée.

Le Concierge : Non, mais ça prouve que j'ai été poussé à bout, dont voilà les certificats *à la pluie* de ce que je dis.

Le Commissaire : C'est une atténuation, mais non une excuse.

Le Concierge : Et j'en ai d'un autre propriétaire chez qui j'ai dirigé la loge avec tant de distinction pendant douze ans, je peux le dire.

Pendant que le secrétaire du commissaire rédige le procès-verbal.

Le Concierge : Oui, Mademoiselle me persécute de sa haine ; on ne persécute pas un homme sans motifs ; on poursuit un lièvre ou un chevreuil, pour le manger ; mais moi ! pourquoi me faisait-elle des farces d'un cocasse terrible ?

La Plaignante : Je nie ça ; vous avez eu la tête montée par votre femme qui est imbécile aussi.

Le Concierge : Comment aussi ?

La Plaignante : Avez-vous la prétention de l'être tout seul ?

Le Commissaire : En voilà assez ?

Et tout cela va recommencer à la police correctionnelle, pour la plus grande joie de l'auditoire.

LE DINER DE MALDENT

A MOINS d'appliquer aux traiteurs, cafetiers et marchands de vin, l'usage du paiemen d'avance, comme au théâtre, ces marchands de consommations seront toujours exposés à nourrir ou à désaltérer des clients de hasard sans le sou en poche pour payer leur dépense, et c'est ce qui leur arrive souvent à en juger par ceux des consommateurs qu'ils font arrêter dans le nombre.

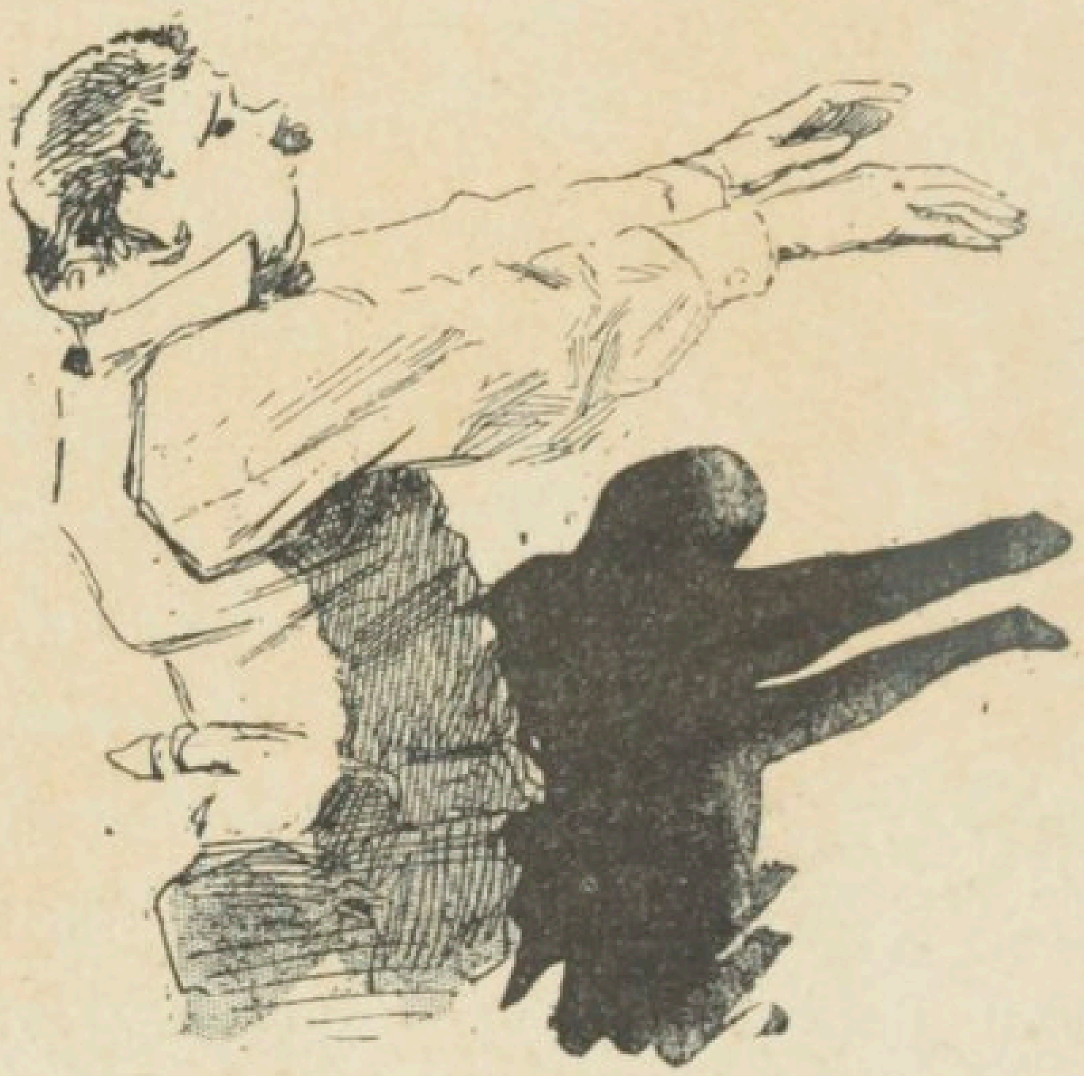
Nous disons : dans le nombre, parce qu'en général ils laissent aller les pauvres diables qui se sont contentés d'un repas sommaire indiquant l'impérieuse exigeance d'un estomac affamé; quant à ceux à qui il faut, comme à Maldent, du vin cacheté, du dessert, le café et le pousse-café, ils les font conduire chez le commissaire de police et ont absolument raison.

Maldent : J'ai dit à ce gargotier que j'avais 25 sous à dépenser.

Le Traiteur : C'est faux! j'en lève les deux mains (et il les lève).

Maldent : Si le bon Dieu était juste, il vous laisserait les deux bras comme ça jusqu'à la fin de vos jours.

Le Commissaire : Taisez-vous!



Maldent : Ça le gênerait pour se moucher.

Le Traiteur : Au lieu de faire le farceur, qui ne lui va pas, le sieur Malauxdents aurait mieux fait...

Maldent : Malauxdents!... comment Malauxdents?

Le Commissaire : Voulez-vous vous taire!.

Maldent : Je me tais, mais je m'appelle Maldent.

Le Traiteur : S'il m'avait dit qu'il voulait dépenser

25 sous, je ne lui aurais pas donné déjà une bouteille de cacheté à 30 sous et une douzaine d'huîtres.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Ah! vous pensiez que pour 25 sous on vous donnerait des huîtres et du vin à 1 fr. 50?

Maldent : Je ne pensais rien du tout; il m'a donné ce qu'il a voulu; seulement je me suis dit : La maison est bonne et pas chère, je reviendrai.

Le Traiteur : Oui, mais si vous revenez, je vous reconnaîtrai.

Le Commissaire : Alors il vous a offert 1 fr. 25?

Maldent : Offert, non; j'ai mis mon argent sur la table en disant : « Voilà! et 2 sous pour le garçon. » Alors, voilà Monsieur, au lieu de s'expliquer tranquillement, qui envoie chercher les gendarmes.

Ah! mon commissaire, quand j'ai vu que, croyant dépenser 25 sous, j'en avais pour 6 fr. 75 et que j'allais être plongé dans le fond des gendarmeries! Ah! voyez-vous, si j'avais eu un revolver...

Maldent n'achève pas sa pensée, mais c'est évidemment celle d'Arnal dans *Riche d'amour :* Je l'aurais bien vendu 6 fr. 75

D'ailleurs (ajoute-t-il) je n'aurais pas pu donner davantage n'ayant plus de macaroni.

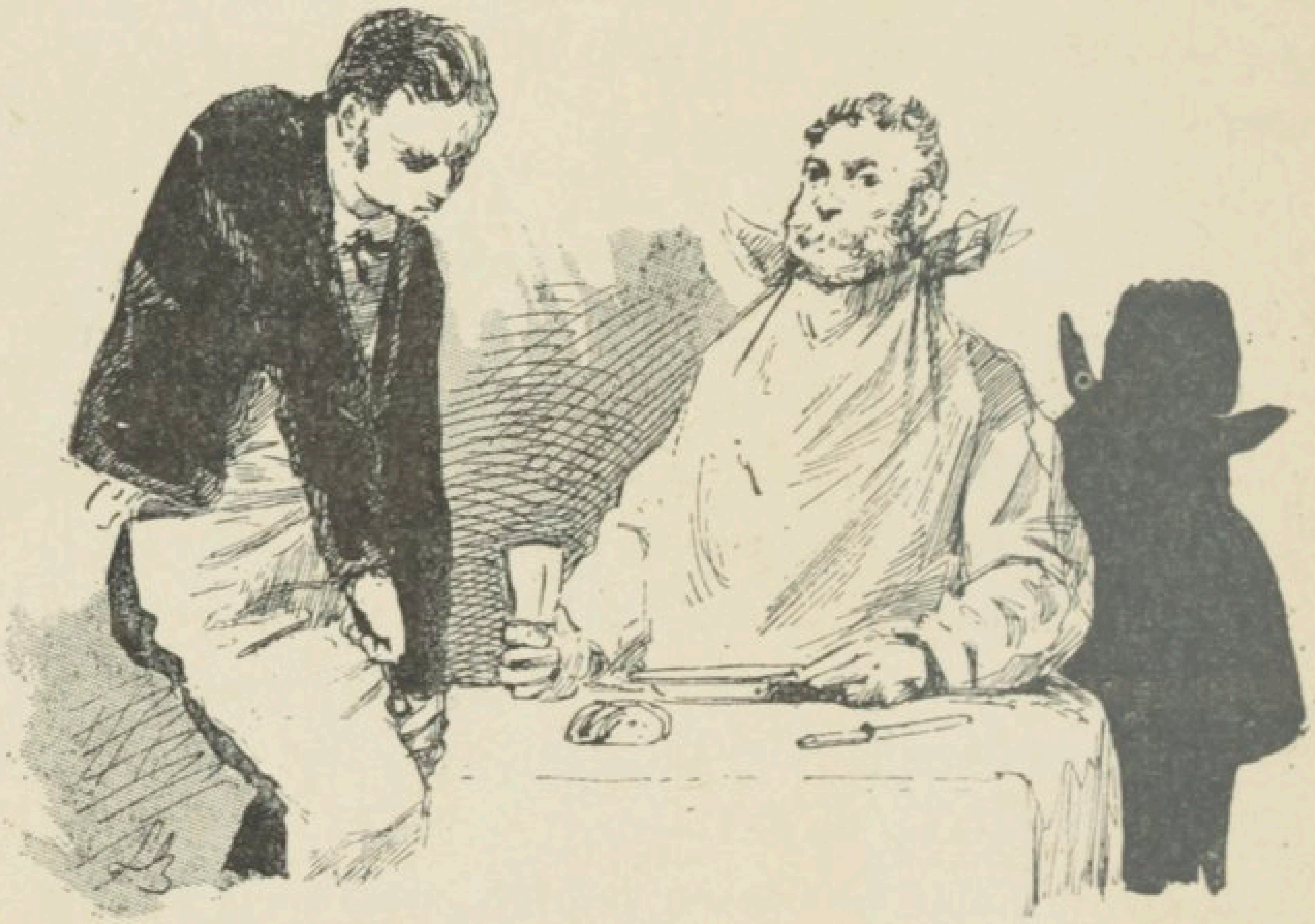
Le Traiteur : Du macaroni? il n'en a pas pris.

Le Commissaire : Quel macaroni?

Maldent : Quel... ah oui... c'est l'argent, je l'appelle le macaroni parce que ça file...

Le Traiteur : Il m'a dit alors, qu'il avait, à une adresse, que je ne me rappelle plus, un ami qui lui prêterait de l'argent et il me demande d'y aller avec lui. Je consens ; nous allons ensemble ; c'était une blague.

Maldent : Oh ! à preuve, voilà ; je dis au concierge, si mon ami Pailleux est chez lui, il me dit que oui ; je lui dis de dire s'il faut que je monte ; il va demander



s'il faut que je monte et me dit qu'il faut que je monte ; alors je dis à Monsieur : « Faut que je monte : » Là-dessus je monte et v'là monsieur aussi qui monte ; je lui dis qu'il ne faut pas qu'il monte.

Le Traiteur : Parce que vous me montiez le coup, vu que le concierge m'a prévenu qu'il y avait une autre sortie.

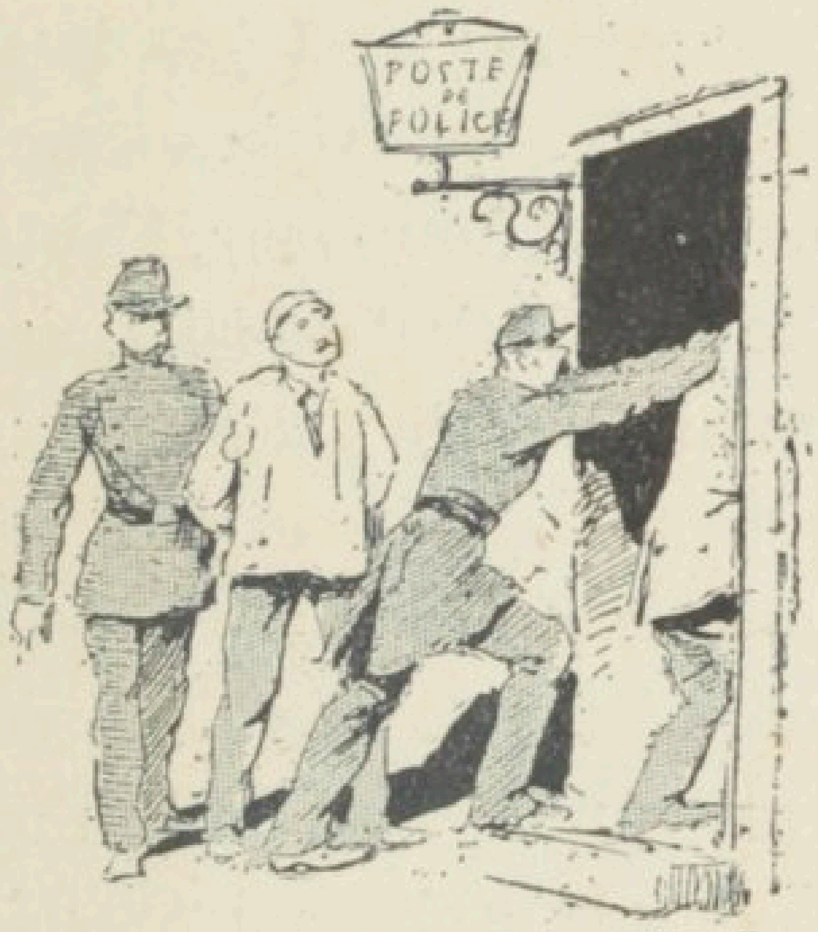
Le Commissaire : Enfin, l'ami?

Le Traiteur : L'ami, nous y avons été; il nous a envoyés coucher.

Maldent : C'est un mufle, je lui dirai quand je le verrai.

Ordre est donné de conduire Maldent au Dépòt, en attendant sa comparution en police correctionnelle.

Maldent : Un homme que j'ai été à sa noce!... c'est un mufle! v'là mon caractère.



L'HOMME QUI AIME LES BONS PRÊTRES

Quelle sera, l'année prochaine, la mode des chapeaux et des opinions politiques ? Nul ne le sait. Nous verrons, à cette époque, ce que nous aura donné le progrès — cet imbécile qui n'est jamais content de ce qu'il a — comme disait feu Xavier Aubryet.

A l'heure qu'il est, la variété des coiffures est aussi grande, chez les dames, que la variété des opinions politiques, chez les citoyens français ; il n'y a guère chez ces derniers qu'un point qui réunisse une forte majorité : c'est la haine du prêtre. Il est donc de toute justice, en ce temps où la minorité se plaint du dédain de la majorité pour elle, de signaler deux électeurs des nouvelles couches, se prenant de sympathie pour un prêtre assis près d'eux dans un omnibus.

Et pourtant ces deux citoyens se sont battus à propos de ce même prêtre ; c'est que la sympathie a diverses formes dont la pire est la forme de rasoir ; l'un de nos personnages est un raseur, l'autre a pris fait et cause pour le rasé, et c'est ainsi qu'est née l'affaire soumise au commissaire de police.

Hirondeau, le plaignant, expose ainsi sa petite affaire : « Je ne connaissais pas du tout le sieur Dubut, il était dans l'omnibus ; nous avions entre nous deux un bon vieux curé qui avait l'air d'une bonne pâte d'homme ; moi, je suis juste ; on vous dit : les prêtres, c'est ci, c'est ça ; moi, je dis qu'il y a de braves gens partout et celui-là, je ne le connais que pour une prise qu'il m'a offerte et un bout de conversation, mais ça a l'air de la meilleure pâte !...

Le Commissaire : Enfin, dites-nous donc dans quelles circonstances Dubut vous a frappé ?

Hirondeau : Que si les sergents de ville n'étaient pas venus, qu'ils nous ont mis au poste tous les deux, je ne serais peut-être pas sorti vivant de ses mains.

Dubut (protestant) : Oh ! oh !

Le Commissaire : Arrivez donc au fait !

Hirondeau : Qu'on n'aurait plus trouvé sur moi qu'un cadavre.

Le Commissaire : Mais comment est-ce venu ?

Hirondeau : Simplement qu'étant très bien avec ce bon curé, qui était venu de la prise et de la conversation, que j'ai même passé ses six sous au conducteur,

j'ai descendu avec lui pour faire un bout de chemin ensemble, et que c'est de là que le sieur Dubut m'a tombé dessus sans rime ni trompette.

Dubut : Le sieur Hirondeau ne vous dit pas que le prêtre ne pouvait pas se débarrasser du gluau de cet homme-là, qu'il n'y a même pas un tailleur qui pour-



rait faire un pantalon aussi collant ; que le pauvre vieux curé cherchait à se sauver et que le sieur Hirondeau le repinçait toujours par sa soutane.

Le Commissaire : Vous pouviez protéger cet ecclésiastique sans frapper le plaignant ?

Dubut · Faut savoir comme c'est arrivé ; ça a com-

mencé quand il a passé au conducteur les six sous du prêtre ; alors ce prêtre lui dit « Merci ; » l'autre répond : « Oh ! m'sieur le curé, n'y a pas de quoi ; moi d'abord, j'aime les bons prêtres... » C'est bien, il commence à le raser ; mais le curé se met à lire son bréviaire et le sieur Hirondeau est un instant à le laisser tranquille. Voilà que le curé tire sa tabatière et prend une prise ; le sieur Hirondeau tend ses deux doigts et le prêtre avançant sa tabatière, il y prend une prise ; là-dessus il se met à faire des éternuements épouvantables à secouer l'omnibus et les chevaux ; les uns riaient, les autres, ça les ennuyait ferme ; alors, il dit au curé : « C'est parce que je n'ai pas l'habitude de priser, je fume. » Là-dessus, il lui raconte combien il use de tabac par jour ; il lui demande s'il fumait. Le curé lui répondait par complaisance, toujours en lisant son bréviaire ; mais ça avait l'air de l'ennuyer beaucoup. Voyant ça, je dis au sieur Hirondeau : « Mais laissez donc Monsieur le curé tranquille ! »

C'est bon, il se tait pendant quelques instants, et puis il finit par se pencher sur le curé et il lui dit, comme d'un air de compassion : « Ça doit bien vous emm... de lire toujours la même chose ? » Là-dessus, v'là tout le monde qui se tord de rire, excepté moi ; le pauvre prêtre se lève et descend, pour en finir. Pas du tout, voilà M. Hirondeau qui descend avec lui. C'est donc de là que j'ai descendu aussi...

Le Commissaire : Et que vous êtes tombé sur lui.

Dubut : Mais pas comme ça ; j'ai commencé seulement par le prendre par le bras et le faire chavirer, en lui disant : « Mais laissez donc Monsieur tranquille. » Là-dessus, il m'allonge une gifle. Ah ! mais moi qui n'aime pas bien ça...

Le Commissaire : Oui, c'est entendu.

Hirondeau : Je ne l'insultais pas le curé, au contraire.

Le Commissaire : Au contraire ? avec l'expression ordurière que l'inculpé a rapportée.

Hirondeau : J'ai dit ça à la bonne enfant ; c'est un mot très connu.

Le Commissaire jugeant qu'il y avait eu provocation renvoie Dubut.

Et voilà comment, avec les meilleures intentions de part et d'autre, on peut ne pas s'entendre.



L'ENFANT DE DEUX PÈRES

Le fait de négation de paternité d'enfants naturels, par le père supposé, est chose tellement banale, qu'elle ne saurait plus intéresser personne ; le cas contraire, de deux hommes se disputant un enfant, est un trait de mœurs moins connu et qui, on le croira sans peine, doit fournir de piquants détails.

Ces deux hommes, Roussi et Grilloie, vont expliquer cela au commissaire de police.

Ils entrent dans son bureau, en discutant :

Roussi : Non, non, n'use pas ta salive, ferme ta boîte à bêtises ; v'là M'sieu le commissaire qui va nous dire ça au juste.

Le Commissaire : Qu'est-ce qu'il y a?

Les deux hommes (parlant ensemble): Mon commissaire, faut vous dire...

Roussi : Ferme donc ta boîte à bêtises; voilà, mon commissaire, c'est pour la chose de savoir de votre part si l'enfant est à Grilloie ou à moi.

Le Commissaire : Quel enfant?

Roussi : C'est un petit môme de trois ans dont c'est Grilloie qui l'a eu avec Maria Blanquette.

Le Commissaire : Eh bien, l'enfant est à lui, qu'est-ce que vous venez me chanter?

Grilloie : Ah! tu vois bien.

Roussi : Parce qu'il faut savoir la chose, dont Monsieur le commissaire, qui connaît tous les codes de la jurisprudence, va voir ce qui en est; voilà, mon commissaire. (A Grilloie) : Laisse-moi dire et n'ouvre pas ta boîte à bêtises. Voilà, mon commissaire, c'est venu que Grilloie étant mon ami dont Maria Blanquette était avec lui, c'est comme ça qu'elle est devenue ma maîtresse le jour de l'an, en s'embrassant pour les étrennes, ce qui fait qu'au mois de juin, elle a filé d'avec Grilloie pour venir se mettre avec moi, vu que je suis d'un caractère séduisant et que lui est jaloux comme un être carnassier; ce qui fait que menaçant toujours Maria de lui fiche des coups de tranchet dans le gosier, qu'il est cordonnier de son état, si elle n'allait pas passer quinze jours avec lui, je dis à Maria, vu qu'elle avait peur : « Allons, va passer quinze jours, tu reviendras après. » C'est bon, elle va quinze jours chez lui et puis elle revient avec moi; mais au bout d'un mois, v'là qu'il recommence à la terrorifier, et qu'elle retourne avec

lui, puis après qu'elle revient avec moi et toujours comme ça pendant six mois, ce qui prouve que j'ai du cœur. Finalement qu'un jour, il la rencontre dans la



rue Saint-Martin, avec le moutard, qu'il chippe le moutard et qu'il se sauve avec; dont, le lendemain, il me dit à moi qu'ayant l'enfant, il aurait la mère, et alors, mon commissaire, qu'est-ce que je fais,

moi malin ? je vas à l'état civil et je reconnais l'enfant.

Le Commissaire : Eh bien, il est à vous.

Roussi : Ah ! tu vois.

Grilloie : Oui, mais moi, je veux épouser Maria.

Roussi : Moi aussi, je veux l'épouser, dont elle veut bien de moi et qu'elle ne veut pas de toi ; car, mon commissaire, vous allez voir : un soir, comme je rentrais, voilà Maria qui me saute au cou et qui me dit : « Grilloie sort d'ici ; il m'a demandé de retourner avec lui ; j'avais une peur que tu arrives pendant qu'il était là... » Tout à coup, je l'entends qui m'appelle dans l'escalier : « Roussi ! Roussi ! » Je descends et il me dit : « Viens prendre un verre à côté. » Je ne voulais pas ; il me tourmente et nous allons prendre un verre. Alors, en buvant, il me dit : « Je voudrais avoir une entrevue avec elle pour savoir à quoi m'en tenir. » Moi, je consens et je dis : « Allons ! » Je frappe à la porte, en disant : « C'est Grilloie qui voudrait avoir une entrevue. » Maria répond : « Zut ! » Alors, voyant qu'elle ne voulait pas ouvrir, il dit : « Qu'elle m'écrive, au moins. — Il demande que tu lui écrives un mot, » que je crie à Maria. Maria lui écrit alors, entr'ouvre la porte et passe le billet. Nous retournons chez le marchand de vins. Grilloie lit le billet ; il y avait dessus que tout était fini et qu'il rende l'enfant, vu que je l'avais reconnu. « C'est bon, qu'il dit, ne nous faisons pas de mauvais sang ; c'est entendu comme ça, mais je voudrais la voir tout de même. — Monte que je lui dis, seulement je

veux te fouiller avant. » Je le fouille ; il n'avait rien et je le laisse monter. Maria ne veut pas lui ouvrir. Alors il revient et me dit : « Je lui ferai son affaire. » Je cherche à le calmer, lui disant : « Faut te faire une raison, puisqu'elle ne veut plus de toi. »

Le Commissaire : Enfin, qu'est-ce que vous voulez?

Roussi : Je veux qu'il rende l'enfant et que nous venons pour que vous lui disiez de le rendre.

Grilloie : Tu sais bien que l'enfant n'est pas de toi?

Roussi : Non, il n'est pas de moi, mais il est à moi.

Grilloie : Mais puisque tu sais qu'il est de moi.

Roussi : Oui, il est de toi, mais il n'est pas à toi.

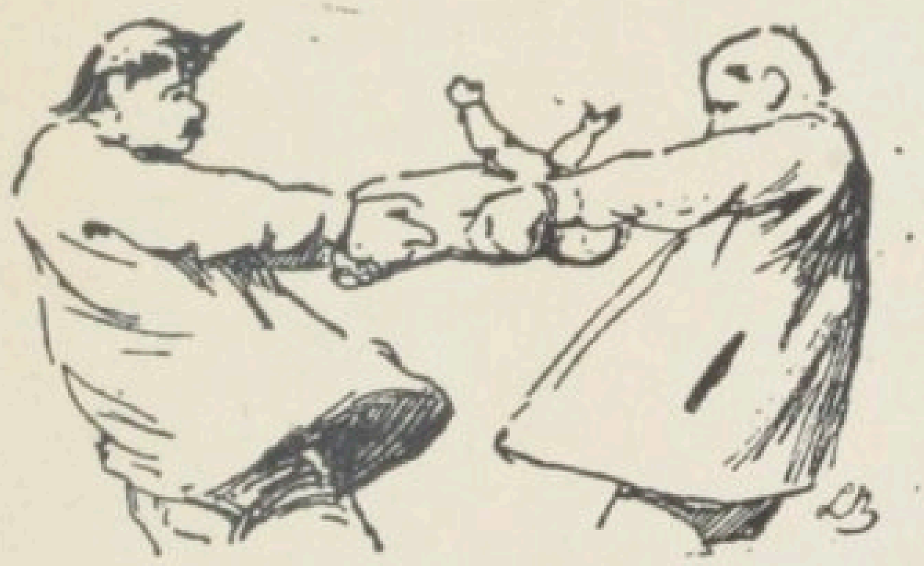
Le Commissaire (à Grilloie) : Il fallait épouser la mère avant de laisser reconnaître l'enfant par un autre ; il est à celui qui l'a reconnu.

Grilloie : C'est tout de même bien drôle, un enfant qui est de moi.

Roussi : Oui, mais il n'est pas à toi.

Le Commissaire : Allons, retirez-vous !

Et voilà cette situation bizarre d'un homme qui est père sans avoir d'enfant, et d'un autre qui a un enfant sans être père.



LITTÉRATURE DE GENDARME

Le lapin étant, comme chacun sait, un animal à la fois timide et savoureux est, pour cette double raison, évidemment condamné à disparaître dans un temps donné. Comme si l'excellence de sa chair et la douceur de son caractère ne concouraient pas encore assez à la destruction de sa race, il est désigné par la loi comme un animal nuisible et n'est pas protégé par la fermeture de la chasse; aussi est-il peu d'animaux qui servent autant à l'alimentation; non seulement on le trouve dans les cuisines des ménages, non seulement on le fait sauter ou cuire en gibelotte dans les casseroles de barrières, mais l'infortuné lapin est donné en prix, par les teneurs de jeux forains, aux joueurs habiles.

Et personne ne le plaint, loin de là; il est l'objet de

mille plaisanteries et a même donné naissance à quelques locutions parisiennes.

Mais voyez comme la logique fait souvent défaut aux œuvres de l'homme, même à la loi! Nous disions plus haut que le lapin est qualifié par elle animal nuisible, que la fermeture de la chasse n'est pas pour lui, qu'on peut lui faire la guerre en tout temps, parce qu'il dévaste les propriétés, et on punit ceux qui veulent débarrasser les propriétés de ces terribles rongeurs; voici deux individus amenés pour ce fait devant le commissaire de police : il est vrai qu'ils opéraient sur le terrain d'autrui.

L'un d'eux, à la vue des gendarmes, s'était blotti dans un fossé; l'autre, qui faisait le guet, a disparu à l'aspect des tricornes, mais il a été retrouvé.

Un gendarme expose ainsi les faits :

— Étant en tournée avec mon collègue Livaroux pour la répréhension du braconnage, nous ons aperçu un individu qui se divaguait dans un fossé. Nous étant obtempérés de ce côté, nous ons trouvé dedans le susdit courbé dans la posture d'un particulier assujetti aux lois de la naturalisation. L'ayant interrogé sur ses motifs dans le susdit endroit, il nous a répondu que c'était pour la raison d'un besoin nécessiteux. N'ayant vu près de sa personne que des bourses à prendre les lapins et aucun indice démonstratif de ce qu'il nous avait prétendu, nous l'avons invité à nous représenter la matière fécale. Ayant été dans l'impossi-

bilité de nou satisfaire, nous ons délibéré, mon collègue, et moi, que c'était une utopie.

Le Délinquant : Faites excuse, mon gendarme, vous avez mal regardé.

Le Gendarme : Je suis abondamment certain qu'il



n'y avait rien, et que même il n'y avait-z-aucun miasme.

Le Commissaire : Et l'autre prévenu, que faisait-il?

Le Gendarme : Il faisait le guet et s'est évaporé, mais le connaissant, ça ne faisait rien, vu la faculté de pouvoir l'appréhender ailleurs.

Le Commissaire (au délinquant) : Enfin vous aviez des bourses près de vous?

Le Délinquant : Elles n'étaient pas à moi.

Le Gendarme : N'assistez pas sur cette chicane, jeune homme, vous en aviez trois dans votre poche que j'en ai expulsé, et la musette contenant un furet que vous avez jetée dans l'herbe.

Le Délinquant : Ça n'était pas à moi.

Le Gendarme : Notoirement que vous jouissez même d'une fichue réputation comme n'ayant d'autre substance que le braconnage.

Et nos deux chasseurs sont renvoyés en police correctionnelle.

Brigadier, vous avez raison!

LE PLAN DE Mme FÉVROLLE

Maris ou épouses en instance de divorce, n'oubliez pas cette recommandation, que vous feront d'ailleurs vos avocats ; elle est grave, puisque son inobservation vous ferait perdre votre procès : à tout prix, évitez une entrevue tête à tête, celui des deux époux qui la demanderait alléguât-il une question d'intérêt à traiter d'un commun accord ; des amis obligeants peuvent être, par lui ou par elle, placés en observation, voir le mari sortir de chez sa femme, ou la femme de chez son mari ; au jour des débats, on allègue la réconciliation survenue depuis l'instance et qu'établit suffisamment la déclaration des susdits témoins, et le demandeur est inévitablement débouté.

Elle n'ignorait pas cela, la petite madame Févrolle ; son mari non plus, et comme il la savait capable de s'introduire subrepticement chez lui, pour faire échouer la demande en divorce par lui formée, il était allé se

loger dans un hôtel. Renseignée par sa petite police, la dame alla elle-même louer une chambre dans cet hôtel, et s'entendit avec des témoins stipendiés, pour faire, tel jour et à telle heure, la constatation ci-dessus expliquée.

Malheureusement, elle oublia de leur dire que, par une prévoyance facile à comprendre, elle avait loué sous son nom de fille; de sorte que lorsque, à 11 heures du soir, les témoins demandèrent Mme Févrolle, il leur fut répondu qu il n'y avait, dans l'hôtel, qu'un monsieur de ce nom.

Penchée sur la rampe de l'escalier et vêtue d'un simple peignoir blanc, comme il convient à une amante qui va trouver le bien-aimé, l'astucieuse jeune femme entendant les voix des témoins, se dit : « C'est le moment ! » Elle se dirige vivement vers la porte de la chambre de son mari, sur laquelle était restée la clé, comme il est d'usage dans les hôtels, ouvre cette porte et pénètre avec précaution dans la pièce où dort celui dans le lit duquel on doit la surprendre.

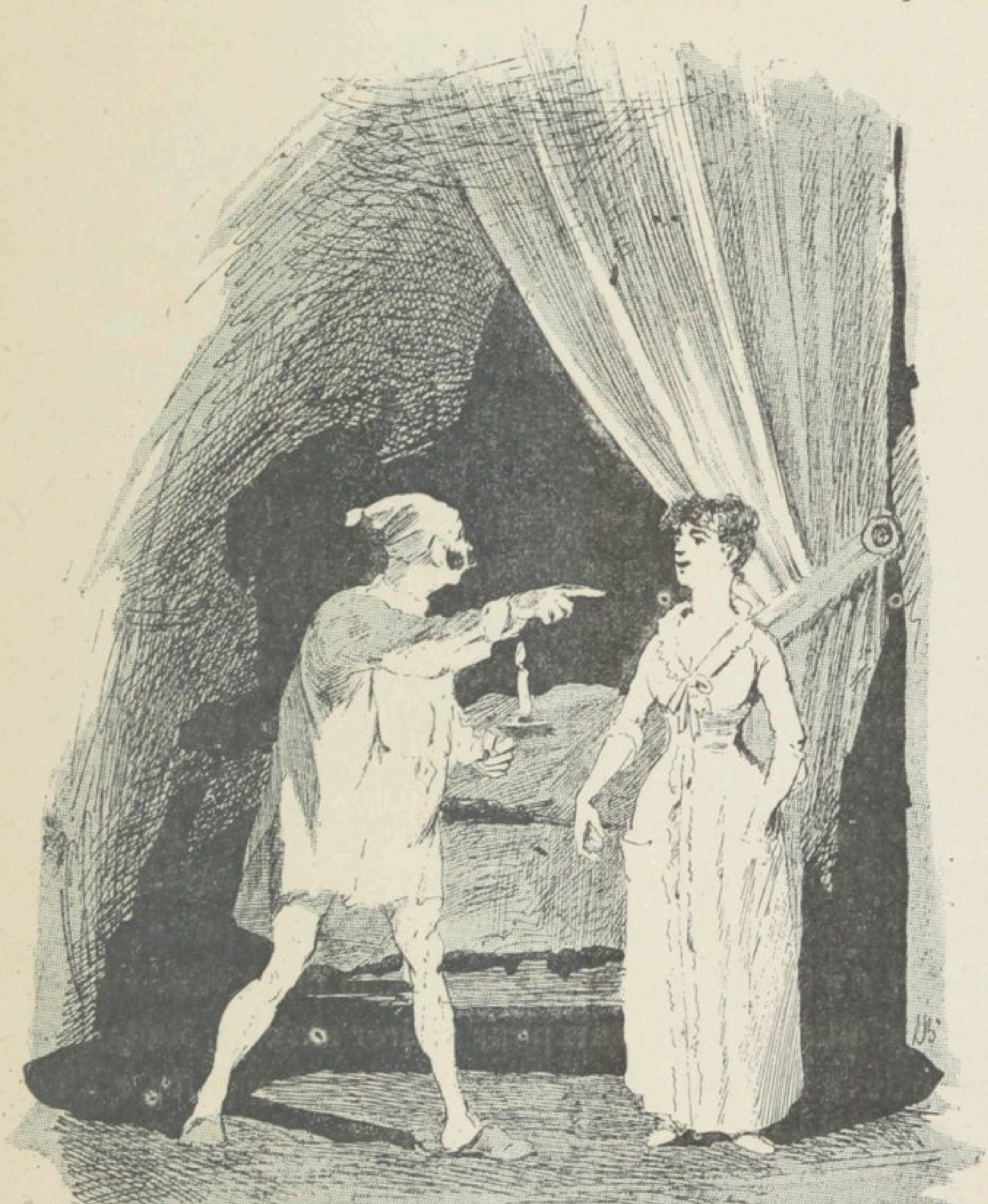
Ceci exposé va rendre intelligible la scène qui se passe au commissariat de police où ont été convoqués, le mari, la femme et deux locataires de l'hôtel.

Sont introduits d'abord les deux époux.

Le Commissaire (au mari) : Vous voulez faire constater un délit d'adultère commis l'avant-dernière nuit par votre femme et un garçon boucher, locataire de l'hôtel ?

Mme Févrolle (très nerveuse) : C'est faux!

Le Commissaire : Veuillez ne pas m'interrompre!



(Au mari) : Mais quant au garçon boucher, il ne pourrait, aux termes de la loi, être inculpé de complicité

que si j'avais constaté le flagrant délit; ce n'est pas le cas et je ne puis l'entendre que comme témoin.

Le Mari : Oh ! lui, ça m'est égal; un de plus ou de moins...

La Femme : C'est faux ! j'ai passé la nuit sur une chaise.

Le Commissaire : Vous vous expliquerez tout à l'heure. (Au mari) : Enfin, que s'est-il passé ?

Le Mari : Il faut vous dire, d'abord, que Madame est venue loger dans mon hôtel pour exécuter un petit plan.

La Femme : C'était d'accord avec vous !

Le Commissaire (au mari) : Quel plan ?

Le Mari : Mais il a raté; voilà la chose : Nous vivons chacun à notre à-part, jusqu'au divorce. Alors, l'avant-dernière nuit, je dormais quand je suis réveillé par quelqu'un qui entre dans mon lit; ne sachant pas ce que c'était, j'en saute vivement, comme vous pensez; je frotte une allumette et qu'est-ce que je vois ? Madame en peignoir blanc ! Je veux la flanquer à la porte; elle me dit : « C'est bien, ne crions pas, je m'en vais. » Là-dessus, elle sort, je la suis pour retirer ma clef; Madame regarde autour d'elle et dit, d'un air stupéfait : « Eh bien ! où sont-ils donc ? » A ce moment, une bonne qui allait se coucher se met à rire et dit : « Tiens ! la dame du 12 ! » Madame alors se sauve; je cours après elle, je cherche le n° 12 et, l'ayant trouvé, je ferme la porte, je mets la clef dans ma poche et je

retourne me coucher. Le voilà, le plan: c'était de faire croire à une réconciliation.

La Femme : Nous n'avons jamais cessé de nous voir; seulement Monsieur veut divorcer pour faire révoquer une donation qu'il m'avait faite par contrat.

Le Commissaire : Ceci est étranger à l'affaire. Il est certain que vous avez passé la nuit chez le garçon boucher.

La Femme : Sur une chaise, oui; pour ne pas passer la nuit sur l'escalier, puisque Monsieur avait fermé ma porte.

Le garçon boucher est introduit et interrogé.

Le Commissaire : Vous connaissez Madame?

Le Témoin : Je ne la connaissais pas du tout, ne l'ayant jamais vue avant cette nuit-là ; il était sur les minuit, je rentrais me coucher, je trouve dans l'escalier cette dame qui était censément comme en chemise et qui me dit : « Monsieur, donnez-moi protection contre quelqu'un qui me poursuit le révolver à la main. » Alors, j'ai fait entrer cette dame dans ma chambre.

Le Commissaire : Eh bien, où a-t-elle couché? dans votre lit? (A la femme) : Laissez répondre!

Le Témoin : Heu... non... non.

Le Mari : Oh ! si c'est pour moi que vous faites des façons, vous avez bien tort.

La Femme (vivement) : J'ai passé la nuit sur une chaise.

4

Le Témoin : Oui, oui, c'est ça, et moi je me suis couché tout habillé sur mon lit.

On introduit l'autre témoin.

Sur les minuit, dit-il, allant me coucher et voyant de la lumière chez Monsieur qui est mon ami, j'entre pour lui dire bonsoir et je trouve chez lui cette petite dame.

Le Commissaire : Est-ce qu'elle était sur une chaise ?

Le Témoin : Non, elle était assise sur le pied du lit.

Le Commissaire : Et lui ?

Le Témoin : Lui était assis à côté d'elle.

Le Commissaire : Le lit était-il défait ?

Le Témoin : Pas encore.

Le Commissaire : Pas encore, mais savez-vous s'il l'a été après votre départ ? Avez-vous revu votre ami le lendemain ?

Le Témoin : Non, mais le matin, en allant à mon ouvrage, j'ai vu Madame sortant de chez lui, déguisée en homme.

Le Garçon Boucher : Oui, dans mes effets, pour pouvoir s'en aller, n'ayant pas les siens.

Le Témoin : Même qu'elle avait dû avoir une rude peine à mettre le pantalon, cristi ! ça collait !

Le Garçon Boucher (riant) : C'est un fait que, quand elle m'a demandé mon pantalon, je lui ai dit : « Ça n'entrera jamais. »

Le Commissaire : Comment le saviez-vous?

Le Garçon Boucher : Peuh ! je dis ça... vous savez.

Le Commissaire : Non, je ne sais pas, c'est vous qui paraissez savoir.

Le Garçon Boucher : Je... c'est un supposé de ma part, vu que Madame est boulotte... ça se voit.

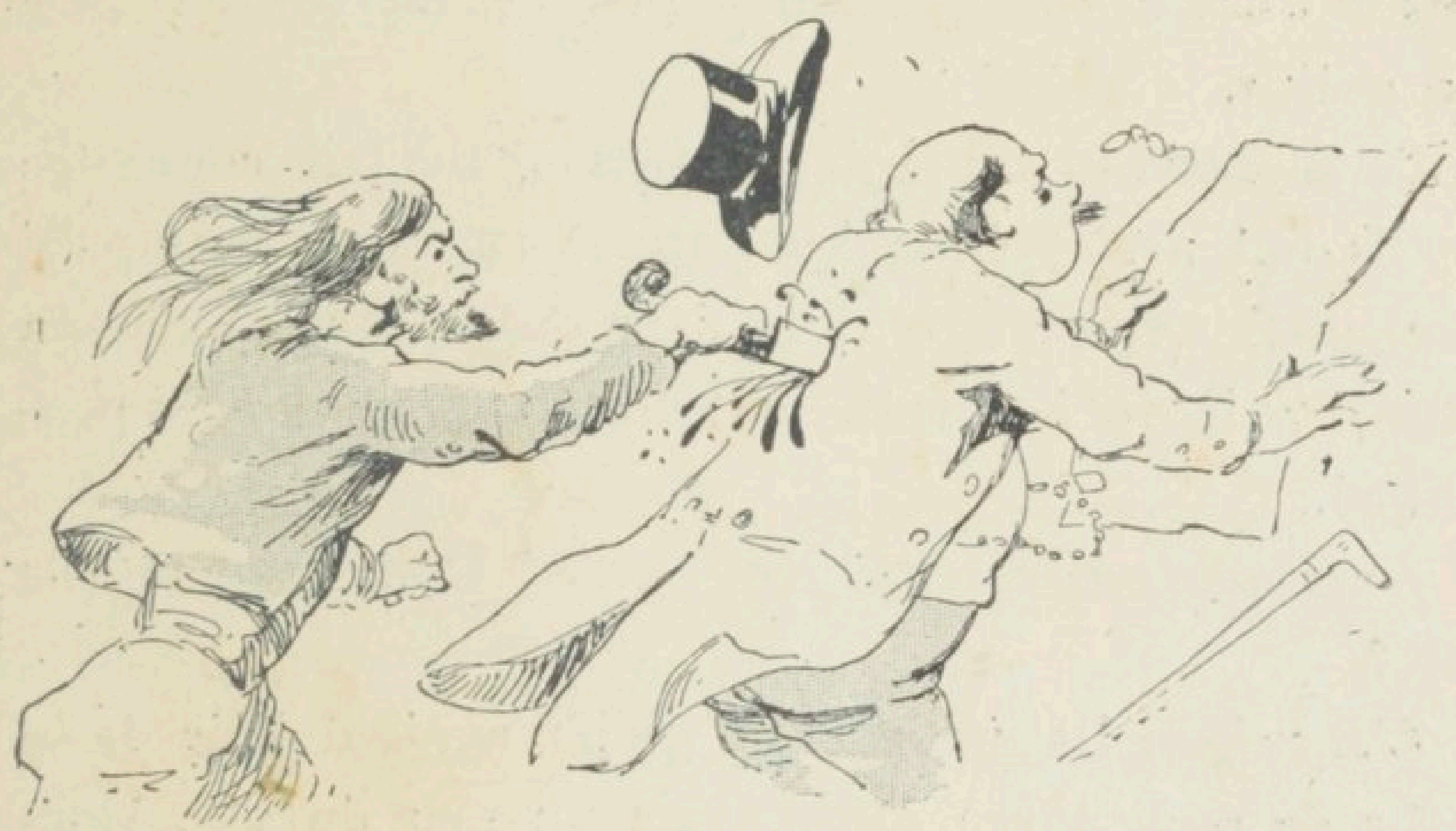
Le Mari : Ne vous gênez pas pour moi ; oh ! vous n'êtes pas le seul.

La Femme : C'est faux !

Le Commissaire : Il est le seul ?

La Femme : Oui. (Se reprenant). Non... je veux dire... vous m'entortillez.

Tel est le début de l'enquête mettant en relief la forte base sur laquelle devra s'asseoir la prévention d'adultère.



LA FAMILLE FRANGIPANI

Il est entendu que l'Italie est notre amie et qu'elle nous est attachée par les liens de la reconnaissance, mais cette reconnaissance se traduit souvent dans notre pays par des coups de couteau donnés à nos concitoyens par les ouvriers italiens qui viennent nous demander du travail. Faut-il s'étonner s'il se rencontre parfois quelque Français qui tape dans le tas, sur ses frères transalpins?

En voici un. Il est amené au commissariat de police, par deux gardiens de la paix, suivi de la famille Frangipani : le père, la mère, la fille et un bambin d'une dizaine d'années, tous modèles pour peintres, en costumes. Ils geignent à fendre l'âme; l'ennemi des Italiens proteste contre son arrestation; tous crient à la

fois et c'est à qui parlera le premier au commissaire de police.

Le silence obtenu et les agents ayant fait connaître qu'ils ont arrêté l'inculpé tapant sur les Frangipani sans distinction d'âge ni de sexe, Vigoureux (c'est son nom) est invité à s'expliquer; il prétend qu'il a été provoqué.

Le Commissaire : Par ces gens? Que vous ont-ils fait?

L'Inculpé : Ils m'ont fait qu'ils avaient l'air de se fiche de moi, parce que j'avais un peu de vin. Alors leur z'ayant marché sur la patte du père, pas par exprès, vu que n'étant pas très solide, je marchais à côté de moi, les v'là qui se mettent à rire et que le père me repousse, en m'appelant «pochardi», j'ai beau pas savoir l'italien, j'ai bien compris «pochardi».

Le Père : Pochardo.

L'Inculpé : Di... on n'est pas pochard d'eau.

Le Commissaire : Enfin, vous avez frappé ces malheureux, deux femmes, un enfant.

L'Inculpé : Parce que le père m'ayant donné une bourrade, j'y ai fichu un coup de poing et que toute la séquelle m'a tombé dessus. Malheur! Sans nous, qu'est-ce que vous seriez? Des simples Piémontais, des fumistes, des crieurs dans les rues : Au vitri !

Le Commissaire : Taisez-vous!

L'Inculpé : Des meneurs d'ours, des montreurs de

marmottes en vie comme des Savoyards, que vous en êtes presque.

Le Commissaire : Voulez-vous vous taire?

L'Inculpé : Je me tais, mon commissaire ; mais moi, quand je vois un Italien qui vient me manger mon pain...

Le Commissaire : Et surtout vous boire votre vin.

L'Inculpé : Ils en ont chez eux, qu'ils y restent; est-ce que je vas dans leur péninsule, moi?

Le Commissaire : Nous allons entendre les plaignants.

L'Inculpé : Sans notre sang, est-ce qu'ils en auraient une péninsule?

Le Commissaire : Je vais vous faire mener au Dépôt sans être entendu, si vous ne laissez pas déposer les plaignants.

L'Inculpé : Ah ! si vous comprenez leur charabia...

Le Commissaire (aux agents) *:* Il faudrait un interprète, ce sont des Italiens.

Frangipani père : Fait rieng, pas bisoigne, Moussu, nous parlaté français bieng, molto.

Il n'a pas besoin de le dire, ça s'entend.

Le chef de la famille Frangipani, donne ses noms et âge.

Le Commissaire : Votre profession?

Frangipani : Moudèle, bonne moudèle pouse la tête, pouse l'ensemble, pouse les moines.

Le Commissaire : Bien, bien.

Frangipani : Pouse Louis XIII.

Le Commissaire : Ça suffit.

Frangipani : Pouse les Moustiquaires.

L'inculpé rit à se tordre.

Le Commissaire : Je vais vous faire emmener!

(Au plaignant) : Quels coups vous a portés cet homme?



Frangipani (mimant des coups de poing): Boum! boum!... bada boum!... pourra pas pouser domano et l'altro domano; moussu Bounat bisoigne... pouse la tête dix francs la pouse.

Le Commissaire : Votre femme a été aussi frappée?

Frangipani : Ma femme ouna Napolitana, bella moudèle, pouse la tête, pouse l'ensemble, moussu Bougué-

reau bizoigne, pourra pas pouse (mimant des coups) boum !... boum !...

Le Commissaire : Et votre fille ?

Frangipani : Ma figlia, ouna bella figlia, boune moudèle, pouse la tête, pouse les bras, pouse la poutrine.

Le Commissaire : Oui, oui, eh bien ! a-t-elle été frappée?

Frangipani : Moussu Bouguéreau bisoigne, pouvoir pas pousé, pouse la tête, et le bambino, boune moudèle,



pouse bien, pouse comme oun homme, moussu Lobrichon bisoigne demano, pourra pas pouser.

Le Commissaire : En voilà assez !

Frangipani : Et saze, saze, pouse bien le bambino.

Le Commissaire : Allez-vous-en !

Frangipani : Cousta un peu, moussu, ma femme, ma figlia et le bambino.

Tous trois (à la fois) : Pouse la tête, pouse l'ensemble, pouse les moines, les moustiquaires.

Le Commissaire : Assez !... retirez-vous! on vous citera.

Frangipani : Moussu Bouguéreau bisoigne.

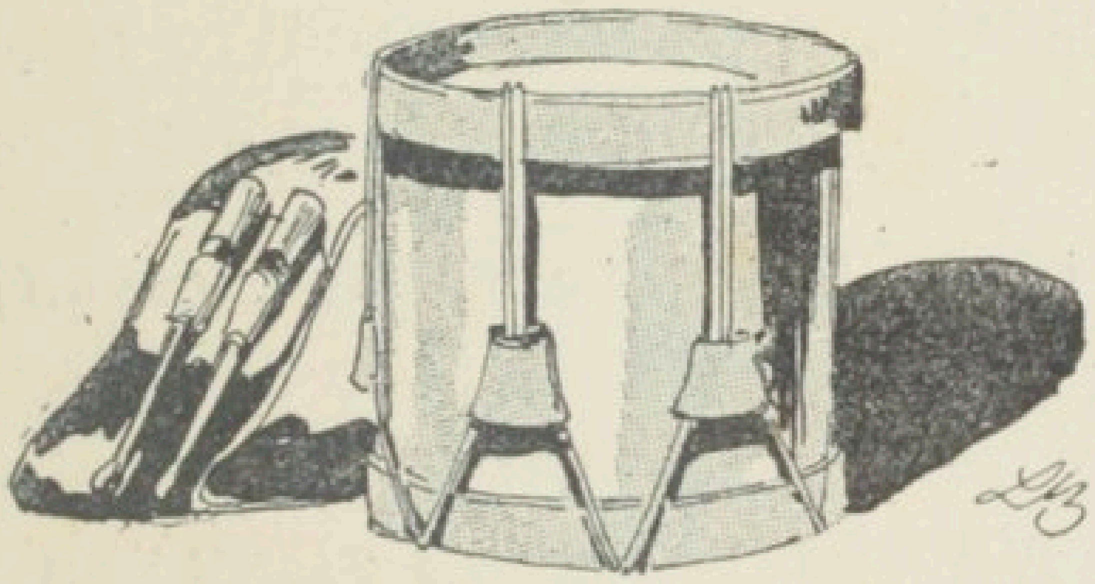
La Fille : Moussu Bounat, bisoigne.

Le Bambin : Moussu Lobrichon bisoigne.

On les expulse.

Vigoureux (sortant) : C'est notre sang qui leur-z-a conquéri la Venitia bella et Napolita et la péninsule qui a la forme d'une botte.

(Un agent le pousse par les épaules).



LES DIGESTIONS DE M. PIÉDEVEAU

Celui qui a posé en principe qu'un bon estomac inspire les bonnes actions parce qu'il implique un bon appétit, lequel permet les bons repas qui donnent la bonne humeur d'où naissent les bonnes pensées, mères des bonnes actions, conclusion après laquelle il faut tirer l'échelle des déductions, ce penseur était, à proprement parler, plutôt un goinfre qu'un vrai philosophe.

Ce qui est absolument vrai, par exemple, c'est qu'un mauvais estomac enfante l'humeur noire qui conduit à l'hypocondrie, et que l'hypocondriaque est un ours mal lèché incapable d'une bonne pensée ou d'un bon mouvement.

Que M. Piédeveau ne se croie pas visé par cette réflexion; il n'est pas encore de ces grincheux maladifs qu'on ne sait par quel bout prendre : il peut être accessible aux élans du cœur; son estomac a besoin de soins, voilà tout ; mais qu'on ne s'avise pas d'entraver

son moyen de le soigner, sinon on serait mal venu ; son concierge et ses voisins en savent quelque chose, à telles enseignes que le voilà devant le commissaire de police sur la plainte de trois de ces derniers.

Seul contre trois, que vouliez-vous qu'il fît ?

Qu'il se défende, c'est ce qu'il fera.

Du reste, nous ne rapporterons qu'une déposition, pour ne pas nous répéter, les trois étant semblables :

Monsieur le commissaire, dit un des plaignants, depuis un mois la maison était devenue inhabitable pour les voisins de M. Piédeveau. On est à table, à déjeuner tranquillement ; tout à coup, voilà un roulement de tambour.

Le Commissaire: Où cela, ce tambour?

Le Plaignant: Chez M. Piédeveau ; ça dure cinq à six minutes, ça s'arrête et, plus rien. On croit que c'est fini, pas du tout; dix minutes après, on bat la retraite et voilà encore du tambour pour cinq grandes minutes; ça cesse encore, nouveau silence de dix minutes, après quoi : « Ra pla pla, ra pla pla, voilà le rappel ; ça nous faisait faire des sauts à ma femme et à moi, que ça nous en coupait l'appétit comme avec un rasoir. Bon, encore un repos ; nous nous disons : « Va-t-il enfin nous laisser tranquilles? » Pas du tout ; au bout d'un quart d'heure, il bat aux champs : « Rrra ! pla ! pla, pla, pla ! et le soir, à dîner, ça recommence.

Le premier jour, nous nous sommes dit : « Il doit avoir

un gamin chez lui; » mais le lendemain, le surlendemain, les jours suivants, et toujours aux heures des repas, le roulement, la retraite, le rappel ; il n'y avait plus moyen d'y tenir.

Nous nous plaignons au concierge ; ce brave homme monte chez M. Piédeveau et redescend en nous disant que ce Monsieur l'a envoyé coucher et fichu à la porte ; recourir au propriétaire, impossible, il était en voyage et on ne savait où lui écrire.

Enfin, nous décidons d'aller à trois, chez M. Piédeveau. Il nous reçoit comme un porc-épic, nous dit de lui fiche la paix. « Mais, Monsieur, lui disons-nous, c'est à vous de nous la fiche, la paix. » Voyant qu'au lieu de nous donner des raisons, il nous invectivait et nous disait qu'il tambourinerait à sa volonté, je prends un couteau sur la table et je crève la peau d'âne du tambour, et les autres éclatent de rire à se tordre.

Monsieur ! à cette vue, M. Piédeveau est saisi d'un véritable accès de fureur, il nous flanque à la tête les assiettes, son verre, la bouteille, la carafe; j'ai eu, pour mon compte, une estafilade à la joue, qui se voit.

Le Commissaire: C'est bien, Monsieur. (A l'Inculpé). Comment, vous croyez avoir le droit d'incommoder vos voisins et quand ils réclament, vous exercez de pareilles violences !

M. Piédeveau: Si ces messieurs étaient venus paisiblement, au lieu de...

Le Commissaire: Le concierge, lui, s'était présenté paisiblement.

M. Piédeveau: D'abord, non, ensuite ces Messieurs ne sont pas des concierges; s'ils étaient venus me demander poliment des explications, je leur en aurais



donné, mais ils crient dès l'antichambre, bousculant ma bonne et demandent si ce boucan-là ne va pas cesser... Et ils me crèvent mon tambour!

Le Commissaire: Mais, Monsieur, on ne tambourine pas chez soi, on peut avoir des voisins malades...

M. Piédeveau: Permettez-moi de vous expliquer, Monsieur le commissaire de police : ayant les diges-

tions laborieuses, je vais consulter mon médecin qui est un vieux camarade de collège ; il me répond : « Je te connais, tu as un appétit de loup, tu es gouliafre et tu manges trop vite, tu dévores; tu te donneras une belle gastrite, si tu ne fais pas attention, mange moins vite et tes digestions seront bonnes. — C'est que, lui dis-je, c'est une si ancienne habitude... »

Alors il m'ordonne de faire un repos entre chaque plat. « Mais, lui fais-je observer, je ne puis pas rester à table sans rien faire. — Joues-tu du piano? me demande-t-il. — Non. — Tant pis, un air entre chaque plat aurait été très bon ; alors achète un orgue et joues-en une valse après le potage, un quadrille après l'entrée, une polka après le rôti. » L'orgue me rendant enragé, je n'en aurais certainement pas acheté un. C'est alors que j'ai eu l'idée d'acheter un tambour, je m'en trouvais très bien...

Le Commissaire: C'est possible, mais vos voisins s'en trouvaient très mal.

M. Piédeveau: Ils pouvaient me le dire sans me crever mon tambour. Du reste, Monsieur le commissaire de police, le premier mouvement de colère passé, j'ai compris qu'au fond ils avaient raison et ces Messieurs peuvent affirmer qu'ils n'entendent plus le tambour.

Le Plaignant: C'est vrai, Monsieur a acheté une serinette; mais elle ne nous incommode pas.

M. Piédeveau: Je m'en trouve très bien ; mes digestions sont aujourd'hui faciles.

Le Commissaire : Allons tant mieux, Monsieur; si vous aviez usé, tout d'abord, de cette médication peu bruyante, vous ne vous seriez pas attiré une mauvaise affaire.

(Au Plaignant) : Est-ce que, en présence de l'attitude de Monsieur, et de la satisfaction qu'il vous a donnée, vous persistez à le poursuivre en police correctionnelle ?

M. Piédeveau: D'autant plus que je ferai à Monsieur toutes les excuses qu'il désirera. S'il savait ce que c'est que d'avoir un mauvais estomac...

Le Commissaire: Voyons, Monsieur, vous allez avoir des ennuis, des pertes de temps, réfléchissez.

Le Plaignant: Eh bien, que Monsieur verse au bureau de bienfaisance cent francs pour les pauvres.

M. Piédeveau : Oh! tout de suite, vous allez venir avec moi.

Le Plaignant: Alors, je retire ma plainte.

Le Commissaire: Vous avez raison; et vous, monsieur Piédeveau, tenez-vous-en à la serinette.

L'EX-ÉPOUSE QUI HÉRITE

Sans vouloir comparer le divorce à l'une de ces mauvaises pièces de théâtre qui n'en attirent pas moins la foule, il faut bien constater que la loi qui l'a rétabli, attire, elle aussi, la foule des gens désireux de briser la chaîne conjugale: ces plaideurs en divorce font-ils vraiment reconnaître combien le besoin de la susdite loi se faisait sentir? Elle n'a encore affranchi aucun époux infortuné et intéressant, d'un joug aussi odieux qu'immérité, et le plus clair de son résultat est le nombre toujours croissant de demandeurs et de demanderesses désireux d'épouser, les uns leur maîtresse, les autres leur amant; disons que les Tribunaux ne se prêtent pas aisément à cette fantaisie; mais, enfin, on n'en attend pas moins un nouvel exemple de la pauvre jeune femme mariée, sans le savoir, à un ancien forçat, ou quelque autre de ces cas exceptionnels qui ont fait

réclamer à grands cris et voter une loi dont l'application est si peu exceptionnelle, qu'elle nécessitera, si cela continue, la création d'une chambre spéciale des divorces.

Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître que les nombreux divorcés n'ont pas éprouvé de regrets, puisqu'on n'a, jusqu'ici, aucun exemple d'un couple qui se soit remarié.

C'est donc tout à fait une nouveauté que le cas de cet homme tendre, nommé Poussepin, amené devant le commissaire de police, pour violences envers son ex-épouse et, en outre, pour outrages aux agents. Jamais, à l'entendre, on n'a vu un amour pareil au sien pour la femme qui ne lui appartient plus et qu'il veut obliger à reprendre la vie commune.

Finissons-en tout de suite avec cette histoire à dormir debout, qu'il n'aurait jamais imaginée si, après le divorce prononcé, l'ex-madame Poussepin, qui fait connaître ce détail, n'avait pas hérité de quelques milliers de francs.

Le Commissaire : Voilà l'explication de votre amour.

Poussepin : Mais non, mon commissaire, c'est l'amour.

Le Commissaire : Enfin, vous n'avez plus aucun droit sur cette femme, laissez-la tranquille.

Poussepin : Mon magistrat, le divorce a été prononcé à mon profit; eh bien, j'y renonce.

Le Commissaire : Comment, vous y renoncez?

Poussepin : C'est mon droit; un supposé un particulier est condamné à me payer une pièce de 12 francs ou même plus. Je lui dis que j'y renonce et que je lui fais grâce; mon divorce, c'est la même chose; j'y renonce et je fais grâce à mon épouse, quoique je l'ai fait condamner pour adultère.

La Plaignante : N'y a pas, je ne vous suis plus rien de rien.

Poussepin : Alors, c'est fini?

La Plaignante : Faudrait nous remarier comme la première fois, ainsi...

Poussepin : Alors, je te redemande en mariage.

La Plaignante : Oui, parce que j'ai hérité; je la connais, celle-là; d'ailleurs, je trouve à me remarier avec un autre.

Poussepin : Ça n'est pas pour tes beaux yeux, c'est pour ton héritage qu'il veut t'épouser.

La Plaignante : Eh bien, et vous?

Poussepin : Moi, c'est par amour. Adélaïde, je te demande en mariage.

La Plaignante : Je sors d'en prendre, c'est assez.

Poussepin : Mais c'est un homme sans délicatesse, qui veut t'épouser, puisque t'es condamnée pour adultère.

La Plaignante : Eh bien, et vous?

Poussepin : Moi, comme mari, c'est pas la même chose; je pardonne, ce qui est d'un bon cœur.

La Plaignante : Et puis que vous êtes un faignant,

ne travaillant jamais, et que vous voudriez me manger mes 4,000 francs.

Poussepin : Oh ! mon commissaire, pas travailleur, et que même je suis plongeur chez M. Henri.

Le Commissaire : Plongeur? qu'est-ce que c'est que cela ?

Poussepin : Plongeur, eh bien, je suis à la cuisine, chez M. Henri, marchand de vins traiteur, c'est moi que je plonge la vaisselle et les couverts sales dans un baquet et puis la cuisinière les essuie : v'là ce que c'est qu'un plongeur.

Le Commissaire (à la plaignante) : Enfin, quelles violences a-t-il exercées sur vous ?

La Plaignante : Mais, Monsieur, tous les jours que Dieu fait, il me guette à ma sortie de chez moi...

Poussepin : Voyons, Adélaïde, remettons-nous en mariage ; laisse-moi aller te fréquenter pour le bon motif.

La Plaignante : Ah ! qu'il m'embête, cet être-là.

Poussepin : Je ne dors plus, je ne mange plus ; je ne fais que pleurer.

La Plaignante : Oh ! et, il y a huit jours encore, il était à un bal de noces, où tout le monde dansait, et lui en particulier à s'en faire remarquer.

Poussepin : En particulier ! fallait donc que j'aille en Polichinelle à une noce ?

Le Commissaire (à la plaignante) : Mais la scène du 14 janvier?

La Plaignante : Eh bien, il a voulu m'emmener de force chez lui ; moi, je n'ai pas voulu ..; j'en ai encore des bleus.

Poussepin : Madame ne vous dit pas qu'elle était au



bras d'un homme de six pieds d'hauteur ; moi, d'abord, ça m'a vexé comme un bossu qui voit un cuirassier ; j'ai donc voulu l'emmener de force ; l'homme énorme m'envoie une gifle ! Oh ! nom d'un chien ; alors je cours chercher un sergent de ville, et je lui dis : « Au

nom de la loi, venez sommer mon épouse de rentrer au domicile conjugal ! »

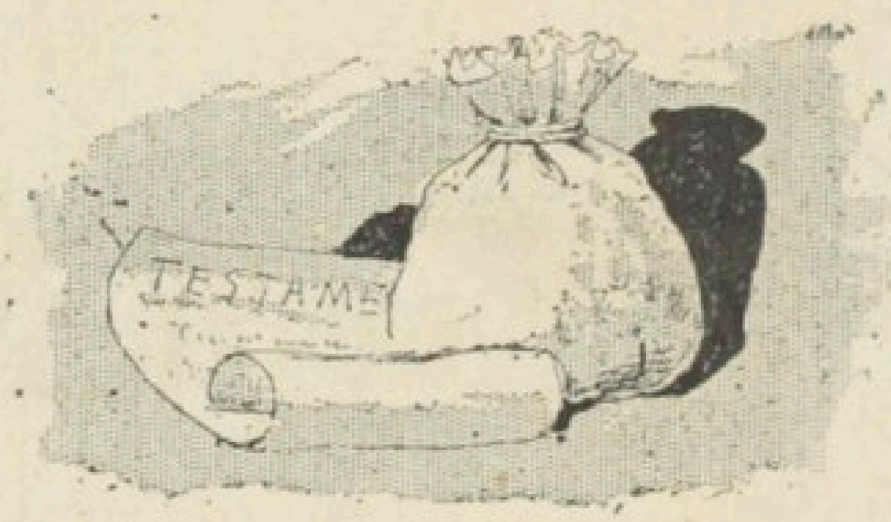
Le Commissaire : Mais il n'y a plus de domicile conjugal pour elle, elle n'est plus votre femme ; bref, vous avez outragé l'agent.

Poussepin : Comment ! il me dit que ça ne le regarde pas, c'est toujours la même chose, les sergents de ville, n'importe quoi qu'on leur demande, ça ne les regarde jamais ; moi, ça m'a fichu en colère.

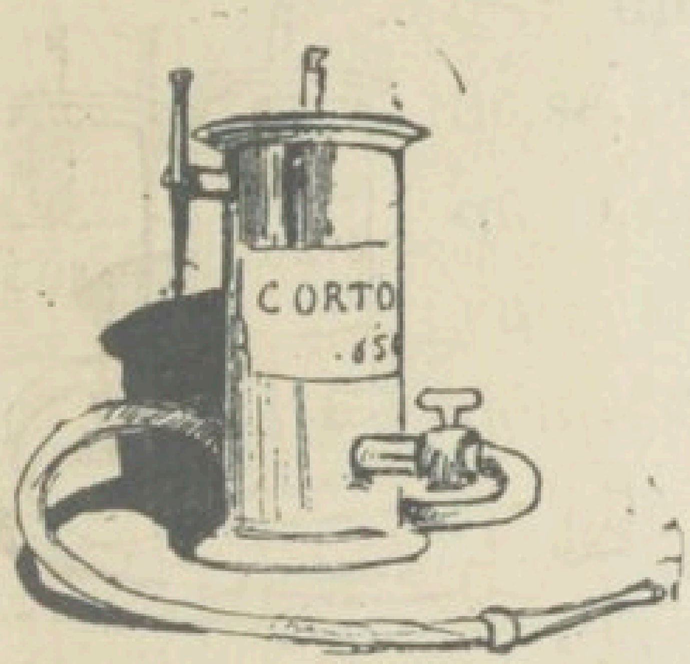
L'agent fait connaître les outrages à lui adressés par l'inculpé et voilà tout, en attendant l'audience.

Poussepin (suivant son ex-épouse qui se dirige vers la sortie) : Voyons, Adélaïde, accorde-moi ta main?

Adélaïde (sortant) : Zut !



SINGULIER EMPLOI D'UN IRRIGATEUR



'EST une grave imprudence que de se brouiller avec une maîtresse qu'on a eue pour complice d'un vol, car il y a gros à parier qu'elle dénoncera le voleur; il est vrai qu'elle s'expose aux mêmes conséquences que lui, mais la vengeance, qui était le plaisir des dieux, est aussi celui des dames et, pour elles, il s'agit de la satisfaire sans délai, advienne ensuite que pourra.

Il est advenu dans l'affaire ci-après que la dénonciatrice s'est brûlée à la chandelle et la voilà devant le commissaire de police, à côté de son ancien amant, comme complice du vol commis par celui-ci.

Tous deux servaient le même maître, lui comme valet de chambre, elle comme cuisinière.

Le maître qui les a fait arrêter explique le vol de vin fin commis par eux, à son préjudice, vol à lui dénoncé par la cuisinière.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Vous reconnaissez avoir volé du vin au préjudice de votre maître ?

L'Inculpé : Pas beaucoup, Monsieur, la valeur de dix à douze bouteilles.



Le Commissaire : Oui, puisées au tonneau. Qu'avez-vous fait de ce vin ?

L'Inculpé : Nous l'avons bu, nous deux, Mademoiselle et moi, à nos repas.

Le Commissaire : Vous vous étiez choisi d'excellent vin, un des meilleurs crus de Bourgogne : du vin de Corton.

L'Inculpé : Je ne vous dirai pas ; c'est vrai qu'il était bon ; mais Monsieur n'ayant que de bon vin... Enfin, il était très bon.

Le Maître : Enfin, vous l'appréciez, c'est déjà quelque chose.

Le Commissaire: Par quel moyen puisiez-vous au tonneau ?

L'Inculpé: Mais... heu... par la bonde.

Le Commissaire : Par la bonde, oui, mais avec un singulier siphon ; dans la plainte écrite que m'a adressée votre maître, je lis que vous aviez pris, pour cet usage, son irrigateur.

Le Maître: Je voudrais bien savoir de quel bout il a amorcé.

L'Inculpé : Je n'ai pas tiré plus d'une douzaine de bouteilles en tout.

Le Maître : Je n'en sais rien ; mais je ne boirai pas et ne ferai certainement pas boire le reste à mes amis. Mes domestiques s'arrangeaient de vin puisé avec mon irrigateur, cela les regarde.

L'Inculpé : Monsieur s'en servait si rarement !

La complice, interrogée, reconnaît avoir bu sa part du vin.

Le Maître : Je ne sais pas s'ils lui ont trouvé un goût de bouchon.

Et voilà qui va réjouir l'auditoire de la police correctionnelle.

LES SUITES D'UNE PRISE DE TABAC



ES croyants vraiment dignes de ce nom, condamnent non seulement tous les péchés mortels et véniels, mais aussi le péché d'intention, c'est-à-dire la pensée non exécutée par empêchement matériel.

A ce point de vue, leur avis serait, s'ils entendaient le plaignant qui va raconter son aventure, qu'il ne l'emportera pas en paradis; pour la justice, ce pécheur intentionnel ne serait pas coupable d'adultère; pour ces pieux personnages, il aurait bel et bien été infidèle à sa femme. Il jure ses grands dieux qu'il n'en a pas eu la pensée une seule minute, mais enfin, il n'en a pas moins mené, dans une chambre d'hôtel, et régalé une femme qui l'avait

accosté sur la voie publique et qui lui aurait volé son argent; quelques jours après il l'a rencontrée et l'a conduite au bureau du commissaire, ce qui vient à l'appui de ses protestations.

— Monsieur se trompe! dit la donzelle, c'est pas moi.

Le Plaignant : Vous osez dire que ce n'est pas vous qui m'avez accosté le soir, dans la rue, et que je ne vous ai pas payé un litre et de la charcuterie dans un hôtel où vous m'avez mené?

L'Inculpée : A moi? Ah! ce n'est pas cette charcurie-là qui m'a donné une indigestion.

Le Plaignant : Même que c'était un pied de cochon.

L'Inculpée : Juste que je ne peux pas le sentir; que s'il n'y avait qu'un pied de cochon et moi sur la terre, nous crèverions de faim tous les deux!

Le Commissaire (au plaignant) : Enfin de quoi s'agit-il?

L'Inculpé : Il s'agit que cette demoiselle m'a ratissé mon argent.

Le Commissaire : Vous la reconnaissez bien?

Le Plaignant : Oh! comme il n'est pas possible que je reconnaitrais mieux ma mère.

L'Inculpée : Et ta sœur?

Le Commissaire : Taisez-vous! (Au plaignant) : Comment cela s'est-il passé?

Le Plaignant : Mon Dieu... ces choses-là... ça vient de fil en aiguille... de ma part, c'était simple hu-

manité et pas autre chose; d'abord, je suis marié, premièrement.



Le Commissaire : Bien, bien, après?

Le Plaignant : D'abord, la preuve qu'il n'y avait pas d'inconduite de ma part, c'est que rencontrant tout à

l'heure cette personne, je l'ai arrêtée, sans ça, étant marié premièrement...

Le Commissaire : Mais arrivez donc aux faits!

Le Plaignant : Voilà simplement : cette demoiselle que je rencontre dans la rue, dont je ne la regardais même pas, me dit : « Monsieur voudriez-vous me donner une prise? » Je lui réponds que je n'en use pas, fumant la simple pipe; alors elle me raconte qu'elle n'a pas un sou pour aller dîner et qu'elle a des tiraillements et elle me demande si je pourrais lui faire l'humanité de quatre sous pour prendre une soupe. Je lui réponds... (parce que je voyais qu'il était trop tard pour prendre le chemin de fer de Vincennes, où j'y demeure, et que je n'arriverais pas pour le dîner), dont je lui dis pour lors : « Venez dîner avec moi. » Mais là, sans penser à rien; d'abord je suis marié, premièrement; et puis je la trouvais assez *mouche.*

L'Inculpée : Espèce de mufle; vous venez m'insulter.

Le Commissaire : C'était donc vous?

L'Inculpée (se reprenant) : Non... mais...

Le Commissaire : Eh bien, puisqu'il parle de la femme qu'il emmenait dîner?

L'Inculpée : Oui, mais c'est à moi qu'il dit que je suis mouche.

Le Plaignant : C'est mon opinion; j'en dégoûte pas les autres; mais pour ce qui est de moi... d'abord, je suis marié premièrement. C'est bon, je prends une

chambre dans un hôtel et je donne à Mademoiselle, une pièce de 5 francs, dont elle achèterait pour dans les à peu près de 40 sous, ne pouvant pas faire des balthazars avec des femmes; d'abord, je suis marié premièrement.

Le Commissaire : Voilà cinq fois que vous le dites ; vous auriez mieux fait de vous en souvenir avant de mener une fille dans une chambre d'hôtel.

Le Plaignant : Je voulais la mener dans un restaurant, elle a voulu aller dans un garni.

L'Inculpée : Oh ! un restaurant ! Quel restaurant ?

Le Plaignant : Un petit restaurant; Je vois encore l'enseigne :

A LA GRANDE MARMITE

(*salle au fond*).

Le Commissaire : Enfin, cette fille ne vous a pas rapporté vos cent sous?

Le Plaignant : Faites excuse, elle est revenue avec le pied de cochon, un litre, du pain et du cognac et elle m'a rendu ma monnaie.

Le Commissaire : Eh bien, alors, de quoi vous plaignez-vous?

Le Plaignant : Je me plains qu'ayant passé la nuit d'avant à travailler pour quelque chose qui était pressé, je me suis endormi après le cognac.

Le Commissaire : Ah ! voilà l'affaire : cette fille vous a dépouillé pendant votre sommeil.

Le Plaignant : C'est ça ; quand je me suis réveillé, elle n'y était plus; il faisait noir comme un ramoneur et je me dis : « Cré nom d'un chien! il doit être tard, à quelle heure que je vais arriver?... » Et plus d'argent pour prendre le chemin de fer, vu qu'elle m'avait rincé mes poches ; alors j'ai été à Vincennes à pied, je suis arrivé à onze heures; ma femme faisait une gueule!... elle ne savait pas s'il m'était arrivé quelque chose, soit écrasé ou autrement et pas le sou! alors je lui ai dit que des rôdeurs m'avaient tombé dessus et tout pris; seulement comme je n'avais ni poche-œil ni rien de déchiré, elle a eu de la défiance; depuis ce jour-là c'est des vies à la maison!... et tout ça est venu d'une prise de tabac qu'elle m'a demandée.

L'Inculpée : Preuve que ça n'est pas moi, vu que je ne me fourre pas des saletés comme ça dans le nez.

Le Commissaire (au plaignant) ; A quel hôtel avez-vous mené cette fille?

Le Plaignant : Ah! je ne sais plus; c'est elle qui m'y a mené.

Le Commissaire : Alors, comment prouverez-vous que c'est elle?

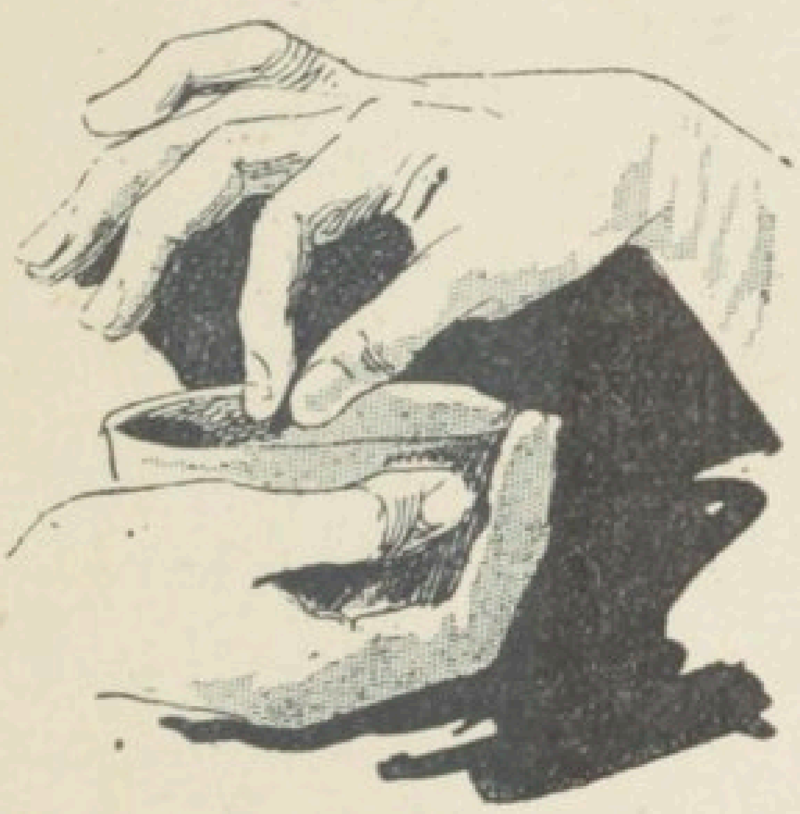
Le Plaignant : Parce que je la reconnais.

Le Commissaire : Cela ne suffit pas.

Et la fille est renvoyée.

L'aventure n'en a pas moins troublé le bonheur do-

mestique d'un brave garçon, bien innocent, dit-il; d'abord il est marié, premièrement, ce qui (de lui à nous) n'est pas une raison, secondement.



UN LOCATAIRE PEU ENDURANT

Des voisins vivaient en paix, comme les deux coqs de la fable; un enfant survient, et voilà la guerre allumée dans la maison, comme elle le fut dans la basse-cour, à l'arrivée de la poule.

Et elle le fut si bien entre les époux Busort et le ménage Taforin, que celui-ci préféra donner congé que de conserver plus longtemps un voisinage qui devait finir mal un jour ou l'autre.

Le départ de Taforin n'a rien changé à ce qui devait arriver; il y a eu injures et gifles et voilà le commissariat de police envahi par les adversaires et leurs témoins.

Le Commissaire à Taforin : De quoi vous plaignez-vous?

Taforin : Monsieur, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que ces gens-là.

Mme Busort : Nous avons un témoin qui dira ce que vous êtes vous-même.

Le Commissaire : Vous vous expliquerez tout à l'heure, taisez-vous!

Taforin : Comment, Monsieur, ces gens-là veulent m'empêcher d'aller au cabinet.

Mme Busort : Vous n'êtes plus locataire, ayant déménagé le 8 octobre; allez à vos cabinets et pas aux nôtres.

Taforin : Monsieur le commissaire, j'ai encore quelques bibelots que le propriétaire m'a permis de déposer dans une chambre de bonne, qui est libre; alors, je viens chercher ça peu à peu; voilà comment me trouvant dans la maison et ayant besoin d'aller au cabinet, j'y avais été.

Busort : Et que je suis là, à attendre Monsieur, qui n'est plus locataire; si c'était quelqu'un de la maison, c'est bien; mais des étrangers, qu'il faut les attendre à se geler et à mouiller, pendant qu'on en prend à son aise...

Mme Busort : Car Monsieur faisait exprès de rester longtemps.

Taforin : Exprès? Quand j'ai un cours de ventre épouvantable!

Mme Busort : Quand on a ça, on reste chez soi, monsieur Tafoirin.

Taforin : Comment Tafoirin?... Tafo.

Le Commissaire : Voyons, arrivez au fait.

Taforin : Le fait, c'est que quand j'ai sorti du cabinet, M. Busort m'a agoni ; qu'il criait au point que sa



femme est venue et la mienne aussi ; qu'elles se sont dit des mots de femme et que M. Busort a fini par une

gifle qui m'a fait voir plus de chandelles qu'il n'y en a à la messe de minuit.

Le Commissaire (à Busort) : Est-ce vrai?

Busort : C'est vrai, après nous être disputés une grande demi-heure à l'occasion de ce qu'il m'avait fait attendre, ce qui me gênait énormément.

Le Commissaire : Si vous vous êtes disputés pendant une demi-heure, vous n'étiez pas très pressé.

Busort : Parce que, de la colère dont j'étais, ça s'était passé.

Taforin : Monsieur le commissaire, c'est pour fuir ces gens-là, que nous avons mieux aimé déménager.

Mme Busort : Vous ne dites pas que tout ça est arrivé de ce que mon petit est revenu de nourrice, qu'il jouait à la maison, cet enfant, et que vous ne pouvez rien endurer, ni votre dame non plus, que tout le monde de la maison vous connaît pour être toujours à vous plaindre.

Taforin : Tout le monde s'en plaignait, de votre singe, du bruit qu'il faisait!

Les époux Busort : Singe!

Taforin : Oui, Madame, un gorille et des plus malfaisants, que toute la journée, c'était des pan! pouf! paf! les chaises, les soupières qu'il fichait tout par terre, que la maison en tremblait et même le soir jusqu'à des dix heures qu'il fallait lui chanter un tas de bêtises pour l'endormir. Et le berceau! qu'il y en avait pour des heures, toc! toc! toc! sur le plancher.

Les témoins entendus rapportent les injures échangées par ces dames et confirment le fait de la gifle, laquelle, d'ailleurs, n'est pas contestée.

Mme Busort : Nous avons notre témoin.

Ce témoin est entendu ; c'est un brave homme dont l'air tranquille contraste fort avec l'animation des parties en cause.

Le Commissaire : Que savez-vous des faits ?

Le Témoin : Ah ! moi, Monsieur, je n'étais pas là ; Mme Busort m'a fait venir.

Le Commissaire : Pour dire quoi ?

Mme Busort : Ce que Monsieur sait de ces gens-là.

Le Témoin : Dame... heu... pas grand'chose.

Le Commissaire : Sont-ce des gens querelleurs ?

Le Témoin : Peuh !... querelleurs... ils le sont sans l'être ; ce sont des gens... heu... volumineux.

Le Commissaire : Comment, volumineux ?... Ils sont très maigres.

Le Témoin : Ah... certainement... oui, ils sont maigres.

Le Commissaire : Vous dites qu'ils sont volumineux.

Le Témoin : Ça ne fait rien, les gens maigres sont volumineux comme d'autres.

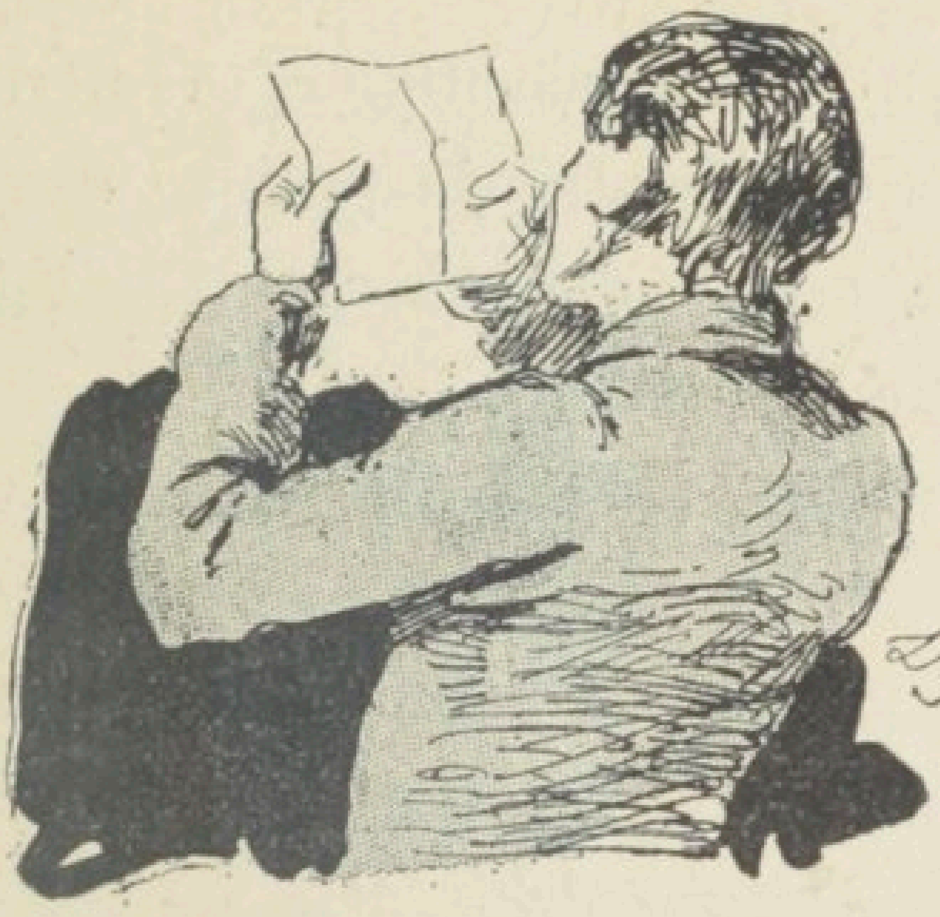
Le Commissaire : Mais qu'entendez-vous par volumineux ?

Le Témoin : Eh bien !... heu..... volumineux... des gens qui parlent vite et beaucoup... enfin, volumineux, quoi.

Le brave homme veut dire évidemment qu'ils parlent avec volubilité et beaucoup.

Et, après le commissaire, dont l'action s'arrête ici, on va faire perdre leur temps à des magistrats, parce qu'un monsieur est resté trop longtemps au cabinet, pour cause de dérangement de corps!





LA LETTRE D'AMOUR

On a fait une fable sur l'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit ; ce dernier moyen est évidemment une simple image et n'est guère employé que par certaines personnes de l'autre sexe. Quant à l'homme, s'il ne travaille pas à se créer une position, il acquiert la preuve que cela ne se fait pas tout seul, comme le pot au feu.

Nous avons, il est vrai, le mariage qui peut la lui apporter toute faite, mais nous ne parlons pas des coureurs de dot, puisque, en réalité, ils courent après la fortune ; nous parlons de l'homme placé dans les pires conditions pour espérer un riche mariage ; Rifflet, par exemple, simple distributeur de réclames sur la voie publique.

On aura donc une idée de ses transports, le jour où

il reçut, par un commissionnaire, la lettre qu'il lira tout à l'heure au commissaire de police, devant lequel il a traîné, par le collet, son ex-ami Chataignon, homme très-farceur de son naturel.

Le Commissaire : Qu'est-ce que vous voulez ?

Rifflet : Mon commissaire, demandez-lui, s'il vous plaît, la mauvaise blague qu'il m'a faite.

Chataignon : Et lui, mon commissaire, demandez-y si c'est pas vrai qu'il croit que toutes les femmes se toquent de sa tête, et que, n'ayant pas connu ses parents, il se figure qu'il est le fils de quelqu'un de la haute.

Rifflet : Ne connaissant pas mon étymologie et ayant des goûts au-dessus du sort aussi dégoûtant où la nature m'a plongé, je peux croire ça.

Le Commissaire : Enfin, de quoi vous plaignez-vous ?

Rifflet : Comment, mon commissaire, que quand j'arrive au premier sur le derrière, je trouve... Ah ! parce que faut que vous sachiez la lettre.

Le Commissaire : Quelle lettre ?

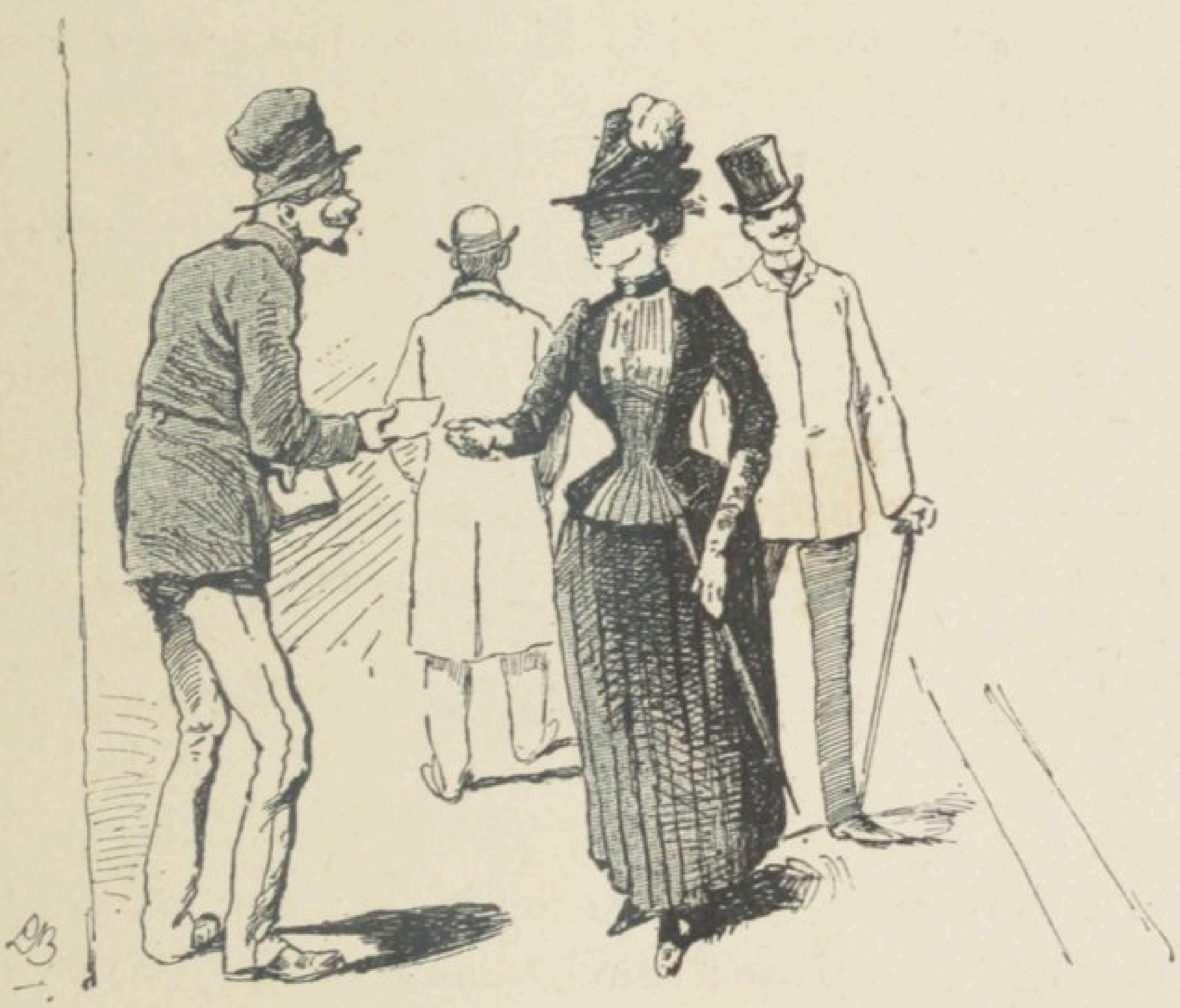
Rifflet : La lettre dont elle m'est parvenue ; que même la voilà !

Il tire une lettre de sa poche et en donne lecture. Elle est ainsi conçue ;

« Cher ange,

« Vous serez peut-être bien surpris de mon hardiesse, mais l'amour excuse tout ; vous m'avez peut-être re-

marquée, que c'est moi à qui vous distribuez, des deux et trois fois par jour, suivant que l'idée m'en tourmente d'y aller pour vous voir, des adresses d'un restaurant à trente-deux sous, café et cognac compris ; oh ! oui, vous l'avez bien vu que je vous regardais toujours, car



vous me regardez toujours, dans un petit sourire qui me fait bien voir que je vous ai fixé votre cœur, comme vous m'avez fixé le mien. Ah ! j'en pleure des larmes amères, de vous voir avec votre air si distingué, distribuer des adresses d'un restaurant à trente-deux sous.

« Cher ange, je suis veuve, jeune, et vous avez vu que je suis jolie, ayant 8,000 francs de rentes et demandée partout pour me remarier ; mais depuis que je vous ai vu, je n'en veux plus d'autre.

« Je vous attendrai ce soir pour en causer, et vous verrez plus de deux cents adresses du restaurant à trente-deux sous, que je les ai gardées comme souvenir.

« A ce soir, 8 heures.

« AMÉLIE, veuve CHAMPION, rentière.

« Rue Pigalle, 22, au premier, sur le derrière.

« P.-S. — Cependant, écrivez-moi un petit mot de billet pour à fin de savoir si vos sentiments correspondent aux miennes, sans ça, je n'y serais pas à vous attendre.

« AMÉLIE, qui vous aime. »

Dont, mon commissaire, mettez-vous à ma place, si vous receviez une lettre comme ça; non, mais, mettez-vous à ma place ; j'étais comme fou de joie, de la lettre. Pour lors, je vas chez le marchand de vins, je prends quelques verres pour me dissiper et je demande les matériaux pour écrire à cette personne, dont j'envoie ma lettre, et puis je reprends encore deux verres, que le bouleversement dont j'étais m'en donnait la pépie.

Chataignon : C'est le croup des serins.

Le Commissaire : Taisez-vous !

Rifflet : Après, je me dis : C'est pas tout ; j'ai Augustine, ma bonne amie, que je ne peux plus la garder, devant épouser une veuve qui a 8,000 francs de rentes. Seulement que ne voulant pas que cette pauvre fille soit réduite aux fonctions de mourir de faim, je me dis : je vas pourvoyer à son sort avant de la quitter. Je l'ai donc recédée à un ferblantier pour une demi-livre de tabac, ayant fait à Augustine cette proposition très salubre et qu'elle avait dit : « Je veux bien ! » et le soir, quand je vas au premier, sur le derrière, je trouve un homme immense qui me fiche à coups de pied du haut en bas d'un escalier qui était susceptible de me rendre infirme.

C'est donc après, que relisant la lettre et connaissant l'écriture du sieur Chataignon, dont je n'y avais pas fait attention comme étant si content, je me dis : C'est lui qui m'a fait cette rosserie-là.

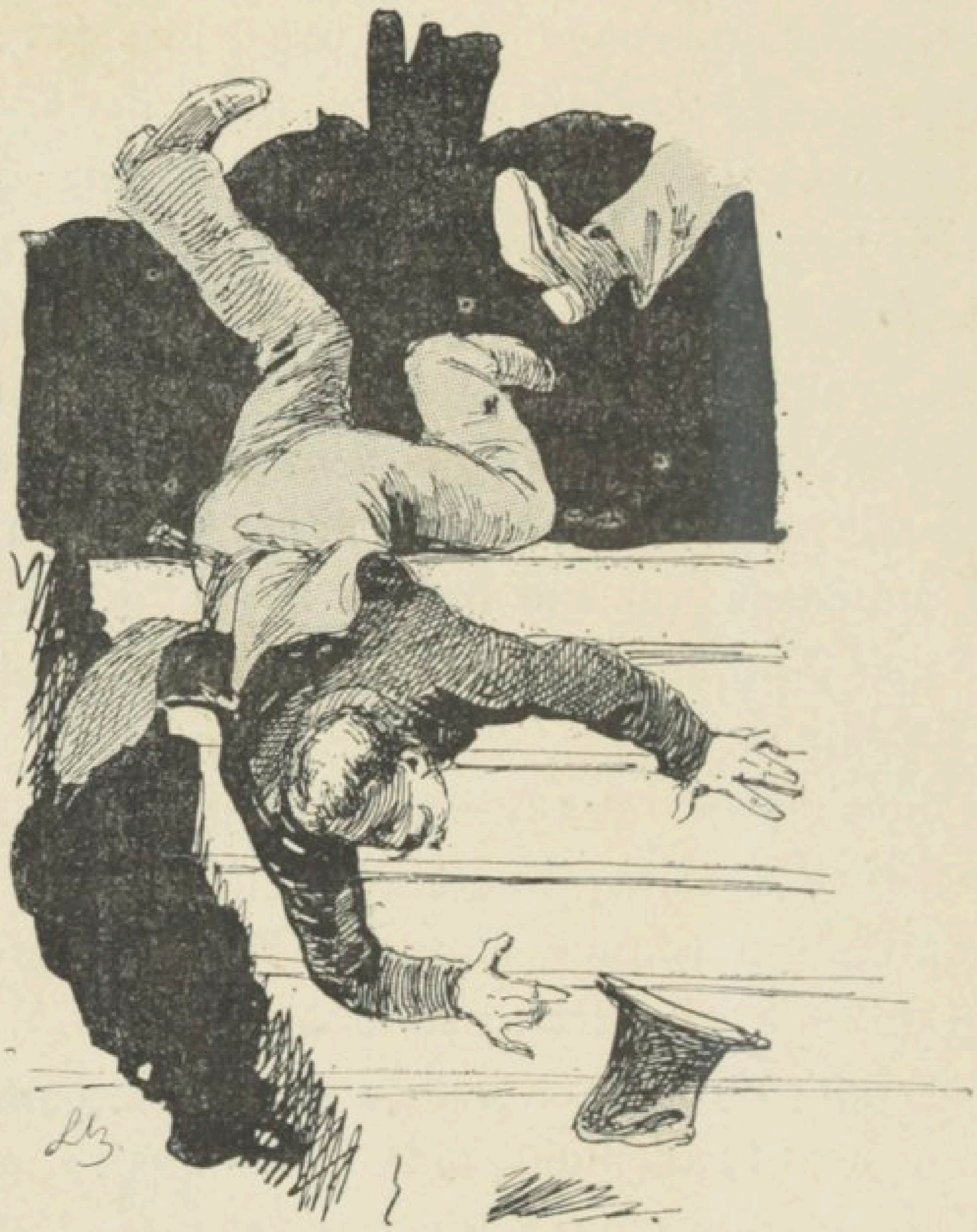
Chataignon : Ca ne vaut pas de se fâcher comme il fait à mon égard ; d'autant, mon commissaire, que le sieur Rifflet et moi étant liés comme Oreste et Pilatte qui servaient conjointement dans l'ancien testament. Si on ne peut plus rigoler entre amis...

Le Commissaire : Encore une fois, qu'est-ce que vous demandez ?

Rifflet : Mais, mon commissaire, je demande que ça ne peut pas se passer comme ça, ayant été jeté du haut en bas de l'escalier.

Le Commissaire : Ce n'est pas celui-ci qui vous y a jeté.

Rifflet : Non, mais c'est de sa faute.



Le Commissaire : Et bien, poursuivez l'homme qui vous a maltraité.

Rifflet : Puisque c'est le sieur Chataignon qui...

Chataignon : C'est pas moi.

Rifflet : Non, mais c'est toi qui...

Le Commissaire : Assez !

Rifflet : C'est lui qui me procure des interruptions insignifiantes.

Le Commissaire : Allez-vous-en !

Chataignon (à Rifflet) : Amis comme nous étions...

Rifflet : Je te méprise ! Voilà ce que tu es.

Chataignon : Tu en es un autre.

Le Commissaire : Je vous dis de vous retirer !

Chataignon (en sortant): Voyons mon vieux Rifflet...

Rifflet (furieux) : Sors de mes yeux !

UN JOLI TOUR DE SOCIÉTÉ

La bourgeoisie d'il y a quarante ans encore était convaincue que tous les artistes, particulièrement les peintres, étaient des va-nu-pieds et des meurt-de-faim. Aujourd'hui que nombre d'entre eux ont rentes sur l'État et hôtel dans l'avenue de Villiers, force est bien à la bourgeoisie nouvelle de reconnaître qu'ils ont des bottines et dînent tous les jours; elle n'est même pas étrangère à leur fortune, grâce aux goûts artistiques qui se sont emparés d'elle, depuis déjà quelques années, et ont fait remplacer les estampes et les photographies par des tableaux... de maîtres seulement, qu'ils apprécient d'après la signature qu'ils portent.

Restent donc les peintres dont le nom n'est pas encore coté sur la place; ceux-là ont bénéficié de la considération qui entoure aujourd'hui leurs confrères arrivés; et de rapins qu'on les appelait jadis, ils sont

devenus les jeunes artistes de l'avenir. La haute bourgeoisie ne leur achèterait pas une toile, il est vrai, mais ils ont, pour eux, les petits bourgeois qui encouragent les arts par des acquisitions de deux ou trois louis et produisent dans leurs salons les futurs maîtres, comme ils y attirent, d'ailleurs, la jeunesse artistique de toute sorte, dont la gaieté et les joyeuses farces sont une bonne fortune pour une société.

Seulement, le maître de maison peut tomber sur un artiste qui n'aime pas bien qu'on l'invite pour faire rire la société, auquel cas on est exposé à quelque fumisterie comme celle racontée aujourd'hui par M. Marion, chef de bureau dans une administration et père d'une demoiselle qui joue du piano.

C'était comme compensation offerte à ses invités que les morceaux variés de la jeune personne n'auraient peut-être pas suffisamment amusés, que M. Marion s'était assuré la présence de M. Carl Huret à sa soirée.

Or, ce jeune homme a, paraît-il, rossé d'importance un extra loué par M. Marion, et voilà, au commissariat de police, le bourgeois, l'artiste et l'extra.

Que s'est-il passé et comment M. Carl Huret, invité dans une maison respectable, a-t-il été amené à administrer une grêle de coups au domestique de son amphitryon? Ne le demandez pas à ce serviteur, il n'a pas vu la scène. Quant à l'artiste, il reconnaît le fait, ajoute qu'il ne veut pas qu'un bourgeois l'invite pour amuser sa petite famille et ses amis, et explique enfin

qu'il s'est défendu contre le domestique, qui voulait le jeter à la porte... sur l'ordre de M. Marion, il est vrai.

C'est donc ce brave monsieur qui va nous raconter la chose :



Je ne connaissais pas cet artiste, dit-il; c'est quelqu'un de sa connaissance qui m'avait parlé de lui comme étant excessivement amusant, ayant une multitude de tours très drôles qui faisaient qu'on se tordait de rire en voyant ça. Alors je dis à cette personne : « Oh! justement, c'est la fête de ma fille d'aujourd'hui

en huit ; je donne une soirée ; amenez donc votre ami, vous me ferez grand plaisir. » C'est bien, il me promet ; deux jours après, il me dit : « C'est convenu, il viendra. » Nous voilà tous bien contents, ma femme, ma fille et moi ; j'anonce cela à tous mes amis et parents ; tout le monde se réjouit et, le soir de la fête, personne ne manque d'arriver de bonne heure pour être bien placé.

Vers dix heures, mon ami arrive avec son artiste ; nous voyons un garçon très bien ; je lui serre la main, je le remercie ; je lui dis que s'il a faim ou soif, qu'il le dise...

L'Inculpé : Vous croyez que ça n'est pas à tuer ? ce Philistin qui croit que je n'ai pas mangé.

Le Commissaire : N'interrompez pas !

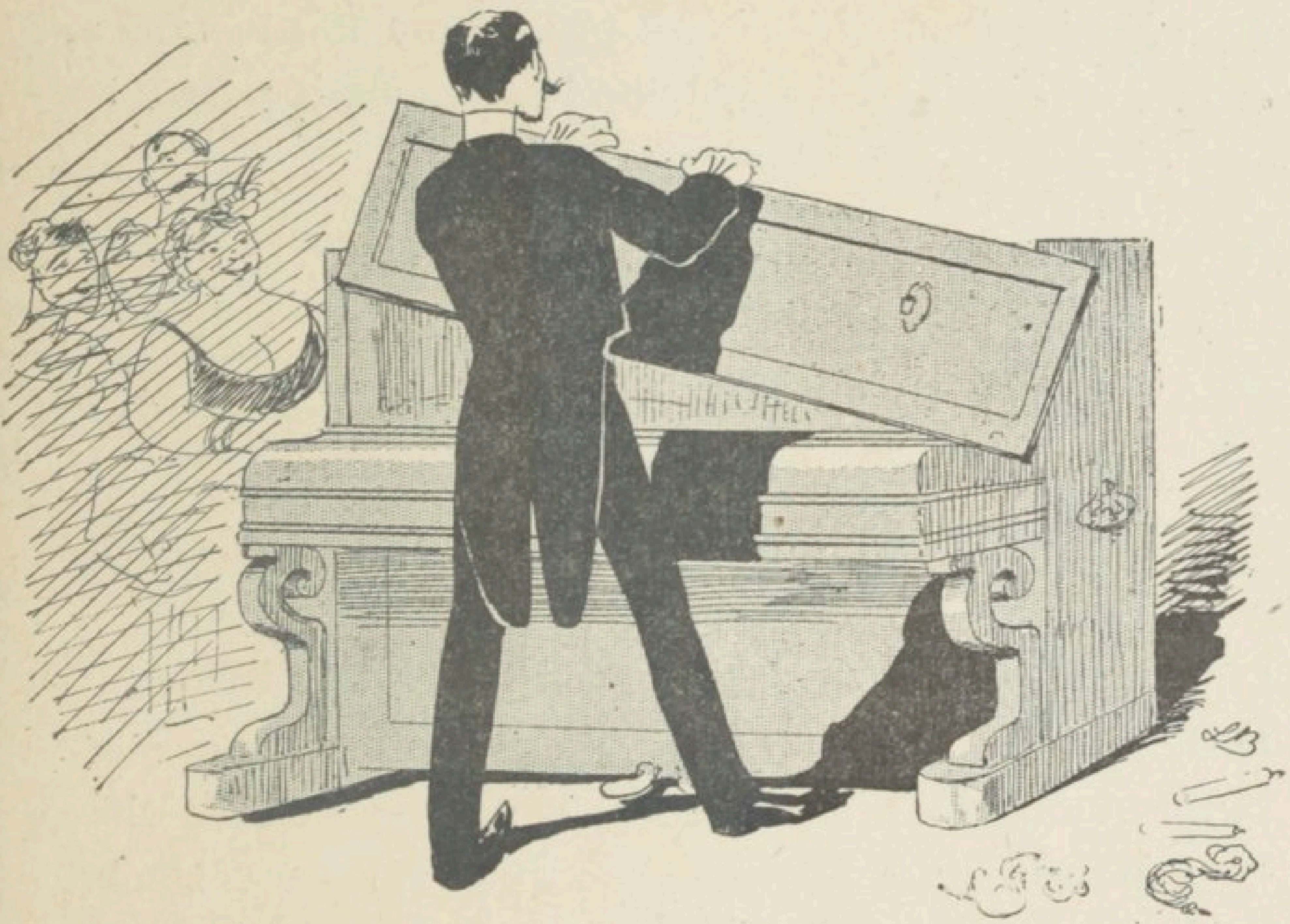
M. Marion : Alors, ma fille joue un air varié et quand elle a fini...

L'Inculpé : Je l'ai avalé l'air varié.

Le Commissaire : Mais taisez-vous donc, Monsieur, vous vous expliquerez après.

M. Marion : Je dis donc à ma fille : Va donc demander à cet artiste de nous faire quelque chose. Elle y va ; il s'incline poliment et ma fille accourt toute joyeuse en battant des mains et disant : « Oh ! il veut bien, il veut bien. » Tout le monde fait : « Ah ! » en signe de joie ; on s'approche, on se serre ; Monsieur s'avance ; je vais à lui et je lui dis : « Oh ! que vous êtes aimable de nous faire quelque chose ?

Il a l'air de chercher et dit : « Je ne sais pas trop quoi... » Enfin, il dit qu'il va nous faire la scène du monsieur qui démonte un piano pour chercher un sou qui est tombé dans la mécanique. Rien qu'à l'annonce, voilà tout le monde qui pouffe de rire ; ma fille bat des



mains, disant : « Oh ! que ça doit être drôle ! » C'est bon. Il commence, tout le monde se tait.

Il ôte d'abord les bougies du piano et les met par terre ; après, il ôte les bougeoirs et les pose à côté ; après, il démonte le couvercle du piano et il le pose à terre ; après, il ôte le grand panneau de devant et il le pose également par terre ; alors il regarde dans la mé-

canique et dit : « Je ne le vois pas !... » et on se tord de rire. Alors, il retire la mécanique de dans le meuble, la tourne, la retourne et répète : « Je ne le vois pas. » Là-dessus, il démonte toutes les touches les unes après les autres et il les met sur le parquet, à côté du reste, en disant : « C'est drôle, je croyais pourtant que mon sou était tombé dedans ; il n'y est pas, je me suis trompé », et ceci dit, il s'assied et demande si on allait passer les



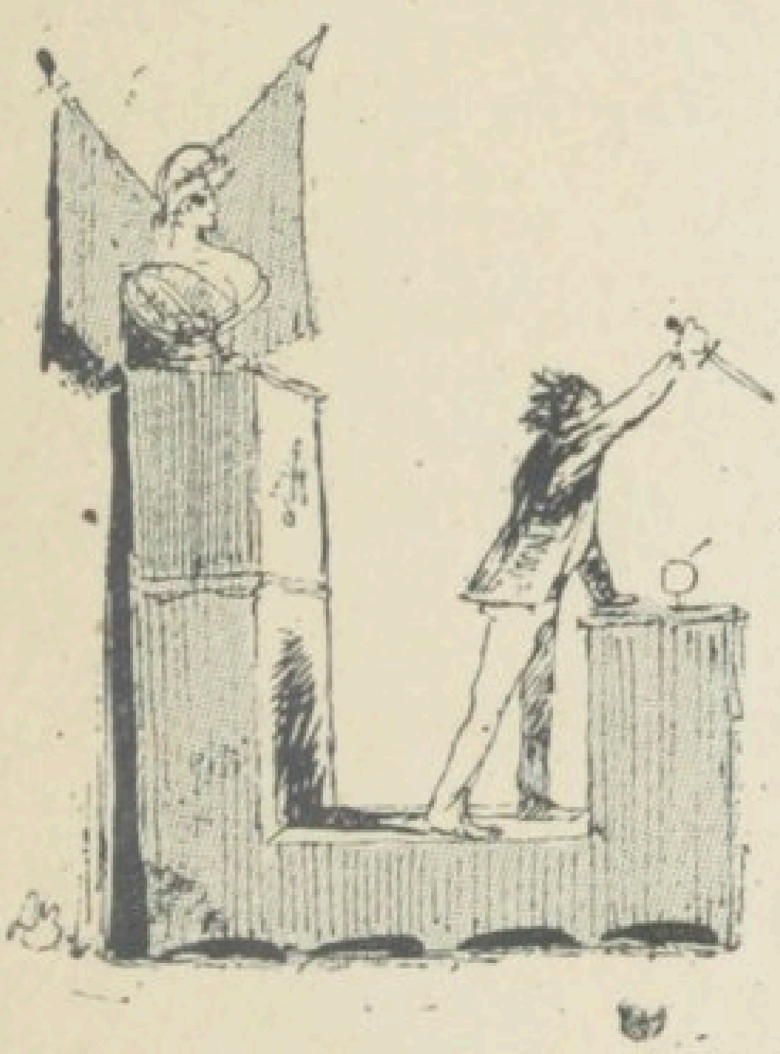
rafraîchissements. Je lui fais apporter le plateau, il boit, mange de la pâtisserie, ça n'en finissait pas. Enfin quand il n'y a plus rien, le garçon s'en va et je dis à Monsieur : « Je vois que ce qui va être vraiment drôle, maintenant, c'est de remonter le piano. — Ah! le remonter, je ne sais pas, dit-il ; il faudra charger un facteur de ça. »

Monsieur, vous dire la colère de tout mon monde, qui voulait danser et qui n'avait plus de piano ; d'autant que son tour n'était pas amusant du tout. Finalement que j'ai dit à ce Monsieur qu'il était venu dans mon salon pour se moquer de moi.

L'Inculpé : C'est vous qui m'avez fait inviter, et parce que je n'ai pas amusé votre société, vous voulez me faire jeter à la porte!

Tel est le joli tour de société, compliqué de coups de poing, dont notre mystificateur devra rendre compte en police correctionnelle.

L'ORATEUR DE CLUBS



LES gens qui empruntent une montre et ne la rendent pas, ont toujours un prétexte à alléguer pour expliquer cet emprunt. On a vu jusqu'à un prévenu raconter qu'il avait eu besoin d'une montre pour se faire photographier; or, dans l'espèce, la montre n'avait pas de chaîne à mettre en évidence comme pour la photographie. Mais ceci est une de ces hautes fantaisies qui ressortent des plaidoiries d'opérettes. Généralement, ceux qui ont détourné une montre à eux confiée, l'ont, suivant eux, demandée pour la porter à un bal de noces, ou à une entrevue avec une demoiselle qu'ils recherchent pour le bon motif; en tout cas, pour la porter dans leur gousset, et tous, d'ailleurs, ont une manière unique de la porter : ils la portent au Mont-de-Piété.

Un certain Lédredon, orateur de clubs, amené devant le commissaire de police pour abus de confiance au préjudice de son ami Baluche, a donné, à celui-ci, une explication bien nouvelle de l'emprunt qu'il lui faisait de sa montre.

Si ce particulier, dit Baluche, était un pays, comme il me le disait, je me serais contenté de lui dire : « Tu es une fripouille, vas te faire pendre ailleurs, pour la chose qu'il n'y ait pas une tache sur le département dont j'en suis » ; mais comme j'ai su après qu'il n'est pas un pays, je l'ai traîné ici.

Le Commissaire : Bien, c'est entendu, il s'est donné à vous comme étant votre compatriote; après?

Baluche : Oui, il m'a dit qu'il était de l'Ardèche, dont justement j'en suis aussi.

Lédredon : J'ai pas dit ça du tout au sieur Baluche; je ne lui ai pas dit que j'étais de l'Ardèche, simplement que j'étais dans *la dèche,* il a entendu l'Ardèche; s'il est sourd comme une taupe, c'est pas de ma faute.

Baluche : Et puis avec ça que comme opinions politiques, lui et moi c'était idem, vu que nous sommes tous deux...

Le Commissaire : Laissons la politique en dehors.

Baluche : Faites excuse, c'est pour la politique qu'il m'a emprunté ma montre, me disant qu'il allait faire un discours, le soir, dans une réunion, où il prouverait comme quoi il ne faut pas qu'il y en ait qui possèdent et d'autres qui ne possèdent pas et que ceux qui ne

possèdent pas ont le droit que ceux qui possèdent leur en donnent.

Le Commissaire : Et comme il ne possédait pas de montre et que vous en possédiez une, il a appliqué sur vous sa théorie.



Baluche : Voilà; seulement c'était censé pour le soir à la réunion qu'il avait besoin d'une montre.

Le Commissaire : Pourquoi faire ?

Baluche : Voilà; moi je croyais d'abord que c'était qu'il avait des idées de luxure, et ça me semblait bien drôle; mais, pas du tout; quand je lui ai dit ça, il m'a

expliqué qu'il y aurait au moins dix orateurs; alors, que, lui, ayant un discours très long et voulant en laisser aux autres, il ne voulait pas que son discours dure plus d'une demi-heure, que c'était pour ça que n'ayant pas de montre, il m'empruntait la mienne, dont il devait me la rendre le soir même, après son discours.

Le Commissaire : Eh bien, il ne vous l'a pas rendue?

Baluche : Mais, mon commissaire, il n'est pas venu ce filou-là; moi j'avais été à la réunion pour entendre son discours et puis qu'il me rende ma montre après, et que j'ai drogué jusqu'à la fin de la séance.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Qu'avez-vous à dire ?

Lédredon : Mon honorable commissaire, je pourrais faire venir le citoyen Pépinois, le citoyen Muserolle, le citoyen Roustampon, le citoyen Tourtereau, dont je pourrais en avoir plus de trente qui vous diraient comme par lequel si c'est vrai ou pas vrai que je devais faire un discours sur la propriété.

Le Commissaire : Il ne s'agit pas de cela; on vous a confié une montre et vous l'avez détournée.

Lédredon (retournant une poche de son pantalon) : Voilà, j'avais mis la montre dans cette poche-là, qui avait un trou; vous le voyez, le trou, à preuve; elle a passé par le trou; alors j'ai pas osé aller à la réunion, vu que le sieur Baluche m'avait dit qu'il y viendrait.

Le Commissaire : Oui, et comme vous n'aviez plus sa

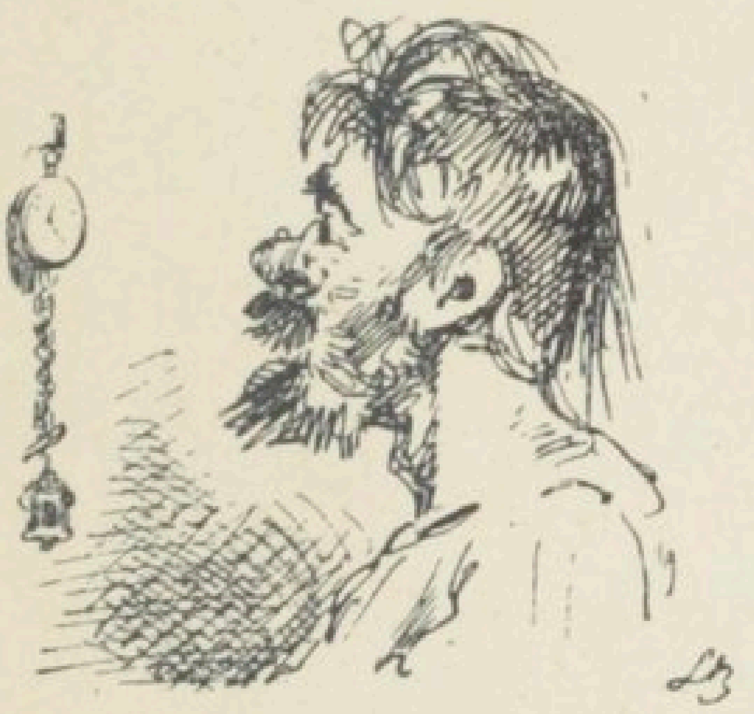
montre, cette circonstance aurait influé sur votre discours relatif à la propriété.

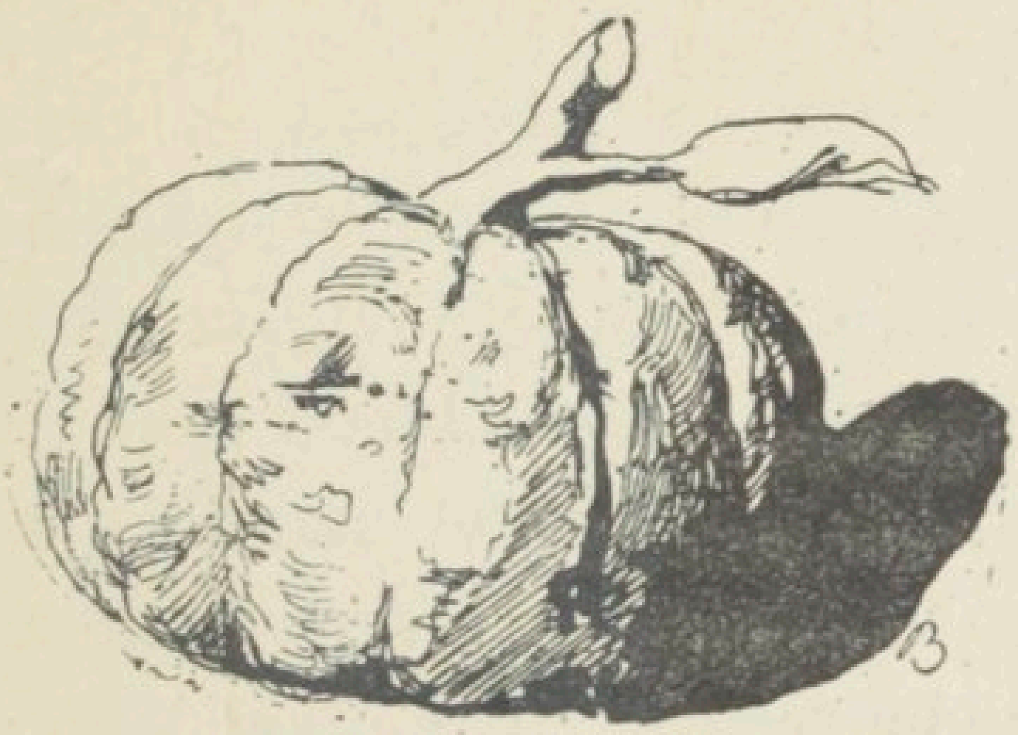
Lédredon : Mais c'est le citoyen Proudhon qui a dit qne la propriété, c'est le vol.

Le Commissaire : Et vous avez démontré cette vérité en volant la propriété d'autrui.

Lédredon : Ça, c'est de la réaction, sans vous offenser.

Notre socialiste est conduit au Dépôt.





VOL D'UN MELON

Où le maître a passé...

Nous allions ajouter, parodiant un vers **célèbre :**

... Passera l'apprenti

mais que dire des halles, après le tableau si vivant, si coloré, si complet, du *Ventre de Paris?* Une chose, pourtant (qui, d'ailleurs, était étrangère à son sujet), a été négligée par M. Émile Zola : la mise en scène des voleurs de fruits et de légumes attirés sur le carreau par la facilité que leur offre le dépôt à terre, de ces produits du sol, sans surveillance possible de leur propriétaire harcelé par nombre d'acheteurs à la fois.

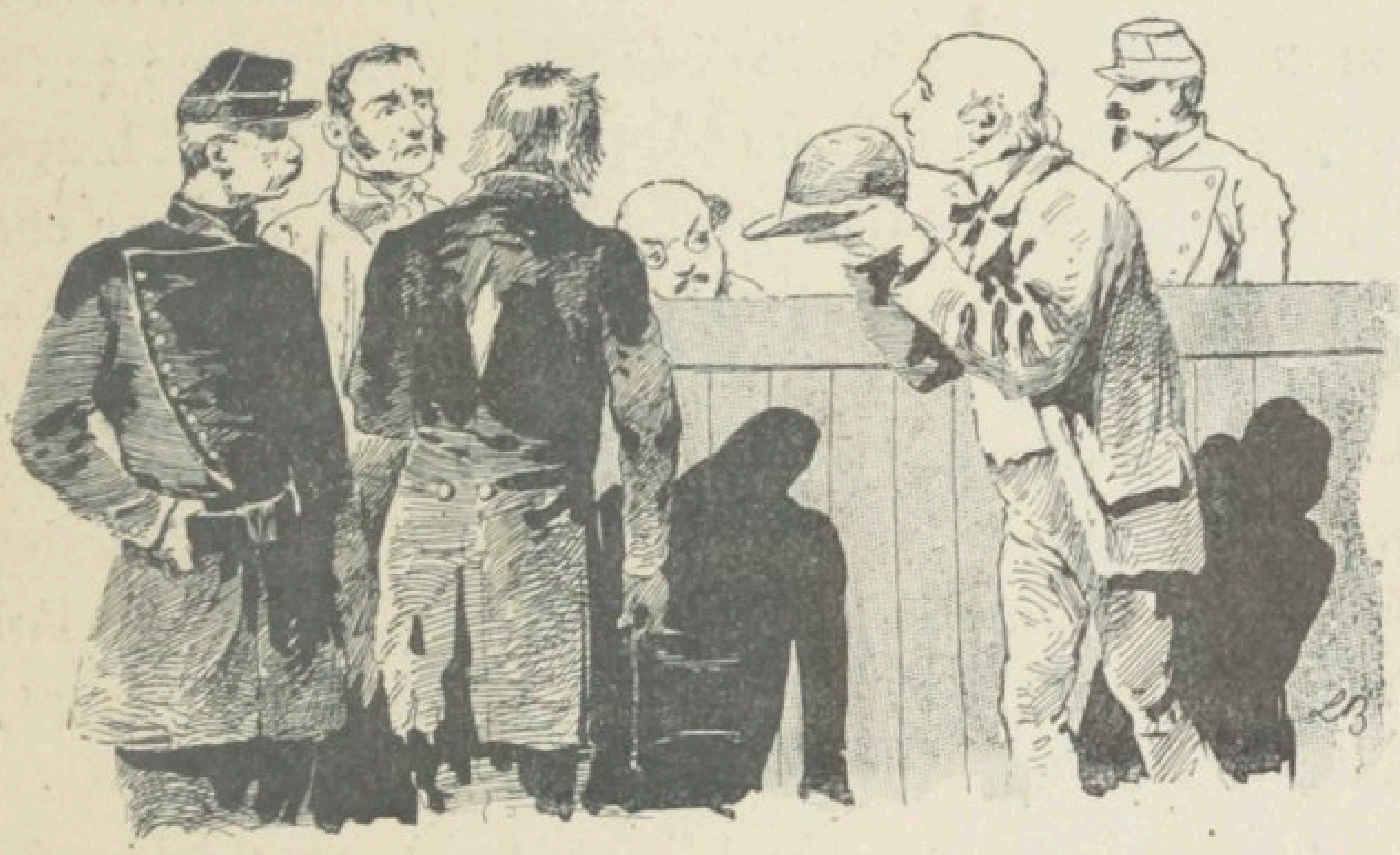
Ce qu'il se vole de cerises, de prunes, de raisins, de melons, on ne peut en avoir qu'une faible idée, par

l'infime minorité de spécialistes saisis sur le fait et qui défilent chaque année, de mai à septembre, en police correctionnelle, et, dans ce nombre (ce qui est assez piquant) un appoint respectable, si ceux qui le forment ne le sont pas, de fruitiers et marchands des quatre-saisons, lesquels trouvent ainsi un moyen certain de soutenir la concurrence, en vendant à un prix où leurs honnêtes confrères seraient en perte.

Heureusement pour les cultivateurs, les agents de la sûreté sont là, qui veillent ; bien insuffisante est leur surveillance, au milieu du mouvement, du bruit, des milliers de paniers que prennent, examinent, marchandent, des gens entre lesquels il s'agit de discerner les acheteurs sérieux des voleurs, mais enfin, quelques-uns de ces derniers sont pris dans la quantité et ce sont ceux que nous voyons, en ce moment, chaque jour, sur le banc des prévenus.

En voici un qu'on amène au commissariat du quartier des Halles, pour avoir volé un melon ; il devait avoir un complice, auprès de lui, mais celui-là, à l'instar de Bertrand, est allé voir si le printemps s'avance et comme on peut juger l'auteur d'un vol commis au préjudice d'une personne restée inconnue, mais qu'on ne peut pas saisir la justice d'un vol commis au préjudice d'une personne par un voleur resté inconnu, un seul des deux larrons est donc en cause ; du reste, il affirme qu'il était seul et ajoute, d'ailleurs, qu'il n'a jamais eu l'intention de voler le melon. Il

explique comment, s'occupant à la fois de ce melon et de prunes qu'il voulait acheter à une marchande voisine, il tenait le melon, le flairait, le palpait, tout en marchandant les prunes ; bref, comme il n'était pas venu là pour des prunes, il s'en allait avec le melon... par étourderie, dit-il, car il avait 42 sous dans sa poche pour le payer, quand on l'a arrêté.



Rien de banal comme cette explication ; le piquant de l'histoire, c'est le rôle du complice.

Le marchand de melons est entendu :

— J'étais très occupé à répondre à plusieurs clients, dit-il, quand quelqu'un m'avertit qu'un homme venait de me voler un melon ; alors, un individu qui était près moi, me dit à mi-voix : « Je suis de la sûreté, ne bougez pas ! laissez-le aller un peu loin, je vais

l'arrêter. Moi, voyant ça, je ne m'en occupe plus; mais après, j'ai su que c'était un faux agent.

L'Inculpé : Je ne sais pas ce que c'est que cet individu-là.

Un témoin du vol explique de quelle façon il a été commis et comme il a un chapeau melon, il s'en sert pour sa démonstration.

— Voilà dit-il (flairant son chapeau), il sentait le melon comme ça (flairant le dedans), et puis comme ça (le soupesant) et puis comme ça, pour voir s'il était lourd, et puis il le retournait comme ça (il fait tourner son chapeau) et puis, pour voir s'il était mûr, il enfonce son pouce... comme ça (il enfonce son pouce dans le fond de son chapeau). Alors il va à une marchande de prunes, en tenant le melon, il fait celle de marchander les prunes et puis il se sauve ; alors je l'ai suivi, je l'ai vu causer avec un autre et je l'ai signalé à un agent, mais l'autre s'est sauvé.

Le Commissaire : Étaient-ils ensemble quand le prévenu prenait le melon ?

Le Témoin : Oh! Monsieur, tout près..., *côte à cô te.*

Et la première pièce de procédure, d'une poursuite pour vol, se termine par ce mot heureux qui n'entre pas dans le procès-verbal, mais qui aura son succès en police correctionnelle, s'il est répété par le témoin au chapeau melon.

LES 20 FRANCS DE LA TANTE

On ne s'imagine pas de quoi est capable un homme qui comptait sur 20 francs pour faire la noce, et qui les attend avec une impatience nerveuse.

Les excès qu'une pareille attente trop prolongée peut faire commettre sont, du reste, relatifs ; nous avons le bonheur de posséder nombre de gentilshommes des carrières d'Amérique qui nous assassineraient pour une moindre somme, sachant bien qu'ils ont plus de chances de sauver leur précieuse existence que n'en a de sauver la sienne, le pauvre diable tombé entre leurs pattes; nous en avons d'autres, comme Roussinier, conduit chez le commissaire de police, qui se contentent de soulager leurs nerfs sur des gens bien innocents de ce dont il les accuse.

Disons, d'ailleurs, que Roussinier était aussi convaincu qu'insupportable.

Il a injurié sa concierge, outragé un facteur des postes et aussi des gardiens de la paix.

Un Gardien de la paix : Cet individu venait d'être expulsé des bureaux de la poste et il criait : « A bas Cochery ! » l'ayant engagé à se taire, il m'a traité de vache, de sale sergot ; que la poste, les sergents de ville, les facteurs, les concierges, tout ça s'entendait ; que sa



tante lui avait envoyé un mandat de 20 francs, qu'il le voulait. Bref, je l'ai amené ici.

Le Commissaire : Comment, sur la simple supposition d'un envoi dont vous n'avez pas la preuve...

Roussinier : Mais, mon commissaire, j'en suis sûr.

Le concierge de l'homme au mandat est entendu : Monsieur le commissaire, dit-il, on n'a pas idée de l'enfer que c'était avec M. Roussinier, que le matin, dès la

première distribution, il descendait de son sixième comme un cheval échappé, qu'il tombait dans ma loge comme une bombe, que j'en faisais des sauts!... lui disant : « Mais, seigneur Dieu! Qu'est-ce qu'il y a? que



vous me faites des souleurs... » Alors il me criait : « Ma lettre, vous avez ma lettre! — Mais non, je n'ai pas de lettre », que je lui disais. Alors là-dessus, c'était des jurements que la maison en tremblait; il sortait en fermant la porte, à me casser mes carreaux ; et le soir, quand il rentrait, encore la bombe : boum! c'était en-

core pour sa lettre ; je ne pouvais pas lui donner ce que je n'avais pas.

Enfin, il m'a fait cette vie-là pendant quatre à cinq jours et qu'il a fini par me traiter de vieille rosse, vieux chameau, que sa lettre devait être fourrée dans les lettres et les journaux des autres locataires, et il farfouillait dedans, jetant tout en l'air, en jurant, en faisant une vie ; alors j'ai été porter plainte.

Un Facteur des postes : Comme j'entrais dans la maison, tenant à la main les lettres que j'avais à y déposer, cet individu me dit, ayant les yeux qui sortaient de la tête : « Avez-vous une lettre pour moi, Roussinier ? il y a dedans un mandat de 20 francs. » Je lui réponds que je n'avais rien à ce nom-là ; alors il prétend que je cherche mal, qu'elle est dans ma boîte ; là-dessus, il fourre ses mains dedans, veut prendre mes lettres pour chercher lui-même ; je l'ai repoussé vigoureusement ; alors il m'a traité de fainéant, de propre à rien, que je ne voulais pas me donner la peine de chercher sa lettre ; j'ai fait ma plainte, d'autant plus que je croyais avoir eu affaire à un homme en ribotte ; mais pas du tout, j'ai su, tout à l'heure, qu'il était allé faire une vie du diable dans les bureaux pour avoir sa lettre ; on l'a mis à la porte.

Un homme s'avance.

Le Commissaire : Qui êtes-vous? que demandez-vous?

Roussinier : Mon commissaire, c'est mon ami Reculé, que je l'ai rencontré comme on m'amenait devant

votre vénérable présence, dont je lui ai dit de venir à ma décharge.

Le Témoin : Je suis Reculé, ouvrier dans la colle ; je viens à décharge de mon ami Roussinier.

Le Commissaire : Qu'avez-vous à dire ?

Reculé : Je voulais seulement dire qu'ayant eu l'idée d'une partie de plaisir avec lui et d'autres amis... Voilà ! ça l'a exaspéré qu'on fasse la partie sans lui. C'est tout ce que j'avais à dire. (A l'inculpé) : Mon pauvre vieux, j'ai fait ce que j'ai pu.

Roussinier : C'est vrai, mon commissaire, j'étais exaspéré et il y avait de quoi.

Le Commissaire : Enfin, vous reconnaissez les faits ?

Roussinier : Je ne vas pas à l'encontre de ce qu'on me dit que j'ai dit ; mais attendant un mandat de 20 francs de ma tante qu'elle m'avait écrit qu'elle me l'enverrait, je parierais douze litres à seize contre un verre d'eau sucrée qu'elle m'a envoyé mon mandat.

Le Commissaire : Lui avez-vous écrit pour vous en assurer ?

Roussinier : Je peux pas, elle est allée en Auvergne et j'ai pas l'adresse ; mais je suis sûr qu'elle m'a envoyé mon mandat.

Le Commissaire : Retirez-vous ! On vous citera à comparaître devant le Tribunal.

Roussinier : Je suis aussi sûr que ma lettre est

fourrée quelque part et qu'on ne veut pas la chercher...

Sur l'ordre du commissaire, on le fait sortir.

Ceci prouve bien qu'il n'y a rien à faire contre une idée fixe.

LA COURONNE DE MARIÉE

Les fantaisistes auteurs des pièces de théâtre dites « essentiellement parisiennes, » à la recherche de combinaisons comiques, se mettent la cervelle à l'envers et y mettent aussi le bon sens pour arriver à ce qu'on appelle la *situation* qui doit réjouir les spectateurs.

La vie « essentiellement parisienne » fournit pourtant, à chaque instant, assez d'éléments à la comédie nouveau genre sans qu'il soit besoin de se torturer l'esprit pour les trouver. Dans l'histoire de la couronne de mariée que va nous raconter Paleron, par exemple, il y a l'embryon d'une de ces comédies

Ce malheureux garçon, amené au commissariat par des agents qu'il a outragés, refuse obstinément de faire connaître son domicile.

Le Commissaire : Alors je vais vous envoyer au Dépôt, sous l'inculpation de vagabondage.

Paleron, dont le mariage est fixé au surlendemain et qui demeure chez son futur beau-père, M. Vazou, se décide alors à donner l'adresse de celui-ci. On l'envoie chercher; en l'attendant, le commissaire entend d'autres affaires. Enfin Vazou arrive et s'écrie avec stupéfaction :

— Mon gendre ici! que nous n'avons pas vu depuis deux jours!

Cette exclamation établissant que l'inculpé n'est pas un vagabond, il reste à sa charge le fait d'outrages aux représentants de l'autorité.

Un Agent : Vers trois heures et demie du matin, nous avons trouvé cet individu endormi sur un banc du boulevard Magenta; je le secoue pour le réveiller, il ouvre les yeux et me dit :

« Pardonne-moi, Joséphine. »

Le Commissaire : Ce n'est pas un outrage, cela.

L'Agent : Non, les outrages sont venus ensuite. Il avait auprès de lui une couronne de mariée.

L'Inculpé (la tirant de sa poche), La voilà! (Il présente cet emblème virginal, froissé, sali, lamentable à voir).

Le Commissaire : Elle est dans un bel état; qu'est-ce que c'est que cette couronne?

L'Inculpé : C'est pour Joséphine, ma future.

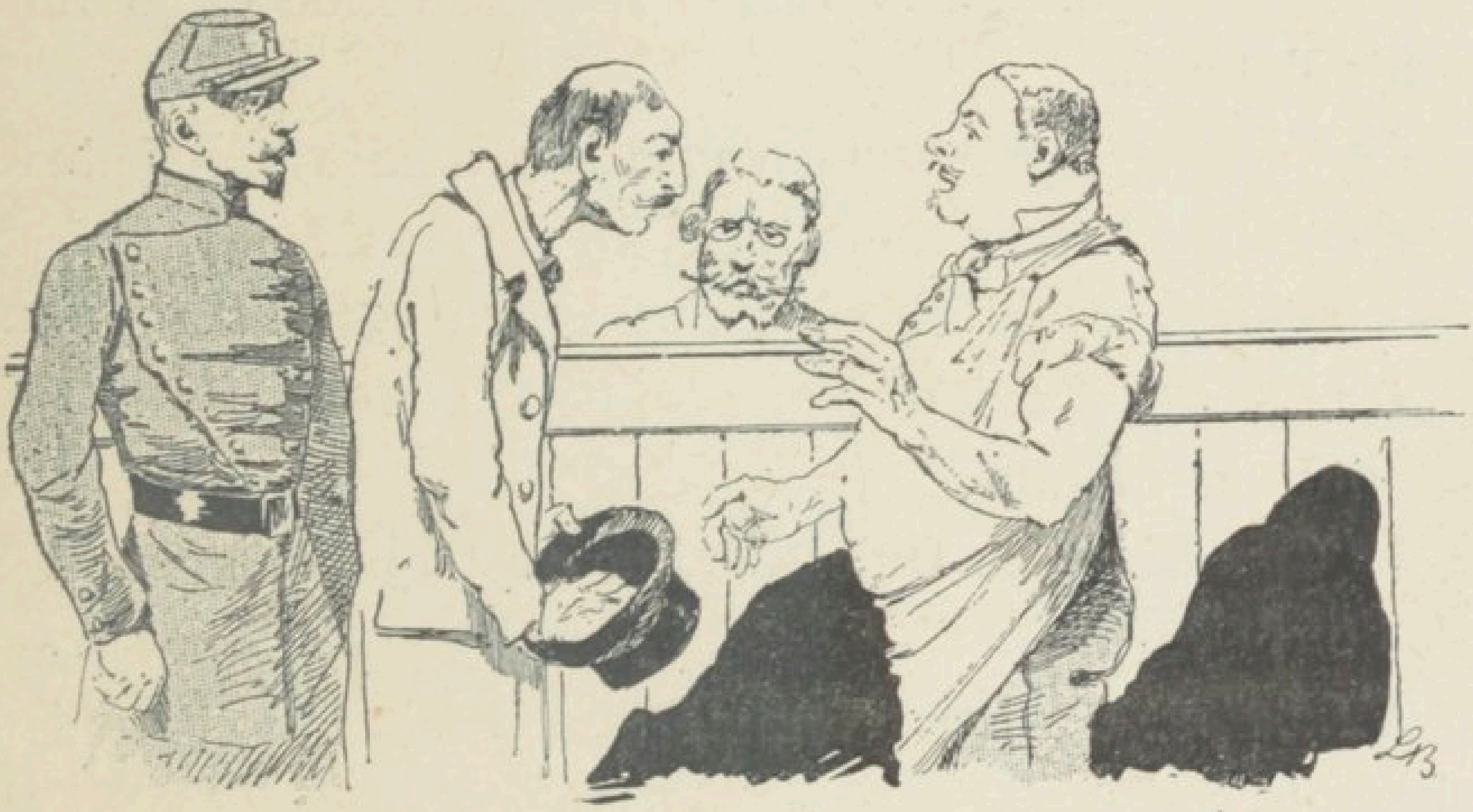
Papa beau-père : Plus souvent que ma fille va mettre cette saleté-là sur sa tête?

Le Commissaire (à l'agent) : Continuez!

L'Agent : Alors, à ce mot : « Pardonne-moi, José phine, » croyant qu'il se moquait de moi...

L'Inculpé : Mais pas du tout; seulement, rêvant qu'elle m'agonisait de reproches et étant réveillé sur le coup, j'ai dit : « Pardonne-moi, Joséphine. »

L'Agent : Nous lui avons demandé de nous dire son domicile, il a refusé; alors nous l'avons mené au poste



et c'est alors en route qu'il nous a traités de crapules, voleurs et propres à rien.

Papa beau-père : Couché au violon! faut-il que vous soyez assez pignouf?

Le Commissaire : Approchez! Cet individu demeure chez vous ?

Le beau-père : Depuis deux mois qu'il fréquente ma fille, oui, mon commissaire, vu que devant prendre ma suite de tripier, et moi me reposer... pour lors que le

mariage étant pour après-demain, et ma fille voulant aller acheter sa couronne, Monsieur dit : « C'est pas la peine, j'ai mon ami Pointu, qui est fleuriste de son état, et qui me fera ça, en ami, pas cher et bien tapé... »

Une voix de femme (au fond) : Oui, elle est propre.

L'Inculpé (tressaillant) : Oh ! Joséphine !

Le beau-père: Ah! la rosse! elle est venue et je lui avais défendu.

Le Commissaire : Vous n'avez pas affaire ici, Mademoiselle; tâchez de vous taire, où je vous ferai sortir. (A l'inculpé) : Qu'avez-vous à dire pour votre défense?

L'Inculpé : J'ai à dire que tout ça, c'est la faute de la nommée Pichon.

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que la nommée Pichon?

L'Inculpé : C'est une femme que j'étais avec depuis six mois.

Joséphine : Ah ! l'horreur d'homme !

Le Commissaire : Agent, faites sortir cette jeune fille !

Joséphine (à l'agent) : Ne me touchez pas ! je me sors moi-même. (A l'Inculpé) : Muffle! gniaffe ! (Elle sort et son père la suit en la calmant.)

L'Inculpé (reprenant) : J'étais avec, censément pour le bon motif, mais que j'étais d'une autre opinion ; seulement, que nous devions censé nous marier dans quinze jours, que j'y avais aussi promis de faire faire la couronne par mon ami Pointu et qu'elle avait écrit

à son frère de venir pour la noce, qui est dans les dragons, et que voilà qu'il demande un congé, dont il écrit : « J'ai mon congé de quinze jours et je pars demain; » qu'apprenant ça, j'ai filé, il y a quatre jours, vu qu'il y avait deux mois que mon autre mariage était



convenu avec Joséphine. Je vas donc trouver Pointu et je lui dis la chose de la couronne.

Après, que lui ayant dit ça le matin et que la couronne étant faite vers les cinq heures, j'étais si content que je paie un verre à Pointu. C'est bon, en sortant de chez le marchand de vins, voilà que je me trouve nez à nez, avec qui ? La nommée Pichon ! qu'en voyant la cou-

ronne et qu'elle ne m'avait pas vu depuis trois jours, elle me dit d'un œil féroce : « Qu'est-ce que c'est que ça? » Moi, ayant peur, et puis de son frère qui est à Paris, je réponds : « C'est pour notre mariage, pas vrai Pointu ? » dont je pousse le coude à Pointu et qu'il dit : « C'est vrai, » et que là-dessus il s'en va, ce qui m'a bien embêté comme vous pensez. Alors, voilà la nommée Pichon très contente et qui m'emmène au restaurant pour que je lui paie à dîner. Je lui dis : « Mais j'ai la couronne ; » elle me répond : « Tu l'accrocheras au patère. »

Après le dîner, il a fallu aller au café prendre la demi-tasse, toujours avec ma couronne, que tout le monde riait quand je l'accrochais avec mon chapeau ; après, elle a voulu aller au spectacle, dont j'ai mis ma couronne au vestiaire. Alors, dans l'entr'acte, j'ai voulu faire celle d'aller acheter des oranges pour la lâcher, mais elle a voulu venir avec moi ; elle se doutait du coup. Après le spectacle, elle m'emmène chez elle. Sur les deux heures et demie du matin, entendant qu'elle dormait, j'allume une allumette, je sors tout doucement du lit, pour filer ; je m'habille, je prends ma couronne ; bon ! elle se réveille et me dit : « Où que tu vas? » Cré nom d'un chien, je l'aurais tuée. « Je vas au cabinet, que je dis. — Avec la couronne? » qu'elle me dit.

Le Commissaire : Enfin, où voulez-vous en venir?

L'Inculpé : J'en viens qu'ayant filé dare dare et les

escaliers quatre à quatre, je crie : « Cordon, s'il vous plaît ! » et me v'la dehors, ne sachant où aller coucher... alors... j'ai flâné, je me suis assis sur un banc où je me suis endormi. C'est comme ça que c'est la faute de la nommée Pichon si j'ai dit des mots à messieurs les sergents de ville, dont je leur z'en demande pardon. Mon commissaire, faites pas manquer mon mariage qui est pour après-demain.

Le Commissaire : Je ne donne pas suite à l'affaire, mais ne recommencez pas.

Et le fiancé de Joséphine est mis en liberté. Fiancé ! l'est-il encore ? et le père \azou ne va-t-il pas lui dire, comme feu Grassot disait, de cette voix ineffable et inoubliée de ceux qui l'ont entendue : « Mon gendre, tout est rompu ! »



LA PROVIDENCE DES CHATS



L’HISTORIOGRAPHE des chats (on l’a même appelé l’historiogriffe) Montcrif, en un mot, s’est donné la peine d’écrire tout un volume à la louange de ces jolis félins, de célébrer en de graves épitaphes, la grâce, la souplesse et les jeux des matous défunts, de composer les fables dont des chats sont les héros, ce dont on ne peut s’étonner, quand on sait qu’Homère n’a pas trouvé indigne de sa muse de décrire la guerre des rats et des grenouilles ; que Lucien a consacré un chapitre à la louange de la mouche ; que même l’éloge des ânes a tenté la plume de plusieurs écrivains et que Charles Monselet a appelé le cochon : « Cher ange, » dans une ode chère aux gourmands.

Du reste, l’institution fondée pour la protection des

animaux indique qu'ils sont dignes d'intérêt, et voilà justifiée, par cela seul, la sollicitude de Mme Toucan (frémis de joie, ombre de Montcrif !) sa sollicitude pour les chats.

Ah ! qu'elle est loin, la brave femme, de ces gens convaincus que, les chats ayant été créés pour vivre uniquement de souris, les nourrir serait les détourner de faire la chasse à ces rongeurs ; comme elle eût été indignée d'entendre un directeur de théâtre, resté célèbre pour son économie, dire, dans un accent de juif allemand, à propos d'une note de trente centimes de mou pour les chats : « Chats ici pour manger souris ; si mangent souris, pas besoin de mou ; si mangent pas souris, pas besoin de chats. »

Qu'on n'aille pas, au moins, croire à l'indifférence de Mme Toucan pour les animaux étrangers à la race féline ; cette race a ses préférences, les chats sont ses enfants gâtés, il est vrai, mais elle appartient à la société née de la loi Grammont et en est un des membres les plus sensibles aux souffrances des protégés de cette institution. Elle déploie même individuellement un zèle qui lui attire de nombreux désagréments, et ce zèle a fini par inspirer un genre d'escroquerie qui a si bien réussi une première fois, que son autour, encouragé, l'a renouvelée une deuxième fois avec succès ; malheureusement, à sa troisième tentative, Mme Toucan, informée de la spéculation dont elle était victime, a été raconter la chose au commissaire de police ;

l'exploiteur a été amené devant lui et l'interrogatoire va nous apprendre au juste de quoi il s'agit.

L'inculpé se nomme Chicod, il est concierge et affirme qu'il a simplement voulu faire une farce à la vieille dame.

Le Commissaire : Une farce consistant à lui soutirer, à diverses reprises, de l'argent dont vous avez parfaitement profité !

L'Inculpé : On ne peut pas appeler en profiter puisque ça a servi à faire des dîners entre personnes de connaissance et parents.

Le Commissaire : Ah ! ce n'est pas profiter d'argent escroqué, parce qu'on festoie aux dépens de la victime ?

L'Inculpé : Victime... victime...

Le Commissaire : Victime de vos escroqueries, oui ; vous avez exploité son amour des animaux, comme on peut exploiter tous les sentiments.

L'Inculpé : Mais, Monsieur le commissaire, quand on veut véritablement escroquer, on s'en cache ; tandis que dans le quartier, tout le monde savait l'histoire et que, ça n'était qu'un éclat de rire. V'là simplement la chose : sachant que Madame avait chez elle quatorze ou quinze chats perdus, vu qu'on le fait à la blague de lui en apporter exprès, auquel étant très riche, qu'est-ce que ça lui fait de nourrir des chats ? alors je savais que quand on lui écrivait qu'il y avait dans une maison qu'on lui disait le nom et l'adresse : des chats

très malheureux qui ne mangeaient pas, vu que leurs



maîtres avaient bien de la peine pour eux-mêmes, alors

elle leur envoyait vingt francs qui était son ordinaire, par sa bonne.

Le Commissaire : Oui, et après vous vous êtes procuré plusieurs chats, les plus maigres et les plus piteux possibles, vous avez écrit à Mme Toucan et elle vous a envoyé vingt francs par sa bonne à qui vous avez exhibé une demi-douzaine de chats affamés et assourdissant tout le monde de leurs cris de détresse.

L'Inculpé : Oh ! Monsieur, ce jour-là, ils ont eu chacun une fameuse bosse de mou.

Le Commissaire : Oui, mais vous avez eu pour le reste des vingt francs, une aussi fameuse bosse de victuailles. Mais ce n'est pas tout : d'accord avec un de vos amis, vous avez transporté les malheureux chats chez lui, et vous avez encore fait envoyer vingt francs à son domicile. Enfin, à la troisième lettre, Mme Coutan, avertie, m'a prévenu.

L'Inculpé : M'sieu, comme je vous dis : dans la maison et dans le quartier, je ne me cachais pas pour conter la chose et les voisins riaient comme des bossus.

Le Commissaire : D'autant plus que vous les régaliez avec l'argent envoyé pour les chats.

L'Inculpé : Naturellement, et puis, Monsieur le commissaire, puisque cette dame dépense toute sa fortune pour les bêtes ! Ainsi, dans la rue, si elle voit un chien qui a l'air malheureux, elle lui achète soit un cervelas, soit un petit pain, soit un gâteau, et même des fois

qu'elle demande dans une boutique si on veut le prendre, qu'elle paiera sa pension.

Le Commissaire : Cela ne change rien à ce qui vous est reproché.

L'Inculpé : Non, mais c'est seulement pour vous expliquer; et les charretiers, qu'elle leur donne dix sous, vingt sous, pour ne pas fouetter leurs chevaux, et dans les omnibus, qu'elle donne de l'argent au cocher pour qu'il n'aille pas trop vite. Et m'sieu, il y a une apologue qu'on lui fait à chaque instant quand elle est à son balcon qui est au premier : un individu passe avec un chien ou un chat, avec d'autres qui s'entendent ensemble et il crie : « Non, je vas le jeter à l'eau, je n'ai pas le moyen de le nourrir, » alors la dame donne des fois cent sous, des fois dix francs pour qu'on ne le jette pas à l'eau. Ah ben, merci, le coup du chien à l'eau, mais, m'sieu, on lui fait tous les jours.

Farce ou non, l'exploiteur de la sensible dame n'en aura pas moins à passer en police correctionnelle.

Espérons que les gracieux favoris de Mme Toucan n'auront point à souffrir de la friponnerie qu'ils ont inspirée, et que s'ils n'ont plus d'autels en Égypte, ils auront toujours leur place dans son cœur.



LE MATELAS DE LA VEUVE CARON



L s'est trouvé, un jour, un Français né malin (condamné, d'ailleurs, en police correctionnelle pour abus de son don naturel), qui avait résolu le problème de la mobilisation de la propriété immobilière; il était en train de vendre en détail une maison solitaire dont les propriétaires étaient en voyage, et il fut arrêté au moment où, après avoir demonté et vendu les portes, les fenêtres, les gouttières et la couverture en zinc de cette habitation des champs, il se disposait à négocier le siège d'aisance et sa cuvette, ce qui, contrairement à la croyance populaire, ne lui a pas porté bonheur.

Qui peut le plus peut le moins, et l'enlèvement clandestin d'objets mobiliers est chose banale; elle peut,

cependant, être originale en certain cas; celui-ci par exemple : emporter de chez le maître dont on fait le ménage un matelas et un lit de plume, en passant devant ce maître, les voisins et le concierge, les bras ballants et les mains vides!

C'est le tour qu'a exécuté, en plein midi, la veuve Caron, femme de ménage au service de M. Rébard, et la voici devant le commissaire de police, sous inculpation de vol.

Elle nie avec cette vigueur et cet accent de conviction que donne à si haut point le sentiment d'une mauvaise cause; ce qui est certain, c'est qu'à sa prise de possession de la chambre qu'elle occupe, elle n'a emménagé qu'une paillasse et un matelas; qu'aujourd'hui elle a deux matelas et un lit de plume, et que pas âme qui vive n'a vu apporter, chez elle, ce supplément de literie, qu'on n'a, du reste, pas vu davantage sortir de chez M. Rébard.

Ecoutons la plainte de ce vieux monsieur.

Il commence par gémir sur la triste situation d'un homme déjà âgé, sans famille et obligé de recourir, dit-il, à des soins mercenaires. Il ne s'est pas voué au célibat; il a deux grades au-dessus : marié d'abord, veuf ensuite. Ces préliminaires exposés, M. Rébard arrive au fait important :

—Depuis quelque temps, dit-il, je ressentais des maux de reins qui allaient toujours croissant; je me disais : c'est l'âge. Je parle de cela à ma femme de ménage,

elle me conseille des frictions à l'alcool camphré; je la prie de m'en acheter et, le soir même, je me frictionne: ma nuit ne fut pas meilleure. Le lendemain matin, je recommence, puis le soir, et comme ça régulièrement deux fois par jour, mais sans aucun effet. Je dis à cette femme : « Mon lit doit être mal fait, je suis brisé de-



dans. » Elle me promet de bien retourner et fouiller le matelas et le lit de plume ; mais non seulement je ne me trouvais pas mieux, mais le lit était de plus en plus dur. Quand j'étais meurtri d'un côté, je me retournais de l'autre; ensuite sur le dos, puis sur le ventre et tous les jours les frictions à tour de bras à m'en enlever la peau ; alors je souffrais encore davantage.

Le Commissaire : Enfin, Monsieur?

Le Plaignant : Enfin, un matin, brisé, n'ayant pu fermer l'œil de la nuit, j'ai l'idée de soulever ma literie : Ah! Monsieur, mes matelas, mon lit de plume, plats comme des limandes frites; il n'y avait presque plus ni plume ni laine.

Le Commissaire : Cette femme vous emportait vos matelas et votre lit de plume en détail?

L'Inculpée (protestant) : Oh! oh!

Le Plaignant : Dans un grand panier qu'elle avait toujours, oui, Monsieur.

L'Inculpée : Oh!... mon panier, c'était un sou de crevettes que je m'achète quand j'en trouve.

Le Commissaire : Pour mettre pour un sou de crevettes, il vous faut un panier à déménagement?

L'Inculpée : Ou des fois, une ou deux écrevisses.

Le Commissaire : Qu'est devenue la laine et la plume ?

L'Inculpée : Ça ne peut être que les vers qui l'ont mangée.

Le Plaignant : Vingt livres de laine et de plume?

L'Inculpée : Vingt livres? Des méchants matelas comme la main...

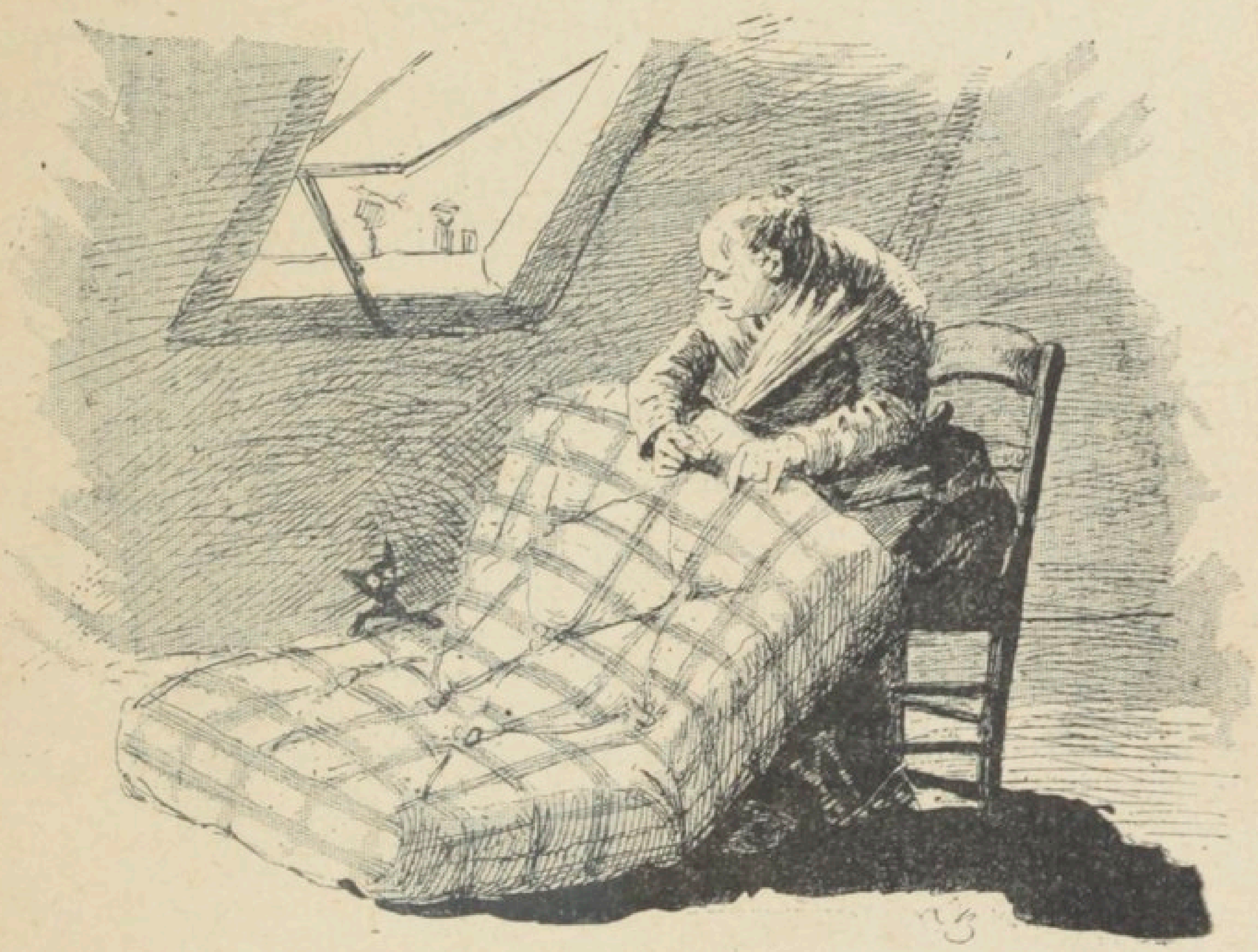
M. Rébard ayant amené la concierge et une bonne de la maison, le commissaire fait approcher la première.

L'Inculpée : Oh! une femme qui boit et qui m'accuse que je cherche à attirer son mari!

La Concierge : Oui, Madame, que vous lui faites des mamours; je n'ai pas les yeux dans ma poche.

Le Commissaire (au témoin) *:* On a fait une perquisition dans la chambre de cette femme et on a trouvé, sur son lit, deux matelas et un lit de plume.

L'Inculpée : Je les avais en entrant dans la maison.



La Concierge : Non, Madame, vous n'aviez qu'un matelas et une paillasse.

L'Inculpée (indignée) : Oh ! vous osez dire...

La Concierge : Je le dis, parce que c'est vrai.

L'Inculpée : Parce que vous aviez bu ce jour-là, comme c'est votre usage journalier, et tout le monde sait que quand on est en ribotte...

Le Commissaire : On voit double; mais c'est le contraire qu'elle a vu.

La Concierge : Il y a même autre chose, à preuve qui est la bonne du sixième que sa chambre est en face de celle de Madame, dont elle l'a vue faire un matelas.

L'Inculpée : Ah! quelque chose de propre, que cette fille-là; que vous buvez avec elle les liqueurs de ses maîtres, et une vie qu'elle fait!

La bonne est appelée et confirme le fait.

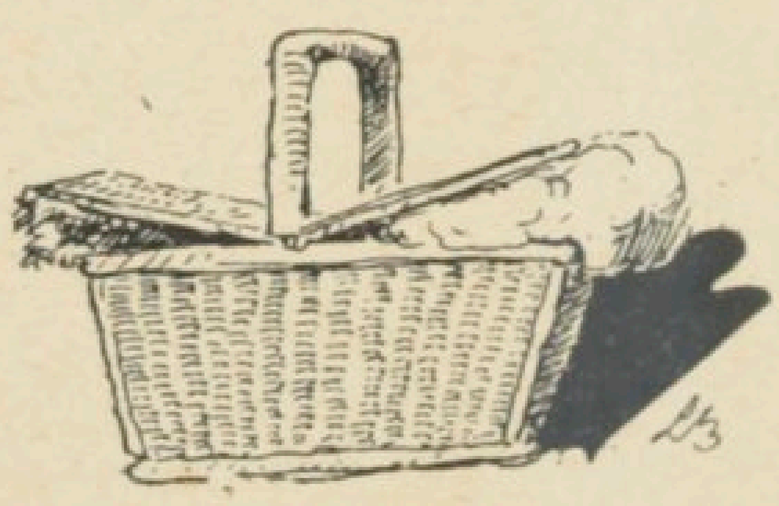
L'Inculpée : Vous avez le toupet...?

La Bonne : Oui, Madame, je vous ai vue faire un matelas, pendant au moins trois quarts d'heure.

L'Inculpée : J'en ai vu plus de trois chez vous, moi, des cardeurs. Dieu merci, tous ceux de la maison... Enfin!... oh!

Le reste regarde le Tribunal.

Morale : Se méfier des femmes de ménage qui viennent à leur travail avec un grand panier.





LE SAUVAGE ET L'INTERPRÈTE

Il arrive (rarement, il est vrai, mais cela s'est vu et va se voir tout à l'heure encore), qu'un commissaire de police, un magistrat instructeur et des juges, ont affaire à un inculpé sans notions d'aucune des langues européennes, voire même de l'arabe, et force est bien de chercher pendant huit jours, quinze jours, un traducteur souvent introuvable, des explications de cet étranger.

Il y a pourtant un moyen si simple d'éviter cet embarras? Le *Volapuk*, auquel on ne songe pas! Puisqu'il ne faut, affirment ses propagateurs, que quinze jours pour apprendre cette langue universelle qui doit permettre à tous les peuples de la terre de converser entre eux, sans l'aide d'un interprète! Eh bien, que, pendant les 15 jours nécessaires pour trouver l'interprète, l'inculpé, le commissaire de police, et

les magistrats, apprennent le Volapuk et l'on s'épargnera des difficultés comme celles que voici :

Un vagabond amené au commissariat de police, est nègre, c'est ce qu'il y a de plus clair dans sa personnalité. Qu'est-il? qui est-il? d'où vient-il? Voilà ce qu'il s'agit de savoir.

Avec ce nègre, les agents ont amené un individu qui assistait par hasard à l'arrestation.

Le Commissaire de police (le désignant aux agents) : Qu'est-ce que c'est que celui-là?

Un Agent : C'est un ancien matelot, à ce qu'il dit; il se trouvait là au moment où nous avons arrêté ce nègre et il croit qu'il pourrait se faire comprendre de lui.

Le commissaire (à l'interprète) : En quelle langue voulez-vous l'interroger?

L'ancien Matelot : Je ne sais pas, je verrai; j'ai été un peu partout, moi : au Congo, au Soudan, j'ai même été chez les sauvages; j'ai appris toutes ces langues-là; je sais aussi l'arabe; j'ai dans l'idée que ce nègre-là doit être de la Haute-Égypte.

Le commissaire accepte l'offre, et l'interprète interroge l'inculpé.

Celui-ci écarquille les yeux d'une façon exorbitante et exprime par mimique qu'il ne comprend pas.

Le Commissaire (à l'interprète) : Quelle langue lui parlez-vous?

L'Interprète : L'arabe égyptien; mais ça n'est pas ça; je vais essayer autre chose.

Alors, appelant l'attention du nègre, il lui tient à peu près ce langage : Papaki pou pou, tok tok, kougnarak, kipopo, kroc, kroc.

Le Nègre (faisant des yeux larges comme des soucoupes) : Baba, bobo, baba.



L'Interprète : Nous n'y sommes pas encore.

Le Commissaire : En quel dialecte l'avez-vous interrogé?

L'Interprète : C'est du sauvage .. Maintenant il y a plusieurs espèces de sauvage. (Examinant le nègre) : Il pourrait bien être de la race des Papatoutous; je sais

le papatoutou, je vais essayer. (Au nègre) : Krama, ïo ïo, Kaïlok, tutu, xi, xi, xi! bou bou!

Le Nègre (avec humeur) : Baba, bobo, baba

L'Interprète : Non, ça n'est pas un Papatoutou... Ah! Attendez! Kou, kou rik mik vouk té ton bek.

Le Nègre (impatienté) : Baba, bobo, baba.

L'Interprète : Il ne sait dire que ça.



Le Commissaire : Enfin, cet homme vient de quelque part ; il est venu par mer.

Le Nègre (paraissant comprendre) : Ah! ah!

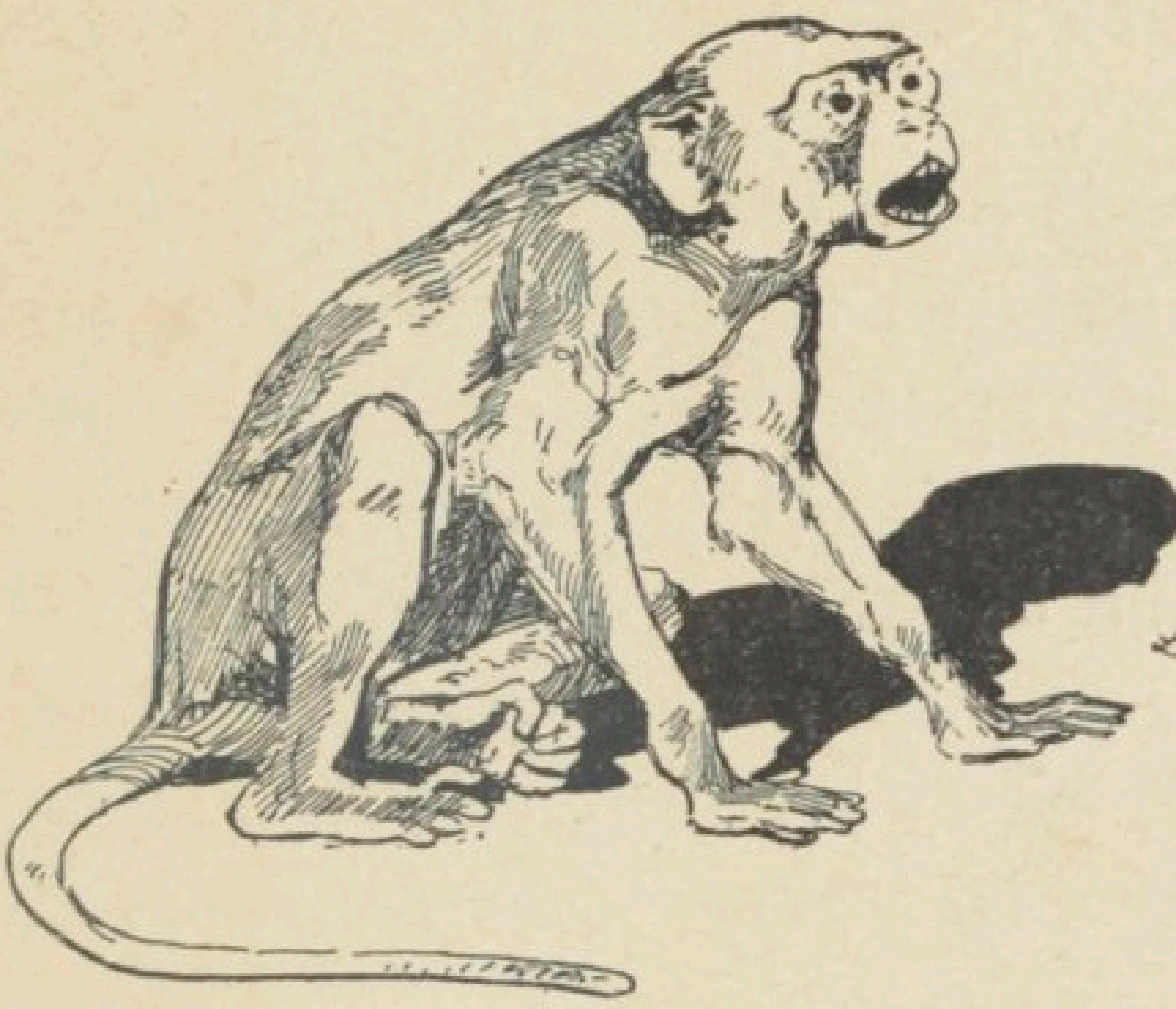
Et alors, il balance ses deux bras de façon à simuler les vagues de la mer; puis il mime, des mains et des pieds, un matelot grimpant dans les cordages d'un navire; puis il exécute l'onomatopée que voici : « Pfu!

Pfu! Pfu! » qui exprime à merveille le bruit d'une machine à vapeur, et voyant que le commissaire semble comprendre ses gestes, il en exprime sa satisfaction par une très vive mimique qui tient absolument du singe.

Le Nègre : Baba, bobo, baba?

Le Commissaire : Oui. (Aux agents) : Menez-le au Dépôt!

Les agents font signe au nègre de les suivre. Qu'a-t-il compris? on n'en sait rien, mais il continue à gambader et finit par sauter à califourchon sur les épaules de l'interprète.



LE SINGE

Le singe est plus ou moins acclimaté chez nous, mais il n'en est pas encore à vivre sur nos arbres comme sur les cocotiers de son pays ; d'où la surprise bien légitime de braves villageoises en voyant dans un marronnier, un de ces animaux, de proportions colossales. Une seule l'avait d'abord aperçu et s'était empressée d'appeler le garde champêtre, causant à cent pas d'elle avec des maraîchères ; aux cris : « Un singe ! un grand singe ! venez donc ! » tout le monde était accouru.

Voilà donc, au commissariat de police : 1° le singe, grand voyou de dix-huit ans, nommé Fourbillon ; 2° la

paysanne qui l'a découvert sur un arbre; 3° le garde champêtre.

Écoutons la paysanne :

— Je passais, quand j'entend du bruit comme un arbre qu'on secoue; je regarde et je crie: « Ah! un singe! » Là dessus v'là le singe qui me fait des grimaces, qui crie : Ri ki ki, ki ri ki, qui se gratte... comme les singes, qui arrache des marrons, vu que l'arbre était un marronnier et qui m'en a jeté deux ou trois à la figure : c'est donc de là que, voyant le garde champêtre, je l'ai appelé.

L'Inculpé rit aux éclats.

Le Commissaire : Ah! cela vous fait rire?

Fourbillon : Je ris de ce que dit Madame, que je me grattais et que je faisais des grimaces; je devais être bon tout de même; mais ça n'était pas pour faire le farceur, vu que j'avais été me baigner, alors voilà que.....

Le Commissaire : Vous vous expliquerez tout à l'heure.

Le Garde champêtre : Étant en tournée de surveillance et causant avec des femmes au sujet des maraudeurs qui pillent tout, voilà que j'entends crier : « Un singe! un grand singe! » Je cours, je regarde dans l'arbre où était censément le singe, et, à ce moment-là, il se met à se moucher avec ses doigts. Je me dis : « Un singe qui se mouche, ça ne s'est jamais vu. » Je le regarde et je dis : « Ça, un singe! » Alors, v'là qu'il



veut faire la frime de se gratter et de me faire des grimaces; mais je lui dis : « T'échigne pas à jouer *Jocko* ou *le Singe du Brésil* ; je vois bien à ta gueule que t'es pas un singe; descends, et pus vite que ça, sinon je vas te descendre avec ça, » que je lui dis en tirant un revolver pour lui faire peur. Ah ! il ne se l'est pas fait dire deux fois quand il a vu que je le mettais en joue ; si vous l'aviez vu dégringoler !... Je vas pour l'appréhender, impossible ! il me glissait dans les mains ; je le prends à bras-le corps, mais comme il avait tombé dans une marre, il était tout gluant de vase ; pas moyen de le tenir ; finalement, que j'en suis venu à bout tout de même ; il a dit où étaient ses effets et on l'a fait se r'habiller.

Fourbillon : Qu'on n'a même pas voulu me laisser laver et que je suis vert comme une grenouille ; tenez, je vas vous montrer. (*Il s'apprête à ôter son pantalon.*)

Le Commissaire : Non, non ! vous êtes évidemment un de ces maraudeurs dont parlait le garde champêtre.

Fourbillon : Mais à preuve, mon commissaire, qu'on ne se met pas tout nu pour marauder, et que j'étais allé simplement me baigner; alors que voyant venir les gendarmes pendant que je me baignais, je me suis sauvé.

Le Commissaire : Tout nu ?

Fourbillon. Je n'aurais pas eu le temps de m'habiller ; les gendarmes m'auraient pigé, alors en me sauvant, je tombe dans une grenouillère, que j'enfonce jus-

qu'aux cheveux ; que voilà les grenouilles qui font un chabanais !... Heureusement que je sais nager ; je sors de la grenouillère ; j'étais vert de la tête aux pieds ; alors voyant les gendarmes qui venaient toujours, c'est donc de là que j'ai grimpé dans un arbre.

Le Commissaire : Où vous vous êtes mis à faire le singe.

Fourbillon : Parce qu'il y a une femme qui m'a pris pour un singe ; alors, je m'ai dit : « Tiens, elle aura peur et va se sauver ; » mais elle a été chercher le garde champêtre.

Au fond de tout cela, il ne pourrait y avoir lieu de retenir ce singe par circonstance que pour outrage public à la pudeur, et tout porte à croire qu'il a plutôt songé à sauver sa personne qu'à perdre des créatures du beau sexe ; mais en attendant les renseignements qui établiront son identité et ses moyens d'existence, ordre est donné au garde champêtre de le conduire à la gendarmerie, qu'il réjouira du récit de son aventure, et l'on sait que dans la gendarmerie, quand un gendarme rie, tous les gendarmes rient dans la gendarmerie.



L'HÉRITAGE DU PERE RILLON

Il y a de ces nuances qui ont une importance réelle : par exemple les dimensions d'un instrument contondant ayant servi à frapper un plaignant. Un témoin, interrogé un jour sur ce point important, répondait : « C'était gros comme un bout de bois et long comme un morceau de ficelle ! » Il est évident que ceci renseignait bien imparfaitement.

Aujourd'hui, il s'agissait de coups portés à un individu... avec une bûche (disait ce dernier). — Non, répondait l'inculpé, c'était un bâton. Où finit la bûche, où commence le bâton ? toute la question est là.

Le Commissaire : Pourquoi Sauveur vous a-t-il frappé ?

Cagnard : Parce qu'il sait qu'il est le plus fort ; moi, je suis un homme tranquille, je ne me donne pas pour le bureau des crânes.

Le Commissaire : Je vous demande à quel propos il vous a porté des coups de bâton?

Cagnard : De bûche, dans les reins, où j'ai déjà des douleurs asiatiques.

Le Commissaire : Encore une fois, pour quelle raison vous a-t-il frappé?

Cagnard : Voilà; il y a trois ans, le père Rillon...

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que le père Rillon?

Cagnard : C'est un ancien fabricant de casquettes, dont j'étais son ami et qu'étant rigolo de sa nature, il disait que je lui avais donné dans la visière, vous comprenez le calembourg? pour lors, soit qu'il eût peur de mourir, soit pour tout autre motif également... heu... honorable, il me dit comme ça : « Joseph (c'est mon petit nom, qu'il m'appelait toujours par là). Joseph, qu'il me dit, il y a le sieur Sauveur, que tu le connais, qui est une canaille... »

Sauveur : Hein!

Le Commissaire : N'injuriez pas l'inculpé.

Cagnard : Je dis ce qu'a dit le père Rillon qui faisait prendre l'air à son opinion ; alors, qu'il me dit : « Il me doit 100 francs; ça sera pour toi, dont v'la le papier pour lui demander. » Pour lors, le père Rillon... Oh! c'est tout de même bien drôle... figurez-vous... Enfin ça arrive... figurez-vous qu'il vient à mourir. Nous l'enterrons... à Levallois, on boit un verre à sa santé, on fait sauter un lapin...

Le Commissaire : Mais arrivez donc au fait?

Cagnard : J'y entrais comme dans du beurre ; je vas donc chez le sieur Sauveur et je lui dis : « Je viens pour les 100 francs. — Quels 100 francs? qu'il me fait. — Eh bien, que je lui dis, les 100 francs du père Rillon,



que j'en hérite, dont v'là le bout de testament cen-e qu'il m'a fait son héritier de 100 francs. — Comment 100 francs? qu'il me vocifère; je ne nie pas 32 francs, oui; mais 100 francs, non. »

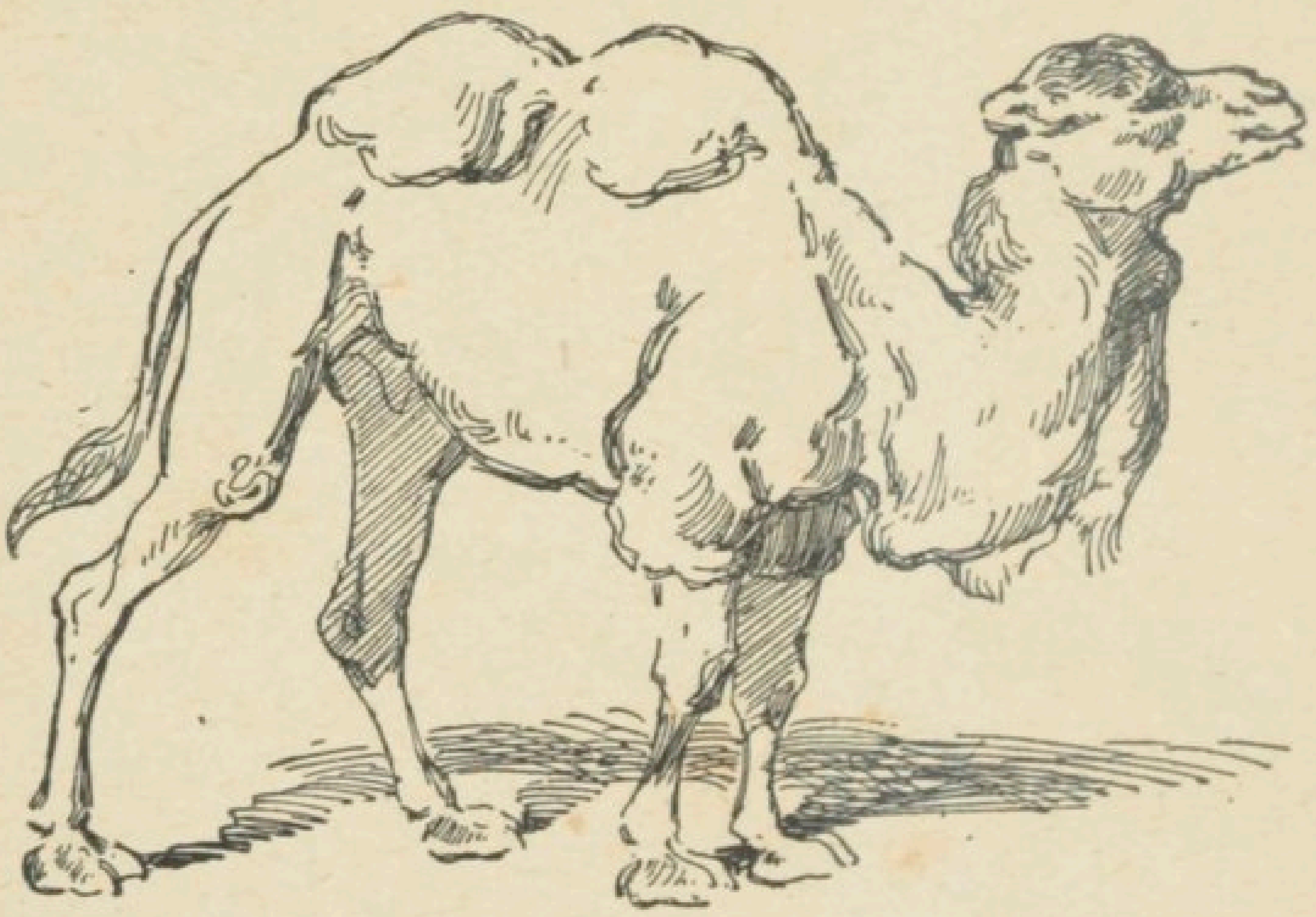
Alors je lui fais voir le compte : 32 francs, plus 24 francs et une autre somme de 44 francs, dont ça faisait 100 francs, n'y a pas besoin de baromètre pour compter ça.

Le Commissaire : Enfin, vous avez eu une discussion ?

Cagnard : Oui, pour la chose qu'il récalcitrait à me donner les 100 francs; alors je l'ai traité de filou.

Le Commissaire : Vous avez eu tort, vous auriez mieux fait de le citer chez le juge de paix.

Cagnard : Mais, mon commissaire, ça m'a z'échappé qu'il n'y a pas un chrétien qui se serait tenu en enten-



dant la mauvaise foi d'un homme qui abuse de la mort d'un créancier.

L'inculpé : Je suis connu ; la probité, c'est une bosse que j'ai et je m'en vante.

Cagnard : Les chameaux en ont deux et ils ne s'en vantent pas.

Le commissaire (à l'inculpé) : Enfin, vous reconnaissez avoir frappé le plaignant?

L'inculpé : Avec un simple bâton, vu qu'il me faisait un scandale et des mots déshonorants qu'il me criait, que toute la maison était aux fenêtres.

Cagnard : C'était une bûche.

L'inculpé : Non, un bâton.

Cagnard : Une bûche.

Le Commissaire : En voilà assez! Vous vous expliquerez devant le Tribunal.

Cagnard : Pour la première fois que j'hérite, j'ai de la chance.

UN MONSIEUR QUI AIME SES AISES

Sans aller jusqu'à prendre comme modèle Sardanapale (d'abord ça reviendrait très cher), le goût du confortable et de toutes les douceurs de la vie, est chose bien excusable, car nous ignorons quelles joies nous attendent dans l'autre, et, comme dit une chanson philosophique :

> A l'incertain qu'un autre sacrifie,
> Ayons au moins vécu quand il faudra mourir.

Cette chanson est du temps de M. Dubiquet, et il a dû la connaître ; pour sûr il en applique les théories à son profit.

Si encore son bien-être était limité, comme la liberté individuelle qui s'arrête là où elle gênerait celle d'autrui, il n'y aurait pas le plus petit mot à dire ; mais il est à remarquer que les gens qui aiment leurs aises, les pren-

nent sans s'occuper de ceux qu'ils incommodent. Tel est M. Dubiquet, marchand de literie, de sorte que lorsqu'il tombe sur un bonhomme aussi peu endurant que l'est M. Foureau, il doit se mettre sur le dos des affaires fort désagréables, comme qui dirait la gifle qu'il a reçue dudit monsieur pas commode.

Ceci ayant eu lieu dans un restaurant, quelques consommateurs, prévoyant une rixe, se levèrent pour s'interposer ; mais cette bonne pensée fut inutile, l'ami du confortable, poursuivi par son adversaire, ayant jugé prudent d'assurer ses derrières en jetant des chaises dans les jambes de celui-ci ; après quoi il exécuta une retraite savante aux rires de la galerie rassurée.

En sortant du restaurant, le brave Dubiquet alla raconter son aventure au commissaire, suivi de près, d'ailleurs, par M. Foureau, désireux d'expliquer la cause de son acte de violence.

— Monsieur, dit le plaignant, je dois avant tout, dire que le sieur Foureau m'a offert un cartel : je lui ai répondu que j'avais refusé, mieux que lui : un capitaine de cuirassiers ! voulant ainsi...

Le commissaire : Tout cela est inutile ; arrivez aux faits.

M. Dubiquet : C'était pour vous dire, Monsieur le commissaire, la confiance que j'ai dans votre justice et...

Le Commissaire : Bien, bien ; dites ce dont vous vous plaignez.

M. Dubiquet : Mais, Monsieur, je me plains d'avoir été brutalement frappé par monsieur, devant de nombreuses personnes occupées à prendre leur nourriture.

Le Commissaire : Frappé à propos de quoi ? On ne frappe pas les gens sans motifs.



M. Foureau : Monsieur m'a traité de goujat et m'a donné un démenti.

Le Commissaire (au plaignant) : Vous l'avez traité de goujat ?

M. Dubiquet : Je vous dirai comme vous me faites l'honneur de me dire de la voie de fait : On ne traite pas quelqu'un de goujat sans motif !

Le Commissaire : Eh bien, quel était le motif?

M. Dubiquet : Le motif que Monsieur ne peut rien endurer ; il était assis à ma table où nous n'étions que nous deux...

Le Commissaire : Vous étiez donc ensemble ? Vous vous connaissez donc?

M. Foureau : Nous nous sommes connus, dans la garde nationale, à l'époque du siège; je me trouvais au restaurant, le garçon me dit : « Voilà une place ! » Je m'y suis assis et nous avons causé comme des gens qui se connaissent un peu.

Le Commissaire : Bien. (A M. Dubiquet) : continuez .

M. Dubiquet : Alors j'ai accroché mon paletot derrière Monsieur, et il prétendait en être gêné.

M. Foureau ; Il me frottait la tête, c'était fort désagréable, j'ai prié Monsieur de l'accrocher ailleurs, mais il était attablé en face d'un excellent aloyau, il lui aurait fallu se déranger ; il a refusé ; et puis il allongeait ses jambes dans les miennes, pour s'étaler ; bref, impatienté, j'ai jeté son paletot à terre et j'ai repoussé ses jambes.

Le Commissaire : De là le mot de goujat; il a eu tort de vous l'adresser; mais vous avez eu tort, à votre tour, de le frapper.

M. Foureau : Mais, Monsieur le commissaire, le soufflet n'est venu qu'en réponse à un démenti grossier. Vous ne connaissez pas M. Dubiquet; je le connais,

moi ; nous étions souvent de garde ensemble et il était la risée de tout le poste : c'était un pantouflard.

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que cela ?

M. Foureau : Au poste, il apportait ses pantoufles et son bonnet de coton ; il fallait le voir surtout quand on devait faire une sortie ; ça lui valait une purgation ; alors il n'y avait pas moyen de le faire venir. Et un



homme entier ! Ainsi le démenti qui lui a valu la gifle, est la conséquence de son caractère entier ; il a beau s'apercevoir qu'il s'est trompé, quand il a dit une chose, il ne veut pas en démordre.

M. Dubiquet : C'était de la raiponce.

M. Foureau : Vous entendez, Monsieur le commissaire, il persiste ; eh bien non, monsieur Dubiquet, c'était de la mâche ; le garçon du restaurant vous l'a dit, le patron vous l'a dit, tout le monde vous l'a dit.

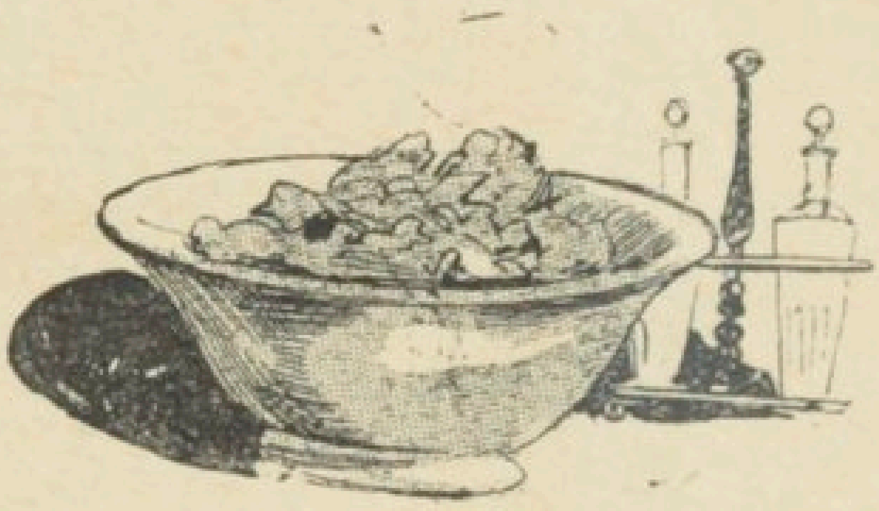
M. Dubiquet : C'était de la raiponce.

Le Commissaire : Le démenti a donc été donné à propos d'une salade ?

M. Foureau : Oui, Monsieur ; une salade servie à Monsieur : Je lui dis : « Voilà de belle mâche. » Il me répond : C'est de la raiponce.

M. Dubiquet : C'en était !

M Foureau : C'était de la mâche !



Le Commissaire : Voyons ! ne recommençons pas la discussion.

M. Foureau : Vous avez raison, Monsieur le commissaire ; je n'aurais pas le dernier ; bref, c'est à propos de cela que Monsieur, vexé de ce que tout le monde lui donnait tort, m'a dit que j'en avais menti ; ma foi, je n'ai pas été maître de moi.

Le Commissaire (à M. Dubiquet) : Citez directement Monsieur en police correctionnelle, si bon vous semble ; mais je ne saisirai pas le parquet.

M. Dubiquet : Comment, vous ne...

Le Commissaire : Citez directement et retirez-vous !

Et voilà comment, la plupart du temps, les discussions ne reposent que sur un malentendu, car enfin *mâche* est aussi une *réponse*, et les Anglais l'auraient probablement faite au général Cambronne, s'ils avaient connu les finesses de la langue française.



L'AMOUR EN CHEVEUX BLANCS

Ah! que l'amour est agréable
Il est de toutes les saisons.

dit une vieille chanson; mais elle n'ajoute pas: « Et de tous les âges » peut-être parce que ce serait mentionner une exception à la suite d'une grande et absolue vérité.

Cette exception, pourtant, fournit encore pas mal d'exemples, au moins dans le sexe fort, et si dans l'autre, ils sont plus rares, c'est qu'il est obligé d'attendre les avances, lesquelles sont rares aussi, tandis que le sexe fort les fait, et, au besoin, à l'aide de ces arguments irrésistibles dont parle Bazile; naturellement, ce sont les mêmes qu'emploient les vieilles dames dont

le cœur est resté tendre. Quant à celui qui les accepte, il a son nom, modifié par la comédie, à l'usage de la bonne Société.

Or, par un de ces hasards qui arrivent tous les jours, le galant homme que la vénérable dame que nous verrons tout à l'heure, espérait épouser (comme dans la comédie) a, justement, reçu à son baptême, le petit nom d'Alphonse, ce qui tombe comme marée en carême, pour citer exactement, avec un véritable bonheur d'à-propos, le proverbe si mal connu du vulgaire. Il a trente-quatre ans et son nom patronymique est Royères. La bonne vieille, elle, se nomme Mme de Précorbin et a vu soixante-deux fois fleurir les lilas. Elle n'a, pour toute famille, qu'un neveu ; l'on comprend les inquiétudes de cet unique héritier, en voyant à peu près établi chez la tante à espérances, un monsieur jeune, empressé, venant il ne savait d'où et allant il savait bien où, puisqu'il lui avait été présenté comme son futur oncle.

Le neveu fit donc sa petite enquête et, à point nommé, le jour même où il était suffisamment renseigné, l'aimable Royères se présentait chez lui et le priait de vouloir bien être l'un des témoins de son mariage.

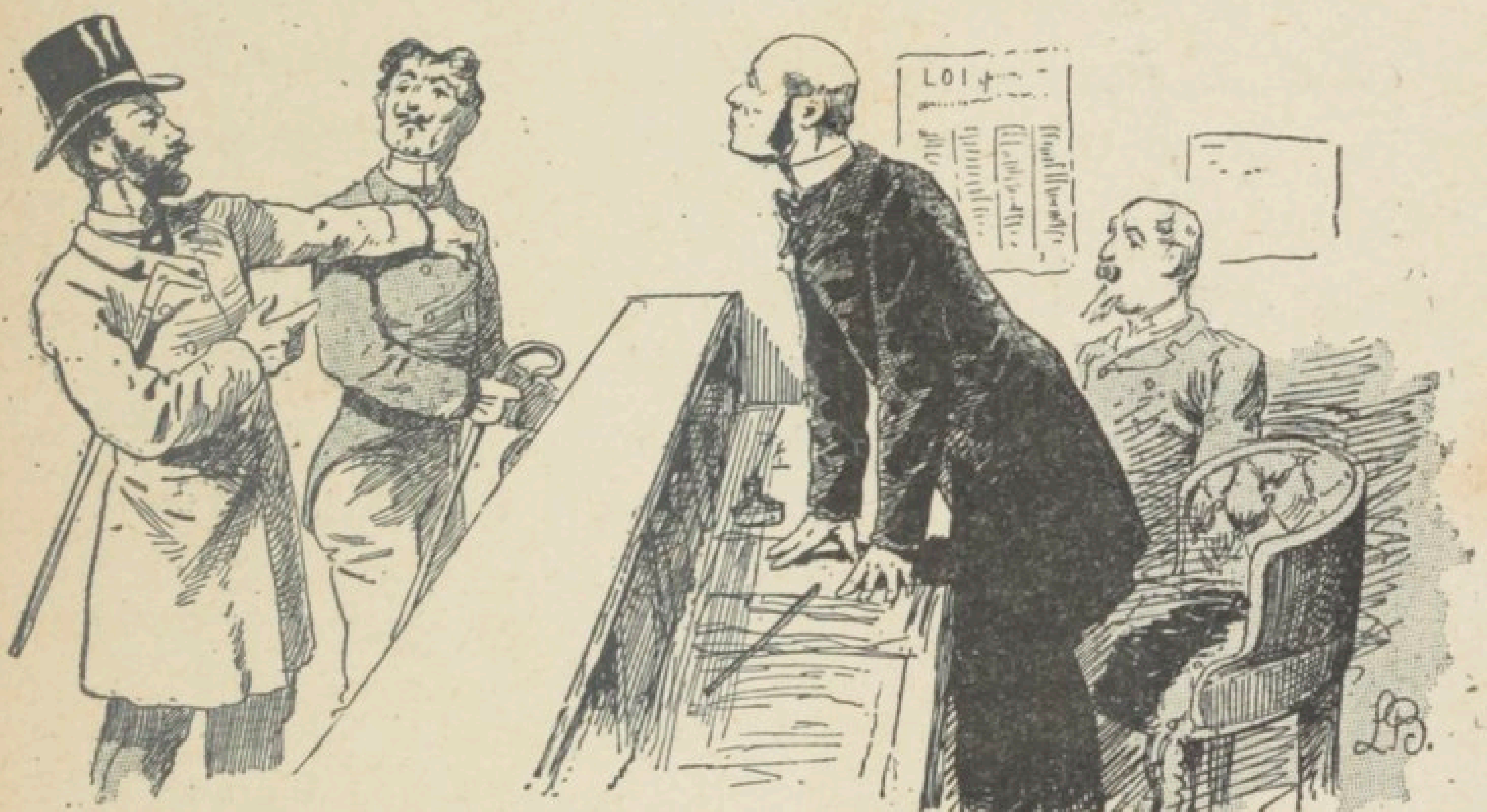
A cette audacieuse demande, le neveu le saisissait au collet et le conduisait devant le commissaire de police auquel il le dénonçait comme un vaste escroc, dont sa tante était la victime. Celle-ci, immédiatement appelée, se transportait au commissariat et restait stu-

péfaite en y trouvant l'homme séduisant auquel elle avait accordé sa main.

— Ciel!... vous ici, Alphonse! s'écrie-t-elle; moi qui vous attendais pour déjeuner; tout est froid!

Le Neveu : Il ira déjeuner à Mazas, ma tante.

La vieille Dame (éplorée) : A Mazas! Alphonse! Monsieur le commissaire, je réponds de Monsieur.



Le Commissaire : Vous répondez de Monsieur; vous le connaissez donc?

La vieille Dame : Mais, Monsieur, il suffit de le regarder, pour voir que c'est un homme distingué! Certainement queje le connais.

Le Neveu : D'où?... Comment? Vous ne me l'avez jamais dit.

La vieille Dame : Ça ne vous regarde pas.

Le Commissaire : Mais ça me regarde, moi, Madame. Où avez-vous connu cet homme?

Le Neveu : Où l'avez-vous pêché?

Le Commissaire : N'interrompez pas!

Alphonse (froissé) *:* Pèché !

Le Commissaire : Taisez-vous! Répondez, Madame, où l'avez-vous connu?

La vieille Dame : Au Palais-Royal, à la musique, il est venu s'asseoir auprès de moi, nous avons causé et j'ai bien vu, tout de suite, que c'était un homme comme il faut, très galant.

Le Neveu : Ah! il vous a dit des galanteries.

La vieille Dame : Certainement, et c'est un homme de cœur, brouillé avec sa famille, parce qu'elle voulait lui faire épouser une jeune fille et qu'il a refusé, trouvant les jeunes, coquettes et trompeuses, tandis qu'une...

Le neveu. Une vieille.

La vieille dame : Vous êtes un insolent ; une femme d'un certain âge, m'a-t-il dit, est attachée à un mari plus jeune qu'elle.

Le Neveu : Qui lui mange sa fortune avec des jeunes.

La vieille Dame : Alphonse? Jamais!

Le Commissaire : Et vous l'avez hébergé, nourri.

La vieille Dame : Parce qu'il était malheureux et brouillé avec sa famille.

Le Neveu : Vous lui avez donné votre montre et votre chaîne.

La vieille Dame : Prêtées seulement, pour les porter.

Le Neveu : Pour les porter à son gilet, mais il les a portées au Mont-de-Piété.

La vieille Dame : Parce qu'il avait besoin d'argent pour les dépenses de notre mariage, il me l'a avoué ; je lui ai reproché de ne m'avoir pas confié sa position gênée et je lui ai prêté diverses sommes.

Le Commissaire : Toujours pour le mariage?

La vieille Dame : Certainement, Monsieur, pour le



mariage. Mais défendez-vous donc, Alphonse, dites donc que nous nous marions dans un mois... Eh bien... vous ne répondez pas?

En effet, Alphonse paraît embarrassé.

Le Commissaire : C'est qu'il y a un empêchement, Madame.

La vieille Dame : Un empêchement à notre mariage, (Riant ironiquement) : Ah! ah! ah! C'est Monsieur mon neveu qui s'y oppose?

Le Commissaire : Non, Madame, c'est la femme légitime de votre futur époux.

La vieille Dame (abasourdie) : Hein ! quoi? Alphonse?

Le Neveu : Il est marié, ma tante.

La vieille Dame (avec un cri) : Ah ! Alphonse !

Et elle s'évanouit, au moment où deux agents saisissent Alphonse pour le conduire à Mazas.

LE BAPTÊME DU PETIT POUILLASSON

Petit Léon, dans le sein de ta mère,
Tu n'as jamais connu l'adversité.

Dans le sein de ton père, c'est différent, tu la connaîtrais, d'abord parce qu'il prétend que tu n'es pas son fils, ensuite pour d'autres raisons, si inférieures à celle-ci qu'il est inutile de les énumérer.

Ne soyons pas, cependant, plus affirmatif que ne l'est Pouillasson quand il nie la paternité que la loi lui impose en vertu de la maxime de droit romain ; il a ses moments : un jour il dit : Léon est mon fils ; le lendemain, il déclare que ce malheureux enfant est le fils de Plantu, et c'est un de ces lendemains qu'il s'est mis, sur les bras, une prévention d'outrage aux agents, plus une prévention de voies de fait.

Deux gardiens de la paix font connaître les outrages dont les a abreuvés Pouillasson, à la porte d'une église

d'où on venait de l'expulser et où, pendant ce temps, on baptisait le fils qu'il nie.

Plantu, son parrain, a reçu une paire de gifles à cette occasion; il expliquera pourquoi il ne les a pas rendues et préfère demander réparation à la justice; mais Pouillasson tire, de cet empire de Plantu sur lui-même, un nouvel argument à l'appui de la paternité qu'il veut lui mettre sur le dos :

— C'est clair et certain, dit-il, que si le sieur Plantu n'était pas le vrai père, il n'aurait pas pris comme ça une paire de giffles.

Plantu : Parce que je n'ai pas voulu faire de scandale dans une église; car, Monsieur le commissaire de police, c'est insensé : il me demande d'être le parrain de son enfant : alors...

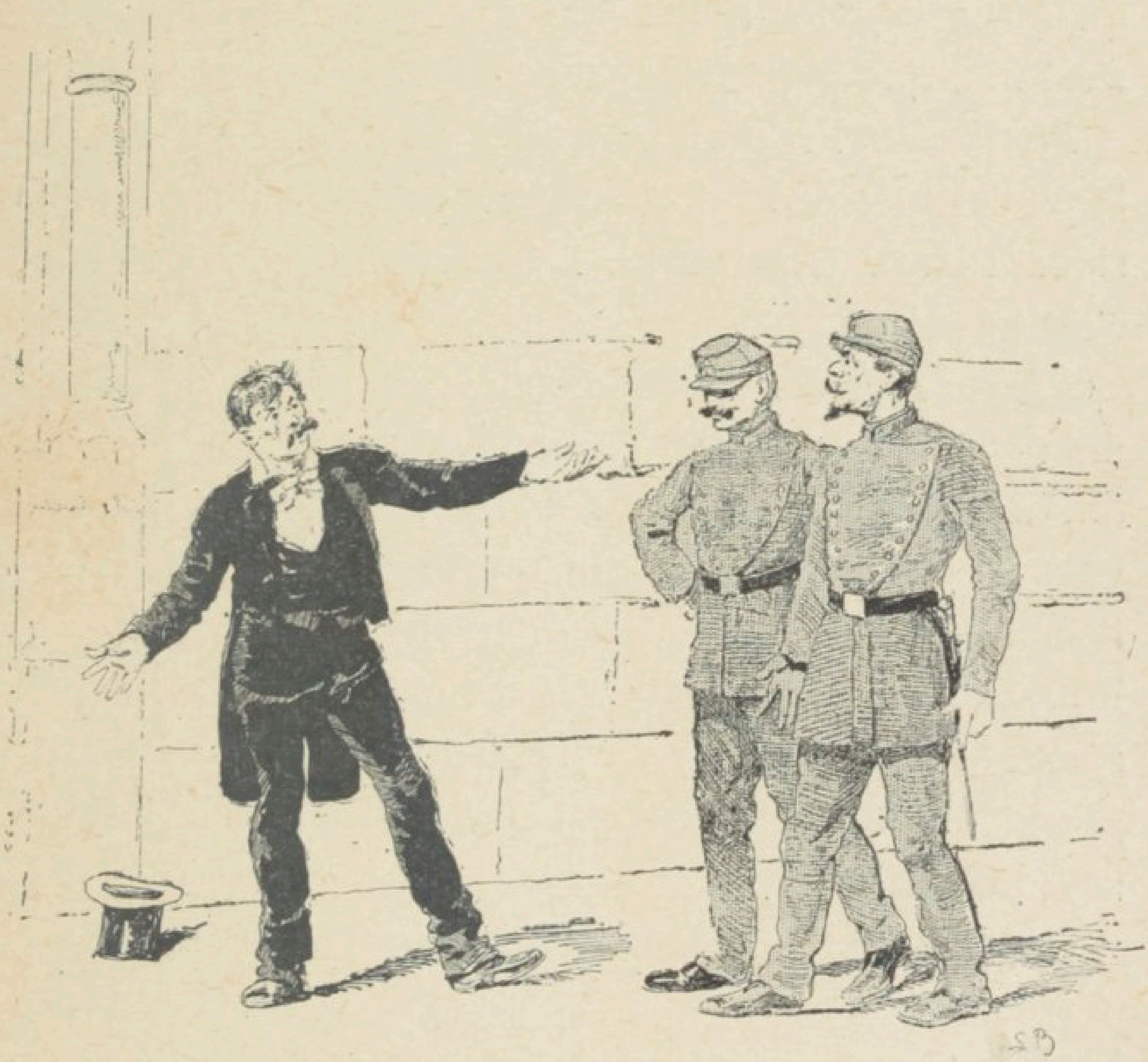
Pouillasson : Avant qu'il soit venu au monde, oui; mais après, ça n'aurait pas été dans mes idées.

Plantu : Après, c'est-à-dire quand vous êtes en ribotte; quand vous ne l'êtes pas, vous ne dites pas que c'est moi le père de votre enfant; pour lors, je lui dis donc : « Votre demande me fait honneur, j'accepte d'être le parrain, » et, Monsieur le commissaire, c'est si tellement vrai, que madame Pouillasson m'avait parlé de la marraine, qu'elle voulait faire un mariage avec moi, qui est très gentille.

Pouillasson : C'est des trucs de femmes, car il suffit de voir le petit, pour qu'on soit frappé que lui et M. Plantu, c'est deux gouttes d'eau.

Plantu : Pour que vous voyiez ça avec une barbe comme la mienne, ça fait même crever de rire.

En effet, sauf deux yeux et un nez, le visage du parrain ne se compose à peu près que d'une barbe. Mais voilà : Pouillasson prétend que c'est le nez de Léon.



Le Commissaire : Enfin, dans quelles circonstances l'inculpé vous a-t-il frappé ?

Plantu : Voilà ; il faut vous dire qu'à l'état civil où nous avons été ensemble déclarer l'enfant, M. Pouillas-

11.

son était très content; il a dit les noms du petit : Henri Léon (Henri, c'est le nom du père; Léon c'est le mien).

Pouillasson : Je ne veux pas qu'il s'appelle Léon.

Plantu : Eh bien, Monsieur le commissaire, voilà toute l'affaire : ce nom de Léon. Et le plus drôle, c'est qu'ayant déjeuné tous avant d'aller au baptême, dont c'est moi que je payais le déjeuner...

Pouillasson : N'y a qu'un père pour faire ces choses-là, et des boîtes de dragées, au moins quinze que le sieur Plantu a achetées... toutes ces générosités-là, c'est pas clair.

Plantu : Vous ne vous en êtes pas plaint, du déjeuner; vous vous êtes donné une fameuse bosse du boudin de Nancy et du gras double, et les dragées, que vous en offriez à tout le monde. Finalement, Monsieur le commissaire, que M. Pouillasson était très gai, embrassant tout le monde : sa femme, l'enfant, la marraine, la nourrice, et puis il boit trop et, une fois à l'église, voilà qu'il ne veut pas que l'enfant soit baptisé sous le nom de Léon.

Pouillasson : Non, il ne s'appellera pas Léon.

Plantu : Fallait dire ça hier, à l'état civil; il est trop tard : le nom de Léon est sur le registre.

Pouillasson : Je l'appellerai Henri.

Le Commissaire (à Plantu) : Continuez.

Plantu : C'est donc là que, ne pouvant pas lui faire entendre raison, je le prends par le bras et je le pousse

dehors ; si bien qu'à la porte il m'allonge deux gifles !... cré nom... si ça n'avait été que j'étais parrain, je lui aurais prouvé le contraire... et puis un homme en ribotte, qui ne sait pas ce qu'il dit...

Pouillasson : Je ne suis pas en ribotte aujourd hui.

Plantu : Mais si, car, hier encore, vous ne disiez pas tout ça ; seulement, ce matin, au déjeuner, vous vous êtes fichu une cuite.

Le Commissaire : Oui ; eh bien, demain, il sera dégrisé et il voudra bien que son fils s'appelle Léon.



Pouillasson : Jamais ! il s'appellera Henri.

Le Commissaire (à Plantu) : Attendez, avant de saisir la justice ; vous êtes deux amis, Pouillasson était ivre ; soyez le plus raisonnable, tout s'arrangera.

Plantu : Mais il m'a fichu des gifles.

Le Commissaire : A jeun il vous fera des excuses.

Plantu : S'il m'en fait...

Le Commissaire : Il vous en fera ; allons, retirez-vous.

Pouillasson : Cet enfant-là, s'il n'y a que lui et moi sur la terre, la fin du monde viendra bientôt.

Le Commissaire : Voyons, allez vous-en !

Pouillasson : Je m'en vas, mais il s'appellera Henri.

Plantu : Léon !

Pouillasson : Henri !

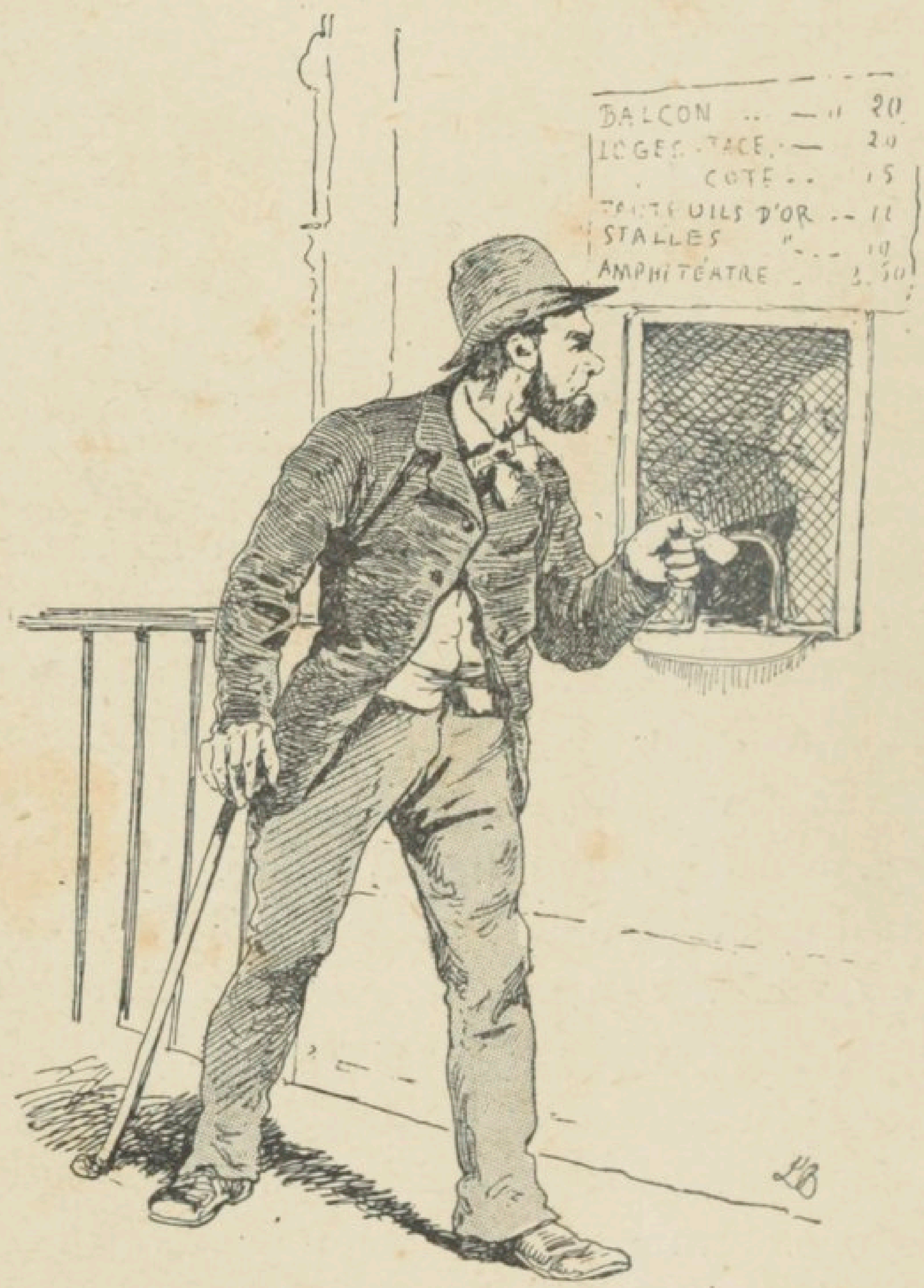
Ils sortent.

L'HOMME A LA MÉDAILLE

Il n'y a peut-être pas de peuple au monde aussi médaillé que le peuple français; médailles du Salon, médailles des députés, médailles des sénateurs, médailles de sauveteurs, des industriels, des marchands des quatre-saisons, des lauréats d'orphéons, médaille militaire, médaille commémorative, médaille de commissionnaire, médaille de porteur aux Halles, tondeur de chiens, etc., il y en a en or, en argent, en bronze, des petites, des grandes et des moyennes.

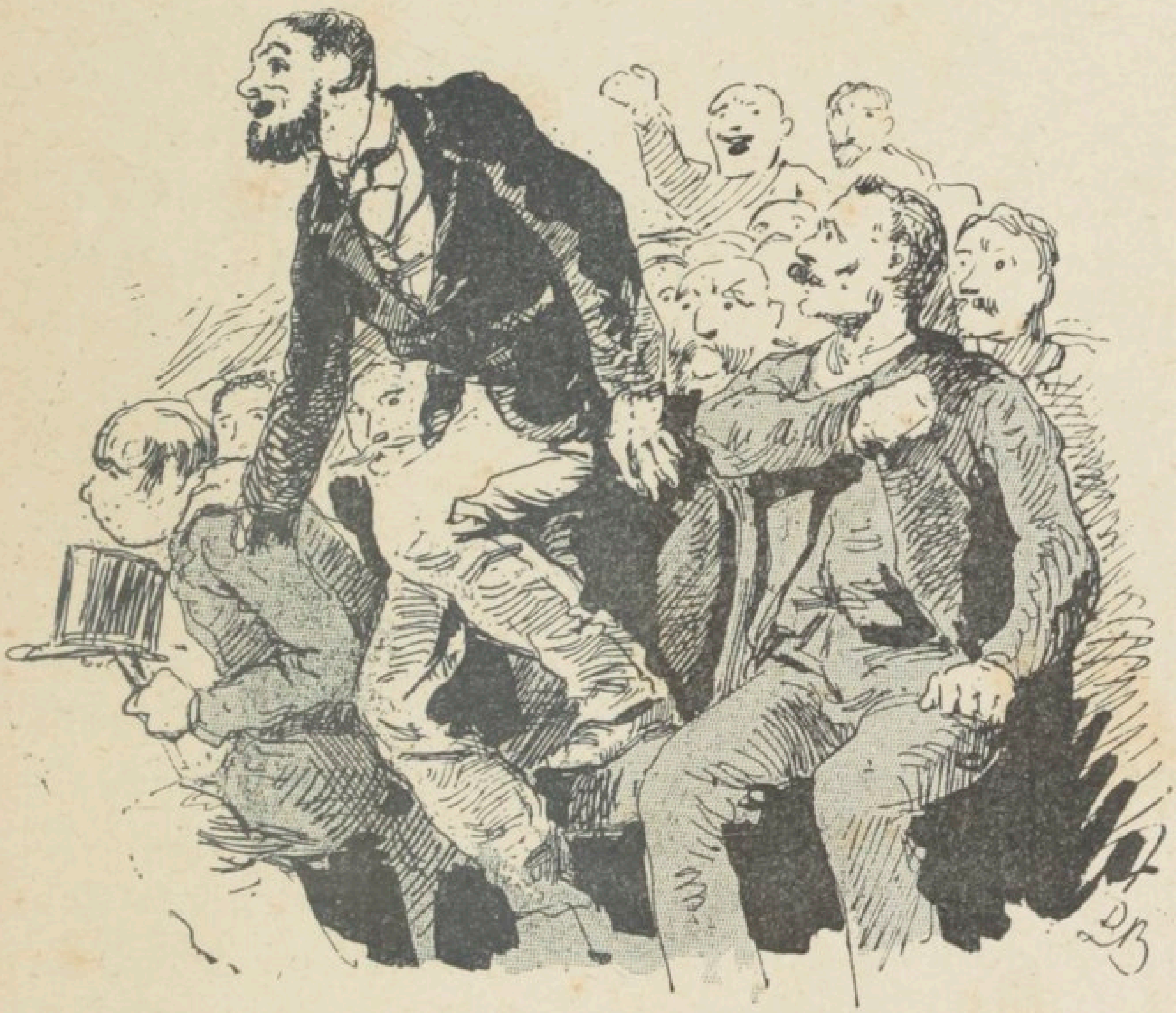
Toutes valent, à leurs titulaires, tels ou tels avantages; l'une donne droit aux respects, aux égards, aux faveurs, une autre à l'admiration, une autre à la sympathie, celle-ci le droit de vendre des légumes sur la voie publique, celle-là de faire des commissions ou de porter des fardeaux, etc.; celle donnant droit d'entrée au théâtre n'existait pas; mais présentée d'une façon

particulière, la médaille d'un porteur aux Halles a valu à celui-ci la permission de pénétrer dans une salle de spectacle.



A peine y était-il installé, que des cris : « Assis ! assis ! » se font entendre ; ils s'adressaient à notre homme qui, au lieu d'écouter la pièce, se tenait debout, regardant

à droite, à gauche, comme pour chercher quelqu'un. Au lieu de donner satisfaction aux réclamations, il répond par des injures et, loin de s'asseoir, il monte sur la banquette, pour mieux scruter du regard les



loges et les galeries; alors s'élèvent de véritables clameurs poussées par les spectateurs indignés; le contrôleur, attiré par le vacarme, accourt au moment où le commissaire de police quittait le fauteuil à lui réservé dans la salle et allait cueillir l'individu cause de l'avanie. « C'est un agent de la Préfecture, dit le

contrôleur. — Nous allons voir, répond le commissaire de police. »

Et il emmène à son bureau le prétendu agent.

Cet homme, déclare le contrôleur, nous dit à demi-voix : « Je surveille quelqu'un ! » et il nous montre une médaille portant les mots : *Préfecture de police*. Convaincu que c'était un agent secret envoyé pour son service, je lui ai dit : « Entrez ! » et il est entré.

Le Médaillé : C'est vrai, je surveillais ma femme qui fait une noce véritablement dégoûtante avec un serrurier nommé Gailloux. Je les filais pour les voir entrer dans un hôtel; alors j'aurais été chercher le commissaire de police.

Le Commissaire : Enfin, vous êtes entré au théâtre en vous faisant passer pour agent de la Préfecture?

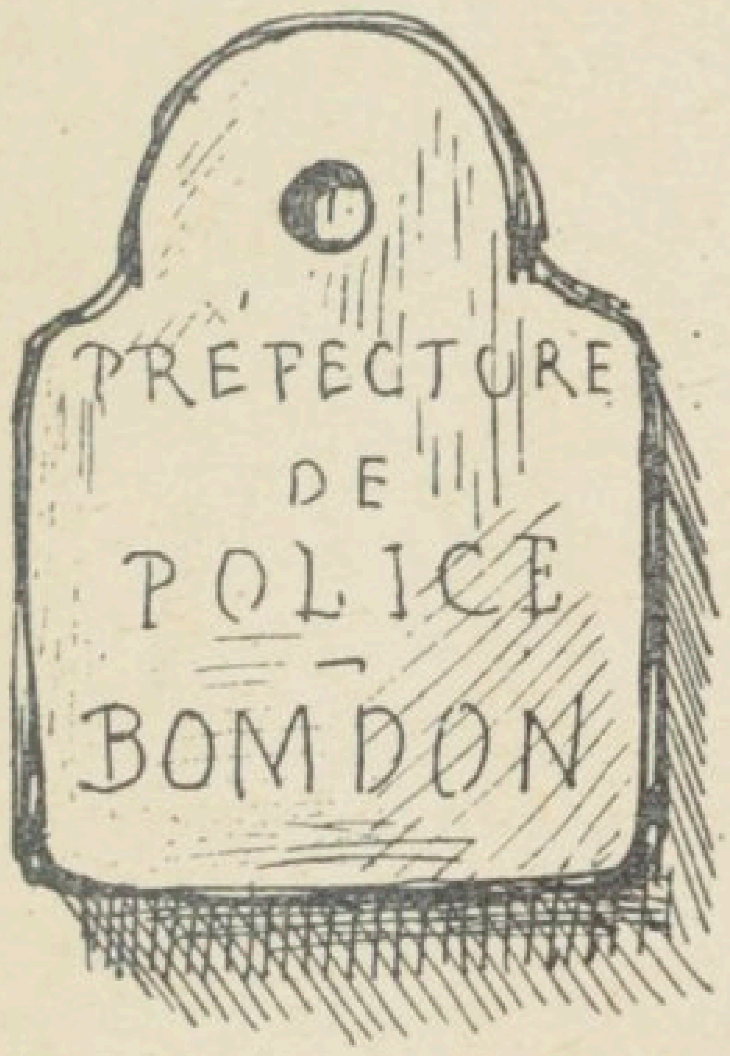
Le Médaillé : Mais pas du tout; le théâtre!... je m'en fichais pas mal; je ne pourrais même pas vous dire ce que l'on jouait, puisque j'étais toujours debout pour voir où étaient ma femme et son amant; que c'est même ce qui a causé le chabanais : Assis! assis! Que si j'avais regardé le spectacle comme on a l'air de supposer que c'était pour le voir, je ne serais pas ici. Les théâtres! mais je ne fais que ça, que d'y aller comme ça.

Le Commissaire : En montrant votre médaille?

Le Médaillé : Toujours! ça me serait revenu trop cher de payer pour surveiller ma femme; il ne m'est jamais rien arrivé, parce qu'ayant aperçu ma femme

et son amant, alors, je les guettais pour les filer, et, Monsieur, toujours ils se perdaient dans la foule. Je suis sûr que ma femme est ici, ne me faites pas coucher au poste parce qu'elle irait coucher à l'hôtel avec son serrurier.

Le Commissaire (au contrôleur) : A-t-il pris la qualité d'agent de la Préfecture?



Le Contrôleur : Non, il a seulement montré sa médaille, en disant : « Je surveille quelqu'un. »

Dans ces conditions, il n'y avait pas de délit, mais une simple fraude qu'on a obligé l'infortuné mari de réparer en payant son fauteuil d'orchestre, sans préjudice du retrait de sa médaille, que le commissaire de police lui a donné comme probable.

Il apprend donc à ses dépens que toute médaille a

son revers; c'est même sur le revers de la sienne, que le commissaire de police a pu lire : « Bourdon » (nom du titulaire).

UNE MALADIE INCOMPRÉHENSIBLE

Il y a (nous voyons cela à chaque instant) des maladies auxquelles personne ne comprend rien: celle de M. Malsoude, par exemple qui, à son dire, déroute la Faculté; il se plaint sans cesse et a un appétit d'Auvergnat qu'il n'ose pas satisfaire de peur des indigestions; on lui recommande l'exercice et il se livre à l'exercice du bilboquet qui ne lui fait appréhender ni fatigue dangereuse, ni refroidissement; tout au plus risque-t-il de s'envoyer la boule dans l'œil. Il pourrait dormir toute sa nuit, mais on lui a dit que le sommeil trop prolongé épaissit le sang et il se lève avec des paupières qu'il lui faudrait volontiers ouvrir avec un couteau à huîtres. De sorte qu'avec toutes les conditions de la santé il a, jour et nuit, une garde-malade qui le soigne et lui fait son ménage.

Cette femme, la veuve Tambour, il l'a fait arrêter

pour cause de chorégraphie extravagante de l'anse du panier, et voilà maître et servante devant le commissaire de police.

— Enfin, Monsieur le commissaire, dit M. Malsoude, après avoir énuméré la série ordinaire (extraordinaire

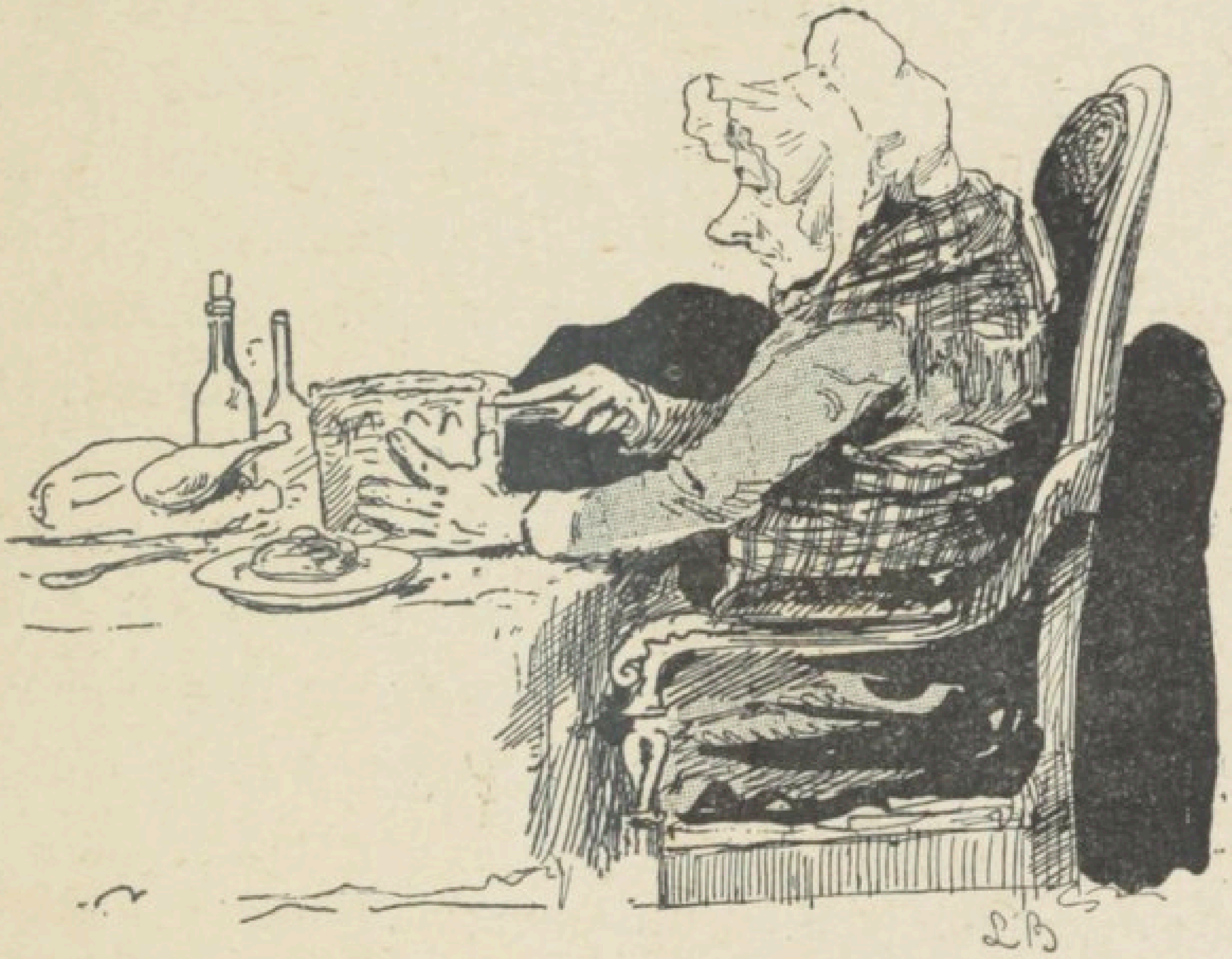


dans l'espèce) des acquisitions faites à crédit par la veuve Tambour, alors qu'il lui avait remis de l'argent pour les payer; enfin, c'est au point que la concierge, en m'apportant mes journaux, un jour que ma bonne était sortie...

La veuve Tambour: J'étais sortie pour aller chez le

médecin, vu que je m'étais asphyxiée avec le poêle de Monsieur, un *chou de Bercy* (rire du plaignant) ; oui, oh ! il y a bien de quoi rire.

Le Plaignant : La concierge me dit : « Je vois avec plaisir que Monsieur va tout à fait bien. — Moi ! lui dis-je avec surprise ; mais je ne mange rien que des



panades et je ne bois que du laitage. — Comment, me réplique cette femme ; mais la mère Tambour vide tous les soirs dans la boîte aux ordures, des écailles d'huîtres, des carcasses de volailles, des coques de homard, des terrines de foie gras et des boîtes à conserves ! » Voilà, Messieurs, comment la veuve Tambour se nourrissait.

La veuve Tambour : Est-ce que c'est à mon tour de parler?

Le Commissaire : Expliquez-vous?

La veuve Tambour: J'explique d'abord que si M. Malsoudé, dans l'état de ramollissement qu'il est...

Le Plaignant: Comment Malsoudé? Malsoude.

La veuve Tambour: Malsoude, de votre nom je ne dis pas, mais mal soudé, de votre carcasse ; oui, mon commissaire, que c'est à force de faire la noce... et encore il y a noce et noce, ainsi moi... Enfin, c'est pas tout ça... un homme que je suis obligée de le garder jour et nuit et de lui lire le journal même la nuit, comme s'il ne pouvait pas le lire par lui-même; mais il dit que j'ai une manière de lire qui l'amuse... et il rit que c'est pire qu'une Danaïde quand je lis.

Le Plaignant (riant): Pire qu'une Danaïde!... C'est pour toutes ces expressions-là que je la gardais.

La veuve Tambour: Que pendant que Monsieur ronflait dans son lit, moi j'en tombais malade avec son *sou de persil.*

Le Plaignant (riant): Chouberski, donc!

La veuve Tambour: Que si je m'étais pas refaite ma pauvre estomac...

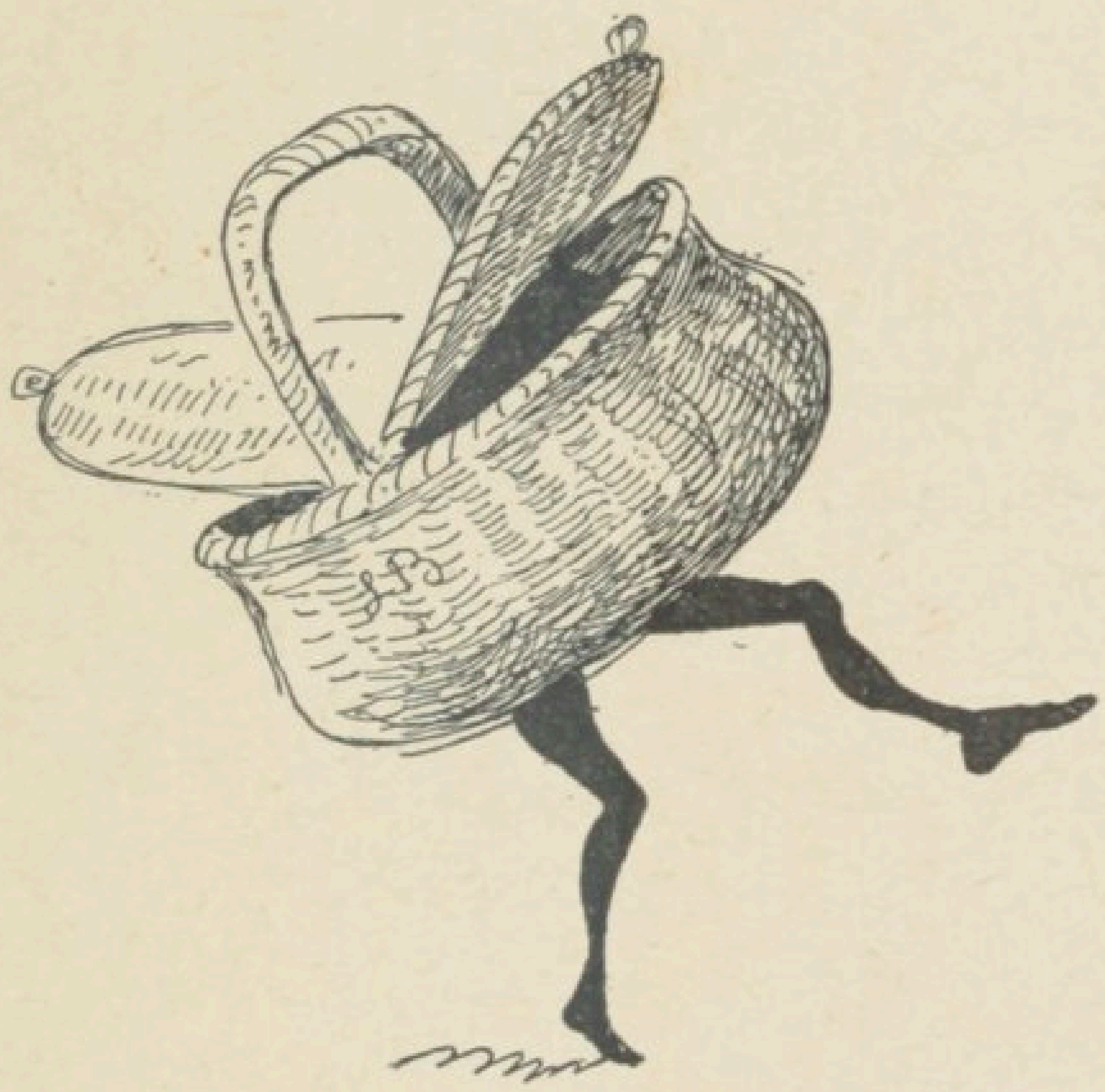
Le Commissaire : Enfin, vous avouez?

La veuve Tambour: J'avoue que M. Malsoudé m'avait dit que je serais très bien nourrie, ayant à passer des nuits et qu'il n'est pas si malade que moi; il est dévasté, v'là tout. Et que je ne pouvais même pas fermer l'œil quand il ne dormait pas; vu qu'il fallait que j'aille causer avec lui... et des fois qu'il se levait su-

bito et qu'il accourait... Un jour, à deux heures du matin, il entre dans la salle à manger où je dormais auprès du *choufarci.*

Le Plaignant (se tordant de rire) : Chouberski!

La veuve Tambour : Chou n'importe quoi, il me rendait malade ; alors, mon commissaire, il me dit:



« Mère Tambour! vous allez courir m'acheter un singe! — Un singe! que je m'écrie, à 2 heures du matin? Où voulez-vous que je trouve un singe à cette heure ici? — Vous en trouverez où on en vend, qu'il me dit, c'est un animal amusant... »

Le Commissaire: Tout cela est inutile; reconnaissez-vous les abus de confiance?

La veuve Tambour : Je reconnais que Monsieur m'ayant

dit qu'il fallait que je soye bien nourrie, je me suis bien nourrie, car, mon commissaire, si ce n'avait pas été que je pensais qu'il me coucherait sur son testament... un homme qui a six mille livres de rentes voyagères et pas de famille...

Le Plaignant : Vous faire mon héritière! comment donc.

Sur un ordre du commissaire, un garde s'avance pour conduire la veuve Tambour au Dépôt.

La veuve Tambour: Je la dirai au Tribunal, sa maladie ; il tient à la vie et ça le chagrine de vieillir.

Si l'allégation est vraie, M. Malsoude a bien tort ; car comme le disait Auber : « Vieillir est encore le moyen le plus sûr de vivre longtemps. »

UN HIPPOPHAGE

Le corps du délit constituant, à la charge du coupable, la meilleure de toutes les preuves, il n'y a encore qu'un vrai moyen de mettre la justice hors d'état de produire cette pièce à conviction. Ce moyen, nous le connaîtrons tout à l'heure.

Un chenapan nommé Colardon, qui l'a employé, est amené devant le commissaire de police, par des gendarmes qu'il a outragés, et qu'accompagnent une cabaretière de Bagnolet, dont il a cassé la vaisselle, plus un sieur Mulotier.

Pour procéder par ordre des faits, écoutons d'abord Mulotier :

— Ce jeune homme, que je connaissais un peu, est venu me raconter que sa mère quittait Paris pour aller habiter la banlieue, qu'il avait à la déménager

et avait besoin d'un cheval pour atteler à une tapissière qu'il avait louée. Je lui ai confié un cheval tout harnaché; il y a de cela trois jours et il ne m'a pas rendu mon cheval.

La cabaretière, à son tour, raconte que l'inculpé, en compagnie de douze à quatorze vauriens comme lui sont venus dîner chez elle ; que tous se sont grisés, ont cassé les plats, les assiettes et les bouteilles, qu'elle a été chercher les gendarmes et qu'en les voyant, les perturbateurs ont pris la fuite, sauf Colardon que sa *raideur* attachait au rivage.

Maintenant écoutons un gendarme :

— Au moment où nous arrivons, mes collègues et moi, dit-il, ce particulier était en train d'avaler un grand verre de vin plein ras bords.

Colardon : Quand mon verre est plein, je le vide.

Le Gendarme : Oui et quand il est vide...

Colardon : Quand il est vide, je le plains.

Le Gendarme : Alors, il se met à nous emberlificoter une tirade sur la gendarmerie ..

Colardon : J'ai seulement dit que l'institution de la gendarmerie n'était pas faite pour la chose de bouteilles cassées chez un marchand de vin, que ça ne regarde pas les gendarmes.

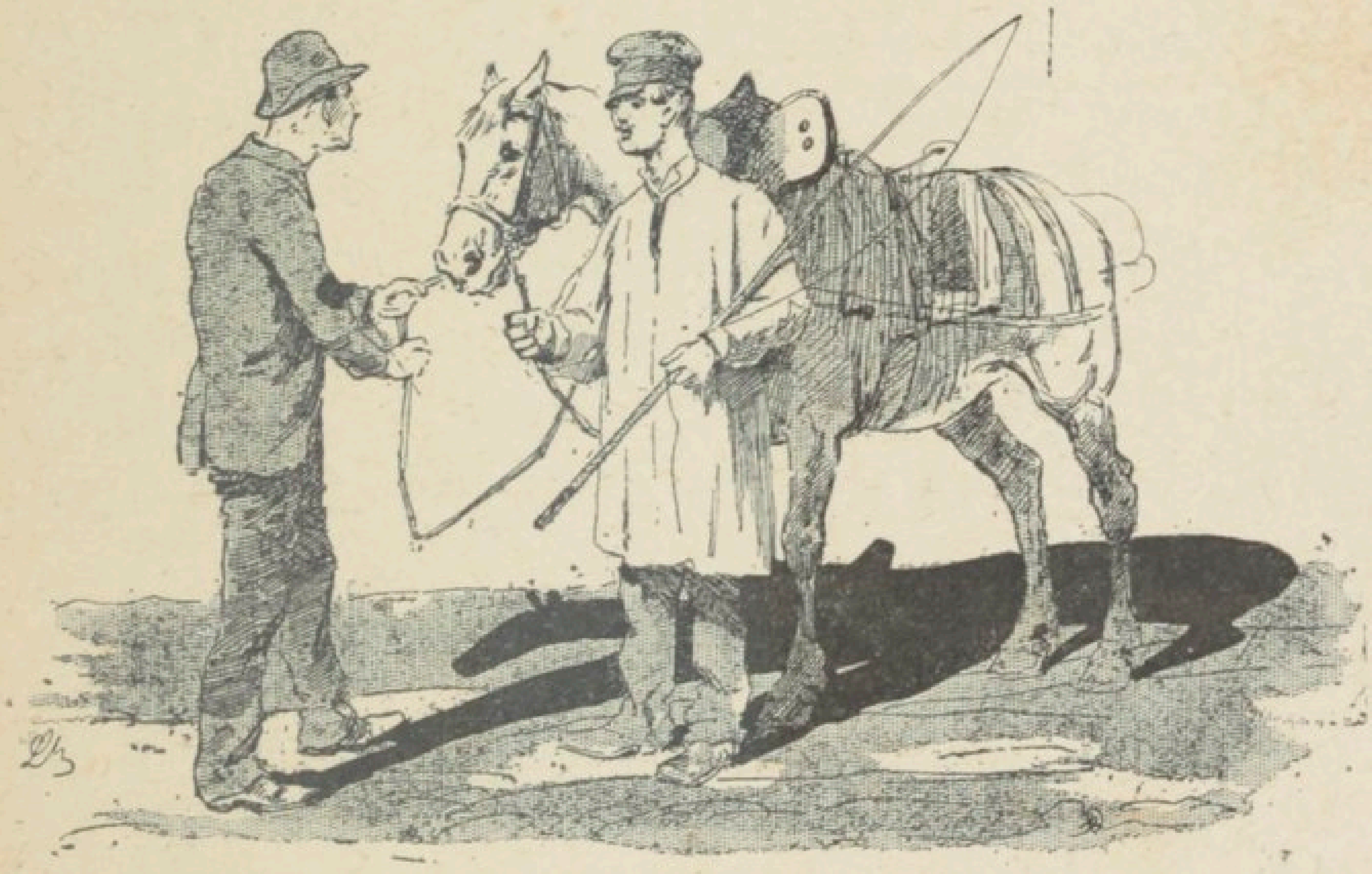
Le Gendarme : C'est un paradoxe.

Colardon : Un paradoxe ! dites donc pas ça, gendarme, je sais bien ce que c'est qu'un paradoxe, j'en ai un sur ma cheminée.

Le Commissaire (au gendarme) : Enfin, il vous a outragés ?

Le Gendarme : Il nous a traités de Pandores, que nous l'empoisonnions avec nos bottes ; enfin, un tas de choses ultérieures et insipides.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Eh bien, vous entendez?



vous dîniez joyeusement avec une bande de vauriens; si joyeusement que vous étiez tous ivres.

Colardon : Je n'avais pas bu plus que les autres ; seulement supportant moins bien la boisson...

Le Commissaire : Oui, bref, votre gaieté à tous consistait à casser les plats, les assiettes et les bouteilles.

Colardon : Elles étaient vides, les bouteilles.

Le Commissaire : Je pense bien, tant qu'elles étaient

pleines, il n'y avait pas de danger. La marchande de vin, voyant que son établissement allait y passer, a envoyé cherché les gendarmes ; vos camarades, alors, ont pris la fuite...

Colardon : Moi pas.

Le Commissaire : Parce que vous ne pouviez pas vous tenir et par conséquent vous sauver. Les gendarmes arrivés, vous les avez outragés.

Colardon : Pour ce qui est de ça, étant en ribotte, je ne dirai pas, je ne me rappelle pas très clair.

Le Commissaire : Mais il y a à votre charge un fait plus grave; vous avez détourné un cheval qui vous avait été confié avec les harnais par le sieur Mulotier, et ce cheval vous ne l'avez pas ramené; qu'en avez-vous fait?

Colardon : Un accident, il s'est noyé ?

Le Commissaire : Noyé où ?

Colardon : Il est tombé dans la Marne.

Le Commissaire (à la cabaretière) : Avez-vous au moins été payée de votre dîner ?

Le Témoin : J'en suis pour mes seize litres et mon feu et ma peine.

Le Commissaire : Et bien et la cuisine ?

Le Témoin : Ils avaient apporté leur viande, au moins vingt-cinq livres, des meilleurs morceaux : le filet, la culotte ; ils avaient aussi apporté six pains de quatre livres; je n'ai eu qu'à leur faire cuire leur viande.

Le Commissaire à Colardon : D'où venait cette viande ? vous l'aviez volée ?

Colardon : Non, mon commissaire.

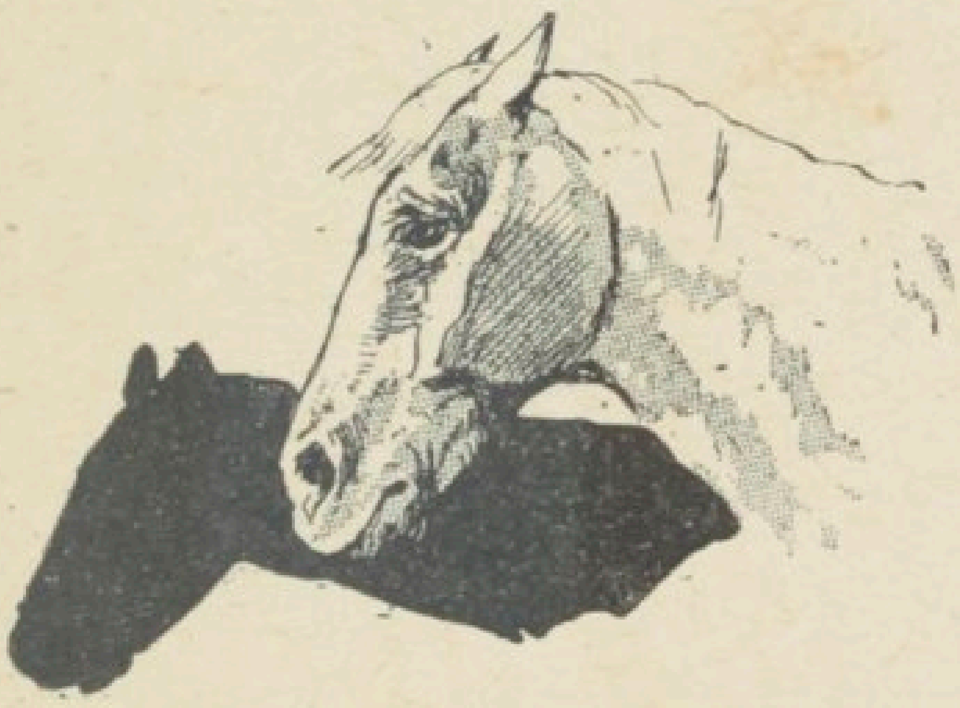
Le Commissaire : Alors où l'aviez-vous achetée ?

Colardon : Chez un boucher.

Le Commissaire : Quel boucher, où demeure-t-il ?

Colardon : Je ne me rappelle pas.

Le Commissaire : Allons donc ! vous avez volé cette viande, vous aggravez cette situation.



Colardon : Eh bien écoutez, mon commissaire, je vas vous dire la vérité : c'était le cheval.

Le Commissaire : Le cheval que vous avez loué ?

Colardon : Vrai d'honneur, ça l'était ; le reste, nous l'avons jeté dans la Marne.

Le Commissaire : Et les harnais, qu'en avez-vous fait ?

Colardon : Les harnais ? Mes camarades et moi, nous nous en avons fait des bretelles.

Tel est le moyen de faire disparaître le corps du

délit; espérons que MM. les assassins ne l'emploieront pas pour soustraire leurs victimes aux investigations de la justice.

CE QUI

NE REGARDE PAS LE COMMISSAIRE

Les braves gens (côté des dames particulièrement) sont convaincus que la police a été instituée pour donner satisfaction à leurs moindres plaintes, et ils s'indignent quand l'agent auquel ils s'adressent leur répond que cela ne les regarde pas.

On aura une idée de l'étendue par eux donnée aux attributions des modestes protecteurs de la tranquillité publique, quand on connaîtra l'affaire à raison de laquelle un homme et une marchande d'amours ambulante, sont amenés devant le commissaire de police.

L'homme déclare se nommer Piconelle.

Le Commissaire : Mais je vous connais; on vous a amené plusieurs fois à mon bureau, pour ivresse, outrages aux agents; vous n'avez aucune profession.

Piconelle : Faites excuse, mon commissaire, je suis sourcier.

Le Commissaire : Sorcier ?

Piconelle : Sourcier.



Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que cela ?

Piconelle : Je cherche des sources.

Le Commissaire : Vous feriez mieux de chercher des ressources.

Piconelle : J'en ai ; à preuve que cette femme-là m'a filouté trois francs.

Le Commissaire (à un agent) : De quoi s'agit-il ?

L'Agent : Cet homme accuse cette fille de lui avoir volé trois francs, ils se disputaient dans la rue, causaient du scandale et nous les avons amenés ici.

Piconelle : Faut bien, puisque vous n'avez pas voulu me faire rendre mon argent que cette fille-là m'a filouté, disant que ça ne vous regarde pas; les agents, à quoi que ça sert: quand on a besoin d'eux, ça ne les regarde jamais.



Le Commissaire : Quand on leur porte des plaintes ridicules, il ont raison.

L'Agent : Il voulait que je lui fasse rendre trois francs qu'il avait donnés à une fille.

Piconelle : Mon commissaire, faites-moi la considération d'écout r un peu voir.

La Femme : Bon, bon; allez, je répondrai après.

Piconelle : L'affaire, c'est hier au soir, à dix heures, que c'est arrivé ; je rencontre cette demoiselle, que je la connais de quelque intimité de temps en temps. Alors je lui demande donc de monter chez elle moyen-

nant une pièce de trois francs, dont elle me dit : « Je veux bien, mais les trois francs payés d'avance. » Moi, ayant confiance dans son honneur et délicatesse, je lui donne ma pièce de trois francs; elle la met dans sa poche et elle joue la fille de l'air.

Aux mots de « fille de l'air », se manifeste l'air de la fille, qui est franchement gai.



Piconelle : Oui, nous allons voir si vous rirez tout à l'heure. Pour lors, mon commissaire, que l'ayant rencontrée ce matin, je l'ai attrapée, que c'est là-dessus que les agents sont venus et qu'ils m'ont dit que cela ne les regardait pas.

La Fille: Oui, je les ai les trois francs, et je les garde, vu que, mon commissaire, je l'ai bien reconnu comme m'ayant fait une rosserie, il y a un mois : il monte dans ma chambre, met cent sous sur la che-

minée et puis, en s'en allant, il les reprend; j'ai couru après lui dans l'escalier, mais je ne l'ai pas rattrapé ; alors je l'ai repigé hier au soir.

Piconelle : Mon commissaire, elle a abusé de ma confiance.

Le Commissaire : Vous aviez abusé de la sienne.

La Fille : Il me redoit même quarante sous !

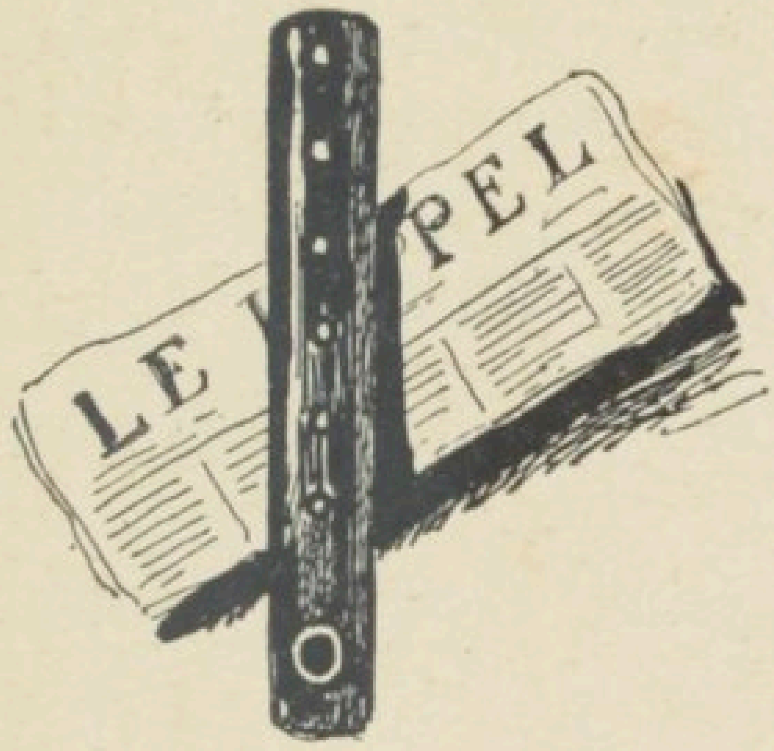
Le Commissaire : Allez régler vos comptes ailleurs !

Piconelle : Ça ne regarde pas le commissaire ni les sergents de ville, toujours.

Le Commissaire : Allons, retirez-vous !

Piconelle : Tant que le conseil municipal n'aura la police...

On l'expulse.



LE MUSICIEN MARCHAND DE JOURNAUX

Si l'on devait prendre à la lettre les paroles des donneurs de conseils, on serait souvent très embarrassé; les uns vous disent : « Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, » et vous cessez votre mouvement stérile pour amasser de la mousse, sans obtenir plus de succès; d'autres, alors, vous disent : « Remuez-vous! cherchez! courez après la fortune qui ne courra pas après vous. »

C'est en écoutant ainsi Pierre et Paul, que Gorchu a abouti à vendre des journaux dans les rues, et ce, après avoir roulé sa bosse sur tous les points du globe, et nulle part, il n'a fait fortune. Tailleur de son état, il raconte au commissaire de police devant qui il est amené par un agent qu'il a outragé, qu'il s'est trouvé à un moment dans un pays où les habitants vont tout nus; dans ce pays-là, il paraît que les tailleurs sont

obligés, pour vivre, de se faire clercs de notaires, et comme il n'y a pas de notaires, ils crèvent de faim.

Revenu en France, il a songé à utiliser dans les orchestres de bal, un talent de musicien amateur; il paraît que, sur la flûte, il est de la force de Tityre :

> Tityre tu patulæ recubans sub tegmine fagi.

Et avec tout cela, cet homme,qui possédait neuf cents francs de rentes, n'a plus aujourd'hui un sou à lui et il vend des journaux sur la voie publique.

Le Commissaire : Vous appartenez à une bonne famille, vous avez reçu une certaine instruction; vous aviez un bon métier, une modeste rente; comment avez-vous quitté cette petite aisance pour aller courir les aventures?

Gorchu : Parce que j'espérais trouver la fortune au lieu d'aisance. (Rire du sergent de ville, dont le prévenu paraît ne pas comprendre la cause.)

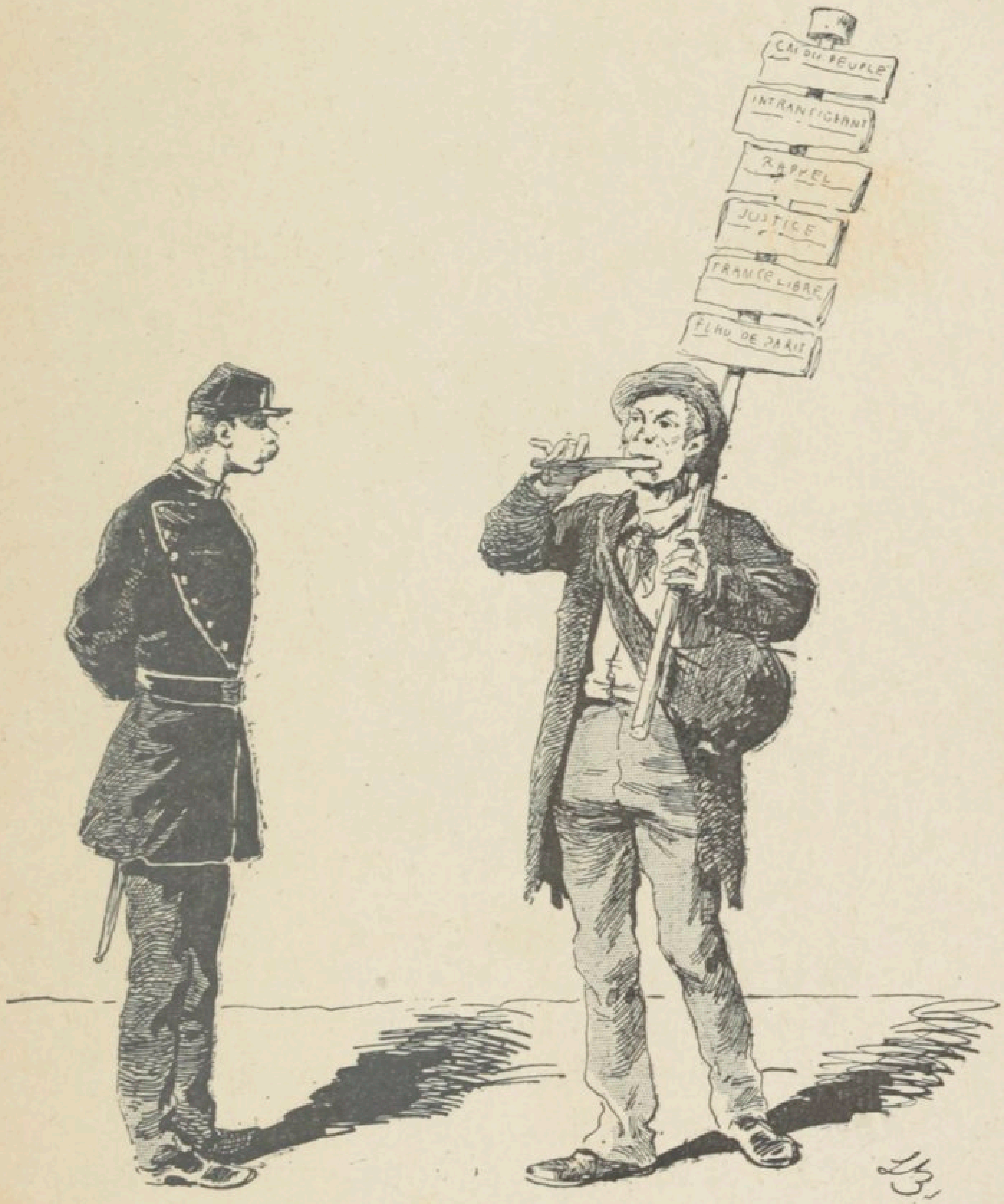
Le Commissaire : Vous avez outragé un gardien de la paix?

Gorchu : Étant complètement ivre, je ne vous dirai pas.

L'agent : Cet individu, qui vend des journaux sur la voie publique, attirait les acheteurs en jouant de la flûte.

Gorchu : Parce que n'ayant pas de bals pour le moment...

L'agent : Alors, quant il avait joué, il criait : « A bas



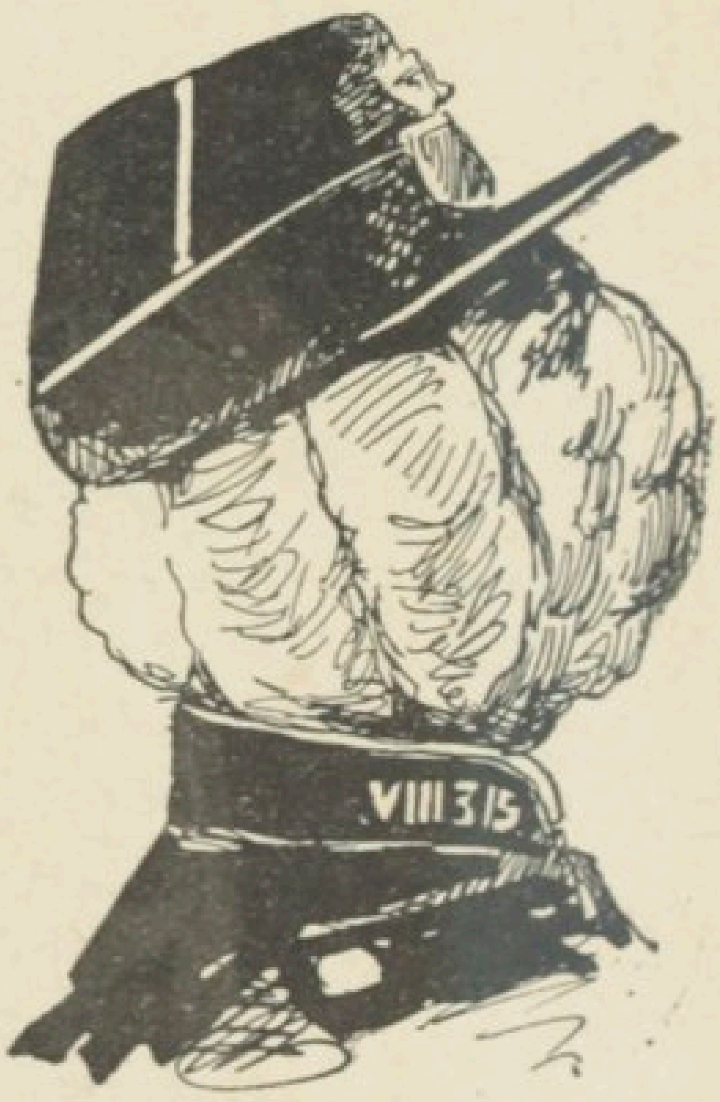
la République! » et tous ses journaux étaient des journaux républicains.

Gorchu : Je n'en vends pas d'autres ; c'est mon opinion.

Le Commissaire : C'est votre opinion, et vous criez : « A bas la République? »

Gorchu : Ce qui prouve que j'étais en ribotte, vu mes opinions radicales.

L'agent : Comme il faisait du scandale et causait



des rassemblements, je l'ai engagé à se taire et à vendre ses journaux tranquillement.

Gorchu : Vous m'avez traité de loupeur.

L'agent : Alors, il m'a appelé cantaloup.

Gorchu : Si vous ne m'aviez pas coupé la parole en m'arrêtant par le bras, ça ne serait pas arrivé.

Le Commissaire : Enfin, avez-vous traité l'agent de cantaloup?

Gorchu: Mais pas du tout, mon commissaire, je lui réponds : « Je veux bien me taire, mais quant à lou...» J'allais dire : « Quant à loupeur » je proteste, il m'empoigne à moitié du mot, ce qui faisait *quant à lou*, et il a cru que je le traitais de melon.

Le Commissaire : Vous donnerez cette explication aux juges de la police correctionnelle; mais il est douteux qu'ils l'acceptent.

OU L'ON TROUVE UN LIT ON SE COUCHE

Malgré l'absence de renseignements sur le sort fait à sa petite famille, par un joli pochard amené au commissariat, on aurait tort de parier, ne fut-ce que deux sous, que la femme et les cinq enfants de cet ivrogne n'ont rien à souhaiter comme félicité.

Il se nomme Liénard et est tailleur de pierres. A plus de minuit, il s'est introduit chez une brave ouvrière occupée à son travail, et cela, pour une raison absolument extraordinaire.

Nous disons « brave » et c'est vraiment le mot. En effet, on ne trouverait pas beaucoup de femmes seules, ouvrant la porte, en pleine nuit, à un visiteur qui se borne à y frapper avec persistance sans répondre à la question : « Qui est là ? »

Écoutons cette crâne jeune fille :

Entre minuit et une heure, dit-elle, j'étais en

train de travailler, lorsque j'entends frapper à ma porte. Je crie : « Qui est là ? » on ne me répond pas, mais on recommence à cogner : je répète : « Qui est là ? » toujours pas de réponse ; mais les coups redoublent ; après les coups de poing, on tape

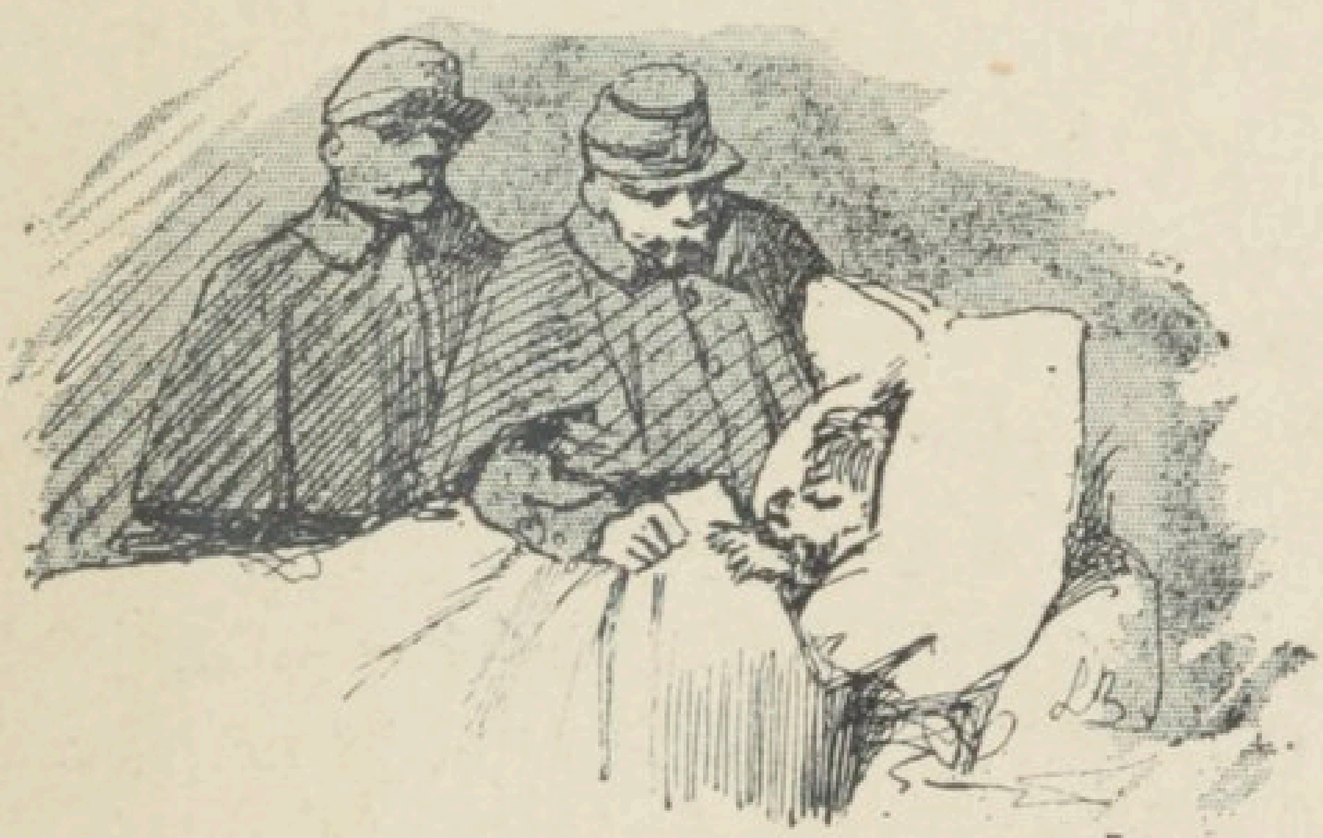


à coups de pied. Alors, je vais ouvrir et je vois cet homme que je ne connaissais pas. Je lui demande ce qu'il veut ; il ne me répond pas. Je répète ma question ; il me dit alors : « Je viens me coucher ; » là-dessus, il me prend par le bras, me jette sur le carré et s'enferme à clé. J'ai été réveiller le propriétaire de

l'hôtel, et il a envoyé chercher des sergents de ville.

Le logeur, entendu, nous apprend la suite de l'aventure :

— Je monte à la chambre de Mlle Tréjant, dit-il ; je frappe à sa porte ; on ne me répond pas. Impossible d'ouvrir : la clef était en dedans. J'ai été obligé d'entrer par la fenêtre. L'individu était couché et dormait ; j'ai eu une peine du diable à le réveiller.



Enfin j'y parviens ; il me regarde comme un ahuri et me demande ce que je lui veux. Je lui réponds que je veux qu'il s'en aille. Alors il me dit : « Tu sais, ma vieille... comme Mac-Mahon : j'y suis, j'y reste ! » Là-dessus, il se retourne vers la ruelle et se remet à dormir.

Voyant cela, je vais chercher deux gardiens de la paix ; je les amène ; le pochard était reparti à dormir. On le réveille : il se fiche en colère. « Encore ! crie-t-il ; on

ne veut donc pas me laisser pioncer ? » Bref, les agents ont été obligés de le jeter en bas du lit ; ils lui ont mis de force son pantalon, l'ont habillé et, enfin, l'ont emmené au violon.

Tels sont les faits.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Comment, vous vous introduisez, à une heure du matin, dans un hôtel garni, vous allez frapper violemment et avec persistance à la porte d'une locataire occupée à son travail ; cette malheureuse a l'imprudence d'aller vous ouvrir ; vous entrez chez elle et vous vous couchez dans son lit ; est-ce que vous connaissiez cette personne ?

L'Inculpé : Nullement !

Le Commissaire : Eh bien, alors, pourquoi vous êtes-vous emparé de son lit ?

L'Inculpé : J'étais si loin de chez moi, je demeure rue de Crimée, j'étais en ribotte, je ne pouvais plus marcher.

Le Commissaire : Et c'est une raison pour s'introduire chez les gens et leur prendre leur lit ? Ce n'est pas tout ; non seulement vous avez pris le lit de la locataire, mais elle, vous l'avez jetée à la porte et vous vous êtes enfermé.

L'Inculpé : Je ne l'ai pas empêchée de se coucher, au contraire, je lui ai dit : « Il y a place pour deux ; » elle n'a pas voulu ; elle faisait une vie !... elle m'aurait empêché de dormir.

Le Commissaire : Et pour dormir à votre aise, vous avez trouvé tout naturel de la jeter dehors.

L'Inculpé : Étant en ribotte...

Le Commissaire : Oui. (A la plaignante) : Mademoiselle, je vais faire prendre des renseignements sur cet homme...

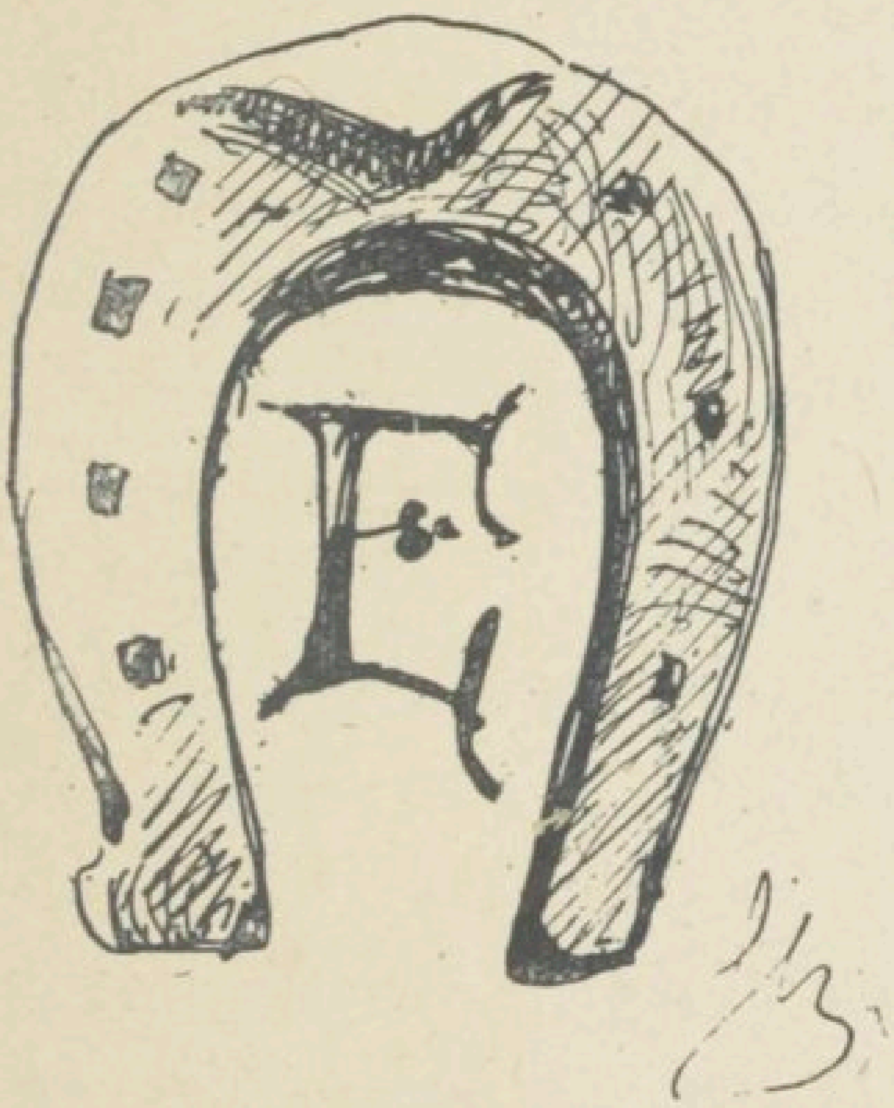
L'Inculpé : On le peut, je suis un bon ouvrier, père de famille, avantageusement connu.

Le Commissaire : Et si ce n'est ni un vagabond, ni un malfaiteur, il ne restera qu'une fantaisie d'ivrogne ; il n'y a pas violation de domicile, il n'y a pas vol et, sauf une petite violence, je ne vois pas de délit bien caractérisé. (Aux agents) : Reconduisez cet homme au violon ! (A la plaignante). Vous pouvez vous retirer, Mademoiselle. On vous citera, s'il y a lieu.

L'Inculpé (sortant entre deux agents) : Un cheveu, sur mon honnêteté, il n'y en a pas, j'avais envie de dormir, v'là tout ; bon père, bon mari...

(Il sort.)

LE PORTE-BONHEUR



EXCEPTÉ quelques joueurs qui ont foi dans tel ou tel fétiche, dans le voisinage d'un bossu sur la protubérance duquel ils posent leur main gauche, pendant qu'ils pontent de la droite ; dans l'heureuse influence d'une cravate ou d'une bague avec laquelle ils gagnent toujours ; excepté ces maniaques, les gens sensés ne croient guère aux « porte-bonheur », même au plus réputé de tous, celui qu'a illustré Cambronne. On a dit longtemps que celui-ci avait puissamment concouru à la réussite des

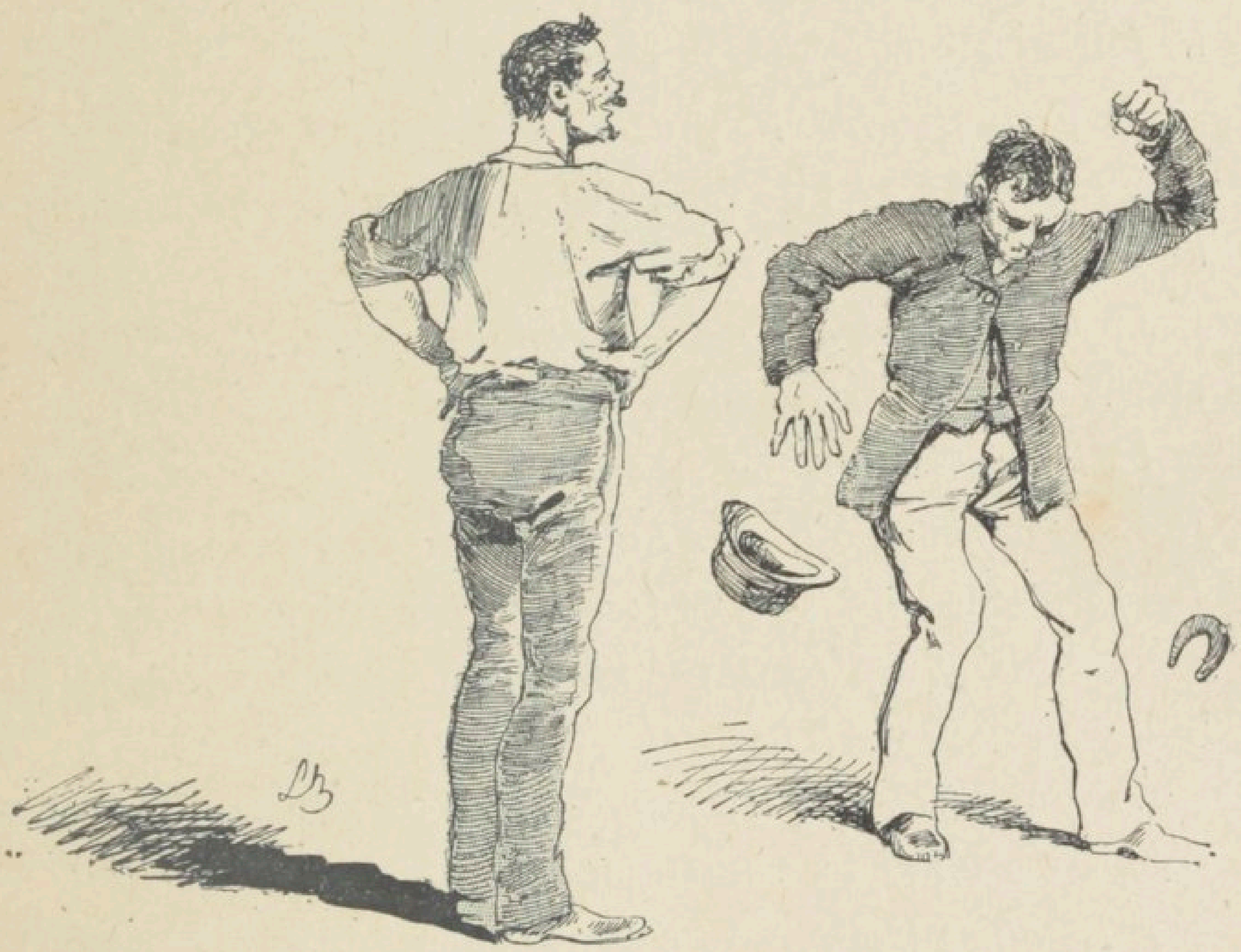
pièces de feu Clairville; mais il faut bien reconnaître qu'il n'a pas porté bonheur au héros de Waterloo, et admettre que c'est surtout le talent dramatique du regretté vaudevilliste qui explique ses quarante années de succès.

D'ailleurs, en tenant pour sérieuse l'influence d'un porte-bonheur, il est évident que la présence matérielle de l'objet serait indispensable; or, on ne peut guère s'arrêter à l'idée de porter sur soi celui dont le nom est passé à l'état de réponse héroïque, à moins d'en porter l'image en or, comme, il y a quelques années, la mode était de porter, en bracelet, un petit animal assez peu ragoûtant à l'état de nature.

Une chose, d'ailleurs, suffirait à détruire la superstition encore en crédit chez certains êtres candides: c'est la variété des porte-bonheur; chacun a le sien, auquel il croit, et, chez beaucoup de paysans, par exemple, on est convaincu que quiconque trouve un fer à cheval réussira dans toutes ses entreprises.

Un ouvrier serrurier, très farceur et instruit de cette particularité, avait imaginé la joyeuse plaisanterie que voici: travaillant chez un patron établi dans le quartier des Halles centrales, il s'était procuré un fer à cheval, le faisait rougir à la forge et, dès qu'il voyait venir de loin un paysan, il jetait, dans la rue, le fer qui, presque instantanément, passait du rouge au noir, mais non du chaud au froid; puis il attendait l'effet de sa fumisterie.

Souvent, elle réussit à souhait : le paysan lâchait le porte-bonheur plus vite qu'il ne l'avait pris, s'éloignait en jurant comme un charretier, et le serrurier de rire. Mais un jour, la victime tomba sur lui à coups de poing et notre homme, cette fois, au lieu de rire, cria : « Au



secours ! à l'assassin ! » se plaignit à des sergents de ville ; de là, comparution des parties devant le commissaire de police auquel l'affaire est racontée.

Un Agent (désignant le plaignant) : C'est son habitude de jeter dans la rue des fers rougis au feu, comme celui-ci (il le présente au commissaire) ; il est

connu pour ça dans le quartier; des gens qui s'étaient brûlés se sont déjà plaint à moi.

Naturellement, notre farceur affirme qu'il a jeté le fer dans la rue sans mauvaise intention.

L'Inculpé: Ta, ta, ta, v'nêtes pas si bête que de pas savoir qu'un far à cheval qu'on trouve, ça porte bonheur ni pus ni moins que d'la corde d'pendu.

Le Commissaire: Ni plus ni moins, c'est certain.

L'Inculpé: Ah! qu'on voit ben que v'êtes un homme instruit.

Le Commissaire: Vous reconnaissez avoir porté des coups et fait des blessures au plaignant?

L'Inculpé: Pour ce qui est de ça, j'y ai fichu une jolie ratapiole! un gas qui est cause que j'ai la main frite comme une saucisse; tenez, regardez; qu'en v'là pour huit jours sans pouvoir faire œuvre de mes dix doigts et le pouce.

Le Commissaire: Il fallait porter plainte et ne pas vous faire justice à vous-même.

L'Inculpé: Mais, mon commissaire, on ne pense pas à ça, sur le moment, que ma viande a fait: Frrrsss! comme une fusée violente; d'autant, mon commissaire, que j'avais eu un far que tous les bonheurs m'arrivaient: la récolte, un bon mariage que j'avais fait et que, à partir du jour où on m'a filouté mon far, v'là tous les guignons de l'enguignonnement; ma femme que je trouve dans le foin avec un militaire,

et que les z'hannetons, les chenilles, les limaces, les cloportes me mangeaient tout, qui venait que je n'avais pus mon far.

Le Commissaire: Il fallait en acheter un.

L'Inculpé: Ah!ça ne vaudrait rien ; faut le trouver ; si on l'achète, c'est pas la même chose.

Alors que, depuis ce temps-là, je regardais toujours



par terre si je trouverais un autre far, et puis qu'en voyant un, je mets la main dessus, cré vingt chiens! que c'était un vrai charbon et que je vois le gas qui m'avait fait ça, qui riait comme une bourrique... Ah! je l'ai fait rire, allez ; il gueulait! pardon, mon commissaire; ça vous est y égal qu'on me le donne,puisque je l'ai trouvé ; il me portera bonheur.

Le fer à cheval lui est donné et le commissaire, esti-

mant qu'il y a eu provocation de la part du joyeux serrurier, refuse de donner suite à sa plainte.

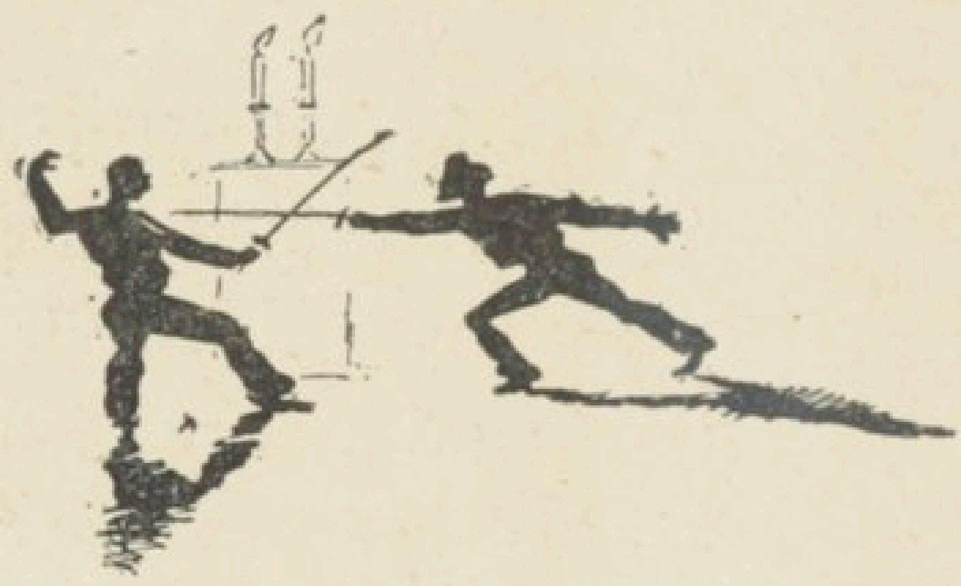
Le Paysan : Je suis-t-acquitté!.. l'effet du far. (Au plaignant) : Tu t'attendais pas à celle-là, malin.

LE DIVORCÉ ET SON EX-ÉPOUSE

Les hommes (disait une cuisinière), c'est le contraire des poulets; plus ils sont vieux, plus ils sont tendres; pensée qui prouve bien que si cette artiste du fourneau se connaissait en poulets, ce qui est assez naturel, elle se connaissait aussi en hommes, ce qui, du reste, est également naturel.

Et à l'appui de la réflexion ci-dessus, citons l'exemple de Bondonneau, homme divorcé et toujours tendre pour celle dont il regrette amèrement de s'être séparé. A plus de cinquante ans d'âge, dont il jouit pour l'instant, il s'est jeté dans les aventures les plus juvéniles pour arracher son ex-épouse à Picambès, un Bordelais qui devait prendre, dans les délais légaux, la succession conjugale de Bondonneau. Il a trouvé mauvaises les

tentatives de celui-ci, auprès de celle sur laquelle il n'a plus aucun droit; de là une altercation, puis une paire de gifles appliquées par le Bordelais à l'ex-époux de sa future à lui; Bondonneau, brave comme un autre, mais à son heure, voulait une réparation par les armes, à l'instant même; Picambès se déclarait prêt à la donner le lendemain, refusant absolument de se battre à la chandelle, ce qui est cependant moins dangereux qu'à l'épée; de sorte que Bondonneau, craignant peut-être la nuit qui porte conseil, s'est appuyé



sur le prétendu refus de satisfaction pour en demander une, moins chevaleresque, au commissaire de police.

— J'ai eu tort, Monsieur, j'ai eu tort, je le reconnais, dit notre Bordelais avec l'accent du terroir; je suis de Bord eaux et j'ai agi comme si j'étais... des environs; j'aurais dû me battre sur-le-champ avec Monsieur.

Le Commissaire : Je n'accepte pas vos regrets d'avoir refusé de vous battre en duel.

Picambès (vivement) : La nuit même, monsieur le commissaire.

Le commissaire : Peu importe.

Picambès : Il m'importe beaucoup, je suis de Bordeaux et je tiens à ce qu'on sache que je me mettais à la disposition de Monsieur pour le lendemain, comme cela se fait toujours ; quoi qu'il en soit, je regrette...

Le Commissaire : Si vous regrettez les soufflets que vous avez portés à Monsieur, il acceptera vos excuses et l'affaire sera terminée.

Picambès : Oh ! pour ceci, non ; je suis de Bordeaux et je ne saurais...

Le Commissaire : C'est bien ! pourquoi avez-vous frappé le plaignant?

Picambès : Eh donc ! figurez-vous que mon gaillard...

Bondonneau : Je ne suis pas votre gaillard.

Le Commissaire : N'interrompez pas.

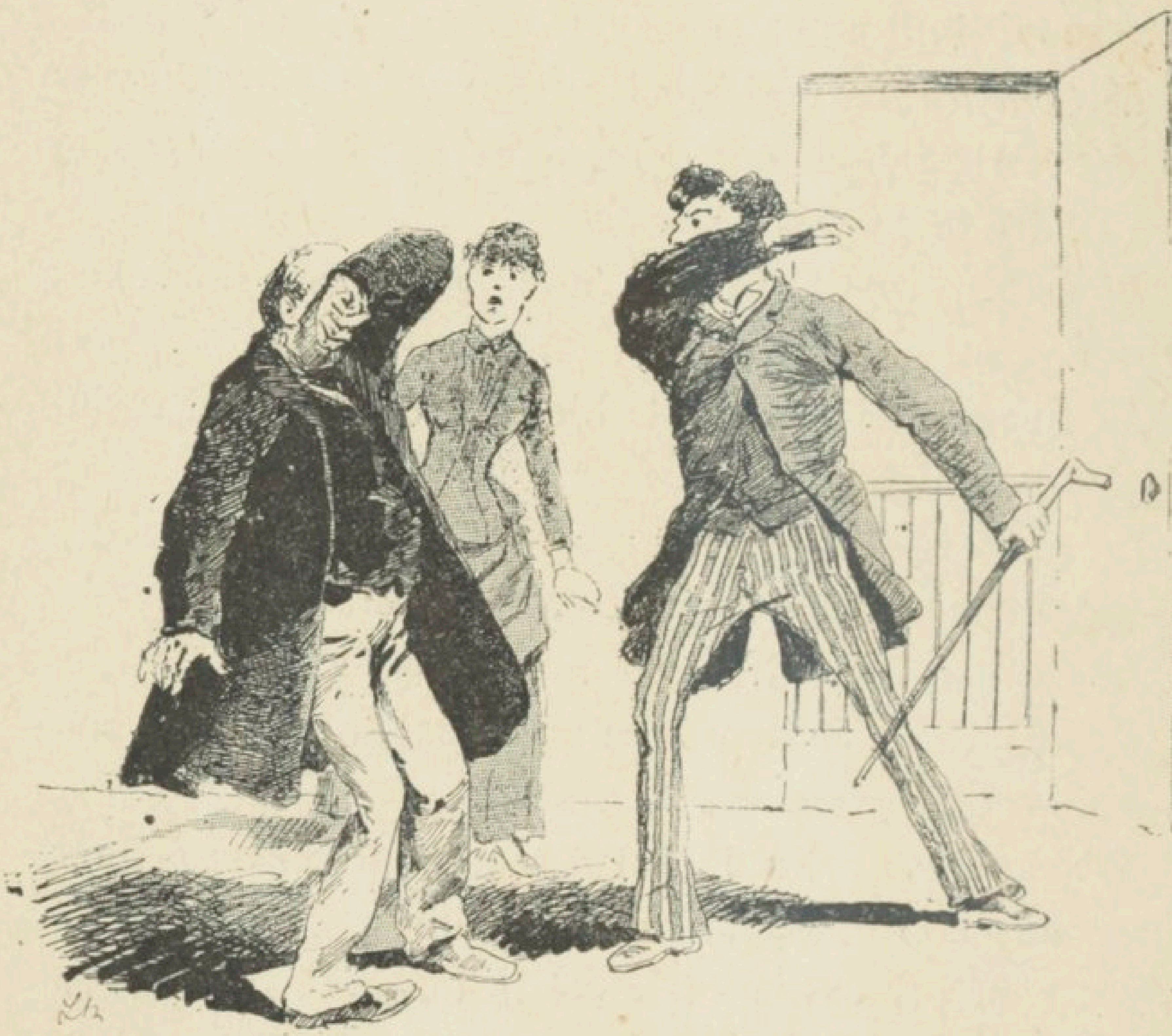
Bondonneau : Je tiens à ce qu'on sache que je ne suis le gaillard de personne.

Picambès : Je retire le mot et reconnais *coram populo*, que vous n'êtes aucunement gaillard; bref, ce Monsieur, sous prétexte qu'il a été le mari de Mlle Valérie Tarières, que je dois épouser, la poursuit sans relâche de ses obsessions de tendresse, ce dont elle a fini par se plaindre à moi, lasse qu'elle était des poursuites de ce Monsieur; elle me préfère et cela se conçoit : Monsieur est hors d'âge, moi je suis jeune, je suis de Bordeaux.

Le Commissaire : Voyons, arrivez donc au fait.

Picambès : Voilà; le soir où l'affaire est arrivée, j'avais conduit ma future au spectacle et je rentrais, ou

plutôt je voulais rentrer chez moi. Il faut vous dire que j'ai une serrure déplorable, elle a des rats à chaque instant.



Ma chambre est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Le Commissaire : Voyons, Monsieur, le fait ne s'est pas passé chez vous?

Picambès : Non, Monsieur ; bref, sachant que Mlle Tarières a un appartement dans lequel sont deux chambres à coucher, et, ma situation envers elle, me per-

mettant d'aller lui demander l'hospitalité, je me transporte à son domicile, je monte, j'entends chez elle une violente altercation, une voix suppliante disant : « Valérie, je t'adore, » et une autre qui criait : « Sortez! ou je crie au concierge d'aller chercher les agents! » Je frappe, je crie : « C'est moi, Picambès, ouvrez! » Aussitôt Mlle Valérie ouvre la porte, et je trouve Monsieur chez elle. Ayant entendu la scène, je ne pouvais douter des sentiments de ma future; Ah ! si je n'avais pas acquis la preuve de sa vertu, je suis de Bordeaux et je... Bref, une altercation eut lieu entre Monsieur et moi; vous savez le reste.

Le Commissaire (à Bondonneau) : Est-ce exact?

Bondonneau : Oui, Monsieur.

Le Commissaire : Eh bien, pourquoi persistez-vous à persécuter une femme qui ne vous est plus rien?

Bondonneau : Ah, Monsieur!... on a divorcé par un coup de tête... J'adore ma femme, que voulez-vous!

Le Commissaire : Mais elle n'est plus votre femme.

Bondonneau : Hélas!... je ne pourrai jamais...

Picambès : Mais puisqu'elle me préfère.

Bondonneau : Ah! c'est bien triste; je demande 500 francs de dommages-intérêts.

Le Commissaire : Ah ! ceci ne me regarde pas, citez Monsieur directement et demandez cela au tribunal.

Picambès : Citez, mon bon, citez ; mais si je vous flanque un rouge liard... je suis de Bordeaux et...

Le Commissaire : Retirez-vous, Messieurs !

SI JEUNES ET DÉJA VOYAGEURS!

Le train venant de Tours, à destination d'Orléans, est en gare de cette ville depuis une demi-heure. Un homme de service fait la visite intérieure des wagons, trouve un gamin blotti sous une banquette et appelle un gendarme qui se promène sur le trottoir longeant la voie.

Le Gendarme (au gamin): Vos papiers, jeune homme!

Et le jeune homme exhibant, pour tout papier, un certificat de vaccin, le gendarme le conduit au bureau du commissaire de police de la gare.

Le Commissaire : Comment te nommes-tu?

Le Gamin : Émile Rouvier, m'sieu.

Le Commissaire : Ton âge?

Rouvier : Douze ans, m'sieu.

Le Commissaire : Comment te trouvais-tu sous une banquette d'un train arrivant de Tours?

Rouvier : M'sieu, parce que mes camarades m'ont lâché à Tours.

Le Commissaire : Quels camarades?



Rouvier : Le petit Chevalier et le petit Protat.

Le Commissaire : Vous êtes donc de Tours, tous les trois ?

Rouvier : Non m'sieu, nous sommes de Paris.

Le Commissaire : Alors, comment étiez - vous à Tours ?

Rouvier : Voilà, m'sieu, parce que le petit Chevalier est garçon pour les courses chez un tailleur; alors ayant touché pour son patron une facture de 340 francs, il a gardé l'argent, dont il nous a demandé comme ça, au petit Protat et à moi, si nous connaissions la mer, dont lui ayant dit que non, il nous a emmenés à Orléans.

Le Commissaire : Pour voir la mer?

Le Gendarme : Nous avons bien, pas loin d'ici, la commune de Mer, mais qui ne peut pas beaucoup donner une idée de l'Océan.

Le Commissaire : Continue!

Rouvier : Alors, m'sieu, que Chevalier nous dit qu'à Orléans, nous ferions du commerce pour gagner de l'argent.

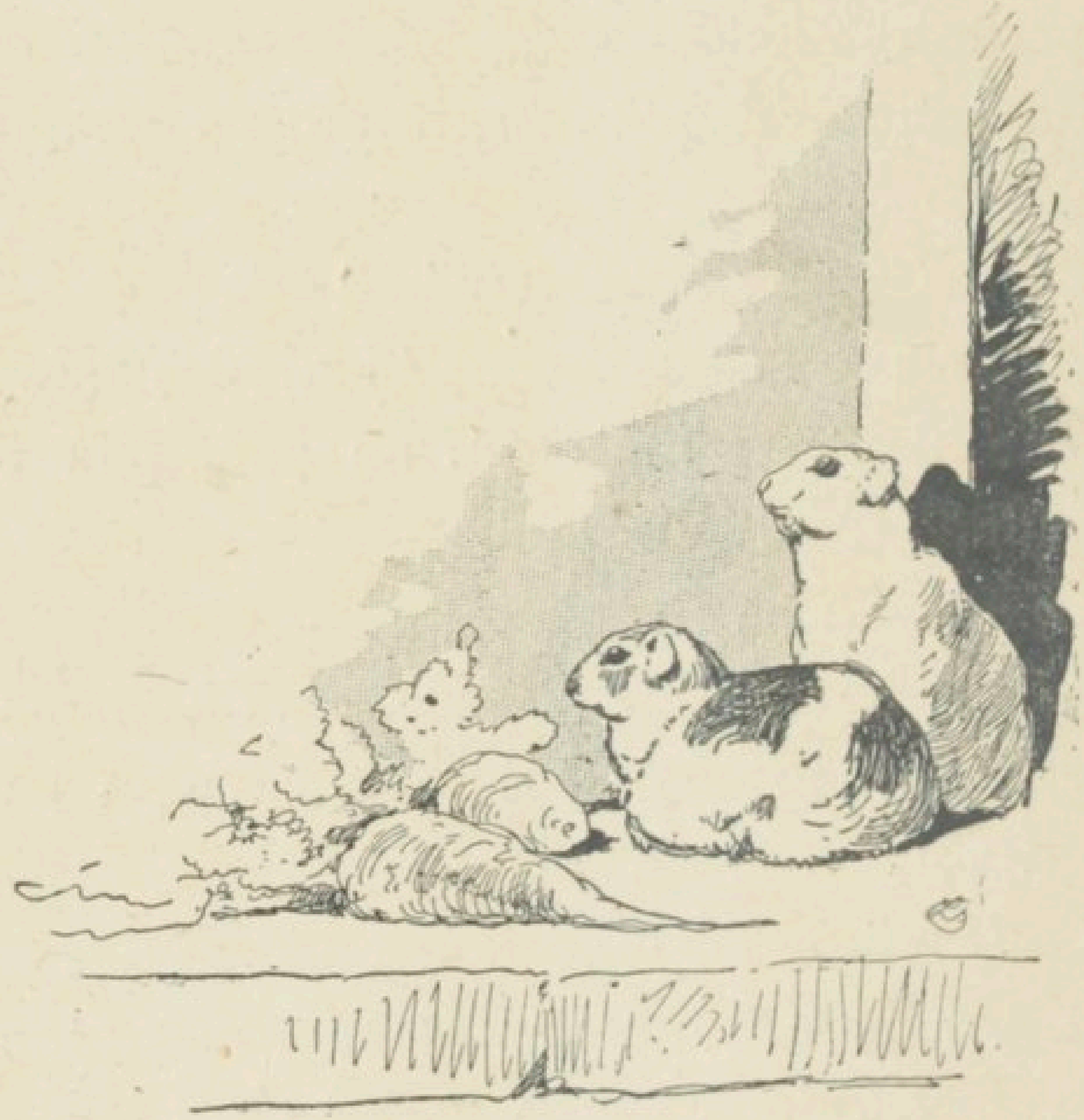
Le Commissaire : Quel commerce ?

Rouvier : Le commerce des cochons d'Inde. Nous voulions bien; alors, nous v'là donc à Orléans; Chevalier nous mène dans un hôtel pour loger dont on lui demande de payer quinze jours d'avance; il paye, et nous couchons. Le lendemain, nous allons voir Jeanne d'Arc, la cathédrale, les rues..., et finalement, nous disons : « Maintenant qu'on a tout vu, faut commencer le commerce des cochons d'Inde. » C'est le lendemain que nous disons ça; alors, voilà qu'à l'hôtel

il y avait là un monsieur qui avait une grosse voix, et qui crie : « Eh ! les gamins avez-vous des papiers? » Nous répondons : « Oui. »

Le Commissaire : Est-ce que vous en aviez?

Rouvier : Moi j'avais mon certificat de vaccin, Chevalier son livret et Protat son acte de naissance. Tout



de même, ça nous a fichu la frouste et nous avons été tout de suite au chemin de fer, dont nous sommes partis pour Tours.

Le Commissaire : Bien que Chevalier eût payé quinze jours d'avance.

Rouvier : Oui, mais ayant la frouste fallait bien filer;

c'est comme ça que nous n'avons pas fait le commerce des cochons d'Inde.

Le Commissaire : Bien, vous voilà à Tours, après?

Rouvier : Après, Chevalier nous mène encore dans un hôtel et puis il me donne une pièce de 100 sous, en me disant d'aller chercher un paquet de cigarettes; quand je reviens à l'hôtel, on me dit que les autres étaient partis. Pour lors me v'là à Tours avec le reste de l'argent des cigarettes: 4 fr. 50 Je me dis : « Qu'est-ce que je vais devenir ? » Tout de même, voulant retourner à Paris, je prends un billet pour Vouvray, qui est à deux lieues de Tours, je monte dans un wagon où il n'y avait personne et, à chaque station, je me cachais sous la banquette, me disant : « J'irai comme ça jusqu'à Paris. » Mais pas du tout, le train n'allait que jusqu'à Orléans.

A Orléans, moi qui ne savais pas ça, j'étais sous la banquette, croyant que le train allait repartir, dont c'est là qu'on m'a trouvé.

Le Commissaire : Eh bien, mon garçon, on va te mener à Paris où tu trouveras en arrivant quelqu'un qui te conduira à la Roquette en attendant que toi et tes camarades soyez conduits à la police correctionnelle.

Faudra-t-il attribuer au goût du jour pour les voyages, le succès qu'obtiendra certainement devant les Tribunal, le récit de notre jeune aventurier ?

Il y a lieu de croire que ses aventures elles-mêmes suffiront à assurer ce succès et que, mode ou non, un joyeux accueil est assuré à un semblable récit.

LE MOUCHOIR DU CHARRETIER

Le mot qu'on a peut-être le plus détourné de son sens, c'est le mot « amour-propre »; les uns le définissent : « amour de soi, en ce que l'homme a de plus délicat, c'est-à-dire l'amour de ce qui paraît aller à une satisfaction de l'esprit; » l'Académie nous dit que l'amour-propre, bien entendu, « est le fondement de plusieurs de nos vertus et le mobile de beaucoup de bonnes actions. » De sorte qu'en prenant ces définition à la lettre, le charretier que voici devant le commissaire de police, en voulant relever, d'un coup de fouet, son mouchoir tombé à terre, au lieu de le ramasser tout bêtement avec sa main, et ce, par amour-propre, ainsi qu'il le déclare, ce charretier aurait obéi à un sentiment délicat le menant à une satisfaction de l'esprit, et étant le fondement de plusieurs de ses vertus et de beaucoup de ses bonnes actions.

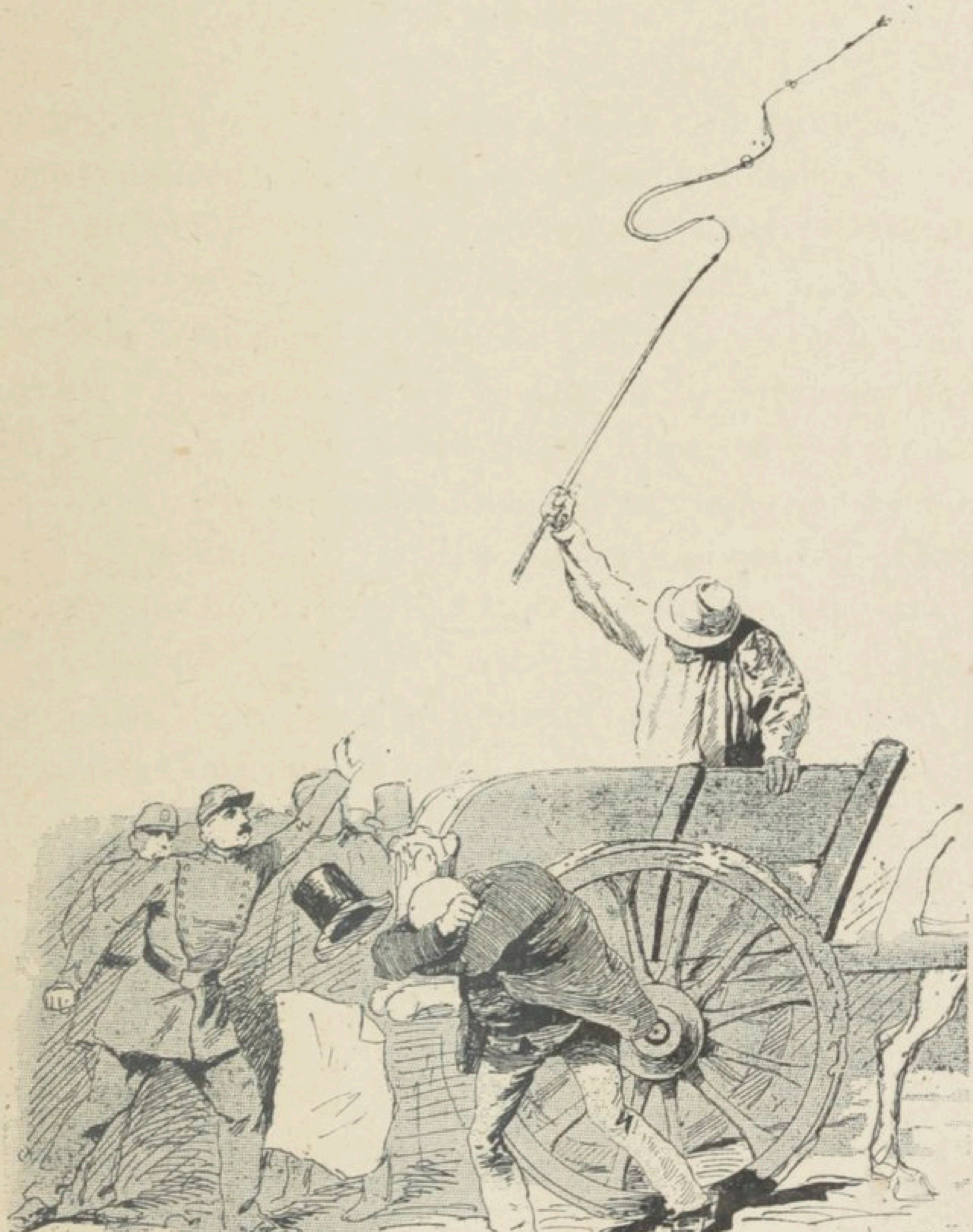
N'insistons pas sur la satisfaction de l'esprit dans l'exécution du tour d'adresse susindiqué ; quant à l'une des bonnes actions de notre charretier, elle a consisté à cingler à coups de fouet la figure d'un obligeant vieux monsieur qui voulait relever et lui donner le mouchoir, objet de ses efforts.

Le vieux monsieur raconte le fait :

— Passant rue Saint-Jacques, dit-il, j'entends des rires partant d'un petit rassemblement ; je m'approche pour savoir ce qu'il y avait ; c'était un charretier qui avait, à ce qu'il paraît, laissé tomber son mouchoir et qui voulait le rattraper avec le bout de son fouet, pour ne pas descendre de sa charrette ; ne pouvant pas l'atteindre, ça faisait rire le monde et on criait : « L'aura! l'aura pas! » Voulant absolument l'avoir sans l'aller ramasser, le charretier s'allonge à plat ventre sur sa charrette, tend le bras le plus possible et atteint le mouchoir. Alors les cris recommencent : « L'aura! l'aura pas! » Finalement, il parvient à passer le bout de son fouet sous le mouchoir, il l'enlève avec précaution aux cris : « Ah! il l'a! il l'a! » Pas du tout ; le mouchoir, qui ne tenait pas beaucoup, retombe et s'en va plus loin ; alors voilà des rires qu'on s'en tenait le ventre, vu que le charretier jurait à faire trembler le ciel et la terre.

Comme son fouet n'était plus à portée du mouchoir, on croit qu'il va descendre et la foule, qui s'augmentait toujours, crie : « Descendra! descendra pas! » En effet, il s'entêtait à ne pas descendre ; alors il se met

à fouetter le mouchoir à grands coups pour l'enlever



avec la mèche du fouet; impossible et le voila dans

une véritable rage, et les coups de fouets de redoubler à tour de bras, et clic! et clac! et fouette donc! et va donc!

Moi, je me dis : « Ce pauvre homme! il a bien gagné son mouchoir; » là-dessus, je le ramasse pour le lui rendre. « Touche pas! » qu'il me crie comme un forcené. Je me relève tenant le mouchoir, et je reçois en pleine figure une grêle de coups de fouet avec accompagnement de jurements et de grossièretés : « Vieux daim! vieille rosse! vieille bête! de quoi que tu te mêles? Veux-tu remettre mon mouchoir par terre... » Enfin, tout le monde était indigné; on voulait tomber sur lui, mais des agents sont arrivés et l'ont conduit au poste.

Le Commissaire (à l'inculpé) : On n'a pas idée d'une pareille brutalité; voilà un brave homme, un vieillard, qui veut vous rendre un service et vous le remerciez à coups de fouet.

L'Inculpé : Il se mêle de ce qui ne le regarde pas, si j'avais voulu ramasser mon mouchoir, je n'avais pas besoin de lui.

Le Commissaire : Voilà tout ce que vous trouvez à dire comme excuse.

L'Inculpé : C'est le sale vent qu'il faisait qui est cause de ça; j'étais enrhumé que le nez me coulait comme une fontaine; je tire mon mouchoir: paf! un coup de vent qui me l'arrache de la main, et le nez me coulait; je veux l'attraper avec mon fouet.

Le Commissaire : Oui, nous connaissons les détails.

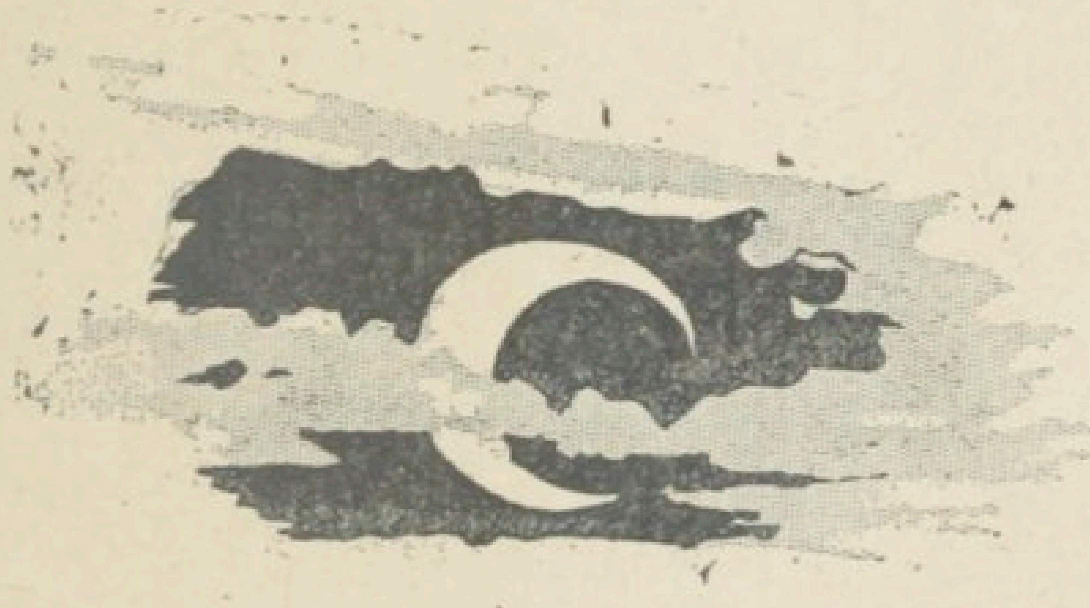
L'Inculpé : Ils étaient là, un tas de serins, qui se fichaient de moi : « L'aura! l'aura pas! » c'est donc de là que je me suis entêté, chacun a son amour-propre; faut savoir qu'est-ce qui aura le dessus, d'un homme qui est citoyen français et électeur ou d'une saleté de mouchoir; tous ces imbéciles criaient : « L'aura pas!... » alors je me suis dit : « Si, je l'aurai... ; » sale vent! sans lui, tout ça ne serait pas arrivé.

Si l'inculpé n'a pas attrapé son mouchoir, en revanche il attrapera quelques jours de prison en police correctionnelle.

Reste à définir son genre d'amour-propre : c'est une lacune à combler dans les dictionnaires.



UN FLAGRANT DÉLIT CONJUGAL



E n'est guère, qu'aux chats en quête d'aventures galantes qu'on fait la chasse sur les toits à l'heure où devraient dormir les locataires dont ils troublent le repos. Il n'est pas sans exemple qu'un amant, surpris par l'arrivée inattendue d'un mari, ait cherché à lui échapper par la voie familière aux matous; mais cet épisode de rendez-vous illicite est une rareté.

Ce cas, le voici:

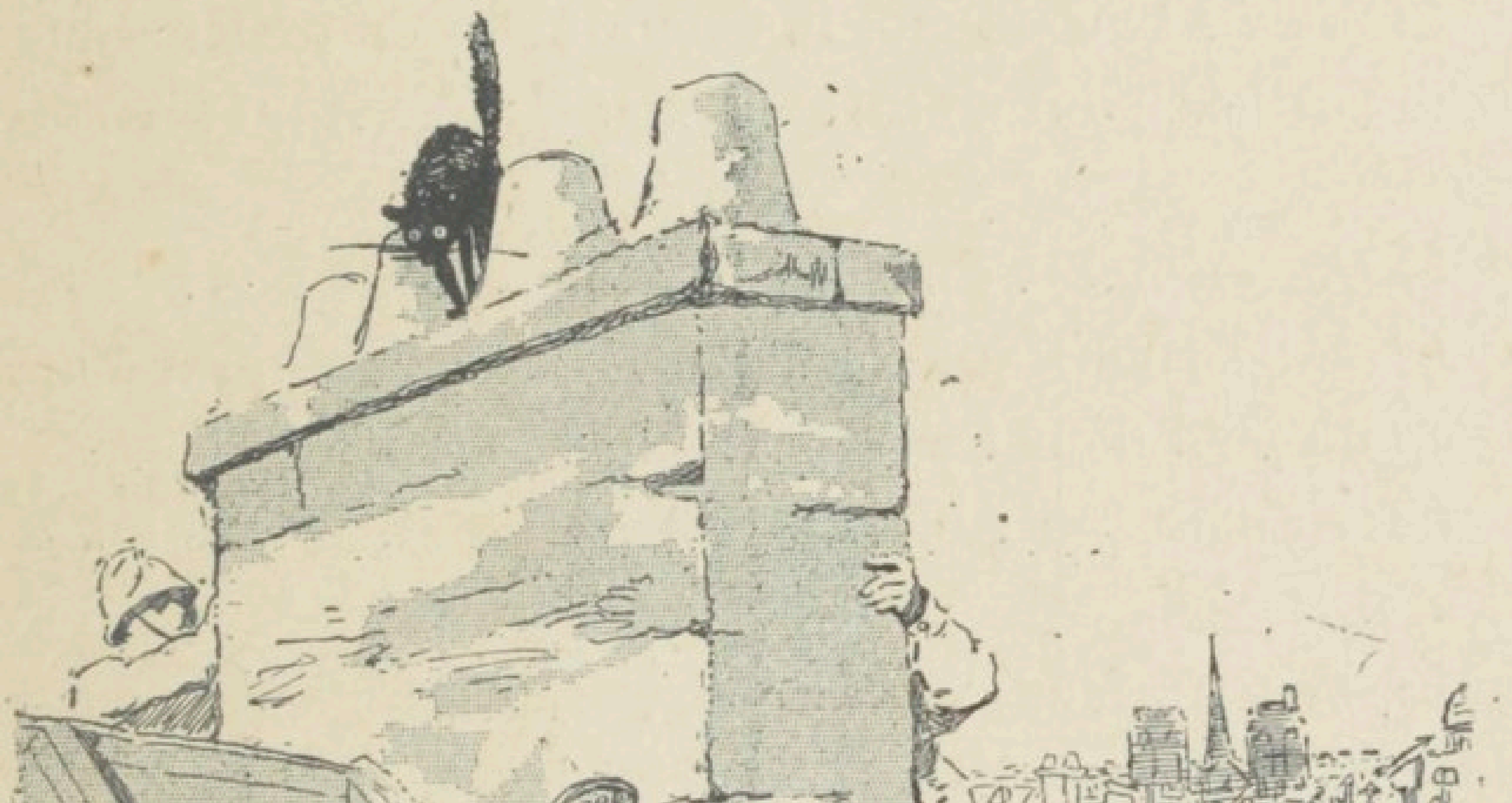
Il est onze heures du soir, nous sommes en décembre, sous le souffle d'une bise d'hiver, une pluie fine et glaciale cingle le visage des passants qui pataugent dans la boue jusqu'aux chevilles.

Le commissaire de police, arrivé au sixième étage d'une maison, en compagnie d'un mari et d'un agent, frappe à la porte du logement où dorment les deux amants qui, au fait, ne dorment peut-être pas.

Faisons tout de suite connaître la première partie du procès-verbal dressé ultérieurement par le fonctionnaire public !

— On ne nous répond pas. Nous frappons de nouveau avec la main, puis avec notre canne ; même silence. Nous crions alors : « C'est le commissaire de police, ouvrez au nom de la loi ! » Aussitôt nous entendons un bruit de pas, puis de portes qu'on ouvre et qu'on ferme. Nous répétons : « Ouvrez, ou nous allons requérir un serrurier. » Au bout d'un quart d'heure, une femme en peignoir vient nous ouvrir. Le lit était découvert, portait deux oreillers et l'empreinte de deux corps. Sur une chaise était posée une casquette de soie et un veston, à terre étaient déposés deux souliers d'homme. Le propriétaire de ces objets n'étant pas dans la chambre, nous avons supposé qu'il s'était enfui par la fenêtre et s'était réfugié sur le toit. Ayant regardé par cette fenêtre, qui ne laisse voir qu'une petite partie de toit, nous avons engagé le mari à aller regarder par le châssis donnant sur le couloir. Il y est allé, a monté sur le toit à l'aide d'une échelle, et nous a dit que le sieur Pigoche était blotti derrière une cheminée. Nous avons alors requis des pompiers pour l'y aller chercher, etc.

Après vingt minutes d'une chasse périlleuse sur les toits, par les braves pompiers qui, vraisemblablement,



n'avaient même plus à éteindre les feux du malheureux amant, celui-ci est amené boîtant, par le mari,

qui le bourre de coups de poing, et l'agent de police, qui cherche à le protéger contre une colère bien justifiée.

Le Mari : Laissez-moi le déchiqueter en petits morceaux. (Cherchant à écarter l'agent) : Cré vingt nom de nom!

Le Commissaire : Ne touchez pas à cet homme!

Le Mari (poussant l'amant dans la chambre, d'un coup de pied dans les reins) : Tiens! crrrr!

La Femme (éperdue) : Il est innocent, je suis innocente.

Le Mari (furieux) : A Saint-Lazare! femme sans conduite... (S'avançant vers elle) : Et après, le divorce!

L'agent le contient.

Le Mari (rageant et les poings serrés) : Crrrr!

On se rend au commissariat, pour le procès-verbal, y être dressé.

L'inculpée déclare se nommer femme Brugnon et son complice se nomme Édouard Pigoche. Ils sont cousins.

Tous deux nient formellement avoir commis le délit d'adultère.

Le Mari (bondissant) : Ils ont le toupet de...

Le Commissaire : Voulez-vous vous taire!

Le Mari : Crrrr!

Le Commissaire (à Édouard) : Alors, comment vous trouviez-vous dans l'escalier où on vous a découvert?

Le Mari : Dans les lieux!

Le Commissaire: Mais taisez-vous donc !

Le Mari : Crrrr !

Edouard : Je venais d'acheter du tabac.

Le Commissaire : En bras de chemise et nu-tête, par le vent, le froid et la pluie?

Le Mari : Et en chaussons de lisière.

Le Commissaire : Vos chaussons... mais tenez, ils sont secs et la rue est boueuse.

Edouard : Pas sur le trottoir.

Le Mari (exaspéré) : Il ose dire qu'il ne m'a pas fait...

Le Commissaire : Je vais vous mettre à la porte.

Le Mari : Si j'avais autant de billets de mille que je le suis... crrrr !

Le Commissaire : Enfin on a trouvé dans la chambre votre veston, votre casquette et vos souliers.

Edouard : Mon veston et ma casquette, ça ne prouve rien.

Le Mari : Brigand ! il aurait donc fallu que tu laisses ta culotte pour que ça prouve? Crrrr !

Le Commissaire : Dites donc la vérité ; vous étiez sur les toits; les pompiers vous y ont fait la chasse.

Le Mari : Je l'y ai vu... derrière une cheminée. crrrr !

Edouard : Eh bien, oui, parce que ma cousine que j'étais allé voir honnêtement, m'avait dit : « Nous ne faisons pas de mal, mais si le commissaire nous trouvait ensemble, ça pourrait nous faire arriver de la peine. »

Le Commissaire : Ainsi vous reconnaissez que vous vous étiez réfugié sur le toit?

Edouard : Oui, pour la raison que je vous dis, et que j'ai rudement souffert, allez. Il faisait nuit noire; entendant qu'on me cherchait et ne sachant comment



échapper à la poursuite, j'ai été frapper aux fenêtres des mansardes; à l'une, j'ai entendu un cri d'effroi et une voix de femme qui criait : « Qui est là? au voleur! » alors j'ai été à une autre; on ne m'a pas répondu, j'entendais ronfler très fort; j'ai été frapper à une troi-

sième; là, une grosse voix a crié : « Attends! bandit, crapule, » et j'ai entendu quelqu'un qui sautait du lit; je me suis sauvé et j'ai fini par arriver au châssis vitré qui éclaire le couloir et sert aux couvreurs et aux fumistes; je vas pour sauter; l'échelle était ôtée; j'ai sauté tout de même et je me suis un peu foulé le pied; voilà pourquoi je boite.

— De quoi (écrit le commissaire de police en terminant) nous avons dressé procès-verbal.

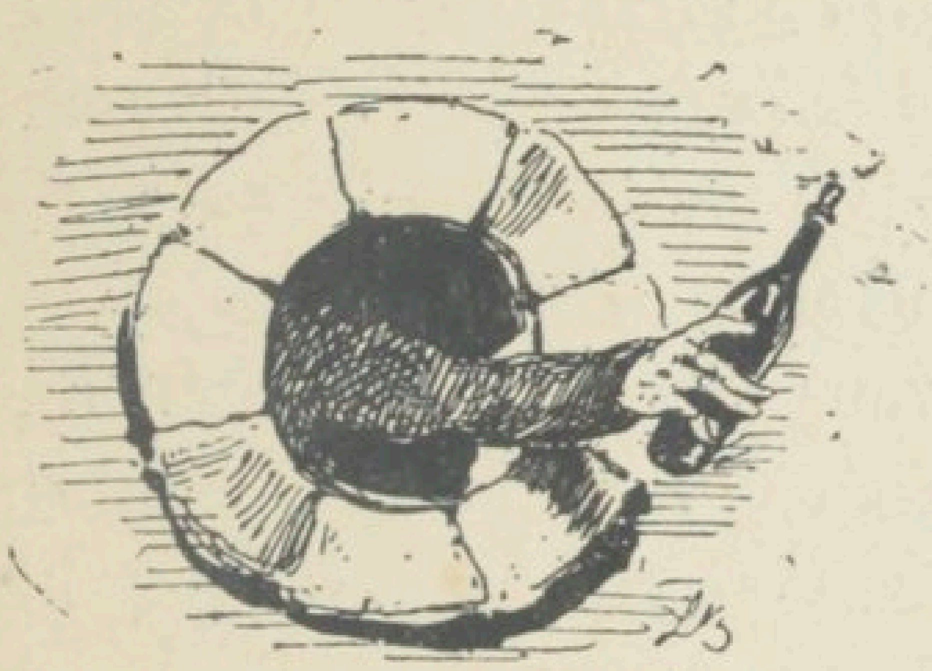
Ajoutons : comme première pièce de l'instruction qui se terminera par le renvoi des deux cousins en police correctionnelle.

Le Commissaire : Vous pouvez vous en aller, on vous assignera.

Le Mari : A Saint-Lazare!... femme criminelle... (A Édouard) : Et toi...

Il va pour lui lancer un coup de pied, mais l'agent le contient et, comme une armée dont un corps protège les derrières, les deux délinquants se retirent en bon ordre.

JE PRENAIS LE FRAIS DANS LA CAVE



N voit toujours quand un homme est ivre, on ne voit jamais quand il a soif; cette réflexion serait la meilleure réponse des ivrognes aux juges qui leur reprochent de boire avec excès, mais ce moyen de défense ne leur est jamais venu à l'esprit.

On pourrait, il est vrai, leur objecter que l'eau désaltère et ne grise pas, et ce serait l'occasion de leur dire, avec le proverbe : « Croyez cela et buvez de l'eau .» Ce proverbe, ils en avaleront la première moitié tant qu'on voudra; la difficulté, c'est de leur faire avaler la seconde.

— Ce n'est pas parce que c'est de l'eau, disait un

pochard au commissaire de police, devant lequel il était amené par un locataire de sa maison au préjudice duquel il a volé un certain nombre de bouteilles de vin; l'eau! mon Dieu, je n'en dis pas de mal; c'est très bon pour beaucoup de choses; ce qui me déplaît pour en boire, c'est simplement le goût.

Le Commissaire : Oui, si elle avait le goût du vin, vous en boiriez.

L'Inculpé : Oh! tout comme un autre; mais c'est fadasse... ça vous donne envie de faire couâ, couâ, couâ... comme les grenouilles.

Le locataire volé estime à une soixantaine le nombre de bouteilles dont il a constaté la disparition, et donne, sur le compte du voleur, des renseignements qui attirent à l'inculpé les réflexions suivantes :

Le Commissaire : Ainsi, vous êtes non seulement un ivrogne, mais aussi un paresseux de la pire espèce; vous avez perdu votre clientèle, comme tailleur, et abandonné dans la misère votre femme et vos enfants?

L'Inculpé : C'est pas ça : le métier de tailleur, impossible de le faire; je ne peux pas me croiser les jambes.

Le Commissaire : En revanche, vous pouvez vous croiser les bras; vous ne faisiez rien du tout, voilà pourquoi vos clients vous ont quitté.

L'Inculpé : Ça, c'est pas une raison. Napoléon qui a fait beaucoup de choses, est toujours représenté les bras croisés.

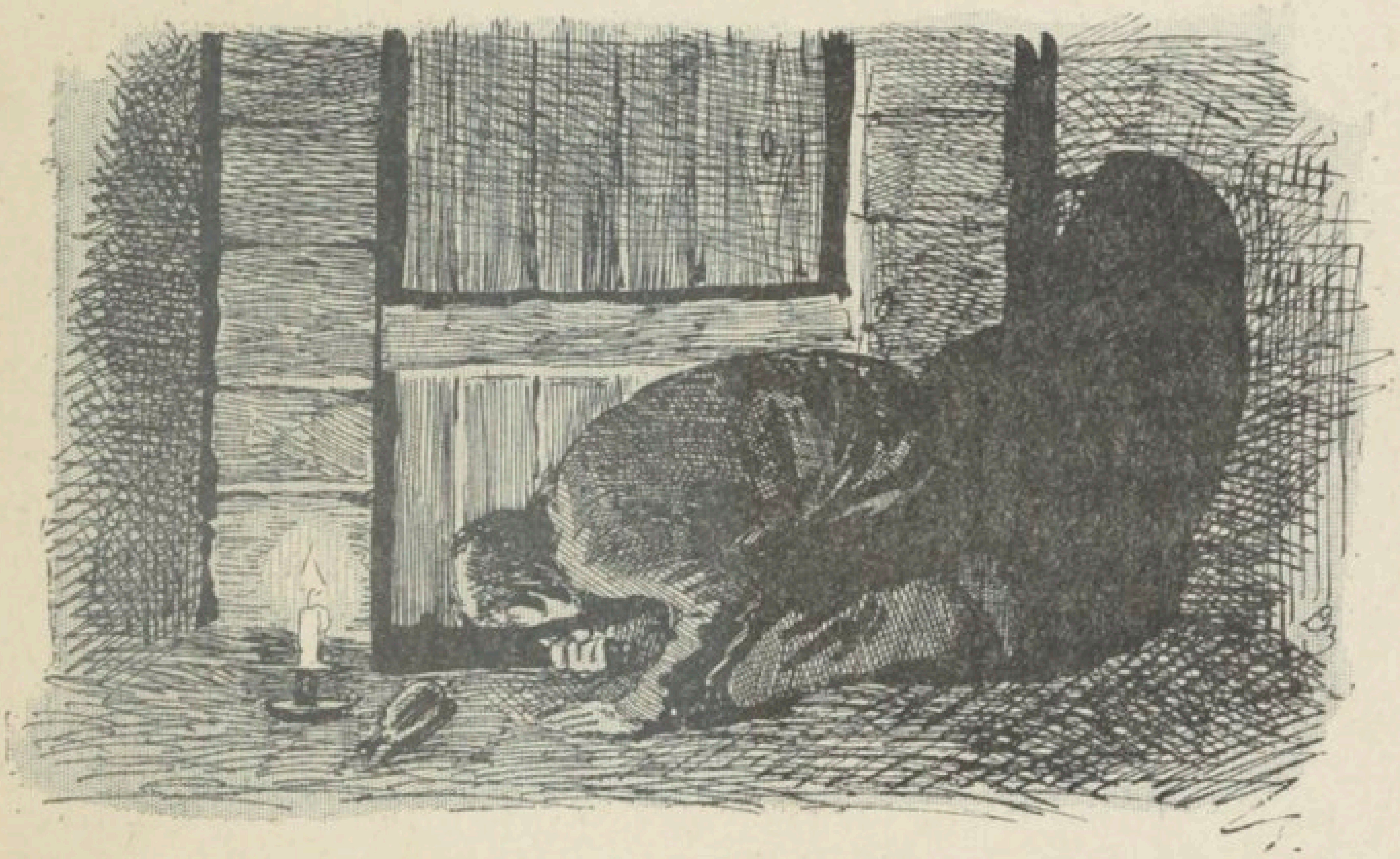
Le Commissaire : Vous êtes inculpé d'avoir volé un

assez grand nombre de bouteilles de vin, au préjudice d'un locataire de votre maison, et ce, dans l'espace d'un mois.

L'Inculpé : Oh!...

Le Commissaire : Ne nous dites pas non, on vous a surpris à la porte de la cave de ce locataire.

L'Inculpé : Ça ne veut pas dire que j'aie pris du vin.



Le Commissaire : Que faisiez-vous dans les caves de votre maison?

L'Inculpé : Il faisait une chaleur! j'avais été là pour prendre le frais.

Le Commissaire : En pleine nuit?

L'Inculpé : Je pouvais pas dormir à mon sixième tant qu'il faisait chaud.

Le Commissaire (au plaignant) : Est-ce que cet homme est entré dans votre cave avec une fausse clé ?

Le Plaignant : Non, non, les bouteilles ont été prises par de dessous la porte qui est à douze, à quinze centimètres du sol.

Le Commissaire : A quelle distance de la porte était la pile de bouteilles?

Le Plaignant : Loin... voyons... comme d'ici à vous.

L'Inculpé : Jusqu'au comptoir de monsieur le com-



missaire! Alors faudrait que j'aurais un bras de 1 mètre 50; je demande qu'on nomme un expert pour mesurer mon bras.

Le Plaignant : On a trouvé à quelques pas de lui un bâton avec une espèce de crochet; c'était avec cela qu'il attirait les bouteilles et qu'il en a même cassé plusieurs.

L'Inculpé : Un bâton avec un crochet? un numéro 7? je ne connais pas; c'est bon pour les chiffonniers.

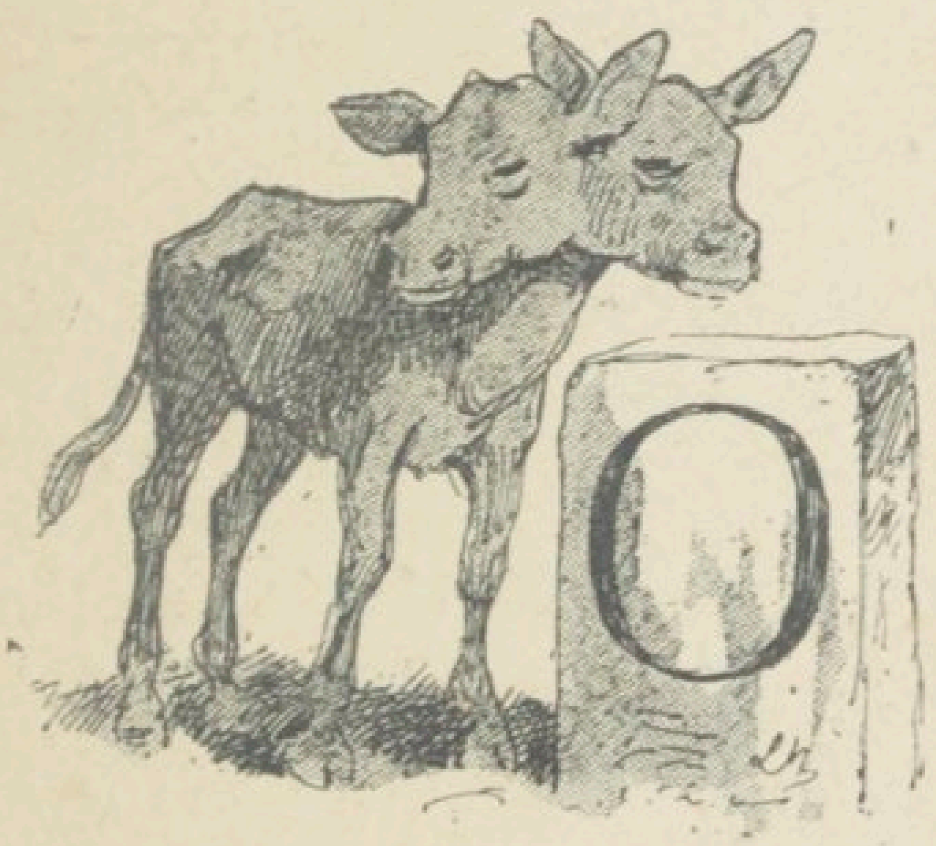
Le Plaignant : Du reste, depuis un mois, cet homme ne dégrisait pas.

L'Inculpé : Ça, c'est une question de droit, mais je peux prouver par pas mal de marchands de vins, qu'ils me voient tous les jours, dont je n'ai pas besoin du vin de monsieur.

L'homme qui aime à prendre le frais est emmené par un agent, pour être mis à l'ombre, et le locataire se retire en attendant le jugement.

L'Inculpé (sortant) : Traîner un citoyen français, un électeur, en prison pour des potins.....

LA TÊTE DE VEAU



ON a beau voir des quantités de veaux à deux têtes dans les foires, l'abondance de ces bicéphales ne fait pas baisser d'un sou, paraît-il, le prix de la tête de veau. On s'explique donc, sans peine, l'empressement d'un brave ouvrier, Pignoux dit, *le cœur sur la main*, à acheter, à un marchand ambulant, une de ces têtes, à lui offerte comme occasion exceptionnelle.

Mais on ne se figure pas ce qu'est la colère de ceux qui ont le cœur sur la main quand ils en ont retiré le cœur; consultez sur ce point (sur ce *poing* serait mieux

dit) le marchand en question, un nommé Buttier, il vous renseignera, ou (ce qui vaut mieux) suivez-le chez le commissaire de police et écoutez sa plainte; vous serez édifié.

Il énumère les coups de poing et de pied qu'il a reçus de Pignoux, et soutient que celui-ci l'a pris pour un autre.

Pignoux : Ah! tu ne vas pas nous la faire, celle-là.

Le Commissaire : Expliquez-vous et n'interpellez pas le plaignant.

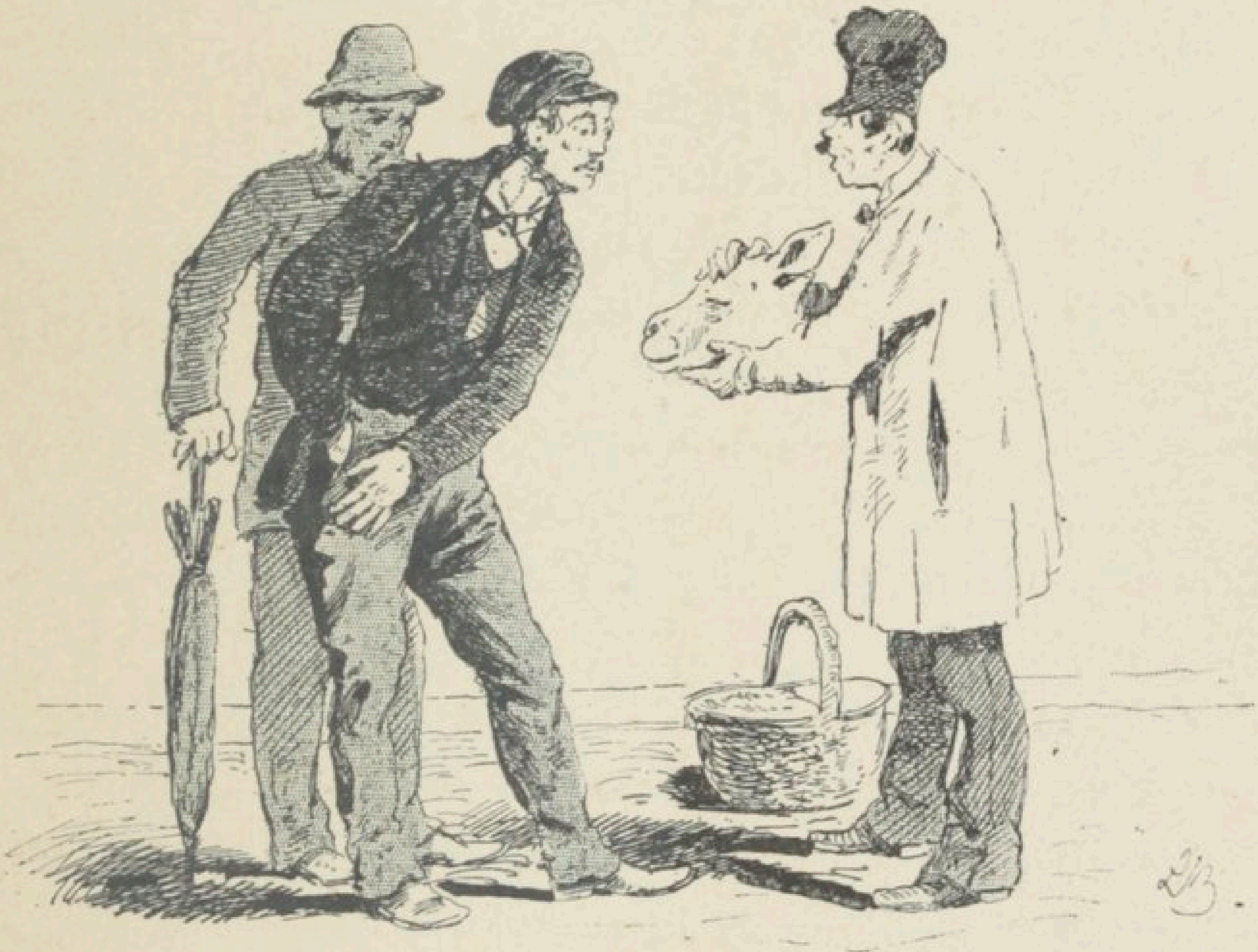
Pignoux : Non; mais, mon commissaire, c'est justement que toute l'affaire est là; ce particulier que vous voyez, dont c'est bien sa personne même qui m'a vendu sa tête de veau.

Le Commissaire (au plaignant) : Vous êtes donc tripier, boucher?

Le Plaignant : Mais pas du tout!

Pignoux : Comme il dit : «Pas du tout! » c'est un filou et pas autre chose. Voilà, mon commissaire, laissez-moi vous expliquer. Passant dans le faubourg du Temple avec mon ami Tampon, ici présent, v'là que ce particulier-là avait, dans un panier, une tête de veau; qu'il nous dit : « Une belle tête de veau, une vraie occasion, 45 sous! — 45 sous!... » que je m'écrie... car, mon commissaire, elle était énorme. Je dis à Tampon : « Ma femme que je lui en demande toujours, me dit que c'est trop cher, qu'une tête ça vaut des 3 et 4 francs; je vas profiter de l'occasion. »

Alors j'achète la tête de veau, le marchand me l'enveloppe dans un journal, je la prends et je dis à Tampon : « Faut venir ce soir en manger ta part. — C'est que j'ai ma femme, qu'il me dit. — Eh bien, amène-là, que je lui dis. — C'est qu'elle a son frère, qui est à Paris pour l'instant, qu'il me dit. — Eh bien, elle viendra avec



son frère, que je lui réponds. — Oui, qu'il me fait, mais son frère est venu avec sa femme et ses deux gamins. — Eh bien, venez tous, que je lui dis ; » parce que, moi, je suis comme ça, j'ai bon cœur ; j'ai rien à moi, je donne tout. C'est bon, v'là qui est convenu avec Tampon ; on se donne une poignée de main, en se disant :

« A tout à l'heure! » Moi je cours à la maison et je dis à ma femme : « Regarde-moi cette tête de veau que je viens d'acheter d'occasion, 45 sous! » Elle était épatée : « 45 sous! qu'elle fait. Eh bien, veux-tu que je te dise? qu'elle me dit ; c'est une tête qui a été volée chez un tripier. — Ça, que je lui dis, je m'en tamponne le coquillard; tous les Tampon viennent dîner, vite la marmite et de l'eau!

C'est bon, on met la tête là-dedans, sur le feu et moi je sors pour aller acheter du brie et une salade, vu que devant être huit à becqueter, fallait de quoi.

Le Commissaire : C'est bien long, tout cela, arrivez donc aux coups!

Pignoux : Mon commissaire, c'est fini tout à l'heure; mais le reste, c'est ça qui est mon excuse de la tournée que j'ai fichue à cet homme-là, que vous ne comprendriez pas sans ça; pour lors, quand je rentre, ma bourgeoise me dit : « Mais regarde donc ta tête de veau qui était si grosse, qu'elle emplissait la marmite, et que, maintenant, elle danse dedans. » Je regarde, elle était moitié moins grosse. « Sacristi! que je dis, et tous les Tampon qui viennent! »

Finalement que v'là la tête qui se ratatine peu-z-à peu, dont c'était une fausse tête, comme on en faisait pendant le siège, en gélatine et qu'elle était comme un œuf quand tous les Tampon arrivent; il a fallu retourner chez le charcutier, chez le fruitier....

Le Commissaire : Enfin, vous prétendez que c'est cet homme qui vous a vendu la tête de veau?

Pignoux : C'est-à-dire que j'en suis aussi sûr, voyez-vous. Ah! quand je l'ai retrouvé, huit jours après, également dans le faubourg du Temple, où je passais encore avec Tampon, vendant du saucisson de cheval, je l'ai bien reconnu tout de suite, et il m'a bien reconnu aussi.

Le Plaignant : Moi ? Mais c'est faux ; je vends du saucisson d'Arles de cheval ; mais des fausses têtes de veau, ça n'est pas ma partie.

Pignoux : Tu vas voir ça ; j'ai amené Tampon. (A Tampon.) Le reconnais-tu, oui-z-ou non?

Tampon (regardant le plaignant) : Dame... heu... j'ai surtout regardé la tête de veau.

Le Commissaire : Vous avez moins regardé celle du marchand.

Tampon : Je l'ai regardée sans la regarder, et puis à la Noël que nous sommes, à 5 heures du soir, il ne fait pas bien clair.

Pignoux : Comment, espèce de melon, tu ne le reconnais pas?

Tampon : Je le reconnais sans le reconnaître, je ne suis pas sûr.

Le Plaignant : Je te crois que tu n'es pas sûr.

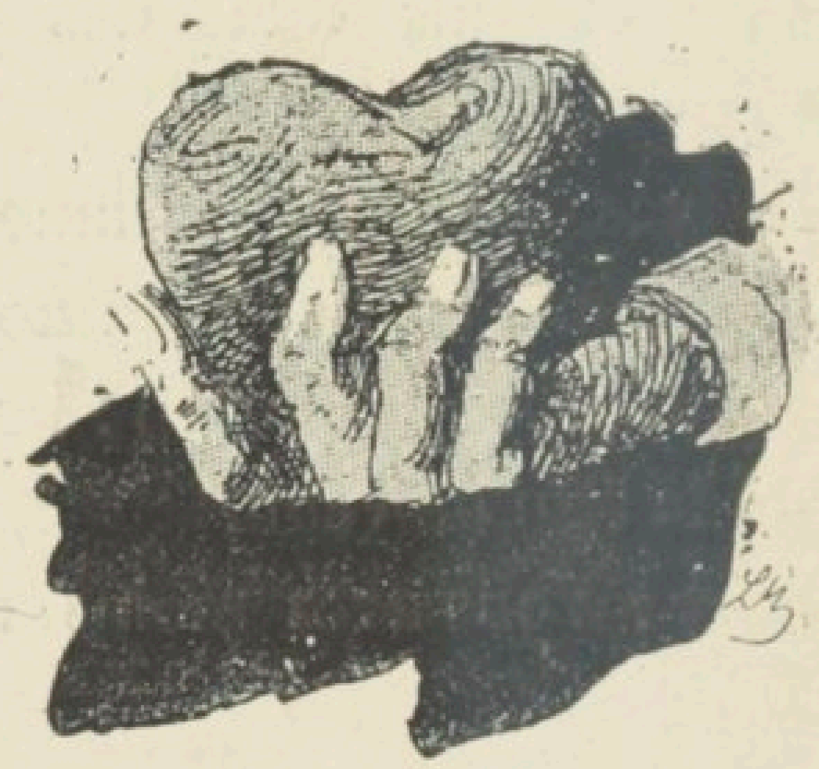
Tampon : Regardant surtout la tête de veau...

Le Commissaire (au plaignant) : Évidemment, c'est

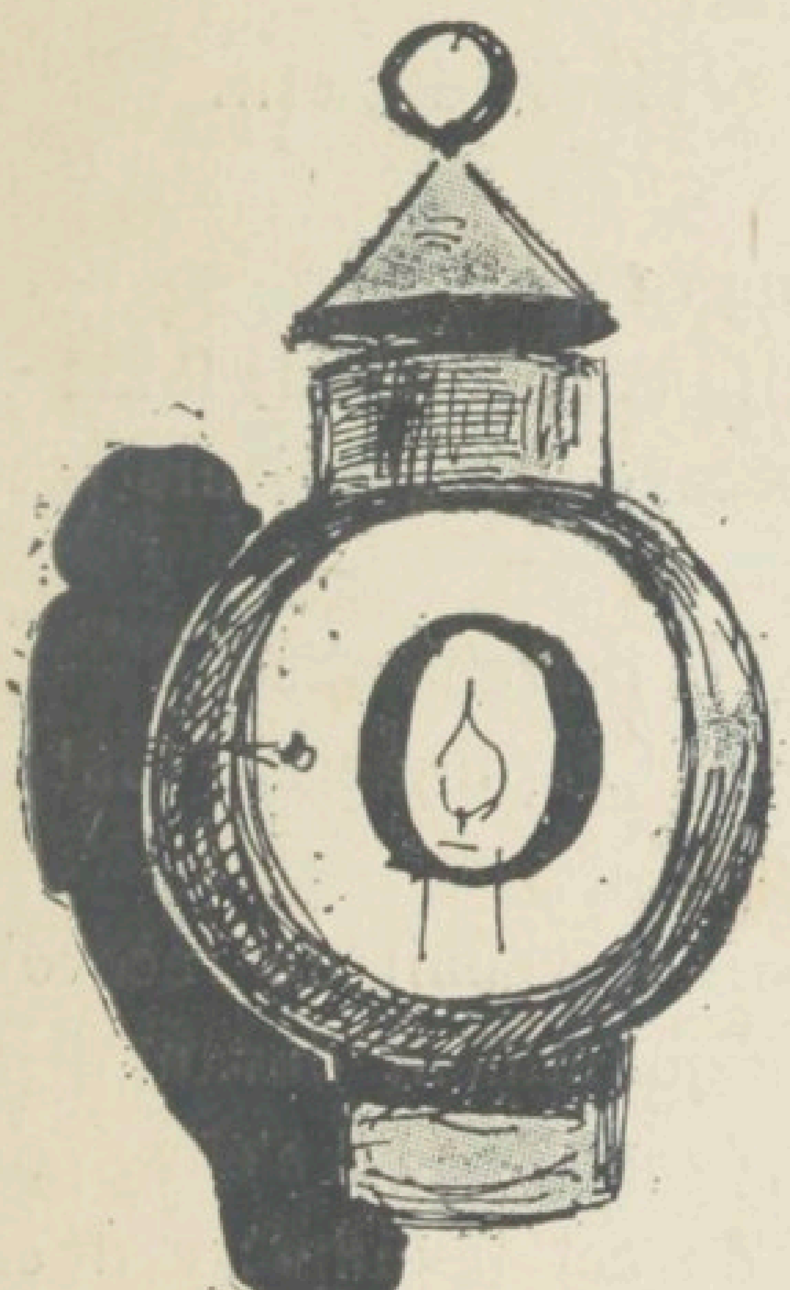
vous; citez directement votre adversaire, si bon vous semble et retirez-vous!

Et voilà comment le dicton : « Quand il y en a pour deux, il y en a pour trois, » a souvent tort.

Ce qu'il fallait démontrer.



LE MARCHAND DE LINGES A BARBE



On n'en est plus à apprendre aux Parisiens que rien du contenu des boîtes à ordures n'est perdu, et que tous, absolument tous les détritus sans exception, jetés par les ménagères, sont utilisés : croûtes, verres cassés, os, chiffons, papier, rognures de cuir, de toile cirée, etc., rien ne reste sans emploi.

Les chiffonniers, à qui on n'en remontrerait pas à cet égard, n'avaient pas songé à un usage tout particulier des bouts de linge, usage pouvant constituer et

ayant, en effet, constitué un véritable commerce, pour un homme intelligent, nommé Moulache, lequel n'en est pas moins amené au commissariat de police pour mendicité.

Il nie formellement le délit qui lui est reproché.

Le Commissaire (à un gardien de la paix) : Vous avez vu cet homme se livrer à la mendicité?

L'Agent : Oh! à plusieurs reprises.

L'Inculpé : Je ne veux pas donner un démenti à monsieur l'agent : je n'ai pas l'honneur de le connaître, il ne peut pas me vouloir de mal, mais il fait une erreur considérable.

L'Agent : Je suivais de loin cet individu, et...

L'Inculpé : Ah ! de loin...

Le Commissaire : N'interrompez pas.

L'Inculpé : Bien, mon commissaire, mais de loin!

L'Agent : Et je l'avais vu recevoir de plusieurs personnes.

L'Inculpé : Le paiement de ma marchandise.

Le Commissaire : Vous vous expliquerez tout à l'heure.

L'Agent : La quatrième fois il venait de recevoir d'un monsieur et d'une dame qui étaient devant leur porte et qui riaient aux éclats, pendant qu'il s'éloignait. Je les questionnai au sujet de cet homme : « Il est bien bon, me dit le monsieur, c'est un type ; » et il me raconte que lui et sa dame ont l'habitude, tous les jeudis, de donner aux pauvres deux sous et un morceau

de pain. Ne connaissant pas le prévenu pour un de leurs habitués, ils lui disent : « Mon brave homme, nous donnons un morceau de pain et deux sous aux pauvres, mais le jeudi seulement ; il faudra venir le jeudi. » Alors cet homme leur répond : « Je regrette, Monsieur et Madame, mais le jeudi, je ne peux pas. »



Alors, me dit le monsieur, nous avons trouvé la réponse si drôle que nous lui avons donné tout de même ses deux sous et son pain, en riant comme des fous.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Eh bien, le moment est venu de vous expliquer.

L'Inculpé : Mais Monsieur, rien que ma réponse « je ne peux pas le jeudi » qui a fait tant rire ce monsieur et cette dame prouve justement que je ne mendie pas ;

sans ça, il est clair que j'irais aussi bien le jeudi qu'un autre jour, là où on donne quelque chose, mais je ne suis pas un mendiant.

Le Commissaire : Qu'est-ce que vous êtes, alors ?

L'*Inculpé :* Je suis marchand de linges à barbe.

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que ce métier-là ?

L'Inculpé : Mais, Monsieur, c'est un métier comme un autre, et tout profit, vu que les morceaux de linge ne me coûtent rien ; je les ramasse le matin dans les boîtes, j'ai même plusieurs concierges de maisons où il y a des couturières, qui me laissent entrer dans la cour avant la sortie de la boîte ; alors, comme il faut des linges à barbe pour se raser, mes morceaux, je les lave, je les coupe en carré, je les repasse et je vas les offrir.

L'Agent : Je l'ai vu s'adresser à une dame.

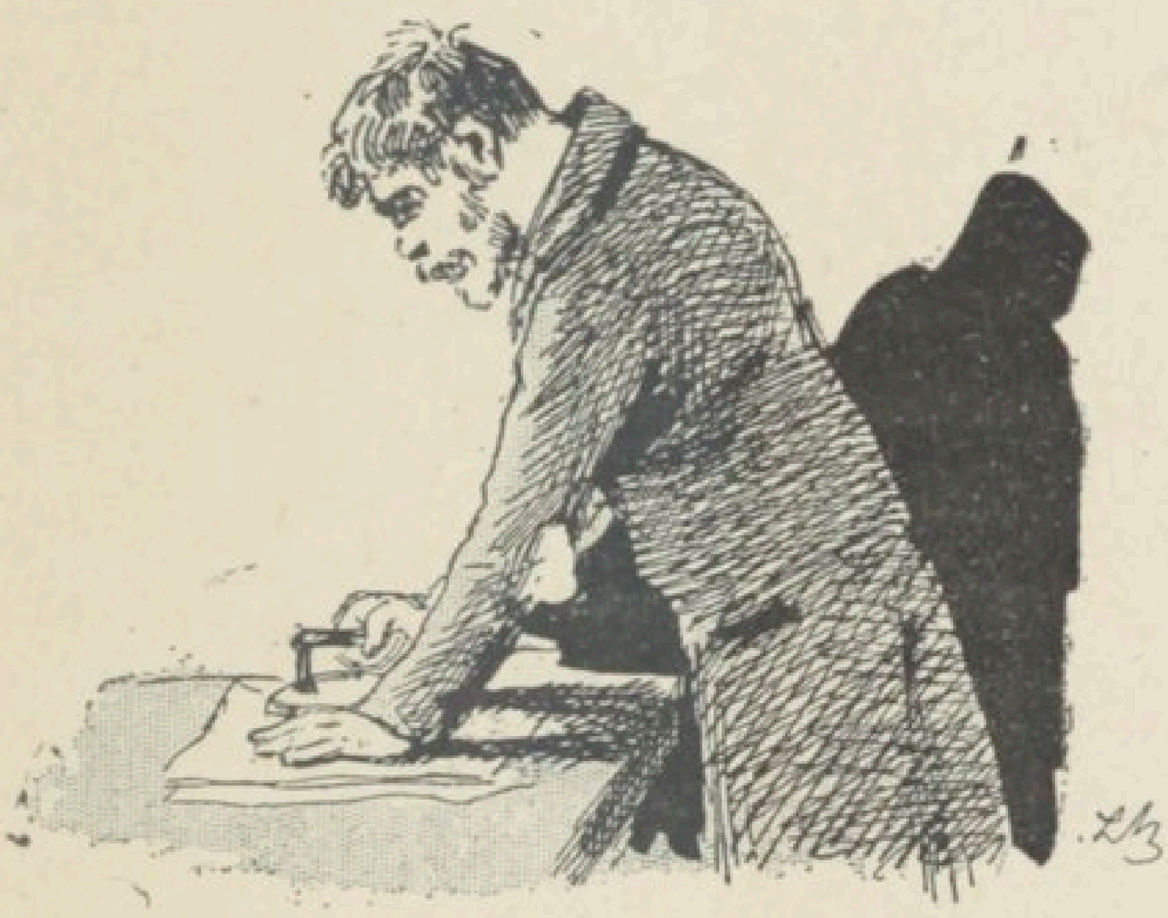
Le Commissaire : Les dames ne se rasent pas ?

L'Inculpé : J'ai offert à cette dame pour son mari ; du reste, monsieur l'agent peut dire si on a trouvé sur moi des linges à barbe.

L'Agent : Oui, il avait une douzaine de petits morceaux de chiffon.

L'Inculpé : Voilà pourquoi je ne sors pas de chez moi le jeudi ; c'est le jour où je savonne et repasse mes linges à barbe, et l'argent que j'ai reçu, c'était ce qu'on voulait bien me donner pour mes linges ; je ne fais pas de prix.

Ce négociant d'ordre inférieur n'ayant pas paru au commissaire être un commerçant sérieux, il l'a envoyé **au Dépôt.**



UNE BOSSE SPONTANÉE

Il n'en est pas d'une bosse dans le dos comme d'une jambe de bois, qui est rarement de naissance, au rebours de l'autre, dont c'est généralement le cas. Il n'y a guère de bosses spontanées que celles dont parle le chansonnier Panard :

> Quand la femme fait une chute
> Les bosses viennent au mari.

L'apparition subite d'une protubérance sur une échine correcte un quart d'heure avant, est une chose qui (pour employer une locution familière), frapperait un enfant. Et de fait, c'est un enfant qui fut frappé de cette gibbosité apparue tout à coup dans le dos d'un nommé Giblou, et on se hâta de conduire ce phénomène non pas chez un orthopédiste, mais chez le commissaire de police.

Une marchande de vins va nous dire ce cas curieux :

— Mon mari était sorti et j'étais seule à la maison, quand cet individu arrive, avec un autre ouvrier ; ils



demandent à boire et à manger ; je les sers ; ils restent pendant trois heures à consommer, et le sieur Giblou me demande où sont les cabinets. Je les lui indique, il sort comme pour y aller, et son camarade reste là.

Au bout d'un bon quart d'heure, mon individu re-

vient; on paie la consommation, et tous deux se dirigent vers la porte. Alors, mon petit garçon me dit : « Maman, regarde donc cet homme-là, il vient de lui pousser une bosse. » Je regarde et je reste stupéfaite; pendant trois heures qu'il était resté à la maison, que je m'étais approchée de lui, cinq à six fois, pour le servir, je n'avais pas remarqué qu'il était bossu. Je me dis : « C'est peut-être en se rhabillant au cabinet que sa chemise et son gilet ont remonté. »

Tout à coup, je jette un cri : « Ah!... » C'était sa bosse qui venait de remuer au moment où il s'en allait de son côté et son ami de l'autre.

A ce moment-là, il entre des consommateurs et moi, n'attachant pas malice à la bosse qui remuait, je demande aux clients ce qu'il faut leur servir. Ils me disent qu'ils veulent une bouteille de cacheté! Je descends à la cave où j'avais trois lapins; il n'y en avait plus que deux!

Le Commissaire : La bosse qui remuait, c'était le troisième lapin?

Le Témoin : Excusez, monsieur, je vais vous dire : je remonte tout de suite, je cours dans la rue pour voir si j'apercevrai mon individu. Monsieur, il était couché dans la rue à peut-être cent mètres de ma maison et dormait sur le dos. Je dis à des personnes qui s'étaient arrêtées : « C'est un voleur! » Là-dessus, voilà mon mari qui passe et qui s'approche pour voir; je lui conte l'affaire; tout le monde riait!... vous pensez,

l'homme ronflait toujours comme un ivre-mort. Mon mari le retourne, la bosse y était toujours, il enfonce sa main, par la ceinture du pantalon, la passe par-dessous la chemise, la monte dans le dos et tire mon lapin; seulement le pochard s'étant couché dessus, il était mort étouffé.

L'Inculpé : Ça se pourrait bien, étant ivre à ne pas me tenir.



Le Commissaire : Vous reconnaissez avoir volé ce lapin?

L'Inculpé : Volé, non.

Le Commissaire : Comment, non? Vous ne vous êtes pas introduit dans la cave du marchand de vins?

L'Inculpé : Non, voilà : étant dans la cour à me reculotter comme venant des cabinets, je vois un lapin qui vient par l'escalier de la cave et qui se met à regarder où il était. Je m'approche pour le prendre, il

se sauve autour de la cour ; j'ai couru après lui plus de cinq minutes et j'ai fini par l'attraper.

Le Commissaire : Vous étiez ivre à ne pas vous tenir sur vos jambes et vous attrapez des lapins à la course!

L'Inculpé : Ah! aussi j'ai eu de la peine; ah! le chameau, m'a-t-il fait courir!

Le Commissaire : Si vous ne l'aviez pas volé, vous ne vous le seriez pas mis dans le dos.

L'Inculpé : Ne sachant où le mettre..... je ne pouvais pas le fourrer dans ma poche; dont, je l'ai trouvé, je ne l'ai pas volé, ce qui est différent.

Le Commissaire : Eh bien, vous tâcherez de faire accepter cette nuance par le Tribunal.

PAS DE MÉTIER MAIS DU JARRET

Penser qu'en décembre, il y a des gens qui couchent sur la berge, au bord de la Seine !... Ne nous hâtons pas de nous attendrir sur une pareille misère : d'abord, l'individu trouvé en pareil lieu, à trois heures du matin, y ronflait avec une sonorité que lui envieraient bien des privilégiés de ce monde dans leur lit chaud et moelleux ; ensuite le dormeur à la belle étoile a vraiment peu de droits à l'attendrissement.

C'est un gaillard de vingt-neuf ans, nommé Duberson ; il est inculpé de vagabondage.

Le Commissaire : Vous n'avez pas de profession ?

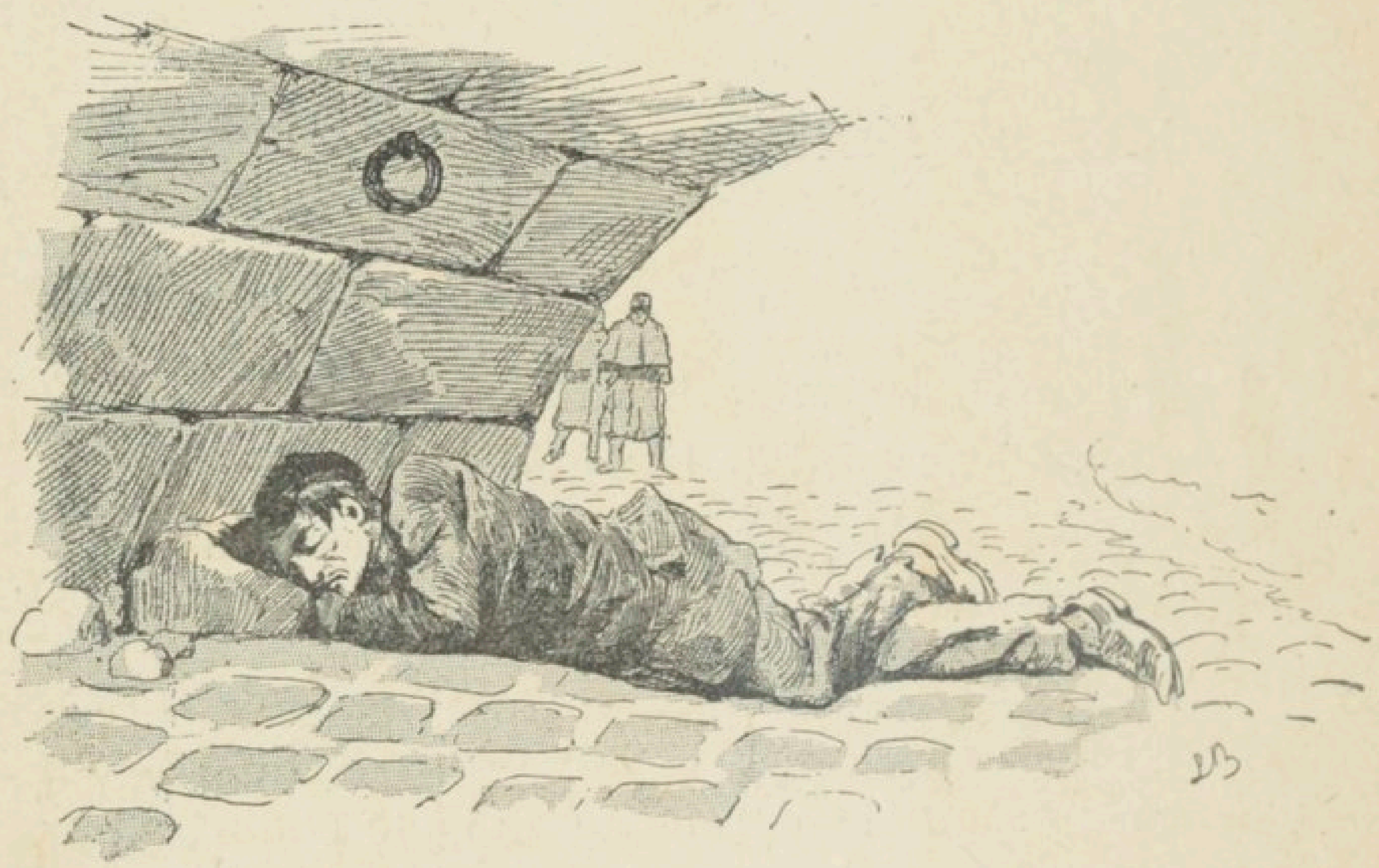
L'Inculpé : Du moment que je gagne ma vie. Appelez ça comme vous voudrez ; je ne suis pas un voleur.

Le Commissaire : Vous gagnez votre vie, de quelle façon ? Qu'est-ce que vous faites?

L'Inculpé : Je cours après les voitures ?

Le Commissaire : Vous courez après les voitures.

L'Inculpé : Oui, et que je défie n'importe qui de faire ça des fois depuis le matin jusqu'au soir ; quand on a des huit, dix courses dans les jambes, je vous prie de croire qu'on en a sa claque.



Le Commissaire : Mais pourquoi courez-vous après les voitures ?

L'Inculpé : Pour les voyageurs qui arrivent avec des bagages ; je suis là, à la sortie de la gare ; ils cherchent une voiture, je leur dis : « Une voiture ? voilà !... » et je cours après les voitures qui passent.

Le Commissaire : Ce n'est pas une profession, cela ?

L'Inculpé : Le nom, ça m'est égal ; ça ne fait de tort

à personne et je vivote avec ça, pas tous les jours, par exemple.

Le Commissaire : Qu'est-ce que vous gagnez à ce métier-là ?

L'Inculpé : Ah ! c'est un métier ! vous le dites vous-même ; je gagne des fois... ça dépend ; avant-hier j'ai gagné 14 sous... on a des trois jours sans rien faire,



mais je coupe la poire en deux ; si vous croyez que c'est drôle ?

Le Commissaire : Alors, faites autre chose.

L'Inculpé : Quoi ? Je ne demanderais pas mieux que d'être député, mais je distribue seulement des bulletins de vote, quand il y a des élections ; on ne m'a pas appris de profession, j'ai du jarret, alors... voilà, et puis moi, je suis philosophe, quand j'ai le ventre plein je me fiche de n'importe qui ; le lendemain, j'ai rien à

me mettre dedans ; je me serre d'un cran ; v'là mon opinion ; ça vaut mieux que de manger la grenouille de ses patrons avec des femmes, comme il y en a d'aucuns.

Le Commissaire: Enfin, vous n'avez pas de domicile ?

L'Inculpé: Jamais de la vie ; si je louais une chambre et que je paie mon terme, mon propriétaire se ficherait de moi, merci ! Si vous voulez voir mon papier.

Le Commissaire: Qu'est-ce que cela ?

L'Inculpé: C'est un certificat.

Le Commissaire (après avoir vu le papier) : Ce n'est pas un certificat, cela.

L'Inculpé : C'est pas un certificat ? Qu'est-ce donc... un tire-bouchon ?

Le Commissaire: Tâchez d'être convenable.

L'Inculpé : Un certificat comme quoi j'ai distribué des bulletins de vote aux électeurs. C'est pas un certificat ?

Ce philosophe qui, de son propre aveu, a déjà subi cinq condamnations pour vagabondage, peut compter sur la demi-douzaine.

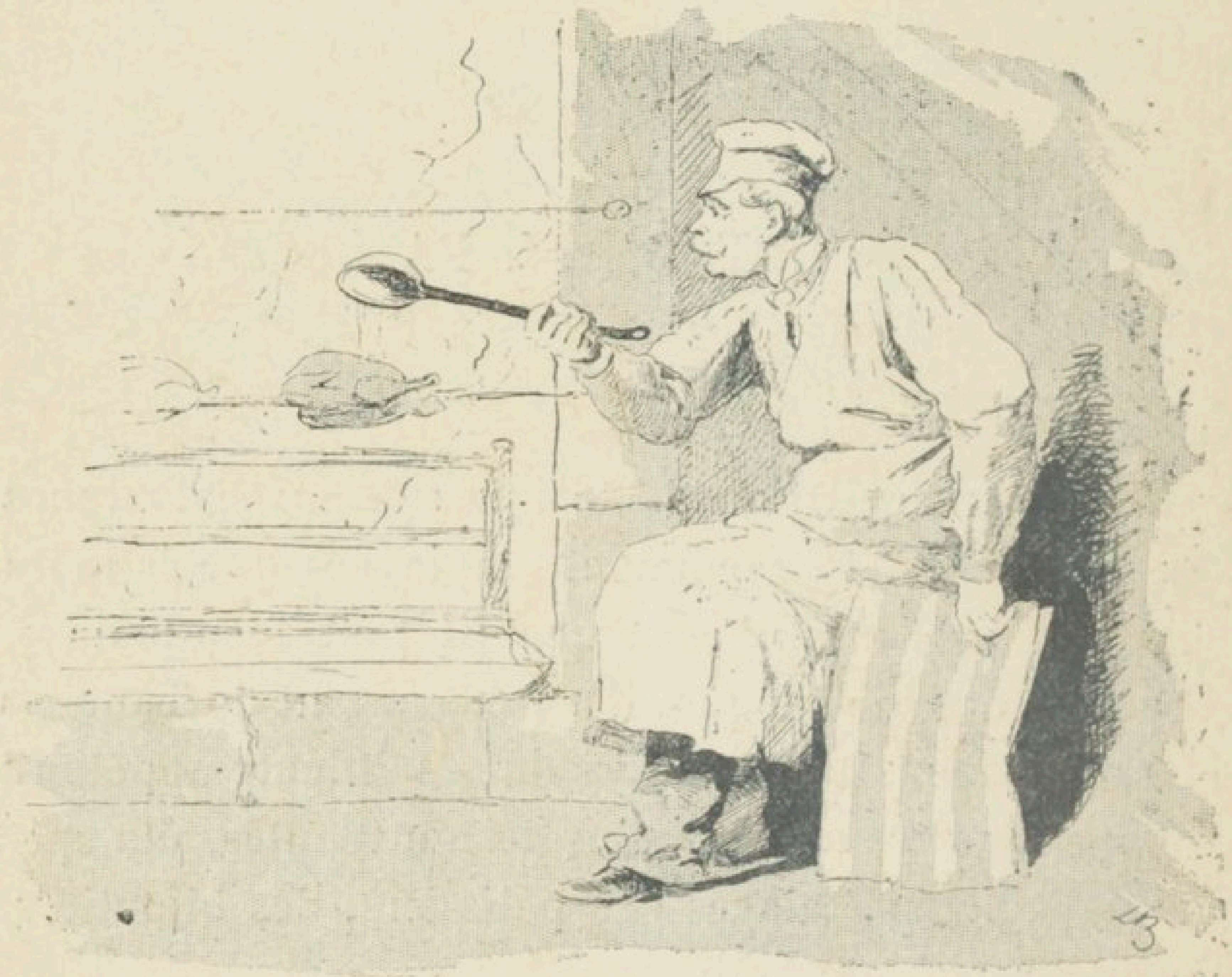
Et on a chanté Jenny l'ouvrière, parce que comme lui, elle a le cœur content, content de peu.

LE POULET DE M. PAILLEUX

Il y a peu de citations historiques ou mythologiques qui soient aussi fréquemment employées que celle du supplice de Tantale; c'est que (il faut bien le dire), jamais, à aucune époque, il n'y eut autant de Tantales et autant d'appâts tentateurs offerts à leurs appétits : étalages des grands magasins de nouveautés, étalages des changeurs, étalages des pâtissiers, des bijoutiers, des rôtisseurs, etc., etc.

Oh ! ces rôtisseurs, avec leurs broches qui tournent, leurs volailles dorées exposées aux regards des affamés dont les narines frémissent au parfum qu'elles exhalent, dont les lèvres s'humectent, dont les yeux s'écarquillent à la vue des alléchants morceaux dont ils ne peuvent détacher leurs regards : le voilà, le vrai supplice de Tantale subi chaque jour, à chaque instant, dans les rues de Paris.

Réservons notre commisération pour les pauvres diables obligés de ne dévorer que des yeux les rôtis embaumés, et contentons-nous d'admirer l'habileté des malins, qui, comme Louis Ripon, savent se les offrir sans bourse délier.



Le voici au bureau du commissaire pour avoir escroqué un poulet magnifique retiré de la broche tout exprès pour lui.

Ripon est garçon marchand de vin, et avait été renvoyé de chez son patron, le nommé Pailleux.

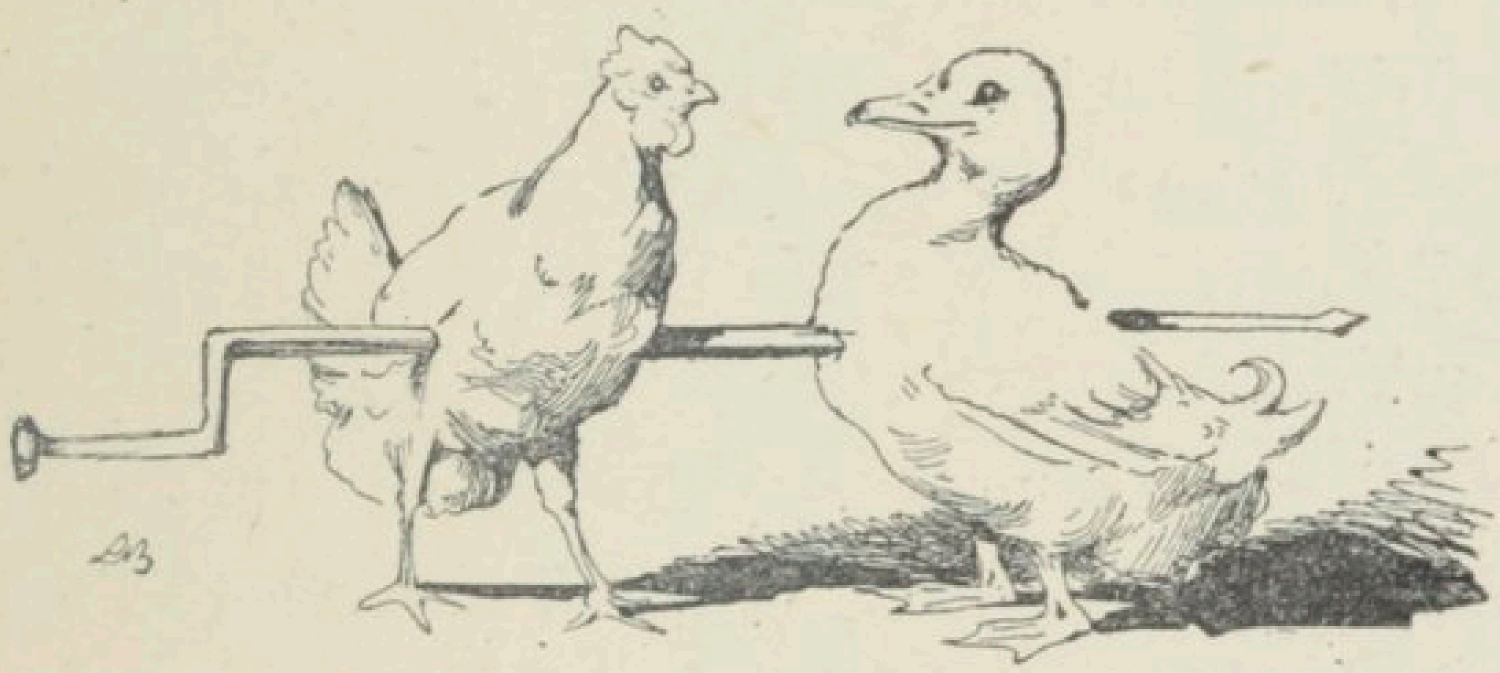
Écoutons le rôtisseur :

— Ce jeune homme arrive à la maison et me dit :

« Il faut un beau poulet rôti pour M. Pailleux, quelque chose de beau et de bon. » Je lui dis : « Voilà une fine pièce qui est bientôt cuite ; dans vingt minutes, un quart d'heure, j'enverrai ça chez M. Pailleux. »

C'est bon, le jeune homme s'en va et je surveille mon poulet, je l'arrose ferme ; enfin je le soigne bien, quoi.

Peut-être, un bon quart d'heure après, mon individu revient et dit : « Eh bien, et ce poulet ? — Le voilà ! que je lui réponds, il sera arrivé en même temps que



vous. — C'est bien, qu'il me fait ; tout de suite, c'est sûr ? — Sûr et certain, que je lui réponds. » Là-dessus il s'en va. Au bout de cinq minutes, je débroche le poulet, je le mets entre deux plats et je dis à mon garçon : « Portez ça chez M. Pailleux ! »

Il part et, au bout de quelques instants, il revient et me dit : « On a oublié le canard. — Le canard... quel canard ? — Eh bien, il paraît qu'avec le poulet on avait demandé un canard. — Qui est-ce qui a dit ça ? M. Pailleux ? — Non, son garçon que j'ai trouvé en

route, qui venait encore pour le poulet; alors c'est lui qui m'a dit qu'on avait oublié le canard, et il m'envoie le chercher. »

Oh ! je me dis : « Y a quéque chose, c'est pas clair. » Je cours chez M. Pailleux et je lui dis : « Est-ce que vous avez commandé un canard ? — Un canard ? qui me fait, un canard à qui ? — A moi. — Où ça, quand? — Tout à l'heure; votre garçon est venu..... » finalement je lui conte l'affaire. Alors il me dit : « Vous êtes refait, je n'ai commandé ni poulet, ni canard ; comment est-il, l'individu qui a été de ma part ? » Je lui fais le signalement du jeune homme. « Ah ! qu'il s'écrie, c'est Louis que j'ai renvoyé il y a huit jours. » Alors, c'est comme ça qu'on a trouvé mon filou.

Le Commissaire : Avez-vous rattrapé votre poulet ?

Le Rôtisseur : Ah ! non, on n'a trouvé l'individu que le lendemain et vous pensez que le poulet était loin.

Le Commissaire : Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Ripon : Rien ; seulement Monsieur fait des embarras avec son poulet, une fine pièce qu'il avait arrosée, soignée ; il était dur comme du chien.

Le Rôtisseur : Ça ne vous a pas empêché de le manger.

Ripon : A trois, oui ; parce que nous avions faim ; mais c'était une vieille carne.

Le Rôtisseur : Si j'avais su je vous aurais envoyé le canard pour vous dédommager.

Ripon : Possible; mais votre fine pièce, on ne la mangeait pas, on la croquait.

Le procès-verbal rédigé et signé, plaignant et inculpé se retirent et se retrouveront devant le Tribunal.

Voilà comment il est quelquefois plus facile d'escroquer un poulet que de le croquer.

LA DERNIÈRE CARTOUCHE



On a fait dans le temps un joyeux vaudeville sur le *Monsieur qui suit les femmes*. Il est à peine utile de dire que le théâtre ne reposant pas d'ordinaire sur des exceptions, ce n'est pas un vieux monsieur qui était le héros de l'aventure. S'ensuit-il que les jeunes et jolies promeneuses puissent traverser une rue déserte sans avoir rien à redouter de la part des vieux messieurs ? Il ne faudrait pas en mettre sa main au feu.

La preuve : M. Flécheux inculpé d'outrage public à la pudeur.

Simple tentative avortée serait peut-être plus exact, et qu'on ne se hâte pas de supposer que l'âge avancé du vieux monsieur expliquerait cet insuccès, il s'en formaliserait ; la vérité est qu'aux cris poussés par la dame, des passants sont accourus, puis des gardiens de la paix qui, après avoir reçu la déclaration de la jeune femme et pris son nom et son adresse, ont emmené le vieux monsieur au poste, où il a passé la nuit ; voilà tout simplement ce qui a mis fin à l'entreprise du don Juan septuagénaire ; nous allions dire : en cheveux blancs. Mais soit que le bonhomme y ait mis bon ordre, soit qu'il n'y ait là rien que de naturel, ses cheveux sont d'un châtain clair sans mélange.

A dix heures du matin, après une nuit passée au violon, il est amené au commissariat, où arrivent bientôt la jeune femme outragée et une vieille dame qu'elle amène comme témoin du fait dont elle se plaint.

J'avais, dit-elle, dîné chez ma mère, mon mari étant en voyage, et je rentrais chez moi vers dix heures, lorsque, tout à coup, je suis accostée par ce vieillard....

M. Flécheux (vexé) : Vieillard !

Le Commissaire : Ne voulez-vous pas qu'on dise : Ce jeune homme ?

M. Flécheux : Entre jeune homme et vieillard...

Le Commissaire : Enfin, vous avez soixante-dix ans ?

M. Flécheux : Soixante-neuf, et on n'a d'ailleurs que l'âge qu'on paraît.

Le Commissaire : C'est un bruit que font courir ceux qui ne savent pas vieillir. (A la dame) : Continuez.

La Dame : Ce vieux bonhomme... (grimace du vieux



monsieur) me dit qu'une jeune femme seule peut être insultée et il m'offre son bras pour me reconduire. Je le prie de me laisser tranquille et je veux passer outre; il me prend alors par la taille, m'attire à lui, veut m'embrasser, m'emmener souper; puis je sens ses mains qui s'égarent; alors j'ai crié : « Au secours! » des

passants puis des agents sont accourus. Monsieur alors de feindre l'ignorance et de dire qu'il ne savait pas ce que j'avais. Je lui ai reproché sa conduite; il a nié, et tout le monde s'en est allé en riant de lui, en le plaisantant; il n'est resté là que Madame qui a consenti à me servir de témoin.

La vieille dame donne son nom : veuve Dardembœuf, soixante-cinq ans, rentière. Elle paraît cacher quelque chose sous sa pelisse.

Le Commissaire : Dites ce que vous savez, Madame.

La Vieille Dame : Vers dix heures du soir (grognements sourds partant de dessous la pelisse), j'arrivais au moment... (elle frappe sur sa pelisse), au moment où... (aboiements). Veux-tu te taire? (nouvelle claque), au moment où... (nouveaux aboiements plus accentués).

Le Commissaire : Mais vous avez donc un chien sous votre vêtement?

La Vieille Dame : Oh! un petit chien, tout petit. (Il aboie; elle claque.) Veux-tu te taire, Pyrame!

Le Commissaire : On n'entre pas ici avec des chiens.

La Vieille Dame : C'est fini, Monsieur, il ne dit plus rien. (Flattant son chien par-dessus les étoffes) : Sois gentil, mon bibi.

Le Commissaire : Enfin, avez-vous vu la scène qui s'est passée entre ce vieillard et une jeune femme?

La Vieille Dame : Je n'étais pas au commencement.

Le Commissaire : Alors, que s'est-il passé à la fin?

La Vieille Dame : Ah! à la fin, j'étais derrière le

monde qui était accouru, ce qui fait que je n'ai rien vu ni entendu.

Le Commissaire : Alors, vous avez vu le milieu de la scène ?

La Vieille Dame : Ah ! oui.

Le Commissaire : Eh bien, que s'est-il passé ?

La Vieille Dame : Je n'ai pas fait attention (aboiements du chien et efforts pour se dégager). Veux-tu te taire ?



Le Commissaire : Retirez-vous, alors.

L'Inculpé : Je ne nie pas avoir offert mon bras à Madame ; c'est là-dessus qu'elle s'est mise à crier : « Au secours. »

Le Commissaire : Oui, vous avez offert votre bras, nous savons ce que cela signifie.

L'Inculpé : J'affirme qu'il n'y a pas eu autre chose.

Le Commissaire : Enfin, Madame, vous n'avez pas de témoin du fait et Monsieur le nie formellement.

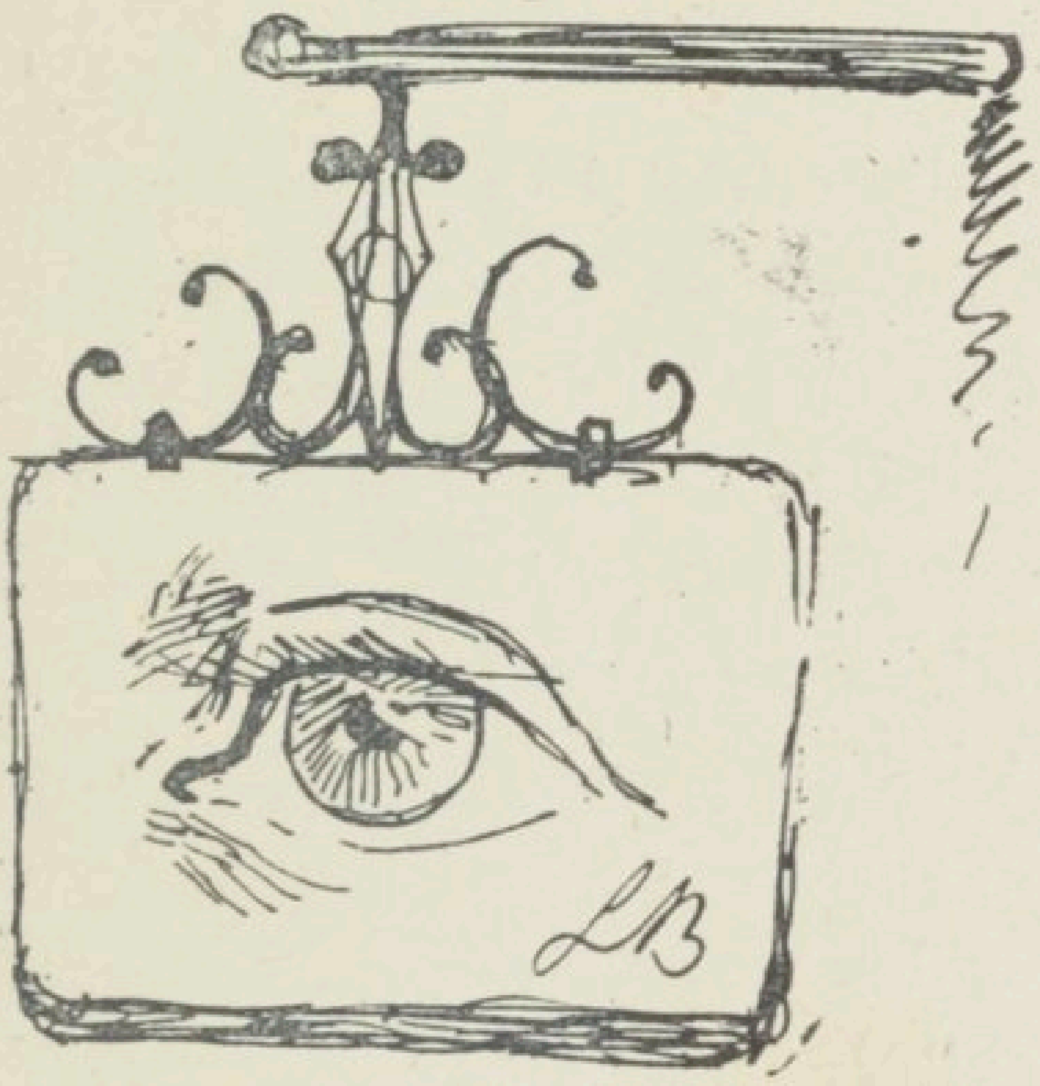
La Dame : Vous pensez bien, Monsieur, que je ne suis pas venue ici pour mon agrément.

Le Commissaire : J'en suis convaincu Madame; mais je ne puis retenir ce vieillard, sans preuves.

Le Vieux Monsieur : Vieillard, vieillard !

Le Commissaire : Allons, retirez-vous et estimez-vous heureux d'en être quitte pour une nuit passée au violon.

Qu'y a-t-il de vrai dans l'accusation de la dame? Quelque chose évidemment, un regain de jeunesse, la fumée d'un feu mourant. Ne citons pas le tableau de Neuville: *la Dernière Cartouche*, le vieux galantin pourrait protester.



A L'ŒIL

Ce fameux antidote dont le fabricant disait qu'il rend les maris aimables et guérit les chiens galeux; qu'il sert à cirer les bottes et même à blanchir la peau; ce produit merveilleux est évidemment une exception; en général, une chose excellente pour tel objet est pernicieuse pour tel autre.

Voilà comment Gargari, ayant eu l'imprudence de porter un emplâtre noir sur l'œil, en allant consommer chez un marchand de vins, et ayant disparu sans payer, avait laissé, à ce débitant, le souvenir d'un signe particulier inoubliable; et de fait, celui-ci, le trouvant dans la rue, mêlé à une altercation, reconnut à l'œil

l'homme qui avait diné « à l'œil » chez lui quelques jours avant.

Cette altercation avait lieu entre l'homme à l'emplâtre et un gardien de la paix qui l'avait arrêté en flagrant délit de mendicité. Il résista, injuria l'agent, et le voilà inculpé de filouterie, outrages à un agent et mendicité.

Le marchand de vin est entendu :

Voyant, dit-il, un rassemblement, je m'approche comme tout un curieux doit faire, et qu'est-ce que je vois? L'homme ici présent que je reconnais comme étant venu, quelques jours avant, dîner dans mon établissement; s'en était fourré pour 3 fr. 75 : potage, gigot, haricots, une bouteille de vin bouché, dessert, café, pousse-café, trois petits verres de vieille, etc.; il m'avait raconté qu'il avait reçu une balle dans l'œil, à Montretout.

L'Inculpé : Ce que dit monsieur est si bête qu'on n'en voit pas le nombre, car enfin, quand on reçoit une balle dans l'œil, on a son affaire.

L'agent fait connaître qu'il a surpris le délinquant mendiant; déjà la veille, il lui semblait bien l'avoir vu tendre la main aux passants; mais ne l'ayant rien vu recevoir et craignant de s'être trompé, il ne l'avait pas arrêté.

Le Commissaire : Est-ce que la veille, il avait encore son emplâtre sur l'œil?

L'Agent : Oui, mais sur l'autre œil.

Le Commissaire (à l'inculpé) : Qu'avez-vous à dire?

L'Inculpé : Mon commissaire, d'abord pour les outrages, ce que dit le sergent de ville est sans fondement, au respect que je vous dois, vu que c'est au mar-



chand de vin que j'adressais les mots infectueux que Monsieur l'agent m'accuse; vu que j'avais payé à son garçon avant de m'en aller et qu'il vient m'agonir devant le monde; est-ce que c'est de ma faute si son garçon est un filou?

Le Commissaire : Et sur le fait de mendicité, et sur

l'emplâtre dont vous n'aviez pas besoin? La preuve, c'est que vous vous trompiez d'œil; il est certain que vous racontiez l'histoire de la balle de Montretout, en demandant l'aumône.

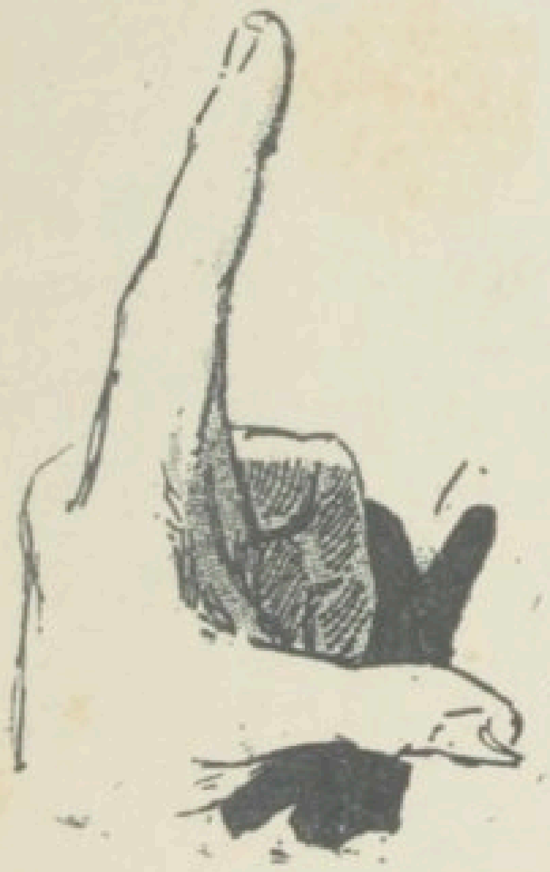
L'Inculpé : Je vas vous dire; il y a plus de vingt ans que je porte un emplâtre, un jour sur l'œil droit, et le lendemain sur l'œil gauche.

Le Commissaire : Pourquoi faire?

L'Inculpé : Vous allez comprendre ça tout de suite, c'est bien simple; comme ça, je ne m'use qu'un œil à la fois, puisque chaque œil ne travaille que tous les deux jours, ce qui fait que quand j'aurai soixante-dix ans, j'aurai mes yeux de trente-cinq ans.

Et voilà un homme à qui nous devons un moyen de conserver nos yeux, auquel les oculistes n'avaient jamais songé; c'est pourtant bien simple ; mais il y a gros à parier que le Tribunal ne lui en tiendra pas compte.

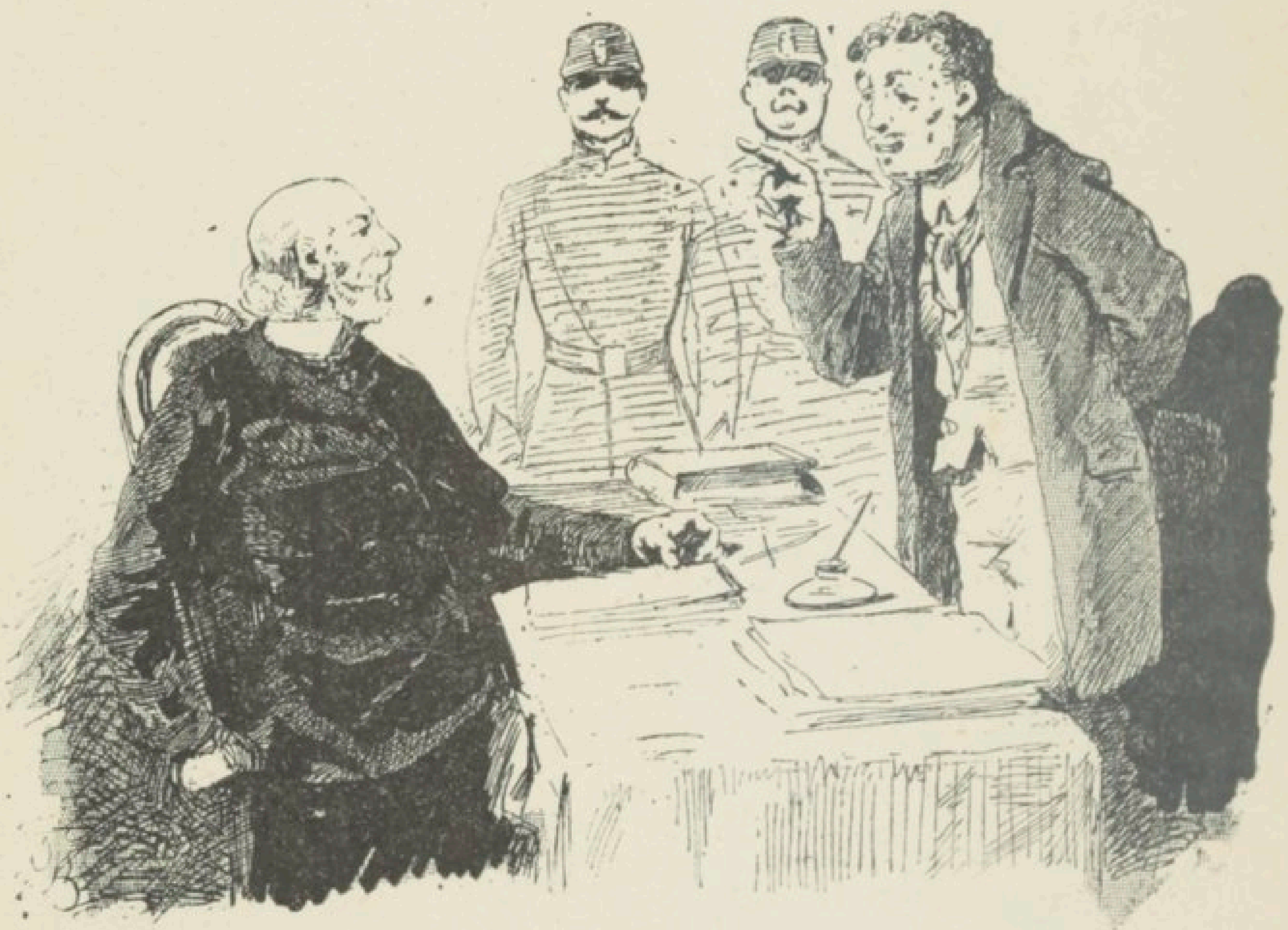
LE DOIGT DE LA CONVICTION

'ÉLOQUENCE étant l'art de convaincre, les orateurs, outre de bons arguments, ont, d'ordinaire, l'accent de la conviction. Les citoyens des « nouvelles couches » eux, ont tous, même au service d'explications quelquefois insensées ou grotesques, ce qu'a remarqué quiconque les a entendus discuter; ils ont le doigt de la conviction. Oh! cet index triomphant! avec quelle énergie il accentue les paroles d'un prévenu combattant les dépositions de plaignants ou d'agents de la force publique : « Que de choses dans un menuet! » disait Vestris ; « Que de choses dans un doigt! » peut-on dire de cet index.

Et pour prouver quoi, aujourd'hui, par exemple? la

vérité d'une allégation de la force de celle de Jean Hiroux, attendant l'omnibus sur le champ de Mars, à trois heures du matin.

C'est juste l'heure à laquelle des agents ont trouvé un bon type, nommé Chavanton, sur un banc de la voie



publique. Ces agents, il les a outragés et le voilà devant le commissaire de police.

Les agents font connaître les outrages à eux adressés par l'inculpé et ils ajoutent qu'en le conduisant au poste, il leur a opposé une vive résistance et leur a dit que s'il les tenait dans un coin, il leur casserait la gueule.

Le Commissaire : Eh bien, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

L'Inculpé : J'ai à dire qu'il y en a un peu plus.

Le Commissaire : Un peu plus que ce que déclarent les agents ?

L'Inculpé : Oui, un peu plus, mais c'est le contraire.

Le Commissaire : Vous étiez assis sur un banc, à trois heures du matin, que faisiez-vous là ?

L'Inculpé (avançant le doigt de la conviction) : Mon commissaire, je vas vous dire... c'est pas défendu, ces choses-là ; je n'ai que quarante-neuf ans et je suis encore des bons ; eh bien, j'attendais une dame avec quoi j'avais rendez-vous.

Le Commissaire : A trois heures du matin ?

L'Inculpé : Mon commissaire, le rendez-vous, c'était à neuf heures ; m'ayant fait droguer, j'ai fait un somme en l'attendant et ma montre retardant de 12 francs, je ne savais pas l'heure au juste, ayant fait un rêve agréable que j'avais gagné douze litres au bézigue.

Le Commissaire : Vous paraissez les avoir bus autrement qu'en rêve.

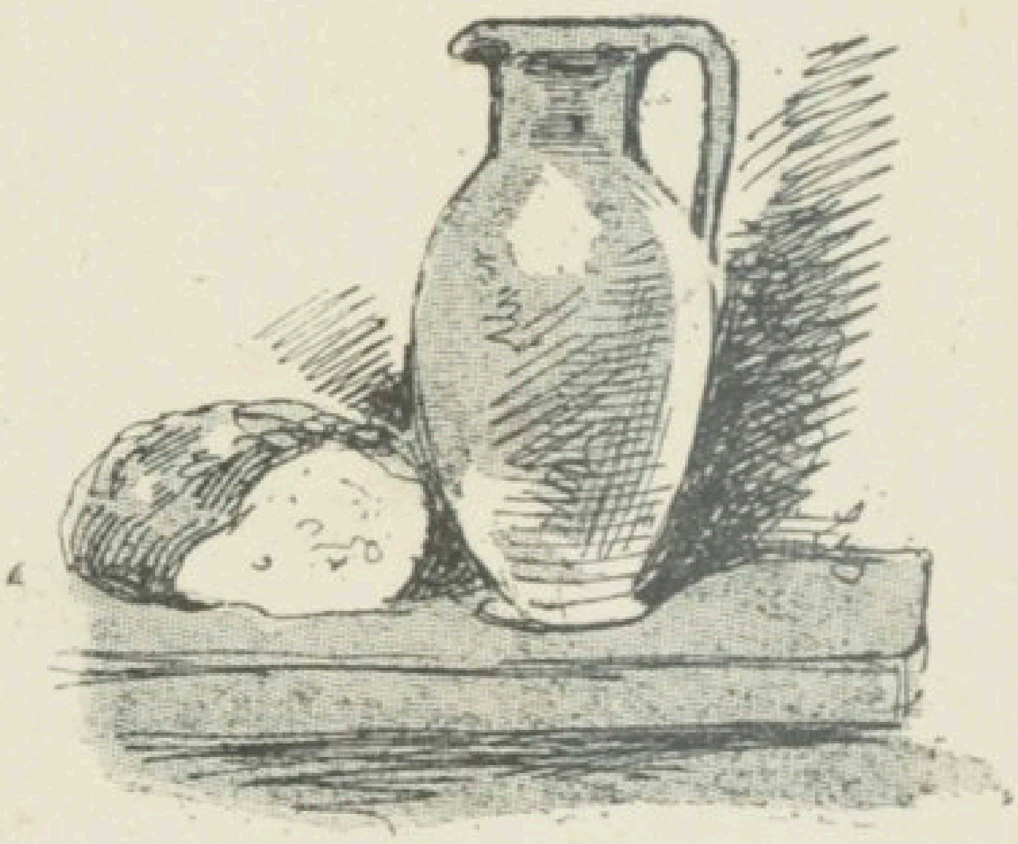
L'Inculpé (avec le doigt de la conviction) : Mon commissaire, ça serait, que vous ne vous en apercevriez pas, vu que je sais supporter la boisson et qu'en ce moment, je peux dire que j'ai ma dignité à l'égard de mon juge devant qui je m'incline.

Le Commissaire : Mais pour les outrages, qu'avez-vous à dire ?

L'Inculpé : Ah ! les outrages... (A un agent, avec le doigt de la conviction), vous, vous êtes très méchant, mais le gros, votre camarade, je n'ai rien à lui reprocher.

Le Commissaire : C'est encore heureux ; vous avez résisté avec violence aux agents.

L'Inculpé (s'animant) : Mon commissaire, je fais appel à votre locacité tutélaire qui vous caractérise : comment,



j'attends une dame et on me fiche au poste ; moi que j'ai quarante-neuf ans et que je n'avais jamais vu un violon ; que celui-là a eu mon étrenne, je peux le dire. (A l'agent) : Vous êtes très cassant ; votre camarade, le gros, est bien plus plénipotentiaire que vous ; car, mon commissaire (doigt de la conviction), je vas vous dire une chose...

Le Commissaire : Vous la direz au tribunal.

L'Inculpé : Si ça vous fait plaisir ; mais (doigt de la

conviction) pour la chose d'être en état de me défendre présentement...

Le Commissaire (aux agents): Emmenez!

Les agents s'avancent pour le saisir.

L'Inculpé : Pas besoin, mes braves ; je vous suis avec dignité, vu que je ne suis pas un alcoolique, comme il semblerait que je serais ni plus ni moins que dans l'*Assommoir*, car, moi, j'vas vous dire une chose... (Il sort, le doigt de la conviction en avant.)

VOLEUR PAR PATRIOTISME



ous différons du peuple anglais sur bien des points, excepté sur le *poing* dont nous faisons, le cas échéant, un usage, peut-être moins habile que lui, mais tout à fait analogue. Il est bien certain, par exemple, que le premier mouvement de beaucoup de nos compatriotes, en saisissant une main dans leur poche, sera d'administrer au voleur la correction appelée boxe par nos voisins, ne méritât-elle pas ce nom,

infligée qu'elle est en dehors des règles de l'art, par des poings vulgaires et sans éducation.

Leurs effets, d'ailleurs, se bornent à un œil poché ou un nez tuméfié, et les coups à la tête (toutes les gardes-malades vous le diront) n'étant pas dangereux, l'homme meurtri au visage, s'il n'a plus bon œil a encore bonne jambe, et si cet homme est un pick-pocket, il a chance d'en être quitte pour des compresses d'arnica et l'impossibilité d'aller dans le monde pendant quelques jours.

Mais, qu'il n'ait pas la fortune d'explorer les poches d'un Anglais, car alors, il lui arriverait probablement ce qui est arrivé à Multon, que sir Hawkins a, d'un seul coup en pleine poitrine, envoyé mordre la poussière, façon de parler, puisque Multon est tombé sur les reins, ce qui a permis à un gardien de la paix de le cueillir avec aisance et facilité et de l'amener au commissaire de police en compagnie de sir Hawkins et d'un témoin.

English spoken.

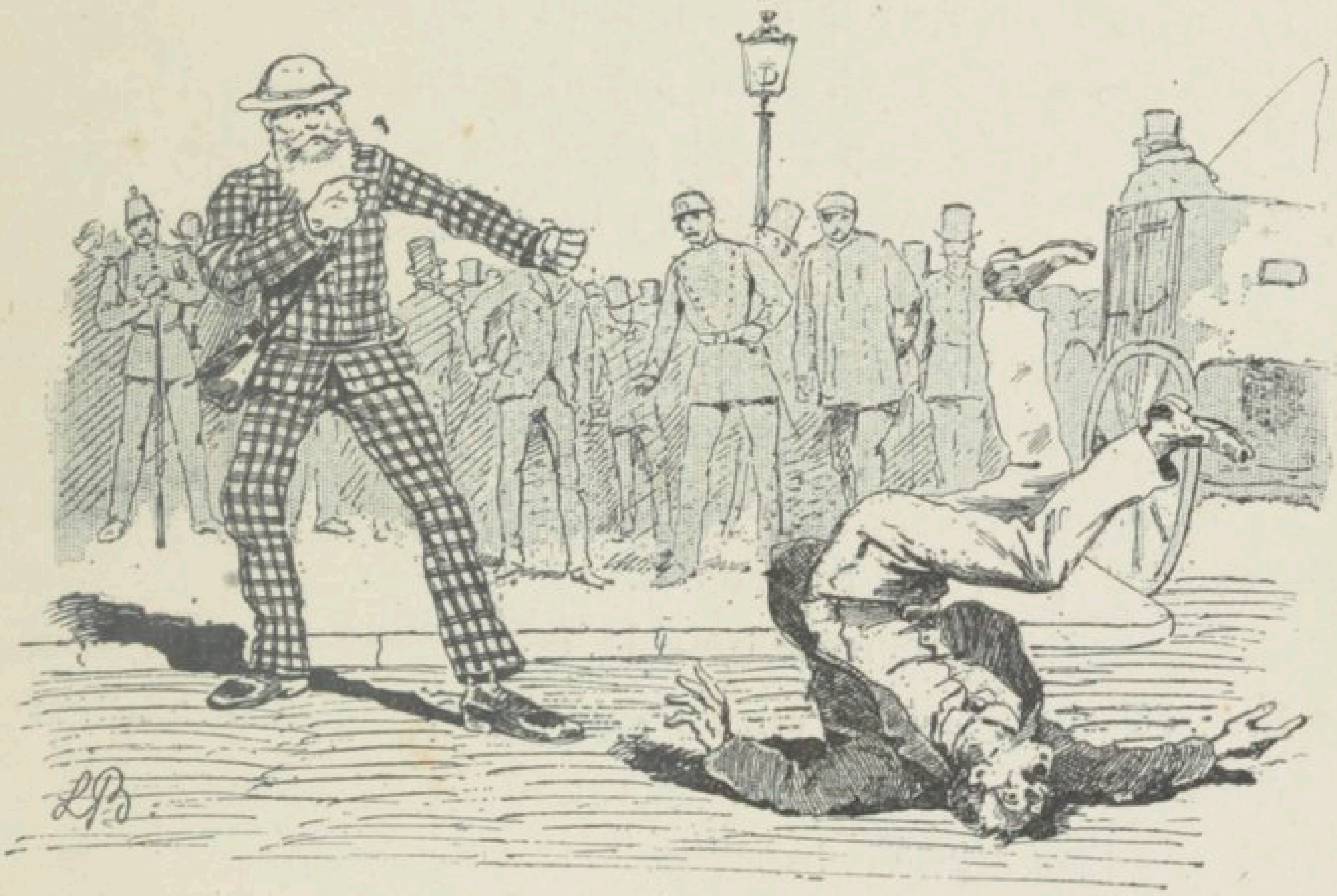
Ni lui, ni M. Hawkins ne savent un traître mot de français, et force est de recourir à un interprète.

L'agent qui a arrêté le voleur raconte qu'averti par un ouvrier, il l'a suivi quelques pas, et a vu les tentatives de Multon pour introduire ses mains dans les poches (ceci se passait dans la foule attirée par le meeting de la place de l'Opéra).

L'ouvrier dont a parlé l'agent est le témoin qu'il a amené.

Ce brave garçon est donc invité à déposer.

— Voilà, dit-il, il y avait un Anglais qui était venu pour voir le *mettingue*, seulement que je ne savais pas que c'était un Anglais, sans ça je me serais pas mal fichu



qu'on lui fasse son porte-monnaie; moi, j'aime pas les Anglais; qu'ils règnent sur les mères et sur les belles-mères, vu que j'en ai une! Ah! nom d'un chien! mais qu'ils nous fichent la paix; j'ai su après que c'était un Anglais, vu qu'il parlait l'*idiot* de son pays et puis qu'il avait un parapluie d'une longueur pénible.

Le Commissaire : Voyons, arrivez donc au fait; vous

avez vu le prévenu fouiller dans la poche de l'Anglais?

Le Témoin : Oh! comme je vous vois; alors apercevant un sergent de ville, je vais à lui et je lui fais signe de venir; il vient, je lui fais voir le coup qui allait toujours, le voleur qui tâtait, tripotait, finalement qu'il entre sa main. Mais v'là l'Anglais qui sent qu'on le farfouillait, qui se retourne et qui envoie un pain à l'autre... qui chavire en criant comme une andouille de Melun; ah! bon sang! pour ce qui est des coups de poing, les Anglais, à eux le pompon; moi, je suis juste; finalement que l'agent a ramassé le voleur; il veut parler; c'était un autre Anglais; ça a fait une scène! je crois que c'est ça qui a empêché le mettingue.

M. Hawkins, entendu au moyen de l'interprète, confirme ce qui vient d'être dit.

L'inculpé, interrogé par le même moyen, avoue le fait, et nous comprenons qu'il est, non pas Anglais, mais Irlandais : il tient beaucoup (dit l'interprète) à ce que l'on sache cela.

Le Commissaire : Pourquoi? Cela ne change rien au fait et il l'avoue.

L'interprète traduit l'observation à l'Irlandais, qui alors, lui donne des explications.

Le Commissaire : Qu'est-ce qu'il dit?

L'Interprète : Il dit que ce n'est pas comme pickpocket qu'il a cherché à le voler, mais comme fénian irlandais; que les Anglais sont les ennemis des Irlan-

dais, et qu'en trouvant un sous sa main, il a voulu lui reprendre un peu de ce que les Anglais prennent à ses compatriotes.

Cette façon patriotique de venger ses concitoyens sera-t-elle acceptée par le Tribunal?

That is the question.



AVORTON, MAIS GRINCHEUX!

Le lièvre, lui-même, est un animal dangereux si on le pousse à bout, ou... si on en a trop mangé ; ne soyons donc pas surpris outre mesure de la crânerie accidentelle de Gavieux, si peu crâne d'ordinaire, qu'il passe sa vie à collectionner des gifles d'un côté et des coups de pied du côté opposé.

Jamais mari, au dire du voisinage, n'a été autant battu par sa femme que Gavieux l'a été par la sienne; elle l'a élevé, il y a deux ans, à la dignité de veuf ; de sorte que, depuis cette époque, il est débarrassé des sévices quotidiens sur lesquels il pouvait compter, et n'a plus à empocher que les calottes dont le hasard rend ses amis et connaissances si prodigues envers lui, comme, d'ailleurs, envers tous les avortons grincheux.

Donc Gravieux étant ces deux choses, tout s'explique, il ne reste plus qu'à faire connaître ce qui l'amène

devant le commissaire de police comme plaignant contre une espèce de colosse, nommé Robillon, homme doux et inoffensif, comme la plupart des colosses : la bête à bon Dieu, comme on dit ; de son état, fort de la Halle.



Le Commissaire (à Gavieux) : Dites ce dont vous vous plaignez !

Gavieux : Je me plains que cet être formidable m'a presque assommé d'un coup de poing, que le sang m'a parti du nez, qu'on aurait dit qu'on venait d'égorger un bœuf.

Le Commissaire : Il ne vous a pas porté ce coup de poing sans motif.

Gavieux : C'est venu après autre chose.

Le Commissaire : Quelle autre chose.

Gavieux : D'une chose dont Monsieur s'est mêlé et que ça ne le regardait pas, qui est venue que j'avais ma bourse dans cette poche-là, un instant avant; pensant que c'était un jeune homme qui était là près de moi...

Le Commissaire : Où cela?

Gavieux : Dans la foule.

Le Commissaire : Quelle foule?

Gavieux : La foule pour monter dans l'omnibus; alors, ayant senti comme un mouvement du côté de ma poche, je me fouille...

Le Commissaire : Votre bourse n'était plus à sa place?

Gavieux : Non, je n'avais plus que la place de la bourse dans ma poche.

Le Commissaire : Mais quel rapport cela a-t-il avec l'inculpé?

Gavieux : Le rapport que croyant que le jeune homme, était un pick pocket, je l'empoigne au collet.

Le Commissaire : Sans vous assurer que c'était votre voleur.

L'Inculpé : Et justement ce n'était pas lui ; le jeune homme, qui était un petit et gros comme rien du tout, bien plus que Monsieur qui est un moucheron, comme

vous voyez..., jetait des cris, vu que l'autre lui assénait des coups de poing en pleine figure...

Gavieux : C'est lui qui avait commencé par me fiche un coup de l'anse.

L'Inculpé (surpris) : Un coup de lance?



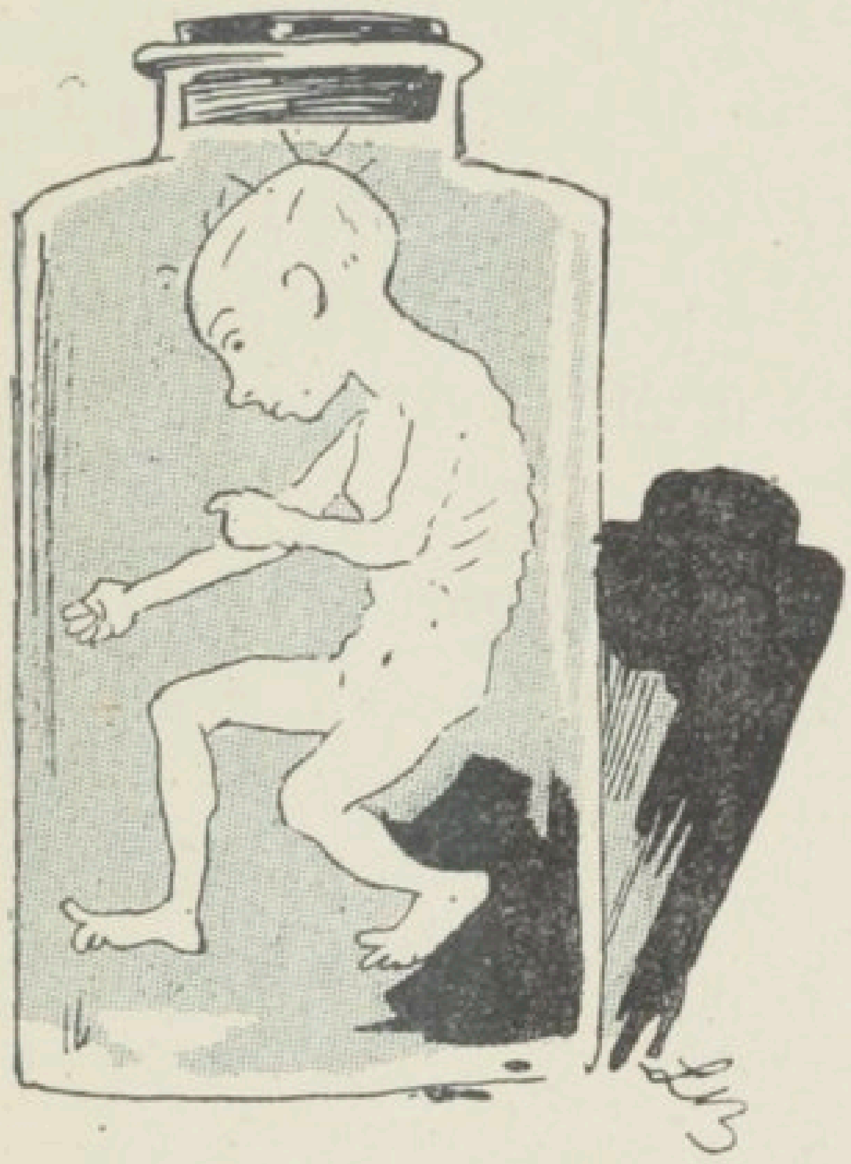
Gavieux : Oui, oui, un gros panier qu'il avait et qu'il m'en a fichu un coup de l'anse.

L'Inculpé : Pour se débarrasser de vous.

Gavieux : C'est donc de là que cet homme énorme m'a tombé dessus.

L'Inculpé : Oh ! pas comme ça ; je vous ai d'abord retiré tout doucement de sur le petit jeune homme qui a retourné ses poches, et qui avait en tout 7 sous ;

alors je vous ai dit que vous faisiez le crâne avec quelqu'un de moins fort que vous. Là-dessus, mon commissaire, il m'appelle espèce de bœuf, de rhinocéros. Je me suis contenté de hausser les épaules et de lui défendre de toucher au petit jeune homme ; mais il voulait courir après pour se jeter dessus ; je le prends



par le bras et il ne pouvait plus bouger ; il avait beau tirer.., si bien que ça faisait rire la société et que ça l'embêtait ferme de voir qu'on se fichait de lui ; voilà-t-il pas qu'il entre dans une rage contre moi et qu'il me flanque des coups de pied sur les os des jambes ; ma foi je lui ai posé la main sur la tête sans intention de lui faire du mal...

Gavieux : Une main comme ça, on peut la voir, c'est comme un pied.

L'Inculpé : On nous a donc amenés ici, dont ayant rencontré en chemin quelqu'un qui le connaît, la personne nous a dit que ça n'était pas étonnant qu'il ait reçu quelque chose, vu qu'il ne fait que ça, par son insolence envers tout le monde.

Le Commissaire : C'est entendu.

L'Inculpé : Et encore qu'après ses malhonnêtetés à mon égard, je lui ai dit de me demander pardon, alors ç'aurait été fini là, il n'a pas voulu.

Gavieux : Me mettre à vos genoux, comme une jarretière.

Le commissaire, jugeant qu'il y a eu cas de légitime défense, renvoie le brave colosse à ses occupations.

LA PRÉCAUTION INUTILE

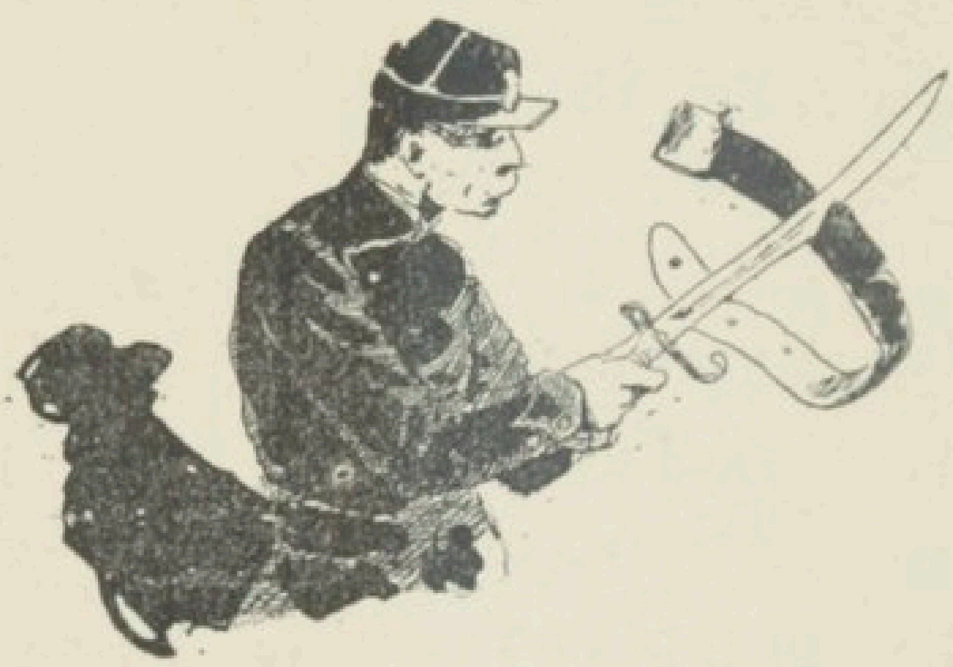
En principe, on comprend qu'il soit tenu compte à un prévenu, dans l'application de la peine qu'il a encourue, de sa bonne intention de ne pas l'encourir ; mais quand cette bonne intention a manqué son effet pour la douzième fois, elle revient à valoir juste autant que le parti pris de commettre un délit.

Chez Bouquet, ce délit est toujours le même : outrages aux agents ; et le curieux de la chose, c'est qu'il se dit plein de sympathies pour eux, ce qu'il traduit par cette formule : « Ils me vont, à moi, les agents, ils coupent dans mon ceinturon. » On ne saisit pas bien l'image, mais évidemment elle veut exprimer la sympathie de son auteur pour les modestes agents de l'autorité ; malheureusement, il ne manque jamais l'occasion de leur prouver le contraire et le voilà, pour la douzième

fois, au commissariat de police où il s'arrache les cheveux de désespoir d'avoir encore injurié ceux qui coupent dans son ceinturon. (Que diable cela peut-il pouvoir dire ?)

Ils sont là, ces braves gardiens de la paix publique, et s'ils n'étaient pas déjà d'une modération irréprochable dans leur déposition, les regrets et les excuses de Bouquet la leur commanderaient.

Il ne nie rien et exagérerait plutôt sa faute qu'il ne



cherche à l'atténuer. Du reste, nous l'avons dit : il s'arrache les cheveux et se traite lui-même comme le pire des Savoyards.

Le Commissaire : Vous ne travaillez pas ?

Bouquet : Ah ! ne m'en parlez pas ; j'étais charretier chez un entrepreneur de vidange ; il a mangé son fonds dans des spéculations et je suis sans travail depuis ce temps-là.

Le Commissaire : Enfin vous passez votre vie à outrager les agents.

Ici la profession de foi du prévenu, rapportée ci-dessus, puis l'explication de sa conduite :

— Ayant eu, dit-il, le malheur d'être condamné déjà onze fois pour ça, et ne tenant pas à compléter la douzaine, ce jour-là, me sentant un peu mal aux cheveux, je me dis : « Tu vas mettre quarante sous de côté, au lieu de les consumer, tu t'en serviras pour prendre une voiture pour rentrer chez toi, tranquille comme un bon Dieu (S'arrachant les cheveux) : Ah ! potence ! »

Le Commissaire: Voyons, voyons, expliquez-vous tranquillement.

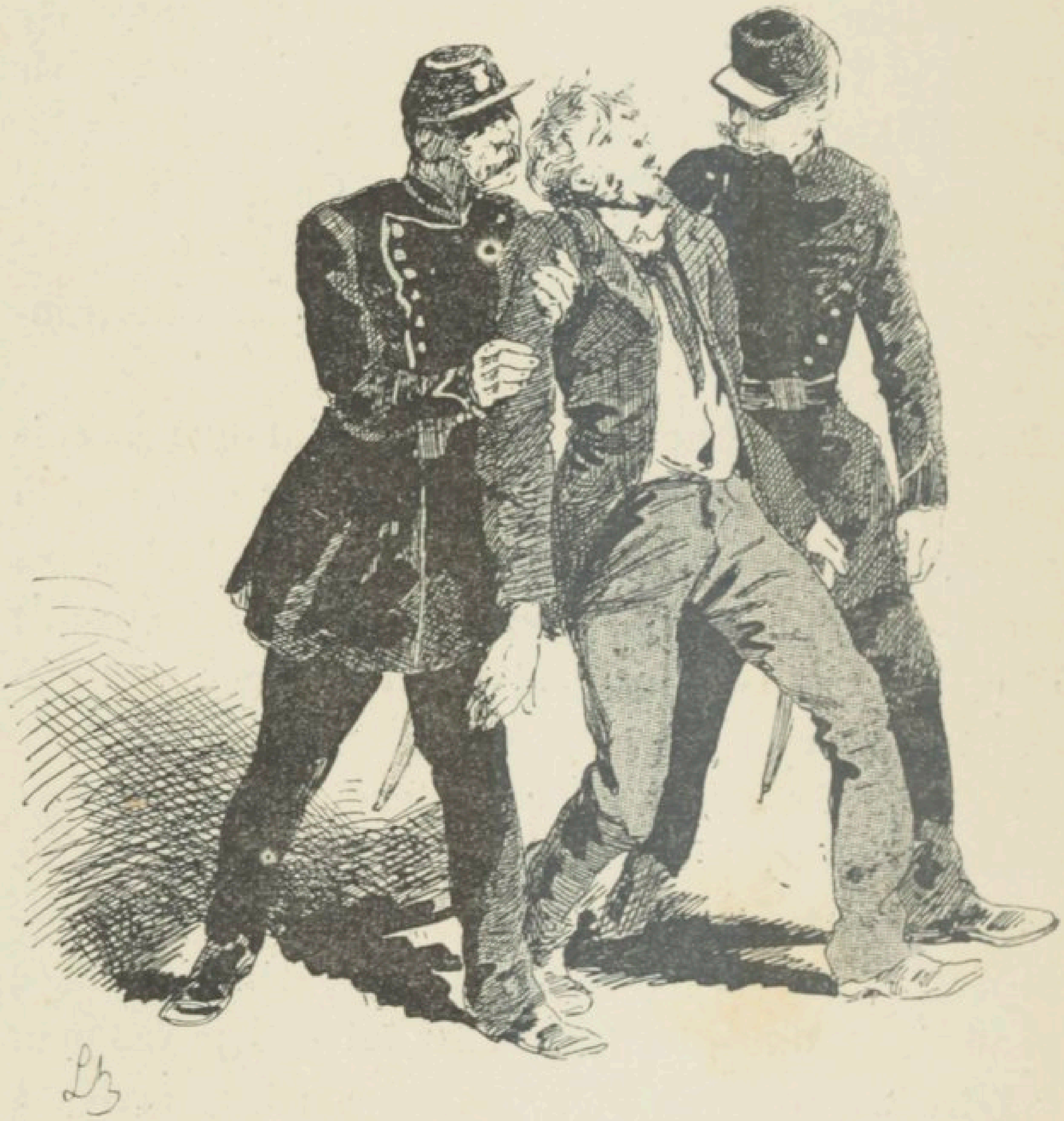
Bouquet : Non, mais voyez-vous, faut que je sois aussi chameau... et puis... pas de chance ; non, pas de chance, vous allez voir. Je me dis donc : « Si tu bois tes quarante sous, le premier agent que tu rencontreras, tu feras des bêtises, attention ! » Dont voilà comment j'ai pris une voiture.

Le Commissaire : Bien, c'est entendu, après ?

Bouquet : Après, que j'aurais pu boire mes quarante sous et que même le marchand de vin qui me les sentait ne voulait pas me laisser partir ; il me connaît ; quand c'est pour voter, c'est chez lui que je vas pour me faire une opinion. Bon, me v'là parti, et arrivé à ma porte, que le marchand de vin qui demeure à côté n'en revenait pas de me voir descendre de voiture. (S'arrachant les cheveux) : Ah ! potence ! dire que j'étais rendu et que je n'avais qu'à tirer la sonnette de ma porte.

Le Commissaire : Enfin, quoi, où voulez-vous en venir ?

Bouquet : En venir que le marchand de vins me fait



entrer ; il y avait là un charcutier qui est opportuniste ; j'ai la bêtise de causer politique avec lui ; comme moi étant *radicausse*, nous nous attrapons ; le marchand de vins va chercher les agents ; v'lan ! ça y est ; je les ai

traités de muffes et de vadrouillards. (S'arrachant les cheveux) : Potence ! voilà-t-il quarante sous bien employés, au lieu de les boire ; mon commissaire, je demande votre indulgence à cause de ma bonne intention qui a raté ; que sans le charcutier, tout ça ne serait pas arrivé !

Le Commissaire : Vous ferez valoir cela devant vos juges.

Bouquet : Oui, mon commissaire, je vous remercie d'être aussi tutélaire pour moi.

Le Commissaire : Retirez-vous !

Bouquet : Ça va me faire la douzaine, potence !

Le Commissaire : Voyons, allez-vous en !

Bouquet : Oui, mon commissaire, j'espère que ces messieurs de la justice, voyant ma bonne intention, la mettront dans la balance de Thémistocle ; au plaisir, mon commissaire.

Il sort, plein d'espérance en Thémis, mais pourquoi Tocle ?

LE PERRUQUIER SUSCEPTIBLE



L est toujours de mauvais goût de plaisanter sur les sentiments naturels : le respect filial, l'amour paternel, l'affection conjugale sont de ces choses que la raillerie ne doit même pas effleurer ; ne ridiculisez jamais le père d'autrui : il est peut-être le vôtre ; ne vous égayez pas aux dépens d'un mari sans enfants : qui vous garantit que les vôtres sont de vous ?

Cette dernière réflexion est celle qu'un homme de sang-froid eût faite à l'auteur des égrillardises à lui adressées à propos de son mariage stérile ; mais, n'est pas qui veut maître de ses sens, et voilà pourquoi le brave Grigoux a adressé à Grandmanche une injure à

laquelle celui-ci a riposté par des coups de poing, fait qui l'amène au commissariat de son quartier.

Grandmanche: Le sieur Grigoux a commencé par me traiter d'imbécile.

Le Commissaire (à Grigoux) : Est-ce vrai?

Grigoux: C'est vrai.

Grandmanche: Il l'avoue.

Grigoux: Je l'avoue, mais je ne le regrette pas.

Le Commissaire: Pourquoi l'avez-vous traité d'imbécile?

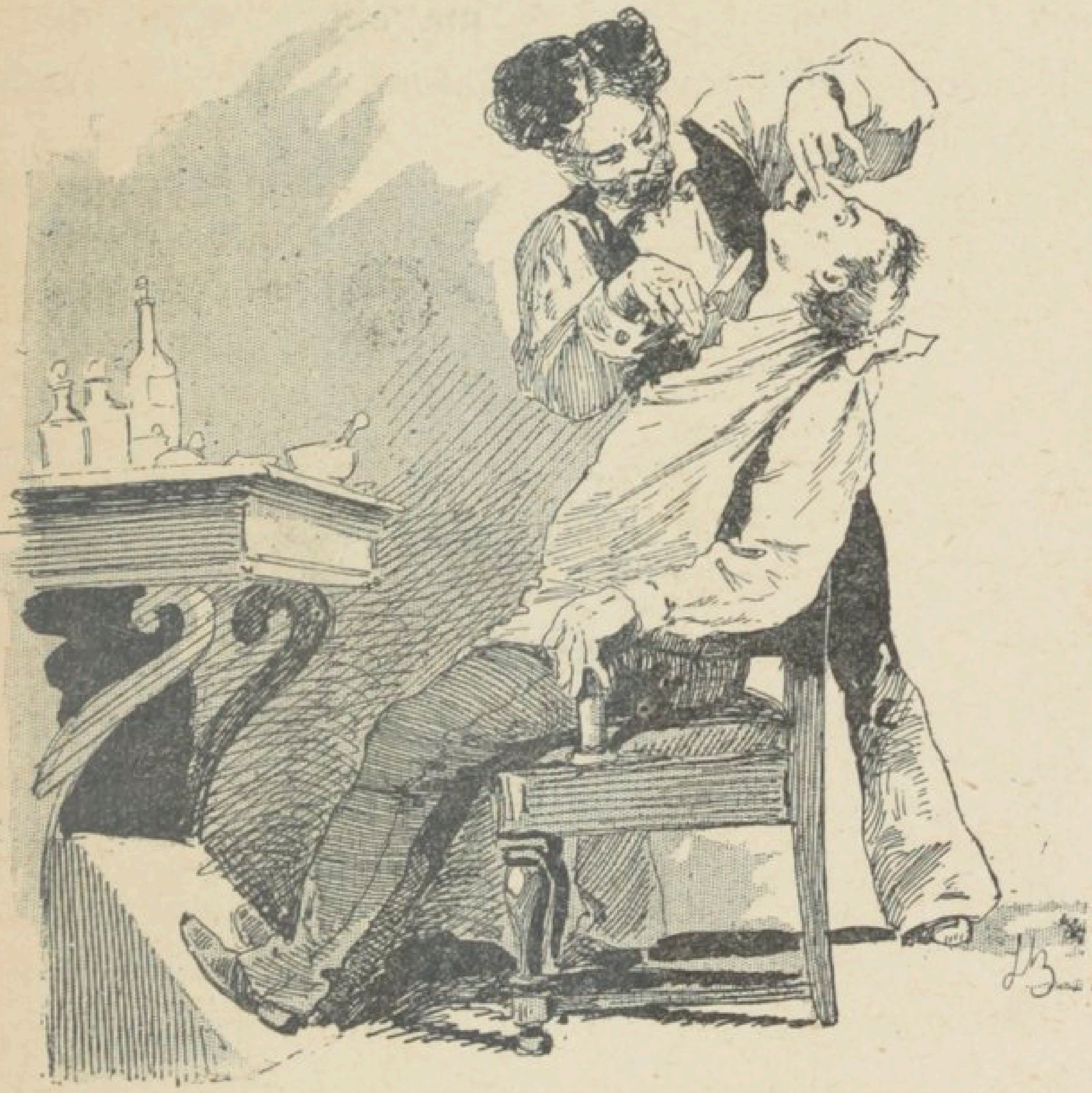
Grigoux: Parce qu'il faut être un imbécile pour dire à un homme qui raconte qu'il voudrait bien avoir des enfants et qui ne peut pas en avoir, qu'il est comme ci, qu'il est comme ça, des choses d'abord qui ne sont pas convenables à dire dans une boutique où il vient des étrangers.

Le Commissaire : Quelle boutique?

Grigoux : Je suis perruquier; alors je coupe les cheveux et je fais la barbe à tous ceux qui viennent; même qu'au moment des plaisanteries de Monsieur, il entrait une jeune personne qui venait se faire nettoyer la tête, et que Monsieur ne s'est pas arrêté de dire ses inconvenances; c'est de là que je l'ai traité d'imbécile.

Grandmanche : Imbécile et un tas de choses vexantes et, Messieurs, que je n'osais pas bouger, vu qu'à ce moment-là, ce perruquier me rasait, que j'avais son rasoir sous la gorge et qu'il me criait comme un furieux : « Ne bougez pas où je vous coupe le gosier ! »

Grigoux : Je n'aurais pas fait ça; mais ça n'était pas l'envie qui m'en manquait; car ma femme me crible de sarcasmes de ce que nous n'avons pas d'enfants et par



là-dessus, voilà Monsieur qui vient me mystifier de mots analogues et humiliants pour un homme.

Grandmanche: Je vous ai dit seulement que les hommes qui ont le nez fait en bouton de porte n'ont jamais d'enfants; eh bien, vous avez le nez en bouton

de porte ; il ne manque que l'inscription : « Entrez sans frapper ! »

Le Commissaire: Mais vous avez frappé, vous?

Grandmanche : Quand il a eu retiré son rasoir de mon cou, je me suis levé de ma chaise ayant de la colère concentrée qui a éclaté ; alors, ma foi, j'ai tombé



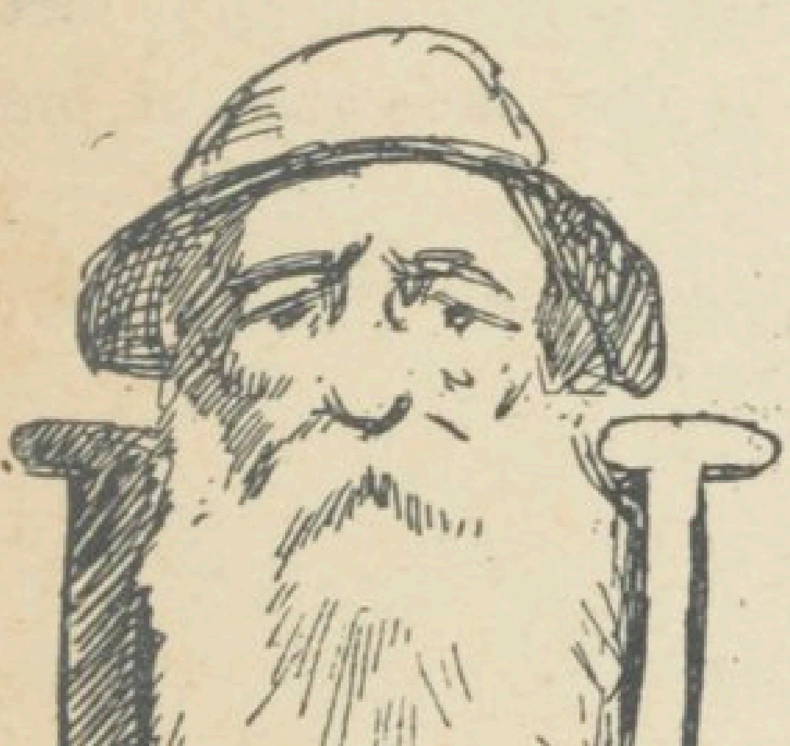
sur lui; pensez, depuis dix minutes que je me retenais de peur de son rasoir effrayant.

Grigoux : On ne peut pas avoir de l'agrément tout le temps ; vous rigoliez assez pendant que je vous savonnais et que vous faisiez rire la galerie avec vos bêtes de plaisanteries.

Allons ! allons ! Grandmanche en sera probablement

pour une bonne amende ; ce n'est pas encore cela qui rendra père le pauvre perruquier, mais il a une chose bien simple à faire : qu'il aille dans un établissement de pisciculture, on lui vendra de la graine de merlan.

LE BOUEUX POLITIQUE



UNE allégation bien discutable, c'est celle relative aux fainéants qui sont censés chercher de l'ouvrage; qu'on dise qu'ils désirent n'en pas trouver, ceci est certain; mais quant à prier le bon Dieu, c'est une supposition aussi peu admissible que celle de l'encouragement, par Dieu, à commettre un des sept péchés qu'il punit du feu éternel, c'est-à-dire la paresse.

Cette triste perspective, d'ailleurs, n'a aucune influence sur les gens entachés de ce péché capital; c'est justement pour cela qu'après l'expiation suprême, la

plus grande peine édictée par la loi est le travail forcé.

Voici encore un de ces citoyens qui, à plus de soixante ans, n'ont à peu près jamais trouvé de travail. C'est ce qu'en argot populaire, on appelle une *vieille gouape*; il se nomme Rupiaux et est inculpé de vagabondage.

Le Commissaire: On vous a arrêté à trois heures du matin sur la voie publique, où vous causiez du scandale.

L'Inculpé: Non, je causais du Tonkin avec un individu qui est bonapartiste; alors la politique, vous savez, ça brouille les meilleurs amis; c'est pas que c'était mon ami, c'est mon cordonnier; c'est seulement pour dire.

Le Commissaire : Enfin, vous êtes sans asile et sans moyens d'existence?

L'Inculpé : Faites excuse, je travaille.

Le Commissaire Quel travail?

L'Inculpé : Je fais la boue.

Le Commissaire : La quoi?

L'Inculpé : La boue.

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que cela?

L'Inculpé : Eh ben... vous savez bien... la boue... c'est moi que je la ramasse, quand il y en a.

Le Commissaire : Et quand il n'y en a pas?

L'Inculpé : Alors je ne la ramasse pas.

Le Commissaire : Eh bien, qu'est-ce que vous faites?

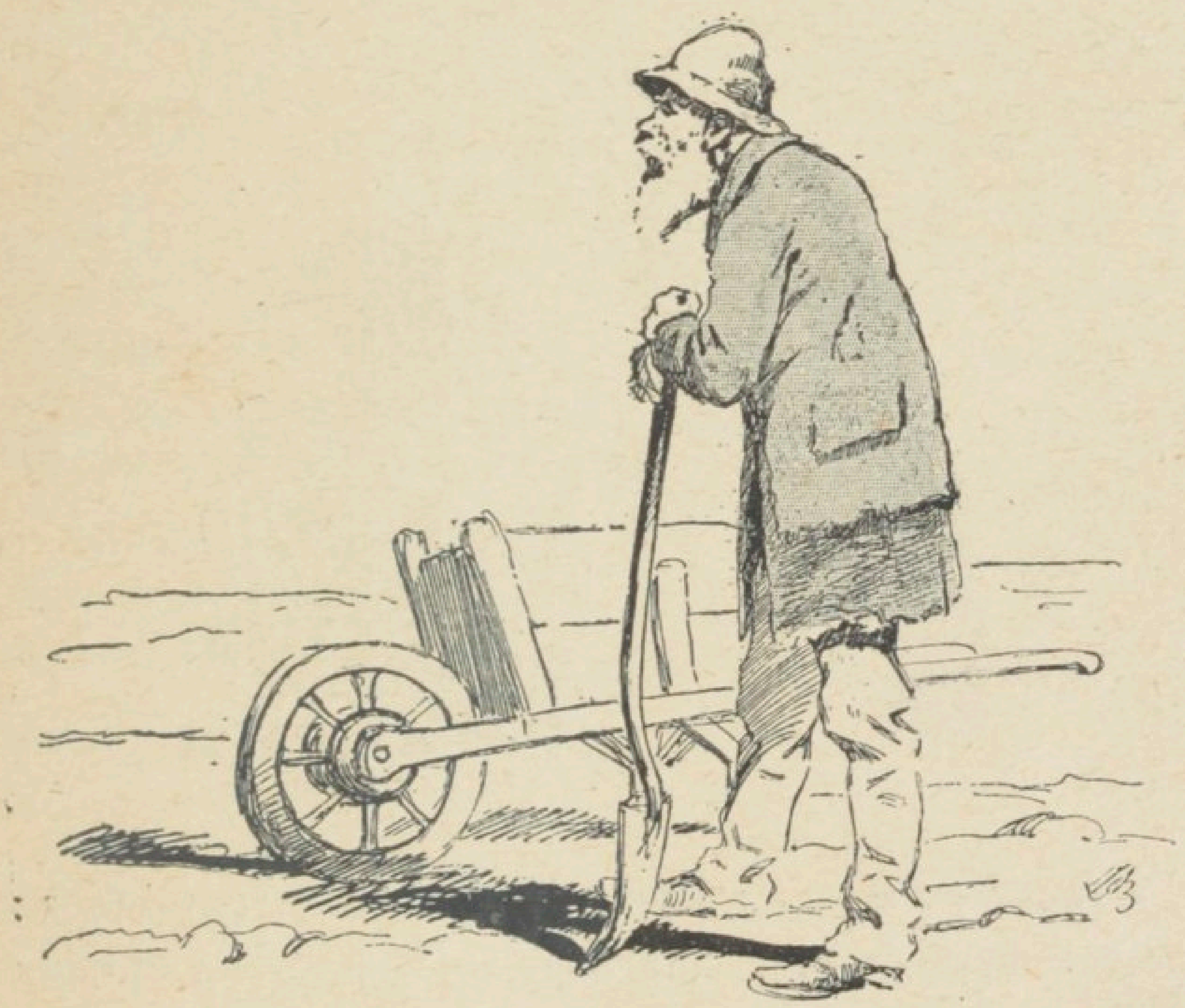
L'Inculpé : J'attends qu'il y en ait.

Le Commissaire : Ce n'est pas une profession, cela?

L'Inculpé : Ah! c'est vrai qu'il y a cette saleté de soleil qui fait du chômage; mais, il y a quinze jours, j'ai travaillé chez M. Pichon.

Le Commissaire : Qu'est-ce que c'est que M. Pichon?

L'Inculpé : C'est un entrepreneur de travaux.



Le Commissaire : Où demeure-t-il?

L'inculpé indique l'adresse; le commissaire envoie aux renseignements qui sont apportés une heure après, par l'agent chargé de les recueillir.

Le Commissaire : En effet, vous avez été employé par le sieur Pichon.

L'Inculpé : Je vous le disais; vous voyez bien.

Le Commissaire : Oui; vous êtes resté à son service une demi-heure.

L'Inculpé : Je vas vous expliquer.

Le Commissaire : Et dans cette demi-heure, vous avez trouvé le moyen de faire mettre ses chevaux à la fourrière.



L'Inculpé : C'est ça que je voulais vous expliquer : mon bourgeois m'envoie avec un tombereau et deux chevaux à Champigny; je monte dans le tombereau, j'arrive à Champigny, v'là les gendarmes qui me font un procès-verbal. Jamais aucun gendarme ne m'avait fait de procès-verbal pour monter dans un tombereau, il n'y a que ceux de Champigny; je n'ai jamais vu de gendarmes comme ça.

Le Commissaire : Enfin, vous ne travaillez jamais.

L'Inculpé : Faites excuse, j'ai resté trois ans chez M. Doré, un gravatier.

Le Commissaire : Quand êtes-vous sorti de chez lui ?

L'Inculpé (cherchant) : Ah !... attendez donc... c'était en... oui, c'est ça, en 1863.

Le Commissaire : Il y a vingt-deux ans !

L'Inculpé : Dame... heu... 1885... oui, ça fait vingt-deux ans.

Le Commissaire : Et depuis ce temps-là ?

L'Inculpé : Ah !... qu'est-ce que vous voulez, les affaires ne vont pas, on fiche la misère... pas d'ouvrage ; j'avais trouvé cette place-là, chez M. Pichon ; bon ! les gendarmes de Champigny qui me font cette saleté, c'est même dégoûtant pour la gendarmerie qui est un corps respectable.

Enfin ! cette victime du marasme commercial obtiendra probablement des juges la nourriture et le logement pendant quelques mois de détention.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Impr. G. Rougier et Cie, 1, rue Cassette.



228 - Impr CHAIX (Succ. Chéret) 18, r. Brunel, Paris.